

THESE
pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE

Discipline : SCIENCES DU LANGAGE

ORIENTATION : SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

PRESSE ET HISTOIRE DU CONGO-KINSHASA
LE DISCOURS DE LA PRESSE ET SON ROLE DANS LE
PROCESSUS DE DEMOCRATISATION
1990 - 1995

par
Jerry M'PERENG DJERI

Le 23 octobre 2004

DIRECTEUR DE THESE

Pr. Daniel DELAS

JURY

Pr. Daniel DELAS, Directeur de Thèse, Université de Cergy-Pontoise

Pr. Christiane CHAULET-ACHOUR, Université de Cergy-Pontoise

Pr. Pierre HALEN, Rapporteur, Université de Metz

Pr. Eddie TAMBWE KITENGE, Rapporteur, Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la communication ; Facultés Catholiques de Kinshasa

Tome 1

Année Universitaire
2003 - 2004

En mémoire de mes parents

A Wossey

A Jerry Junior,

Mes AMOURS

Il est juste pour un auteur au seuil d'une œuvre scientifique de reconnaître que bien peu de ce qu'il écrit lui appartient en propre tant il est redevable aux autres du meilleur de ses idées.

C'est pourquoi, en ce moment où nous rédigeons cette thèse, nous songeons à Monsieur Daniel DELAS qui, en dépit de ses multiples occupations tant facultaires qu'extra-académiques, a daigné accepter d'en assumer la direction qu'il trouve à travers ces lignes l'expression de notre gratitude.

LISTE DES SIGLES

.....

ACP	: Agence Congolaise de Presse
AAD	: Analyse Automatique du Discours
ADD	: Analyse du Discours
AFDL	: Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
AZAP	: Agence Zaïre Presse
BDIC	: Bibliothèque de documentation internationale et contemporaine
BNF	: Bibliothèque Nationale de France (François Mitterrand)
CEZ	: Conférence Episcopale du Zaïre
CIEDOS	: Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Documentation en Sciences Sociales
C.K.	: Congo-Kinshasa
CNS	: Conférence Nationale Souveraine
ECZ	: Eglise du Christ au Zaïre
EIC	: Etat Indépendant du Congo
FAZ	: Forces Armées Zaïroises
FCK	: Facultés Catholiques de Kinshasa
IFASIC	: Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication
IFP	: Institut Français de Presse
IMK	: Institut Makanda Kabobi
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
IPN	: Institut Pédagogique National
ISP	: Institut Supérieur Pédagogique
J.O.	: Journal Officiel
HCR	: Haut Conseil de la République
M.C.	: Moniteur Congolais
MPR	: Mouvement Populaire de la Révolution
NMPP	: Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne
ONUC	: Organisation des Nations Unies pour le Congo

OZRT : Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision
UCL : Université Catholique de Louvain
UDPS : Union pour la Démocratie et le Progrès Social
ULB : Université Libre de Bruxelles
UNIKIN : Université de Kinshasa
UNILU : Université de Lubumbashi
UPZA : Union de la Presse du Zaïre
RDC : République Démocratique du Congo
RP : Référence Plus
RTNC : Radio Télévision Nationale Congolaise
SEVOZA : Studio Ecole de la Voix du Zaïre

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, SCHEMAS

Pages

Schéma 1 : Les six fonctions du langage selon Roman Jakobson	13
i – Graphiques	
Graphique 1 : Représentation de la production agricole au Congo de 1990-1995.....	47
Graphique 2 : Représentation de la production minière au Congo de 1990 à 1995.....	50
Graphique 3 : Répartition des publications par province.....	150
ii – Tableaux	
Tableau 1 : La production agricole du Congo de 1990 à 1995.....	46
Tableau 2 : La production minière du Congo de 1990 à 1995.....	49
Tableau 3 : Les premiers partis politiques agréés au Congo-Kinshasa.....	65
Tableau 4 : Les gouvernements successifs de la période de transition.....	+115
Tableau 5 : Analyse trimestrielle de l’inflation en 1990.....	121
Tableau 6 : Inflation annuelle au cours des cinq dernières années.....	121
Tableau 7 : Analyse de l’inflation par groupes de dépenses en 1990.....	121
Tableau 8 : Organes de presse par province.....	146
Tableau 9 : Répartition des publications par province.....	149
Tableau 10 : Nombre d’articles retenus pour l’analyse.....	170
Tableau 11 Grille d’analyse du système d’argumentation selon Philippe Breton.....	171
Tableau 12 : Présentation de la grille d’analyse.....	185

Tableau 13 : Répertoire des termes attribués à Mungul Diaka.....	205
Tableau 14 : Répertoire de figures attribuées à Tshisekedi.....	224
Tableau 15 : Résultat de sondage sur le lectorat de la ville de Kinshasa.....	267
Tableau 16 : Tableau comparatif résumant l'évolution structurelle de l'espace public.....	301
Tableau 17 : Traduction lingala en français.....	325

PLAN DE TRAVAIL

Introduction générale

Avertissement

1. Contexte général du propos

2. Problématique et hypothèse de l'étude

3. Sources

4 - Bornage chronologique

5 - La mise en œuvre des matériaux

6 - Méthodes

Première partie - Le processus de démocratisation au Congo-Kinshasa

Chapitre 1 - Les causes de la chute du M.P.R

1 - Les causes endogènes

2 - Les causes exogènes

Chapitre II - Consultations populaires

1 - Discours de Nouvel An du chef de l'Etat aux Corps constitués, le 14 janvier 1990

2 - Quelques extraits de compte rendu des meetings des voyages présidentiels

3 - Les Mémoires

Chapitre III - Le discours du 24 avril 1990

1 - Les réactions

2 - Discours du 3 mai 1990 ou discours de clarification

Chapitre IV - La Conférence Nationale Souveraine

1 - Les difficultés de sa mise en place

2 - Les gouvernements successifs

Conclusion de la première partie

Deuxième partie - La presse dans le processus de démocratisation

Chapitre I - La presse écrite de 1960 à 1965 : difficile apprentissage de la démocratie

Section I - La presse pendant les cinq premières années de l'indépendance

Section II - La presse écrite de 1965 à nos jours

Section III - La réglementation sur la presse pendant les premières années de l'indépendance (1960-1965)

Section IV - La réglementation sur la presse sous le MPR

Conclusion du chapitre

Chapitre II - Le discours des journaux congolais

Section I - Histoire de la transition

Section 2 - La transition en images

Chapitre III - Caractéristiques de la presse durant la transition

Section I - Les obstacles

Section II : Les mérites de la jeune presse congolaise

Conclusion partielle

Troisième partie - Quelle démocratie ?

Chapitre I - Aperçu théorique sur la notion de démocratie

Chapitre II - éléments essentiels de la démocratie moderne

Chapitre III - Comment la presse congolaise conçoit-elle la démocratie ?

Section I : Définitions et pouvoir du peuple

Section II : La représentation de la démocratie par la presse

Conclusion

ANNEXES

PAGES

ANNEXE I :	Principaux journaux Congolais de la transition	368
ANNEXE II :	Journaux sélectionnés (les corpus)	376
ANNEXE III a :	Article du journal français Le Monde sur l'inflation	483
ANNEXE III b :	Article du journal Le Soft sur l'inflation	488
ANNEXE IV :	Massacre des étudiants au Campus de l'Université de Lubumbashi	491
ANNEXE V a :	Cri de reconnaissance des étudiants Angbandi : « Lititi » « Mboka »	501
ANNEXE V b :	Article " Qui a commandité le massacre ?"	512
ANNEXE VI a :	Mémorandum des évêques catholiques au président de la République	520
ANNEXE VI b :	Mémorandum de l'Eglise du Christ au Zaïre	531
ANNEXE VII :	Déclaration conjointe des partis politiques et de l'opposition zaïroise	536
ANNEXE VIII :	Discours du 3 mai 1990 ou discours de clarification	541
ANNEXE IX a :	Loi Fondamentale du 17 juin 1960 relative aux libertés publiques fondamentales	546
ANNEXE IX b :	Constitution du 1 ^{er} août 1964, Titre II : « Des droits fondamentaux »	571
ANNEXE IX c :	Constitution de 1967	584
ANNEXE X :	Ordonnance-loi n°70/057 relative à la liberté de la presse ou l'instauration de la caution	597
ANNEXE XI :	Eléments de la chronologie des faits et des événements de la période de la transition	600
ANNEXE XII :	Constitution issue de la Conférence Nationale Souveraine (projet)	629

Carte du Congo-Kinshasa dans l'Afrique¹

¹ Carte extraite de la thèse de Eddie TAMBWE, Pouvoir politique et système de communication écrite au Congo-Zaïre. Essai d'application de la théorie de la bibliologie politique, 2000, Paris : Université de Paris 7 - Denis Diderot, p. 19.

INTRODUCTION GENERALE

Avertissement

Situé au centre de l'Afrique, le Congo-Kinshasa s'étend sur une superficie de 2.344.932 Km carrés : quatre fois celle de la France, quatre-vingts fois celle de la Belgique, le pays qui le colonisa. Issu du partage du continent noir, à la suite de la Conférence de Berlin (1884-1885), le pays, mosaïque de plus de trois cent tribus et ethnies, est d'abord appelé *Etat Indépendant du Congo*, EIC en sigle (1885-1908). Celui-ci est dirigé, par son statut constitutif, comme "*fait privé*" par Léopold II, le roi des Belges.

En 1908, le gouvernement belge est obligé de (re)prendre l'EIC, des mains de son souverain, tombé en faillite. Le pays prend le nom de l'*Etat Indépendant du Congo* jusqu'à 1960. La dernière année consacre son indépendance politique : la naissance de la première république politiquement autonome, dite *République démocratique du Congo*. Mais, dès ses premiers mois, le jeune Etat est confronté à une grave crise politique du fait des sécessions de certaines provinces qui, au nom du fédéralisme, revendiquent l'autonomie politique.

Pour contenir ces mouvements, l'Organisation des Nations Unies vient à l'aide de la jeune *République Démocratique du Congo*. Mais de profondes oppositions au sein du pouvoir central fragilisent l'Etat, et favorisent, en novembre 1965, le coup d'Etat militaire qui met fin à la première République.

A son arrivée au pouvoir, la gent militaire supprime le multipartisme, tenu alors comme principal responsable des troubles politiques des cinq dernières années. Un régime politique monolithique - parti unique - est alors imposé ; il se renforce, dans les années 1980, en se présentant comme *Parti-Etat*. Déjà, en 1972, dans le cadre d'une politique dite de *recours à l'authenticité*, la République du Congo avait changé de nom,

pour devenir *République du Zaïre*. Aussi, pour éviter toute confusion, nous gardons, le long de cette étude, selon les périodes concernées, les appellations relatives.

En avril 1990, pour contenir les aspirations populaires au multipartisme, le régime en place instaure le pluralisme politique. Depuis, le pays traverse une période dite de *transition politique et institutionnelle* devant organiser cette mutation. Il faut inscrire, dans ce contexte, la chute du régime mobutiste (mai 1997) par l'intervention des troupes militaires de Laurent Désiré Kabila, Président de la République de mai 1997 au 16 janvier 2001.

Depuis sa constitution comme Etat, le pays a donc connu quatre moments politiques :

- Le régime colonial (1885-1960) ;
- La *République démocratique du Congo* (RDC, en sigle) (1960-1965) ;
- La *République du Zaïre* (1965-1990).
- La période politique de démocratisation (1990 à ce jour). Depuis 1997, le pays a repris son ancienne appellation de la République Démocratique du Congo.

1. Contexte général du propos

Comme il ressort du propos précédent, depuis 1990, l'année de l'abolition du parti unique et par conséquent celle de la restauration du pluralisme politique, le Congo-Kinshasa traverse une période particulièrement agitée de son histoire politique. Or, de tous temps, l'histoire politique nationale se confond avec l'histoire de la presse du pays.

Sous le régime colonial (1885-1960), par exemple, la vie socio-politique du pays est marquée par la domination politique d'une classe blanche, démographiquement minoritaire¹. La particularité de la situation coloniale entraîna, et c'est classique, un contexte sociologique dual : d'une part, la classe dominante

¹ Même au plus fort du système colonial, la population blanche ne représente que 1 % de la population totale du pays : lire le *Rapport sur l'administration de la colonie du Congo belge pendant les années 1945-1946 présenté aux Chambres législatives*, Bruxelles : EDIMCO, 1958.

blanche, qui impose une hégémonie politique et économique, en contrôlant l'essentiel de la production nationale¹ ; de l'autre, la masse des populations autochtones noires, formant la classe dominée.

Hormis les quatre dernières années (1956/1960) du régime colonial, la configuration de la presse, sous le régime du Congo belge, sera, à l'image de la situation socio-politique à l'instant décrite d'une part, une presse, en langue européenne, pour la population blanche (journaux coloniaux) ; de l'autre, une presse dite missionnaire, réalisée en langues locales, destinée aux populations noires, mêlant évangélisation, éducation rudimentaire et culte de l'homme blanc. En somme, la presse destinée aux Noirs est conçue comme un moyen de conditionnement psychologique et politique.

Sous le premier régime post-colonial (1960-1965), dit *République démocratique du Congo*, la presse est, une fois de plus, à l'image du pouvoir politique déliquescant de l'époque : les journaux sont traversés par des conflits politiques. La configuration de la presse est alors organisée autour de trois modèles. Le premier modèle, celui de l'Etat, est constitué de bulletins émis par le gouvernement aux fins de propagande. Le deuxième modèle est animé par des groupes privés : il s'agit, au total, des anciens journaux coloniaux tentant de s'adapter au nouveau contexte politique. Le troisième modèle est représenté par une presse idéologique proche des partis politiques.

Le modèle d'organisation de la presse instauré par le *Deuxième régime*, appelé par la suite *République du Zaïre* (1965-1990), se construit en deux phases historiques. Une première phase de destruction, symbolique et factuelle, des éléments des modèles antérieurs (1965-1970) : amenuisement du rôle, historiquement prépondérant, de l'Eglise catholique ; suppression des maisons d'édition ; réduction du nombre des journaux par un système de cautionnement, etc. La seconde phase, réalisée dans le cadre de la politique dite de *recours à l'authenticité*, débouche sur la

¹ Lire, sur le sujet, l'économiste belge Fernand Bezy de l'*Université catholique de Louvain* : *Accumulation et sous-développement au Zaïre. 1960-1980*. Louvain la Neuve : Presses Universitaires de Louvain, 1981, p. 10). Il montre les disparités, au plan économique, entre la classe blanche dominante et la masse des populations autochtones noires, en dépit du fait que celles-ci assurent 30 % de la production industrielle, avec 89 % de la population active et 5 % du stock de capital.

mise en place d'un modèle monolithique : les journalistes- placés sous l'étroit contrôle de l'*Union nationale de la presse du Zaïre*- sont alors réduits au rôle de propagandiste du parti unique.

Depuis les changements politiques intervenus en 1990, c'est-à-dire depuis l'enclenchement du processus de démocratisation, le pays connaît de nouveaux modèles d'organisation des médias.

La presse écrite - réduite durant les années de monopartisme au rôle d'outil de propagande - a inauguré une nouvelle ère de son histoire : la libéralisation politique a donné lieu à un foisonnement des titres ; sur le plan strictement quantitatif, le répertoire de l'*Union de la presse du Zaïre* recense 1 329 journaux paraissant au Congo-Kinshasa¹.

Et, comme l'écrit Isidore Ndaywel, « plus que les titres, le discours brille d'un éclat nouveau, critique, voire pédant. Peu d'entre eux sont liés, de manière explicite, à des partis politiques et quelques uns dissimulent à peine leur obédience gouvernementale (*Salongo, Nzadi, Mambenga*), mais la plupart se rallient à une optique critique (*Le phare, Le potentiel*) et parfois hypercritique (*Umoja, Le Grognon*)»².

¹ Lire le journal congolais *Temps Nouveaux*, Kinshasa, n° 29 du 29 mai au 4 juin 1992, p. 1

² Ndaywel è Nziem Isidore, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Bruxelles : Duculot/Afrique Edition, 1998.

Dans « Presse et Histoire du Congo-Kinshasa », notre problématique tournera autour de la place et du rôle de la presse dans une nouvelle société démocratisante, c'est-à-dire voir quelle contribution cette presse a apporté au processus de démocratisation et au débat politique. Il s'agit surtout de tenter d'appréhender la façon dont les journaux congolais ont vécu une mutation politique (action, influence qu'ils ont pu avoir et aux fonctions qui ont pu être les leurs tout au long des différentes étapes des processus de transition vers la démocratie).

En nous interrogeant sur le pourquoi de tous ces journaux naissant, nous avons abouti à la conclusion qu'ils ne pouvaient tous vivre longtemps. Disparition de nombreux titres liés à l'ancien parti unique, développement d'une nouvelle presse à connotation politique fort marquée, avec l'ambition avouée de participer à la formation d'une conscience politique nationale et d'une culture démocratique dans le pays.

Ce nouveau statut de la presse intéresse, depuis son avènement, la recherche en Communication. Nous voulons, en effet, montrer que si la presse s'est véritablement engagée dans la voie du changement au Congo-Kinshasa, il y a tout de même une place pour elle dans ce pays. Mais, est-elle devenue une institution respectable et respectée ? Il est vrai que beaucoup de choses ont changé au Congo-Kinshasa, mais quelle est la part de responsabilité de la presse dans ce phénomène et au détriment de qui, de quoi ? Quelles sont en effet, les caractéristiques générales de cette nouvelle presse ?

La réponse à ces interrogations nous permettrait de vérifier si l'évolution positive dans un domaine comme la presse se mesure seulement à l'évolution du nombre de titres.

Ces questions qui sont donc au fondement de notre démarche ne sont pas d'une nouveauté radicale puisqu'elles rejoignent certaines (grandes) orientations des recherches actuelles en sociologie des médias. Celles-ci, en effet, sont souvent intéressées par le concept de rupture (destruction, restructuration des systèmes). C'est l'idée de Armand Mattelart quand il explique que « chaque époque historique

et chaque type de société ont la configuration communicationnelle qu'ils méritent (...).

Dans le passage d'une configuration à l'autre, il importe de dégager continuités et ruptures. Au fil du temps étudié, le concept se sera maintes fois recomposé en une figure inédite, sans toutefois s'abstraire des éléments présents dans le mode de communication antérieur »¹.

Toujours dans les recherches actuelles en sociologie de l'information et de la communication, la théorie de la bibliologie politique construite comme cadre d'interprétation, et explicatif, des rapports entre le pouvoir politique et les systèmes de la communication écrite repose également sur l'hypothèse qu'à un chaque système politique correspond un modèle spécifique d'organisation de la communication écrite²

En fixant les caractéristiques générales du nouveau modèle général de la presse écrite du Congo-Kinshasa, nous pensons dégager subsidiairement la continuité ou la rupture de l'histoire générale de la presse écrite de ce pays.

« Histoire et Presse du Congo-Kinshasa » étant notre sujet actuel, nous sommes convaincu que d'autres travaux vont porter sur ce même sujet dans les années à venir, dans un souci de continuation. Dans le fil de ce qu'écrit Max Weber : « tout travail de recherche s'inscrit dans un continuum... »³. Cette orientation est d'autant plus opportune dans l'étude sociologique des médias au Congo-Kinshasa que cette nouvelle presse fait l'objet de nombreuses réflexions ⁴.

¹ A. Mattelart, *L'invention de la communication*, Paris : Edition de la Découverte, 1994, p. 8.

² La théorie de la bibliologie politique est exposée dans divers articles et livres de Robert Estivals. De manière plus spécifique, cet auteur l'a exposée dans deux ouvrages. Le premier porte un titre/programme : *Le livre dans le monde. Introduction à la bibliologie politique internationale*. Paris : Retz, 1983. Le second ouvrage, plus récent a pour titre : *Les sciences de l'écrit. Encyclopédie internationale de la bibliologie*. Paris : Retz, 1993.

³ Max Weber, *Essai sur la théorie des sciences*, Ed. Plon, Paris, 1965

⁴ Bebe Beshelemu, E., *Presse écrite et expériences démocratiques au Zaïre. (Sous la première République, 1960-1965 et pendant la transition démocratique, 1990-1995)*, Thèse 3^e cycle, Paris I, 1997 ; Koumba Emmanuel-Thierry, *Presse écrite et engagement politique au Gabon*, Thèse 3^e cycle, Bordeaux 3, 1997 ; Laouel Kader Mahamadou, *La transition démocratique au Niger. Contribution à l'analyse du renouveau constitutionnel d'un état africain*, Thèse 3^e cycle, Toulouse I, 1994.

Mais aucune recherche du type doctoral n'a encore abordé, à notre connaissance, la question de cette nouvelle presse, celle qui est apparue comme une conséquence de la démocratisation, à part celle de Bebe Besheleme analysant et comparant les principaux journaux d'information sur deux périodes : 1960 à 1965 et 1990 à 1995. Certes, des travaux existent sur la presse du Congo-Kinshasa, mais la plupart portent sur la presse coloniale ¹.

Pour entreprendre de façon rationnelle la recherche sur la presse écrite au Congo-Kinshasa, les difficultés apparaissent comme très importantes à l'heure actuelle à cause de manque d'ouvrages qui explicitent globalement la situation de la presse dans ce pays². Néanmoins, nous pensons qu'il est utile de commencer ne serait-ce qu'avec l'objectif de mettre au point un début d'analyse, si modeste soit-elle, de ce nouveau phénomène.

Le thème de la presse dans le processus de démocratisation en Afrique noire fait en effet l'objet de nombre d'études. Pour ne pas sortir des limites de cette introduction, nous citerons les travaux les plus récents.

Dès 1995, L. Bougault³ consacrait une étude sur les mutations de la presse en Afrique noire, subsaharienne, au regard de l'évolution politique.

En 2002, Göran Hydén et al. analysent le rôle de média dans le changement politique en Afrique sub-Saharienne. Pour ces derniers : « While the media may still be relatively weak compared to their positions in liberal democracies, they have come to play a much more important role than ever before since independence. In

¹ Lire à ce propos les études de : Luboya Eugène, *Contribution à la recherche sur la liberté de l'information en Afrique centrale francophone, étude comparée de 1880 à 1970*. Paris : IFP, Paris II, 1971 ; Mulopo K., *L'évolution institutionnelle de la presse au Zaïre, de 1908 à 1975*, Paris : IFP, Paris II, Thèse de doctorat en sciences de l'information, 1975 ; Mulumbwa Kiluba, *La presse quotidienne du Congo-belge, de 1919 à 1960*. Paris : IFP, Paris II, Thèse de doctorat en sciences de l'Information, 1983 ; Mwangilwa Lusu, *La presse confessionnelle pour les autochtones*, Paris II, 1979 ; Yav Samutela, *La politique coloniale belge*, Paris : IFP, Paris II, Thèse de doctorat en sciences de l'information, 1980.

² Georges Tshionza, *Les médias au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1995. L'auteur scrute le passé de la pratique journalistique et en témoigne de l'engagement de la corporation pour l'avènement d'un nouvel ordre social. Il permet un éclairage nouveau dans la compréhension des phénomènes liés à la gestion de l'institution Presse. Il fait la synthèse de la liberté de la presse et des entorses, des dérapages, à cette même liberté, commis par les journalistes eux-mêmes.

³ L. Bougault, *Mass Medias in Sub-Saharan Africa*, Indiana University Press, 1995.

their book *Media and democracy in Africa*¹, they show that the media scene in Africa is diverse. It stretches from the well-developed and technologically advanced situation in South Africa to the still fledgling media operations that are typical in sub-Saharan Africa. In these countries, print media as well as television and radio are just beginning to take their place in society and do so using simple and often outdated technology.”

Les travaux de André-Jean Tudesq offrent un compte rendu quantitatif essentiellement descriptif². L’auteur présente la situation et les enjeux des médias en Afrique subsaharienne. Il rappelle que l’importance des médias est inégale selon les pays, et que ceux-ci, témoins et reflets de l’évolution des sociétés africaines, deviennent de plus en plus des véritables acteurs de la vie politique.

Marie Soleil Frere³ a étudié l’évolution politique et médiatique de deux pays africains (Niger et Bénin), en examinant le renouvellement du discours politique suite à l’apparition de la nouvelle presse privée. L’auteur attire l’attention sur ce qui pourrait être le danger ou encore l’apport bénéfique de la presse vis-à-vis de l’idéal de la démocratie dans une société où le taux de l’analphabétisme est élevé. Ce qui est le cas de la plupart des pays africains.

Lorsqu’on observe le développement de l’esprit de la presse libre en Afrique, on remarque que le langage utilisé ne correspond pas à ce qui devait permettre à l’ensemble de la population d’accéder librement à l’information. Le langage qu’utilise la presse privée reste celui de l’administration, c’est-à-dire le français ou l’anglais alors que le langage traditionnel de près de 70% de la population en général et rurale en particulier reste un langage autochtone. Ce qui indique que la presse

¹ Göran Hydén, Michael Leslie, and Folu F. Ogundimu, *Media and Democracy in Africa*. Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala 2002

² André-Jean Tudesq, *Médias d’Afrique*, Paris : ellipses, 1999. Pour le même auteur, se référer également à ce livre : *Feuilles d’Afrique, Etude de la presse subsaharienne*, Talence, Maison des sciences de l’Homme d’Aquitaine, 1995.

³ Marie Soleil Frere, *Presse et Démocratie en Afrique francophone. De la communication traditionnelle pré-coloniale à l’émergence d’une presse privée dans les transitions démocratiques au Bénin et au Niger*, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, Thèse de doctorat en Sciences de l’Information, 1996-1997.

libre démocratique ne s'adresse qu'à peu près 10% de l'élite politique, économique et sociale.

L'auteur attire l'attention sur l'ambiguïté entre la démocratie et la modernité dans le domaine de la presse. Il montre que la lutte de la nouvelle presse privée comme celle de la nouvelle classe politique n'oppose pas réellement un groupe social à un autre. Cette lutte ne concernerait, au contraire, qu'une frange de la société : celle qui partage généralement l'emploi de la langue française ou anglaise, la vie citadine, l'école, bref certains signes extérieurs de la modernité.

Comment amener l'ensemble de la population à prendre part aux débats politiques, économiques et sociaux concernant le choix politique d'avenir si les acteurs de la presse privée ne s'adressent qu'à 10% de la population lettrée ?

Et comment faire pour attirer les 90% restants à participer eux aussi au débat ? Faut-il que la nouvelle presse africaine adopte un double langage ? Est-il possible de traduire les informations reçues dans un langage traditionnel ?

Dans son étude, Emmanuel Koumba s'interroge, lui, sur le rôle et la place des journaux gabonais issus du mouvement de démocratisation¹. Il montre que le bilan, après la première année de multipartisme, y est fort mitigé. Selon lui, à côté de la réelle volonté des acteurs de la presse de mettre en place une vraie dynamique du secteur de l'information, il apparaît malgré tout un certain nombre de blocages structurels.

¹ Emmanuel Koumba, op. cit.

D'après l'auteur, en dépit des modifications intervenues dans le régime de la presse, au Gabon et dans d'autres pays africains, il subsiste de nombreuses tentatives totalitaires du contrôle de la presse et des médias par les pouvoirs politiques.

Etudiant le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique, Renaud de La Brosse rend compte d'un mouvement d'ensemble qui n'épargne aucune partie du continent tout en tentant de faire ressortir les spécificités nationales. Selon lui, le rôle des publications indépendantes a été plus ou moins grand selon qu'elles sont apparues plus ou moins tôt ou plus ou moins tard par rapport au déclenchement de la contestation publique du régime autoritaire. Il dresse de la sorte une classification distinguant les pays dans lesquels la presse aurait eu un rôle précurseur et central dans le déclenchement de la contestation, les pays dans lesquels les journaux privés n'auraient fait qu'accompagner et conforter les demandes émanant de l'ensemble des acteurs sociaux pour des changements démocratiques et les pays dans lesquels les publications indépendantes, apparues tardivement à la faveur de l'installation de nouvelles institutions libérales, n'auraient pu avoir qu'un rôle d'agent oeuvrant pour la consolidation des valeurs et des comportements démocratiques¹.

Emmanuel Bebe Beshelemu constatait, dans ses travaux, que «l'indépendance du Congo-Kinshasa, en juin 1960, tout comme la fin du monopartisme, en avril 1990, ont donné lieu à une véritable éclosion de la presse écrite»². Son étude se propose de comparer deux corpus concernant deux périodes politiques différentes :

- la presse née comme une conséquence du changement politique provoqué par la fin du régime colonial en 1960 ; il s'agit de la presse sous le Premier régime post-colonial ;
- la presse née du changement politique permis par l'abolition du régime du parti unique en 1990 ; il s'agit ici de la nouvelle presse africaine depuis 1990.

¹ Renaud de La Brosse, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux 3 –Michel de Montaigne, UFR SICA, janvier, 1999.

² Emmanuel Bebe Beshelemu, op. cit.

Notre réflexion prolonge naturellement l'étude de Bebe Beshelemu. En effet, le régime du parti unique qui a dirigé le pays entre 1965 et 1990 a muselé le secteur de l'information, en empêchant par conséquent la population congolaise d'avoir accès à une information pluraliste tant au niveau national qu'international.

A la fin des années 1980 qui voit l'effondrement du bloc communiste, l'espoir de la démocratisation du pays et de la liberté naît dans l'esprit de la majorité de Congolais. Il était réellement temps que la société congolaise dans son ensemble, et la classe politique en particulier aspirent à un environnement de liberté, du respect des opinions, des choix de la population et de la démocratie.

Devenue plus responsable de la gestion de la chose publique (parce que globalement mieux formée et surtout instruite par la douloureuse expérience des années 1960), la nouvelle classe politique de l'époque nourrit un grand désir d'accéder à une information réelle, véritable et libre sachant que le concept de l'information renferme deux fonctions essentielles qui sont : la fonction référentielle de l'information qui veut exprimer le rapport le plus pur possible entre « la nouvelle » et « l'événement » et la fonction expressive qui elle reflète un point de vue, une opinion, une prise de position ou encore un parti pris. Nous nous référons ici aux travaux du linguiste russe, Roman Jakobson sur les « six fonctions du langage »¹.

Ce linguiste a tenté de montrer que tout message remplit plusieurs fonctions qui peuvent se hiérarchiser autour d'une fonction fondamentale. Selon lui :

1 - *La fonction expressive* est centrée sur l'émetteur du message, elle exprime l'attitude de l'émetteur à l'égard du contenu de son message et de la situation. Le message apporte de l'information sur les émotions, les sentiments, les idées de l'émetteur. Le message expressif porte la marque de la subjectivité de l'émetteur.

2 - *La fonction conative* est orientée vers le destinataire, le récepteur. Le message vise à exercer une action sur ce récepteur : 'et la demande, l'ordre, l'injonction. Un message publicitaire, une propagande relèvent de la fonction

¹ Jakobson R., *Essais de Linguistique Générale*, Paris Minuit, 1963.

conative, le message étant surtout centré sur les caractéristiques et les réactions du récepteur que ce message cherche à influencer.

3 - *La fonction référentielle* est centrée sur le référent. Le message envoie à l'objet auquel il se réfère et dont il décrit les caractéristiques. Le discours scientifique, l'information objective relatant des faits concrets sont des messages à fonction référentielle.

D'une façon générale la fonction expressive est centrée sur le JE du discours, la fonction conative sur le TU, la fonction référentielle sur le IL.

4 - *La fonction phatique* : tout ce qui, dans le message, sert à établir et à maintenir le contact relève de la fonction phatique. Ce sont, dans les communications téléphoniques, les formules telles que : « allo », « vous m'attendez ? ». Ces expressions servent à attirer l'attention de l'interlocuteur ou à assurer qu'elle ne se relâche pas.

La fonction phatique peut aussi expliquer de formes de message conventionnalisées et ritualisées : « il fait beau » « comment allez-vous ? ». L'objet de ces échanges, souvent nuls sur le plan de l'information, est surtout consommatoire et exprime le désir de maintenir un contact avec l'interlocuteur.

La fonction phatique joue un rôle important dans tous les modes de communication (rites, cérémonies, discours, conversations quotidiennes). Dans cette situation, le contenu de la communication a moins d'importance que le fait d'être là et d'affirmer la relation. Ces échanges peuvent d'ailleurs paraître absurdes à celui qui ne participe pas à cette communication, car l'information est ici très secondaire.

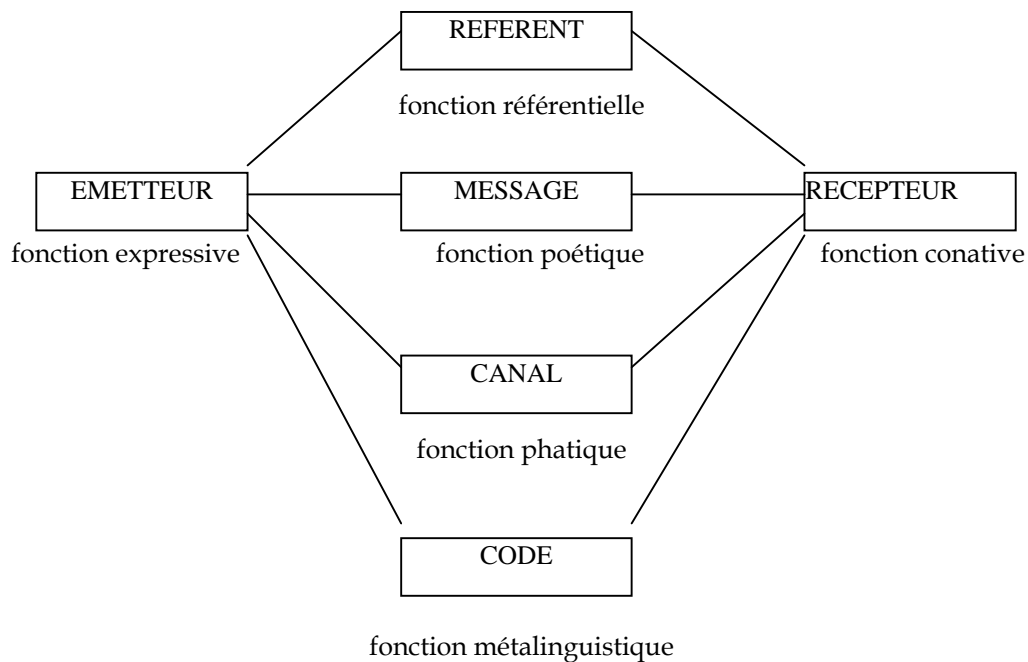
5 - *La fonction métalinguistique* est centrée sur le code. Elle vise à donner des explications, des précisions sur le code et son utilisation.

La fonction métalinguistique se réfère donc aux mots ou à tous les autres signes qui vont être le support de la communication. Par ces messages, les interlocuteurs vérifient qu'ils ont recours au même code, au même lexique, à la même syntaxe. Le dictionnaire remplit ainsi une fonction métalinguistique.

6 – La fonction poétique met en évidence « le côté palpable des signes ». Tout ce qui est dans un message apporte un supplément de sens par le jeu de la structure des signes relève de la fonction poétique.

Dans l'art, la littérature, le message, de par sa forme, prend une autonomie en dehors de la situation de communication qui l'a fondé : à cause de la qualité de l'organisation des mots, des formes qui le composent, le message cesse d'être seulement l'instrument d'une communication à un moment donné pour en devenir l'objet.

Ces fonctions peuvent être représentées par le schéma suivant :



Ces six fonctions du message ne s'excluent pas l'une l'autre, elles sont d'une façon plus ou moins privilégiée, présente dans toute communication. Il faut alors être en mesure de discerner la fonction prépondérante pour saisir la finalité de la communication.

Si, le plus souvent, ces fonctions se superposent, les fonctions phatiques et métalinguistique sont premières dans tout établissement d'un processus de communication puisqu'elles permettent l'ajustement du récepteur et de l'émetteur.

Au cours des années 1990, s'est manifesté une forte pression sur les médias, notamment sur la presse écrite, rendant ainsi très difficile la mise en place d'une structure démocratique d'une presse libre. Car après des prémisses plus que détestables, caractérisées par la confusion politique, les pillages, la violence sous toutes ses formes, la forte pression et volonté de récupération des mass média par les pouvoirs politiques en agonie, les retrouvailles du Congo-Zaïre avec la démocratie se révélaient comme une sombre contre-publicité pour tout le continent. L'exceptionnelle longévité de la transition, qui prolonge d'autant le martyre des masses congolaises, était largement suffisant pour faire dire non seulement aux afro-sceptiques de la libéralisation de la vie politique, mais aussi à la vieille garde de la dictature que la démocratie était une peinture trop large pour l'Afrique. Et que la liberté de la presse ne correspondait pas aux valeurs morales et culturelles de la société traditionnelle africaine. Il fallait pour cela filtrer l'information surtout audiovisuelle, contrôler les sources de l'information et réduire le nombre des quotidiens.

Mais nul ne pouvait arrêter le cours de l'histoire au Congo, car l'élan et la vague de la liberté démocratique étaient une puissance irrésistible. Il a fini par triompher sur la dictature et le contrôle de l'information. C'est ainsi que naquirent au Zaïre dès 1990 plus de quatre cent titres de journaux (Annexe I, tome II, p.368), et plus de quatre télévisions privées.

2. Problématique et hypothèse de l'étude

La présente étude porte sur la presse dans le processus de démocratisation au Congo-Kinshasa, en inscrivant l'analyse dans un angle jusqu'à ce jour inexploré, puisque nous voulons analyser la façon dont la presse issue du processus de

démocratisation traite de trois sujets différents, mais liés : les événements politiques, le concept de démocratie et le rôle même de la presse.

Une telle approche suggère donc les trois questions suivantes :

- Quels ont été la réaction et le traitement de l'information des différents journaux lors de principaux événements qui ont caractérisé la période de transition démocratique ?
- Comment ces journaux perçoivent-ils leur rôle dans ce processus et comment le présentent-ils aux lecteurs ?
- Quelle acception la presse indépendante attribue-t-elle aux concepts entraînés par la situation nouvelle de démocratisation ?

Ce projet s'appuie sur l'idée forte (sous forme d'hypothèse) que ces transformations politiques- qui ont un impact certain sur la vie sociale, et donc sur les institutions sociales- ont entraîné subséquentement des profondes modifications dans différents systèmes de la communication sociale.

L'observation démontre, en l'évidence, que l'organisation et la gestion des moyens de communication sociale, dépendent, dans la plupart des cas, du contexte politique dans lequel les médias de masse évoluent, des conditions générales que leur imposent l'environnement idéologique dominant, et, *in fine*, essentiellement - du régime de presse - que nous entendons comme ensemble des textes de lois, comme le mode d'organisation du cadre institutionnel mis en place par le pouvoir politique.

Des recherches récentes¹ ont même tenté de montrer que dans le contexte du Congo-Kinshasa, sous chaque régime connu, l'autorité politique, le groupe dominant, a toujours conçu la presse comme outil de combat et(ou) signe de domination politique, dans la mesure où la presse, à l'instar des autres médias, devait participer à la construction de la vision du monde prônée par le pouvoir politique en place.

Mais comme tout média de masse, la presse est un phénomène social multiforme. Sa structure, son organisation, ses activités et ses fonctions reflètent la

société où elle fonctionne. La presse reflète de la même manière la psychologie, les stratégies de lutte et de survie, les enjeux de ceux qui sont liés, directement ou indirectement, à son action : les lecteurs, les journalistes, l'autorité politique qui lui donne un statut.

Saisie ainsi, l'objectivation de la presse permet d'ouvrir diverses perspectives. Nous voulons, dans le cadre de cette thèse, donner une place à l'ébauche de discours sur la démocratie et sur le rôle des médias en son sein. L'intérêt de ce discours est qu'il est non seulement produit localement et par des locaux, mais aussi destiné à rester au pays.

Si la nouvelle presse privée a souvent été utilisée comme référence privilégiée, ses propos ont rarement été considérés comme des sujets spécifiques de recherches susceptibles d'apporter un éclairage particulier, plus interne, au processus de transition démocratique. Ainsi, il nous a semblé important d'être à l'écoute de cette nouvelle presse privée.

Notre approche a un double but :

- politique ; le Congo-Kinshasa a, auparavant, vécu l'expérience, certes chaotique, d'une transition démocratique dans un pays caractérisé par la dictature. Elle pose donc le problème de la viabilité du régime démocratique.
- du point de vue des médias, il y a lieu de constater que nous prêtons attention à l'appréhension interne sur le processus de transition démocratique par la nouvelle presse congolaise. Les quelques réflexions portant sur le processus de transition au Congo-Kinshasa négligent cette appréhension interne².

¹ Lire par exemple le livre de Eddie Tambwe Kitenge Bin Kitoko, *Ecrit et pouvoir au Congo-Zaïre. 1885-1990. Un siècle d'analyse bibliologique*, Paris : Editions L'Harmattan, 2001.

² L'*Institut africain-CEDAF* coédite avec L'Harmattan une publication périodique, *Les Cahiers africains* dont les auteurs sont le plus souvent belges ou congolais. Cette publication vise à donner des éléments de connaissance et de compréhension des changements politiques et sociaux que l'on observe en Afrique dont le Congo-Kinshasa.

G. de Villers, *Zaïre, La transition manquée 1990-1997*, Vol 7 n° 27-28-29, 1997, L'Harmattan, Paris ; G. de Villers et J.C., Willame, R.D.C, *Chronique politique d'un entre-deux-guerres oct. 1996-juillet 1998*, n° 35-36, 1998, L'Harmattan, Paris ; Kabungulu Ngoy, *La transition démocratique au Zaïre*, Kinshasa, Editions CIEDOS, 1995 ; Tshionza G., *Les médias au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1995.

3. Sources

Nous dirons comme Marie Soleil Frere que dans un domaine de recherche très mouvant, où beaucoup de principes et de paramètres restent encore à définir, on ne peut que s'ouvrir aux réflexions les plus diverses, avec exaltation mais aussi parfois une sensation de vertige face à l'ampleur de la tâche et à la diversité des points de vue.

Ce travail n'est pas une thèse en histoire africaine, ni de politologie ou de médiologie pure : il se trouve au confluent de toutes ces disciplines. Nous sommes convaincu que c'est par le croisement des regards, la confrontation des diverses méthodologies, qu'il est aujourd'hui nécessaire d'aborder des questions qui sont sans doute très actuelles et se posent de manière impérieuse.

Plusieurs disciplines scientifiques ont permis jusqu'à présent de progresser dans la connaissance des phénomènes de communication. La tâche des sciences de la communication sociale est toutefois d'évaluer des résultats de recherches sociologiques, pschyco-sociales, historiques, etc. et de les utiliser pour l'étude systématique des processus de communication. La nature interdisciplinaire de communication sociale fait naître la question du choix de la méthode et des techniques à utiliser. Ce choix est principalement déterminé par l'objet de l'étude.

A - Corpus

Il nous a semblé que la meilleure façon de travailler sur le processus de démocratisation était de constituer un corpus à la fois ample et limité.

Nous avons donc opté pour un ensemble d'articles parus dans la presse congolaise pendant cinq années, de 1990 à 1995. Leurs propos sont bien entendus contrôlés et auto-censurés, comme tous les textes destinés au public, mais leur cadre d'énonciation autorise une certaine liberté : ce que dit un journaliste ou un éditorialiste peut être nuancé par ce que dit un autre ; les tribunes libres ou les courriers du lecteur autorisent le désengagement du journal, de même que les interviews ou témoignages.

En nous basant sur certains critères (le poids politique et l'importance du tirage) symboliques du journal¹, nous avons sélectionné les trois publications suivantes :

- *Le POTENTIEL* ;
- *La REFERENCE PLUS*, deux journaux anti-Mobutu, se définissant comme engagés pour le changement,
- *Le SOFT* , journal pro-Mobutu.

Les journaux constituent une source de renseignements précieux pour l'histoire de la presse. En rendant compte de l'"histoire immédiate", en fixant le "temps qui passe", les journaux contribuent dans une certaine mesure à la connaissance de l'histoire générale d'un pays comme l'écrit Pierre Renouvin : « (...) c'est surtout à la connaissance de la vie politique, sociale, économique, et des changements survenus dans les mentalités, que la lecture des journaux apporte un enrichissement.

La presse donne un récit des renseignements dont sans elle, nous n'aurions qu'une vue globale et schématique ; elle signale à l'attention des menus faits, qui, en dehors d'elle, n'ont laissé aucune trace écrite. Or, ce sont ces détails, ces menus faits qui permettent de mesurer l'écart entre la volonté du législateur ou les ordres de la loi ou de la circulaire ; d'apprécier, dans le domaine économique l'ampleur d'une crise de ravitaillement ou de transports, l'efficacité pratique d'une planification économique ; de connaître dans le fonctionnement des institutions les incidents révélateurs d'une carence ou d'une résistance (...). En somme, c'est grâce à l'étude historique de la presse que nous parvenons à serrer d'un peu plus près la vérité"².

Notre objectif n'est pas de mener une étude de presse pour elle-même, mais de nous servir de la presse pour saisir le discours qu'elle a tenu durant la transition démocratique sur des sujets précis (événements politiques : Conférence Nationale,

¹ Lire le livre de Bourdieu sur la télévision, Paris : Seuil, 1999. Celui-ci y développe la notion du « pouvoir symbolique » des journaux.

² P. Renouvin, Préface à *l'Histoire de la presse française* (Tome I), Paris, Editions universitaires de France, pp. vii-ix (Sous la direction de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Ferdinand Terrou).

rôle de la presse, etc.) contrairement à la production scientifique, les articles de presse sont, par essence, porteurs d'un degré élevé de subjectivité (dépendant de la ligne politique et/ou éditoriale, des intérêts du journal, de l'immédiateté de l'information journalistique, des rapports avec les lecteurs, etc.).

Il est à signaler que les différences de régularité dans la parution ne constituent pas un obstacle majeur. La difficulté de trouver des collections complètes ne nous a pas empêché de trouver les principaux numéros parus pendant la Conférence Nationale (voir Annexe II, tome II, p.376, les tableaux reprenant, pour chaque titre, les numéros analysés et leur description).

Pourquoi avons-nous choisi le Congo-Kinshasa et ces trois journaux ? Le débat politique congolais est marqué, depuis l'écroulement du régime mobutiste, par deux pôles antagonistes : les forces politiques (partis, associations, etc.) dites de changement et les forces encore liées à l'ancien régime (les mobutistes). La presse congolaise a reproduit ce dualisme : le marché congolais étant dominé par deux groupes des journaux, chacun lié à ces deux pôles.

Trois hebdomadaires répondant à des critères comme l'importance des lecteurs, l'aire couverte, la ligne éditoriale, et l'importance des tirages, constituent notre corpus. Ce sont des organes de presse à être publiés sur l'ensemble de la période couverte par la transition congolaise, voire à leur régularité effective de parution. La ville de Kinshasa constitue pour nous le champ d'observation où paraissent pratiquement tous les journaux du pays.

Le choix des hebdomadaires s'explique par le fait que cette catégorie de périodiques est encline au commentaire, donc au discours (*view*), au contraire des quotidiens, davantage préoccupés par les news, l'information brute. Malgré l'importance de *Elima*, *Salongo...*, nous avons décidé de ne pas les retenir pour la simple raison qu'ils sont davantage préoccupés par « l'information », que la Conférence Nationale traitée par ces deux quotidiens n'aurait pas atteint le niveau de « conceptualisation » que lui ont conféré les trois hebdomadaires considérés. Les enjeux posés auraient été totalement différents, l'impact sur l'opinion aussi aurait été

autre. *Elima, Salongo* s'adressant à des lecteurs trop proches d'eux et proches les uns des autres.

La sur-représentation de journaux de l'opposition dans notre corpus est également volontaire car, du point de vue du discours sur le processus de démocratisation, ces journaux privés ont eu entre 1990 et 1995, un rôle considérable dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information ; période dont des mutations profondes ont particulièrement favorisé l'émergence d'une presse privée caractérisée par la prolifération des journaux et leur politisation à outrance.

La presse congolaise de transition est-elle ou non satisfaite de cet espace de liberté créé à la faveur du processus de démocratisation ? Quid des journalistes ? Sont-ils satisfaits des conditions dans lesquelles s'exerce cette liberté retrouvée ? Voilà deux questions essentielles qui justifient la large part réservée à la presse privée congolaise.

Enfin, pourquoi le Congo-Kinshasa ? Il nous semble représentatif de l'évolution politique chaotique qu'il a connue depuis l'indépendance, voire depuis le coup d'Etat militaire de 1965, avec la suppression de toute opposition légale, la confiscation du droit de parole au seul profit d'une nomenklatura ou encore la mise au pas de l'information conçue comme le monopole exclusif de l'Etat.

Représentatif aussi de la revendication démocratique qui s'exprimait malgré la répression sur la place publique. Et étant, nous-mêmes congolais, nous suivons de près tout chambardement politique au Congo-Kinshasa.

B - Les journaux officiels

Outre les périodiques précités, auxquels nous allons recourir directement, il convient de signaler d'autres sources complémentaires. Celles-ci relèvent de deux catégories :

I - Les journaux officiels : il s'agit du Bulletin officiel du Congo belge (1908-1960). C'est le *Journal Officiel du Congo belge*. Il répertorie, in extenso, décrets et lois décidés par les

gouvernants (belges) de la colonie. L'utilité de cette source s'est révélée incontournable surtout dans l'analyse du contexte juridique de la communication écrite.

Les différentes éditions du *Bulletin de l'Agence Zaïre Presse* (AZAP, en sigle), entre 1990 et 1995.

II - Les archives : Nous distinguons :

a - Les archives de la Ligue Zaïroise des Droits de l'Homme reprennent la collection des journaux de 1972 à 1990. Elles dressent la liste des journaux congolais parus de 1990 à 1992, *In Esquisse du marché de la presse périodique de Kinshasa, Kinshasa.*

b.- des archives d'origine étrangère (belges et françaises), officielles et non-officielles.

i - Les documents à caractère officiel sont : des rapports officiels mais non publiés, des documents administratifs, des directives, des notes de direction et de service, des circulaires, des lettres à caractère officiel, des textes de loi, etc.

ii - Les documents à caractère non officiel : notes ou rapports personnels, parfois confidentiels, internes, des lettres à caractère privé, télégrammes, lettres des lecteurs.

Selon le lieu où elles sont conservées, on distingue parmi les archives, les archives publiques et les archives privées. La bibliothèque africaine de Bruxelles et la bibliothèque royale de Belgique possèdent une riche documentation concernant le Congo-Kinshasa, par exemple des journaux et des périodiques. Les instituts belges de presse possèdent des services d'archives où nous avons consulté quelques dossiers ayant trait à notre sujet.

III - Répertoires et Annuaires

Ces documents ont permis d'établir des listes précises, parfois complètes des publications des journaux congolais : Un document intitulé *Liste des journaux et périodiques publiés au Congo belge et au Rwanda-Urundi* avait été publié en Belgique, en 1954, par le gouvernement général du Congo belge. Une première mise à jour fut réalisée en janvier 1956. Le document fut ensuite publié, en première édition, en février 1956, sous ce titre : *Répertoire de la Presse du Congo-belge et du Rwanda-Urundi ;*

Le répertoire de la presse de la République Démocratique du Congo, publié par le Commissariat Général de l'Information, sous la forme ronéotypée, est un éclairage essentiel sur la transition politique congolaise. Ce document permet d'entrevoir les mutations intervenues au niveau de la presse.

L'Institut africain/CEDAF gère et tient à jour une documentation sur le Congo-Kinshasa. Son fonds documentaire le plus riche, le plus original et le plus systématique développé porte sur l'histoire et les évolutions politiques, sociales et économiques du Congo-Kinshasa depuis 1959. Ce fonds comporte en particulier des documents de diffusion restreinte ou d'accès difficile, des journaux, des dossiers de coupures de presse.

La réalisation de cette recherche n'a été possible qu'au prix des nombreux séjours, tant en Belgique qu'au Congo-Kinshasa.

La collection privée (journaux congolais de 1990 à 1995) de Roger Diku nous a été d'un grand secours.

4 - Bornage chronologique

Nous avons retenu deux bornes : 1990-1995, la seconde 1995 correspond tout simplement aux cinq ans de démocratie que les Congolais viennent de vivre dans la douleur, cinq ans de lutte pour se libérer du joug de la dictature de Mobutu.

Pour des raisons méthodologiques de constitution et d'étude de corpus, nous avons néanmoins préféré que temps de recherche et temps d'énonciation des discours analysés ne se recouvrent pas. L'année 1990, elle, est une limite raisonnée :

La presse écrite a connu un impact dans les changements politiques gagnant toute l'Afrique subsaharienne (en particulier le Congo-Kinshasa dont le discours du 24 avril 1990 sert de détonateur au processus démocratique) avec la contestation des régimes de parti unique et les revendications populaires pour l'instauration de systèmes politiques pluralistes, d'où la concomitance de la libéralisation politique et de la libéralisation de la presse écrite.

C'est un véritable affranchissement de la presse congolaise par rapport au régime de Mobutu qui a longtemps confisqué le droit de parole et d'expression.

5 - La mise en œuvre des matériaux

Celle-ci doit être effectuée en fonction de l'objet spécifique de l'étude, de la nature des matériaux rassemblés et du but poursuivi. Ce sera la tâche du chercheur de déterminer lesquelles parmi les directives rencontrées dans les ouvrages spécialisés, seront d'une application idéale pour sa propre recherche.

6 - Méthodes

Faisant son apparition à la seconde moitié des années 1960, dans une conjoncture où les sciences humaines étaient dominées par le structuralisme linguistique, le marxisme et la psychanalyse, l'analyse du discours peut aujourd'hui donner l'impression de la dispersion méthodologique et théorique¹.

Discours ? Par discours, nous entendons tout énoncé (...) produit en situation linguistique fournie par une langue dans une langue donnée.

Les différents discours émis sur un sujet donné entretiennent des rapports de contradiction, antagonisme, alliance, absorption... qui sont les reflets souvent déformés et décalés des rapports qu'entretiennent leurs émetteurs avec la situation discursive. Ils entrent ainsi dans un processus interactionnel où chacun agit sur l'autre².

A la suite de Bonnafous, nous disons qu'en adoptant cette définition du mot « discours » nous nous opposons à la conception naïvement informationnelle de la communication, selon laquelle l'acte d'informer consiste à faire connaître à un destinataire l'existence et les qualités d'un référent extérieur au processus de communication, et indépendant aussi bien de l'émetteur que du récepteur.

De cet objectif et de la problématique que nous avons définie au début de cette introduction découle un choix méthodologique marqué par l'éclectisme.

Face à un important corpus de presse (cinq ans et trois journaux), nous nous sommes intéressé au discours journalistique, à son contenu, c'est-à-dire à repérer les stratégies discursives mises en œuvre par les rédacteurs des journaux, en mettant en évidence des procédés d'argumentation et de mise en forme.

Les ressources discursives des journaux ne se limitent pas, en effet, à la seule argumentation : la relation du journal au processus démocratique fait ressortir

¹ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1998, p. 9.

² Idem

l'utilisation de plusieurs procédés, y compris de forme, mettant en évidence le positionnement du journal.

Une contradiction principale s'en dégage :

Un décalage entre le métadiscours se référant à l'attitude « professionnelle » du journaliste, neutre et pluraliste, et le positionnement du journal par rapport au processus démocratique. Dans la mise en cause de l'objectivité journalistique, Gauthier a montré que cette notion était très souvent récusée par les journalistes eux-mêmes. Il s'est interrogé sur les raisons de cette (re)mise en cause qu'il divise en six parties, notamment :

- la mise en cause épistémologique
- la mise en cause ontologique
- la mise en cause psychologique
- la mise en cause pragmatique
- la mise en cause éthique
- la mise en cause idéologique

Il en déduit que la question de l'objectivité journalistique rejoint celle, jamais tranchée, de l'objectivité dans les sciences humaines en général¹.

Le journaliste, fait remarquer Ruellan² constitue un groupe professionnel très coutumier et « une conception professionnelle de son activité ». Ce dernier rappelle que le « journaliste professionnel » trouve son origine juridique dans la loi française de 1935 ayant trait au statut du journaliste. Il souligne à ce propos qu'on ne dit pas « professeur professionnel », « avocat professionnel » ou « agriculteur professionnel », afin de bien montrer la caractéristique particulière à cette représentation de la profession par elle-même.

¹ Gauthier G., « La mise en cause de l'objectivité journalistique », *Communication*, Vol. 12, n° 2, Ed. Saint-Martin, Université Laval, Canada, 1991, p. 111.

² Ruellan D., *Le professionnalisme du flou, Identité savoir-faire des journalistes français*, Presses Universitaires de Grenoble, 1993, p. 11.

Depuis Kinshasa où il observe gestes et faits de la presse kinoise, le père Aldo Falconi¹ fait remarquer qu'« Aujourd'hui encore au lieu d'approfondir la vérité, des journalistes optent pour des solutions plus faciles et plus expéditives, celles des demi-vérités ou demi-mensonges. Pour eux la vérité n'existe pas ou, si elle existe, est presque impossible à connaître ; pour eux, autant vaut-il d'en montrer seulement une partie, celle qui rencontre la faveur du public et permet ainsi d'augmenter la vente du journal».

L'analyse du discours, de l'argumentation, le fait bien ressortir, mais les autres ressources discursives (qui incluent également la mise en forme, les silences, les fréquences des articles) participent aussi à cette stratégie de positionnement et par conséquent de gestion de cette contradiction.

Toute la deuxième partie de notre recherche sera donc consacrée à l'analyse du discours. Trois aspects du corpus global seront ainsi abordés : la répartition quantitative des articles dans le temps et par journaux, le rubriquage, la sélection événementielle. Nous allons, dans la première partie, décrire brièvement le contexte politique général sachant que beaucoup d'études² (...) ont fait état de changements politiques au Congo-Kinshasa depuis le déclenchement du processus démocratique, le 24 avril 1990. La troisième partie sera consacrée au traitement de la démocratie et le rôle de la presse. Comment celle-ci représente-t-elle la démocratie ?

A - Principes de dépouillement

Le corpus que nous présentons (trois journaux pendant cinq ans) et que nous appelons corpus 0, ne forme pas un ensemble directement analysable. Les articles portant sur le processus de démocratisation y sont noyés au milieu de quantités d'autres articles, et c'est à une opération d'extraction qu'il a fallu nous livrer pour constituer le premier objet d'analyse, le corpus I.

¹ Aldo Falconi, *Le journal à la loupe*, Kinshasa, Médias Paul, 1995, p. 49

² G. de Villers, op. cit. ; A. Gbabendu, E Efolo, *Volonté de changement au Zaïre*, Vol. 1, 2, *De la consultation populaire vers la conférence nationale*, L'Harmattan, 1991.

Une fois ces critères de sélection posés, notre travail de dépouillement a relevé pour une bonne part de l'analyse du contenu. Codifiée de manière systématique par Bernard Berelson¹, l'analyse de contenu classique rassemble des outils qui permettent d'étudier de manière objective, quantitative, qualitative et systématique les contenus de toute communication, écrite ou verbale, linguistique ou paralinguistique. Alors que Berelson s'en tenait aux contenus manifestes de la communication et à leur description, d'autres chercheurs ont tenté d'élargir la technique, d'une part en passant d'une visée purement descriptive (inventaire) à la volonté de produire des inférences, c'est-à-dire émettre des conclusions quant aux caractéristiques, causes ou effets des communications ; d'autre part, en y introduisant des concepts développés d'autres disciplines².

Pour passer du corpus 0 au corpus I nous avons procédé à la lecture des cinq années de livraison des trois journaux, de façon à repérer tous les articles dont le contenu répondait aux critères ci-dessus énoncés.

Notre préoccupation est de voir quelle contribution cette presse a apporté au processus de démocratisation et au débat politique et quelle place elle occupe dans les réseaux et les stratégies de pouvoir. Il s'agit surtout de tenter d'appréhender la façon dont les journaux congolais ont vécu une mutation politique.

Ce chapitre constitue notre premier axe et met en évidence le discours tenu par la nouvelle presse privée face aux événements de la transition démocratique au Congo-Kinshasa.

De la même manière que Marie Soleil Frere (...) un événement ne se donne jamais de manière univoque : lorsque le journal s'en saisit, c'est qu'il décide que le fait est mémorable, significatif, selon des critères qui lui sont propres. En racontant l'événement, en se prononçant sur ses fondements et ses conséquences, les journaux le « fabriquent » en quelque sorte, puisqu'ils choisissent de l'inscrire dans la mémoire que constituent leurs pages. Cette inscription-construction se fait de manière partielle

¹ Bernard Berelson, *Content analysis in Communication Research*. The Free Press, Glencoe, 1952.

² Pour plus de précisions sur les techniques d'analyse de contenus et leur évolution, lire Bardin (1986), Mucchielli (1977) et Keintz (1971).

et dessine ce que l'on retiendra plus tard de la transition démocratique congolaise, dans le cas qui nous occupe.

Ainsi, avons-nous lu avec intérêt, à propos de cette construction médiatique de l'événement, les auteurs tels que Barthélémy, Neveu, Quéré, Mouillaud, Tétu, Véron, Champagne et tant d'autres. Leur raisonnement nous ont inspiré dans le cadre de cette thèse.

Dans l'affaire de Carpentras¹, par exemple, Barthélémy, étudiant la relation médiatique de l'événement, affirme que « la médiatisation d'un événement n'est qu'une composante d'un processus d'inscription sociale plus large qui met en œuvre la réception d'un public à qui s'adresse cette relation médiatique. Ainsi l'approche constructiviste peut fonctionner non pas au sens radical, mais d'une manière plus nuancée : « les événements contingents ne sont pas "construits" au sens strict : ils adviennent en-dehors de la volonté de quiconque. Néanmoins, ils n'ont pas le pouvoir d'évoquer quoi que ce soit de précis, en dehors d'une certaine articulation signifiante. Leur individuation relève ainsi d'un procès social, qui mobilise des informations contextuelles, mais également des ressources symboliques, des croyances, des conventions sociales et culturelles, qui permettent de les interpréter sous une perspective intersubjectivement valide »²

¹ Profanation, en France, du cimetière israélite de Carpentras, au printemps 1990. Cet acte a suscité les réactions d'indignation et de réprobation de la classe politique et des associations humanitaires unanimes. Il a donné lieu à des manifestations spontanées dans diverses communes de France, relayées et amplifiées par des cérémonies et des manifestations nationales auxquelles prirent part les plus hautes autorités de l'Etat. Un large mouvement d'opinion s'est constitué pour condamner solennellement l'antisémitisme que cet acte, marqué par l'exhumation et l'empalement d'un cadavre, semblait exprimer sans détours, bien que les auteurs en soient inconnus. L'extrême droite française a été unanimement accusé d'être politiquement et moralement responsable de l'instauration du climat qui a rendu possible cet acte inimaginable. Dans un second temps, au terme des mouvements de mobilisation nationale, la thèse de la profanation antisémite a été mise en doute. L'enquête menée par les médias a mis en évidence des éléments factuels négligés jusqu'alors, dont l'interprétation avait été biaisée par la thèse de l'acte antisémite. En découvrant d'autres pistes d'investigation, cette enquête rendait crédible une vision alternative de l'événement. Elle consistait à attribuer à un groupe de jeunes consommateurs d'alcool et de drogue l'acte initialement imputé à un commando antisémite. Cette révision de la description de ce qui s'est passé, s'est accompagnée d'une polémique sur la précipitation avec laquelle les médias et la classe politique ont privilégié la piste antisémite, à l'exclusion de tout autre, ainsi que sur les raisons qu'ils ont pu avoir de le faire.

² Barthélémy M., « Evénement et espace public : l'affaire Carpentras », *Quaderni*, n° 18, 1992, p. 11

Il est toujours tentant, d'une part, de tirer parti de la polysémie des termes "construction" et "événement" ou d'étendre métaphoriquement leur signification ; d'autre part, de réduire le processus de constitution symbolique des événements aux seuls dispositifs et pratiques médiatiques, qui, à l'évidence, "construisent" ou "produisent" les "news"¹

Dans leurs travaux, Neveu et Quéré distinguent alors ce qu'on entend par "idée de construction," "notion d'événement" et "constitution symbolique de l'événement". Selon eux,

- « l'idée de constitution » ne serait rien d'autre qu'une métaphore pouvant s'avérer réductrice, et dont nécessaire de dépasser les simples termes ;
- « la notion d'événement » c'est bien le fait de décrire avec précision la publicisation de faits médiatisés et de montrer dans quelle mesure et en fonction de quelle importance attribuée, ces faits se transforment en événement ;
- enfin, la « constitution symbolique de l'événement » concerne un vaste champs de recherche qui s'intéresse à l'organisation sociale de cette constitution, aux formes d'écriture et de langage que restitue cet événement, et aux systèmes de diffusion. Et Quéré de poursuivre « cependant cette idée d'une construction ou d'un façonnement médiatique des événements est, par bien des aspects, une idée faussement simple et trop peu conceptualisée »²

Ayant orienté leurs travaux vers la production du sens par le journal, Mouillaud et Tétu ont repéré les dispositifs de cette construction. Selon eux, les événements médiatiques s'emboîtent dans des formes qui sont déjà des constructions de l'espace et du temps ; ils sont donc « préconstruits ». Ils considèrent que les

¹ Neveu E., et Quéré L., *Revue Réseaux*, n°75, CNET, Issy-les-Moulineaux, 1996, p.10, lire également *Réseaux* n°76, 1996, pp.5-7. Les deux auteurs y développent cette nuance dont décrit Barthélémy dans l'affaire Carpentras.

² Quere L, « L'événement », in *Sociologie de la Communication*, Réseaux, Reader, CNET 1997, pp. 431-432

médias sont à la fois extérieurs et intérieurs à un événement auquel ils assignent des normes par leur propre discours¹

Leur perspective permet de mettre en évidence les procédés discursifs de construction de l'événement par les médias :

« Le journal, d'un côté, tente de faire croire à la réalité du monde produite par le discours, son discours, et d'un autre côté, conscient que cette « re-présentation » est une « re-construction », il tente de révéler cette réalité en la montrant seulement, en la laissant parler, ou en la faisant parler. Il se trouve là une tension permanente dont l'usage de la citation porte la trace. Le résultat en est ce « discours de la presse » que nous tentons d'analyser. Car il en est bien le résultat, original, spécifique : le discours du journal, tout en étant reprise d'un discours premier, ou « primaire », ne consiste jamais en un simple rapport. Il crée une réalité nouvelle, originale. Dès qu'on dit que quelqu'un a dit quelque chose, on dit quelque chose d'autre, on dit quelque chose de nouveau »²

D'après les deux auteurs, le sens produit par le journal n'est pas uniquement lié au seul discours, aux seuls arguments : il émane d'un ensemble dans lequel « les formes », c'est-à-dire la mise en page, l'illustration, le nom du journal, les titres, ou encore les stratégies de citation, participent à la construction du message.

Cette approche est également celle de Veron qui s'est intéressé à l'analyse des procédés de construction de l'événement par les différents médias, en observant notamment la médiatisation de l'accident nucléaire de Three Mile Island³

¹ Mouillaud M., et Tétu J.F., *Le Journal quotidien*, Presses Universitaires de Lyon, 1989, pp. 19-20

² Idem, p. 184

³ Veron E., *Construire l'événement, les médias et l'accident de Three Mile Island*, Ed. de Minuit, Paris, 1981, p. 8. Il s'agit d'une panne qui s'est produite le 28 mars 1979 dans le deuxième réacteur de la centrale nucléaire américaine de Three Mile Island, ce qui déclencha de nombreuses réactions contraignant le gouvernement américain à créer une commission d'enquête, et le gouvernement français à rassurer son opinion en renforçant les normes de sécurité dans les centrales. Lire à ce propos la thèse de doctorat de Bernard Idelson, *La Presse Quotidienne Régionale (P.Q.R.) : Acteur Social Local*, Université de la Réunion, 1999, p. 14. Nous nous sommes, dans certains cas, inspiré de quelques unes de ses exemples.

Veron a mené une enquête comparative de plusieurs supports médiatiques qui ont relaté cet événement, montrant comment ces médias l'ont eux-mêmes « façonné ». Il montre, à travers cet exemple, comment les médias contemporains construisent les événements, tout en évoquant une ligne de conduite, véritable dogme par lequel ils se représentent : l'objectivité énoncée à tout propos. Il constate que la construction événementielle s'avère bien différente du fait lui-même :

« Débordant la multiplicité des modes de construction, l'efficacité des invariants du discours finit par produire une unification imaginaire et, fort du pouvoir de sa désignation, l'événement s'impose alors partout dans l'intersubjectivité des acteurs sociaux. Les médias informatifs sont le lieu où les sociétés industrielles produisent notre réel¹.

Toujours à propos de la construction de l'événement, l'éditorialiste, selon Veron, commente les événements dans des lieux privilégiés, c'est-à-dire à une place d'autorité, en page de une, qui apparaît relativement significatif dans la construction de l'événement par un discours sur l'événement, ce qui permet de prolonger, d'amplifier, ou a contrario d'atténuer l'occurrence : « il parle de ce dont il a été déjà parlé »².

Pour Riutort, l'éditorialiste se met ainsi en retrait de l'événement, ou plus exactement il a la possibilité de tenir l'événement éloigné, afin de mieux le commenter, il se situe souvent en aval du terrain, dans un « espace protégé », séparé du rédacteur de base :

« Le fonctionnement auto-référentiel de l'espace journalistique tend à conduire à la surenchère explicative qui, tout en tenant l'événement à distance, peut contribuer, et ce n'est pas le moindre de ses effets, à l'importation ultérieure dans d'autres espaces sociaux des schèmes interprétatifs élaborés par les professionnels du commentaire »³.

¹ Idem, p. 18

² Ibidem, p. 156

³ Riutort P., « Grandir l'événement. L'art et la manière de l'éditorialiste », *Réseaux*, n°76, CNET 1996, pp. 65-79

« Lorsque l'événement prend une dimension politique majeure, le spécialiste agricole- quand il existe- tend à être dépossédé du droit de dire, ou en tout cas de dire seul, le sens proprement politique de la manifestation, au profit des rédacteurs politiques ou des éditorialistes de son journal qui donnent leur « point de vue » ou font les articles de première page »¹.

Champagne regrette la médiatisation de l'événement. Selon lui, la sophistication croissante des « technologies sociales », visant à faire croire que l'on donne la parole au peuple, participe à ce leurre collectif qui menace l'idéal démocratique. La médiatisation des événements sociaux aurait ainsi pour conséquence de voir les acteurs de ces mouvements sociaux dépossédés de leur action par les médias manipulateurs. Dès lors, poursuit-il, « les stratégies politiques conscientes ne sont pas d'ailleurs sans relation avec le rapport proprement social qui s'établit entre le milieu journalistique et le groupe social qui manifeste »².

Cette approche critique des médias de Champagne n'est pas partagée par Wolton qui s'oppose à l'idée que le public serait manipulé. Selon Wolton, il s'exprimerait au contraire comme opinion publique. Il oriente ses recherches vers la construction « d'un modèle de communication politique » qui reposerait sur trois acteurs piliers : « les politiques, les journalistes et l'opinion publique, notamment avec les sondages. Ces trois piliers interactifs constituent selon lui trois "légitimités" nouvelles de la démocratie, elles-mêmes constitutives d'un espace public « accueillant tout discours qui s'exprime librement »³

L'idée résumée sommairement est que finalement l'individu récepteur des médias possède son libre arbitre, il n'est pas façonné par la société médiatique⁴

Notre démarche se situe en dehors de l'approche critique de ces derniers auteurs précités. Toutefois, il n'est pas impossible d'emprunter certains éléments méthodologiques de Veron quant à l'étude chronologique de la production, et

¹ Champagne P., *Faire l'opinion*, Ed. de Minuit, Paris, 1990, p. 229

² Champagne P., op. cit., p. 227

³ Wolton D., « La communication politique : construction d'un modèle », *Hermès*, n°4, 1990, Paris, p. 32

⁴ Lire la thèse de doctorat de Bernard Idelson, op. cit., p.16

l'analyse du discours informatif et de l'interrogation des médias sur leur propre légitimité formant la trame de cette recherche.

B - Présentation des journaux

Succinctes, les fiches qui suivent devraient néanmoins permettre aux lecteurs d'avoir une vue d'ensemble du contexte d'énonciation des articles analysés.

i - Le Potentiel

Le Potentiel appartient à Modeste Mutinga Mutuishay. Ce journal a son siège au 135, avenue Gécamines à Kinshasa-Gombe. Créé en 1986, le journal s'est fixé à ses débuts, comme préoccupation la diffusion des informations à caractère économique. Il est, depuis janvier 1993 tri-hebdomadaire s'affichant comme journal de l'opinion, davantage lié à la personne de Tshisekedi. Il paraît sous le format tabloïd (42 cm de long sur 32 cm de large).

ii - La Référence Plus

C'est un journal privé créé en 1989 par Ipakala Abeiye Mobiko, éditeur-directeur général et Kabuizi Baluku, directeur de la publication. Au départ revue « *La Référence* », il est passé *Référence Plus* en 1991 se présentant comme bihebdomadaire. En 1993 il devient successivement trihebdomadaire et quadrihebdomadaire.

Aujourd'hui, la *Référence Plus* s'affiche quotidien d'informations générales dont la moitié de sa surface rédactionnelle est consacrée à la politique générale. Quoique soutenant l'Opposition en tant qu'institution, *La Référence Plus* ne révèle aucune préférence. C'est un journal indépendant défendant le changement. Il est situé sur Kandakanda n°40 dans la commune de Kasa-Vubu et paraît sous le format tabloïd (42 cm de long sur 29,9 cm de large).

iii - Le Soft

Créé dans la tourmente des événements politiques après le discours du Chef de l'Etat, le 24 avril 1990, il existait sous l'appellation de « Finance » qui était un mensuel. Son éditeur, Kin-Kiey Mulumba, voulait une publication plus simple, plus légère et plus prompte à réagir aux nombreux événements qui ont secoué le Congo-Kinshasa au lendemain du discours du 24 avril 1990.

Après quatre-vingt cinq numéros, « *La Soft de Finance* » deviendra le « *Soft* ». La crise économique et d'autres raisons d'ordre pratique l'emportent. Depuis le 23 juillet 1994, le journal a un supplément appelé « *Week-end supe soft*¹ » dont le but est d'égayer les lecteurs. Il paraît sous format tabloïd aux dimensions 42,7 cm de long sur 35 cm de large. C'est un journal d'informations générales. Contrairement aux deux premiers, il est plus proche du pouvoir.

¹ A l'heure actuelle, nous ne savons pas si ce supplément continue à paraître.

7 - La transition

Il est important, avant d'examiner la première partie, d'apporter une précision théorique du concept de transition. La transition renvoie, d'une part à des situations de passage brutal d'un gouvernement autoritaire vers un nouvel équilibre démocratique, c'est-à-dire à un régime de plus grande ouverture et d'autre part elle recouvre des processus de réformes institutionnelles se déroulant de façon progressive.

La transition démocratique succède à une chute de régime et précède la phase de consolidation¹ tout en impliquant idéalement des ruptures au niveau de l'Etat, des individus et de la société².

La définition de la transition démocratique pose un hic selon certains politologues³ en raison de certaines spécificités d'un pays à l'autre, notamment l'histoire, la culture, etc.

La transition démocratique béninoise, par exemple, est différente de celle du Congo-Kinshasa (zaïroise). Le résultat n'est pas le même. Il suffit d'observer la transition congolaise que Willame J.-C. appelle transition « octroyée » (à la zaïroise)⁴ à la transition « négociée » (à la béninoise, voire même à la transition par rupture totale avec le pouvoir préexistant (à la malienne)⁵.

¹ Bermeo Nancy, « Democracy and the Lessons of Dictatorship », in *Comparative Politics*, vol.24, n°3, avril, 1992, p. 273 et suiv.

² Robinson Pearl, « Democratization : Understanding the Relationship between Regime Change and the Culture of Politics, » in *African Studies Review*, vol.37, n°1, avril, 1994, p. 40 et suiv.

³ Terry Lynn Karl et Philippe C. Schmitter sont ces deux chercheurs américains qui ont travaillé sur la démocratisation en Amérique Latine, Europe et Asie. Selon eux, les moyens employés pour opérer les changements de régime auront été extrêmement variables.

⁴ Willame J.-C., *Zaire, années 90*, volume I, De la démocratie « octroyée » à la démocratie enrayée, *Les Cahiers du CEDAF*, n°5-6, 1991

⁵ Lire la thèse de doctorat de Marie Soleil Frere, op.cit.p.308

N'est-ce pas ce dont parle Juan Linz de réforme et révolution (« reforma » et « ruptura »)¹, c'est-à-dire le remplacement ou révolution, selon Linz, constitue sans doute le mode de transition le plus risqué en ce qu'il engendre parfois un vide du pouvoir, entraîne une euphorie qui se change généralement rapidement en amertume et produit souvent un éparpillement des forces politiques : ceux qui luttèrent de front contre le pouvoir défunt commencent à se diviser quant à l'organisation et la gestion du nouveau pouvoir².

Sachant que le résultat de la transition n'est pas acquis d'avance, Adam Przeworski, chercheur d'origine polonaise, suggère que 'le processus d'instauration de la démocratie est un processus d'institutionnalisation de l'incertitude', consistant d'une certaine façon 'à soumettre tous les intérêts à l'incertitude'³.

Dans une logique similaire, G. O'Donnell, P.C.Schmitter et L. Whitehead soutiennent que « la démocratie politique (...) émerge généralement d'un processus non linéaire, grandement incertain et donc réversible à tout instant, entraînant la définition prudente de certains espaces et mouvements sur différents échelons⁴.

Il ressort de cette approche qu'il ne peut véritablement y avoir de formule toute faite pour provoquer la démocratisation, chaque pays poursuivant en effet son propre chemin.

D'autres chercheurs se sont exprimés pour définir le processus de transition démocratique. Le nigérian Ben O. Nwabueze précise que la démocratisation, dans le sens plein du terme, a une signification et une portée bien plus grande que le multipartisme. Elle doit en outre chercher à démocratiser la société, l'économie, la politique, la constitution de l'Etat, le système et le processus électoraux et la pratique du gouvernement. Non seulement, ajoute-t-il, la société a besoin d'être démocratisée

¹ Juan Linz, « Crisis, Breakdown and Reequilibration », in Linz Juan et Stepan Alfred (éd.), *The Breakdown of Democratic Regimes*, Baltimore Johns Hopkins University, Press, 1978, p. 35, cité par Marie Soleil Frere, op. cit

² Idem

³ Adam Przeworski, cité par Renaud de La Brosse, op. cit., p. 142

⁴ Idem, p. 143

mais elle doit aussi être une société fondée sur la liberté, la justice et le traitement égal des citoyens par l'Etat¹

Olusegun Obasanjo et Akin Mobogungie définissent la transition démocratique comme « un processus systématique de changement dans l'institution politique et (comme) un processus basé sur les valeurs de la démocratie »².

Nzouankeu Jacques Mariel, dans la *Revue Internationale des Sciences Sociales* de mai 1991, n°128, Unesco/ères, page 401, affirme qu'il existe autant de procédures de sortie de dictatures et d'entrée ou de sortie en démocratie qu'il y a d'Etats concernés en Afrique. Il poursuit : « le souci de simplification qui amène à les regrouper (...) ne doit pas faire oublier que chaque expérience est unique en son genre ; seul l'examen cas par cas permet de restituer la richesse ainsi que les spécificités de chacune d'elles.

Pour Richard Joseph, les transitions démocratiques africaines se développent en huit phases qu'il nomme désagrégation (de l'ancien régime), mobilisation, décision, formulation, compétition (électorale), passation (de pouvoir), légitimation et consolidation³

Nous remarquons que le contenu donné par les différents auteurs vers la démocratie reste assez indécis. C'est ainsi que Guy Hermet conclut que la transition doit avant tout se comprendre dans son acception temporelle.

Il propose donc la définition suivante : « La transition s'inscrit dans le temps, de durée extrêmement variable, qui s'écoule entre la chute d'un régime et la prise de contrôle complète des rouages du pouvoir par celui qui le remplace : en l'occurrence par le régime démocratique. Elle prend fin normalement quand cette démocratie s'est pourvue d'institutions régulières, d'une constitution, et surtout lorsque les dirigeants démocratiques ont imposé leur suprématie aux militaires ou aux nomenklatura, en

¹ Ben O. Nwabueze, *Democratisation*, Spectrum Law Publishing, Ibadan, 1993, pp. 1-2

² Définition rapportée par Brendalyn P. Ambrose, in *Democratization and the Protection of Human Rights in Africa*, Praeger, Westport, Connecticut, 1995, p. 23. Lire également la thèse de Renaud de La Brosse, p. 144

³ Joseph Richard, « Africa : The Rebirth of Political Freedom », in *Journal of Democracy*, vol.2, n°4, automne, 1991, p. 10-24

rendant de la sorte l'alternance pacifique au pouvoir au moins réalisable dans son principe. »¹

Sa définition semble pertinente et opératoire, et ce quels que soient les mouvements considérés.

A l'entrée de notre première partie, la question qui se pose est la suivante : comment du régime autoritaire, dictatorial on est arrivé au processus de démocratisation ?

¹ Hermet Guy, « Le temps de la démocratie », in *Revue Internationale des Sciences Sociales* n°128, mai, 1991, p. 263-274. Lire aussi le même auteur, *Culture et Démocratie*, 1993, Paris, Unesco/Armand Colin ou *Les désenchantements de la démocratie*, 1993, Paris, Fayard.

PREMIERE PARTIE

LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU CONGO-KINSHASA

Le processus de démocratisation est un phénomène déjà vécu par quelques pays d'Europe de l'Est (Hongrie, Pologne, R.D.A., Russie, Tchécoslovaquie, etc.), de l'Amérique du Sud et Centrale (Argentine, Bolivie, Brésil, Equateur, Honduras, Guatemala, Nicaragua, Paraguay, Salvador, Uruguay), voire d'Asie du Sud-Est (Corée du Sud, Philippines, etc.) entre 1974 à 1990 en passant d'un régime autoritaire à un gouvernement démocratique.

Ce désir de voir respecter la liberté et les droits politiques de l'individu sont au centre des mouvements de contestation qui gagnent progressivement l'Afrique subsaharienne laquelle a connu de profondes mutations.

Le Bénin fait figure de pionnier et nourrit la réflexion sur l'avenir des processus de démocratisation en Afrique. L'adoption de sa nouvelle constitution du 2 décembre 1990 ouvre une période qui voit l'Afrique saisie par la fièvre constitutionnelle.

Le modèle de la démocratie libérale s'impose partout, mettant fin à la fois à la diversité des informations, notamment instaurée sous l'influence de l'idéologie socialiste ou parfois même de marxisme-léninisme (Bénin et Congo Brazzaville), ainsi qu'aux spécificités de bien des constructions constitutionnelles qui au nom du réalisme avaient renforcé juridiquement pour mieux les légitimer le pouvoir des régimes autoritaires.

Ainsi au Congo-Kinshasa, l'atmosphère d'incertitude qui entoure le M.P.R¹, parti unique zaïrois à l'époque, empêtré dans une crise économique et sociale majeure depuis le milieu des années 1980 fait réfléchir son chef, Mobutu.

¹ MPR = Mouvement Populaire de la Révolution : l'unique institution politique et source de légitimité du pouvoir. Sa charte est le Manifeste de la N'Sele, publié le 20 mai 1967. Il est structuré en 15 organes : le Président du MPR, président de la République, centre de décision et de contrôle des activités ; le Congrès ; le Secrétariat général du parti, chargé de la coordination des activités du parti-Etat ; le Comité central, organe d'inspiration, de conception et de décision. Il est composé de plus de 200 membres ; le Bureau politique, organe permanent de contrôle ; le Conseil législatif ; le Conseil exécutif (gouvernement) ; le Conseil judiciaire ; Huit organisations régionales (le comité régional, le comité régional élargi, le comité régional ou urbain, le comité populaire de zone, le comité de zone élargi, le comité populaire de collectivité, le comité populaire de localité, le comité populaire de cellule).

Rejeté par le peuple congolais comme responsable de la mauvaise gestion du pays, apparemment sans crédit auprès des partenaires étrangers et attentif au bouleversement de l'Europe de l'Est, Mobutu annonce son intention d'ouvrir un large débat national sur le fonctionnement des institutions nationales et sur la gestion du pays. Il reconnaîtra que d'année en année, la situation, loin de s'améliorer, a fini par déclarer globalement négatif le bilan de sa gestion, d'où cette initiative.

Dans un premier chapitre intitulé les causes de la chute du M.P.R, nous essayons de voir les raisons qui sont à la base de l'échec du parti unique zaïrois avant le large débat national qui constituera le deuxième chapitre de cette partie.

CHAPITRE 1 - LES CAUSES DE LA CHUTE DU M.P.R.

« Quand je désespère, je me souviens que tout au long de l'histoire, la voie de la vérité et de l'amour a toujours triomphé. Il y a dans le monde des tyrans et des assassins et, pendant un temps, ils peuvent nous sembler invincibles mais, à la fin, ils tombent toujours ».

Gandhi

Le bilan négatif du régime de Mobutu se résume en quelques termes : misère, dégradation des conditions de vie, infrastructures inexistantes, violations des droits de l'homme.

La société congolaise est donc en proie à une crise morale, politique et économique profonde.

Les infrastructures de base sont détruites, les unités de production endommagées par les pillages¹ sont en mauvais état. L'économie tourne au ralenti et s'est informalisée, les finances publiques sont exsangues, la dette publique atteint des montants importants.

Le capital humain s'est fortement dégradé. La libération des anciens régimes socialistes à l'égard de l'Union soviétique qui marque la fin de la guerre froide² eut un impact considérable sur le déclin du parti unique zaïrois car le régime de Mobutu doit sa survie à trois facteurs :

¹ Si le premier pillage a éclaté spontanément, les suivants ont été sciemment provoqués par les militaires qui réclamaient leur solde.

² Pour Boutros Boutros Ghali, la Guerre froide, c'est l'axiome qui sous-entendait la course au pouvoir entre l'EST socialiste et l'OUEST capitaliste, à savoir que, l'histoire est le déroulement entre ces deux systèmes antagonistes, colorait les relations internationales, sous tous les aspects qui ont rendu les promesses dont l'Organisation des Nations Unies était pleine, extrêmement difficile à remplir. In *Rapport sur l'activité de la 4^e à la 47^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies*, septembre 1992, p.1.

- la complicité entre protégé et protecteur face aux violations massives et systématiques des droits de l'homme et obstruction à la démocratie,
- le fait de servir de pilier de la guerre froide en Afrique, avec en échange, le soutien sans condition, de tous les services spéciaux de l'Occident à la bourgeoisie nationale,
- le maintien du monopole étranger de grandes compagnies multinationales sur les richesses nationales.

Kabungulu Ngoy-Kangoy¹ résume les trois facteurs de survie du régime de Mobutu en principe d'alignement aux blocs, principe de documentation et d'exploitation.

Ainsi parmi les causes de la chute du Mouvement Populaire de la Révolution (M.P.R.), nous évoquons les causes endogènes (1) comprenant la gestion irresponsable par le régime (A), le dérèglement de l'économie (B), les tensions et contestations populaires (C) et causes exogènes (2) : elles comprennent le démantèlement des dictatures dans le monde (A), les pressions internationales (B), les consultations populaires (Chapitre 2), à l'issue desquelles sont sortis 6128 mémorandums (3) provenant de toutes les forces vives de la nation (les intellectuelles, professeurs, cadres, chercheurs, étudiants, fonctionnaires, gestionnaires publiques et privés, banquiers, industriels, commençants, paysans, agriculteurs, artisans, artistes, églises, partis politiques, etc.).

¹ Kabungulu Ngoy-kangoy, *La transition démocratique au Zaïre*, avril 1990 juillet 1994, Centre interdisciplinaire d'études et de documentation en sciences sociales- CIEDOS- Université de Kinshasa, 1997, p. 13.

1 - Les causes endogènes

La vague de démocratisation entamée en 1990 au Congo-Kinshasa s'est accompagnée de très fortes tensions politiques et sociales qui ont réactivé une tradition insurrectionnelle qui s'était tue au cours des années quatre-vingt. Comme écrit si bien Muriel Devey elle s'est traduite également par des coûts économiques considérables, notamment ceux liés aux pillages de 1991 et de 1993 qui ont occasionné des pertes évaluées à près de 25% du produit intérieur brut (PIB), qui ont accéléré le déclin économique¹.

Pendant près de trois décennies la gestion de l'économie de ce grand pays a été caractérisée par un pillage des deniers publics au profit de quelques-uns², sans grand équivalent ailleurs entraînant une dégradation des conditions socio-économiques et un terrible bond en arrière. La population qui aspire pourtant à un changement réel, a perdu confiance en ses dirigeants. L'Etat a disparu et ne remplit pratiquement plus ses fonctions essentielles : entretien des infrastructures ou la fourniture de services sociaux de base. Les unités de production endommagées par les pillages sont en mauvais état. L'économie s'est vue contrainte de se replier sur des activités informelles.

A - La gestion irresponsable

La gestion irresponsable par le régime de Mobutu a miné de l'intérieur la solidité de l'édifice. La " cleptocratie ", écrit Bernard Adam³, érigée en système a opéré un pillage destructeur. La prédation systématique a non seulement vidé les caisses de l'Etat mais a aussi stoppé tout investissement public et au moins freiné le développement des activités privées. De plus, la concentration de la mainmise sur les

¹ Muriel Devey, " L'économie zaïroise : état de lieux ". In *Marchés tropicaux et méditerranéens* 52^e année, n°2670, janvier 1997, p. 59.

² Président Mobutu, son entourage et les étrangers, bénéficiaires du régime.

³ Adam B., alii, *Kabila prend le pouvoir*, coédition GRIP-Complexe, 1998, pp.8-12.

maigres ressources publiques a créé tout un système pyramidal de rançonnement " hiérarchisée " à tous les niveaux, de l'échelon supérieur jusqu'à la population.

L'armée et les forces de sécurité, par leurs exactions et leurs pillages ont grandement contribué à l'instauration d'un climat de rejet du pouvoir mobutiste par la population. Et en même temps, à de rares exceptions près, elles ont perdu toute capacité de fonctionner comme une véritable armée.

L'incapacité de l'Etat à conduire les affaires du pays est soulignée même par la Banque mondiale (BM) dans son rapport publié en 1994, qui tire un bilan sévère de la gestion Mobutu :

" Une partie de l'administration, y compris l'armée, la police et le pouvoir judiciaire, en est venue à être considérée non seulement comme incapable d'agir et comme un fardeau pour l'économie et la population, mais encore comme une entité contre-production qui peut même avoir un effet de subversion sur le rôle dévolu au gouvernement¹ ".

Lors de sa présentation devant les cadres et agents de son ministère le 21 juillet, l'ancien ministre Katanga Mukumadi de l'Economie nationale, industrie et petites et moyennes entreprises peint le sombre tableau de la situation économique du Congo entre 1990 et 1993. Pour le ministre² :

" Le premier élément économique à recevoir un coup dur, c'est le produit intérieur brut qui a baissé de 6,6% en 1990 et de 16,4% en 1993. Le premier trimestre de l'année 1994, les projections faites par les experts parlent déjà d'une chute de 36%. Toutes les autres activités liées à l'économie sont caractérisées par des contre-performances considérables. Dans le domaine minier, l'indice d'activité de la production est passé de 100 en 1990 à 33,4 en 1993. Le constat est identique pour la production du café qui a baissé de 52,9% entre 1990 et 1993. Dans cet espace de temps, le bois congolais, devenu selon les exploitants forestiers le deuxième produit

1 Rapport de la Banque mondiale publié en 1994, cité par Muriel Devey in *Marchés Tropicaux et méditerranéens*, op. cit., p.60.

2 Katanga Mukumadi, extraits de l'exposé sur la situation économique du Zaïre (Congo) au 21 juillet 1994. In *Le Soft de Finance*, du 25 juillet 1994.

important du pays après le diamant, a connu une régression de 14,6% dans sa production, alors que le Zaïre (Congo) couvre plus de la moitié des forêts d'Afrique.

La production du caoutchouc n'a pas été épargnée. Elle a subi un net recul fixé à 58,6%. Même observation pour la production de l'huile de palme qui a perdu 66,4%. Le secteur du ciment n'a pas non plus fait le poids face à la conjoncture économique actuelle. Une perte de 67% a été enregistrée entre 1990 et 1993. Le transport, presque inexistant, a baissé de 2,4% en 1993.

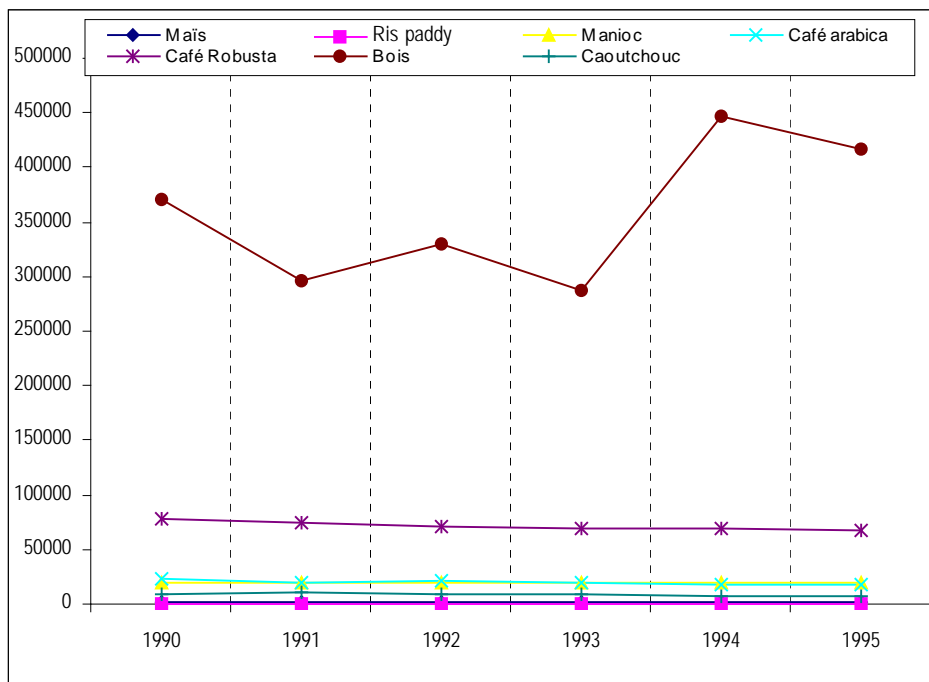
Toutes ces contre-performances ont été couronnées par un taux d'inflation qui est passé de 265 en 1990 à 4651,70% en 1993. A la base de cette situation, les analystes économiques du ministère de l'Economie parlent de la vétusté de l'outil de production mais surtout de la mauvaise gestion des finances publiques ”

Tableau 1 - La production agricole au Congo de 1990-1995 (en 1000 tonnes)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Maïs	1.008	1.023	1.053	1.130	1.184	1.225
Riz paddy	382	394	403	430	426	441
Manioc	18.715	19.355	19.780	18.830	19.102	19.378
Café arabica	22.934	20.364	20.983	20.206	18.529	16.991
Café robusta	78.660	74.836	71.417	69.903	69.817	67.723
Bois	370.474	296.689	330.333	287.513	446.253	416.247
Caoutchouc	9.479	11.157	9.738	8.479	7.414	6.450

Source : *Marchés Tropicaux* 10 janvier 1997

Graphique 1 - Représentation de production agricole au Congo 1990 -1995



* **Le MAÏS** : Est la céréale la plus répandue, notamment dans les deux Kasai et au Shaba. La production nationale de maïs est évaluée à environ 1.225 MT en 1995. Donc il y a une augmentation de la production par rapport aux années précédentes. Il est passé en 1990 à 1.008 MT, 1.023 MT en 1991, 1.184 MT en 1994, soit une légère augmentation chaque année de la production.

* **RIZ PADDY** : pratiqué en culture traditionnelle sous pluie, notamment à l'est du Congo Kinshasa et en culture irriguées dans certaines zones marécageuses et fonds de vallée, la production du riz paddy était estimée à 441.000 tonnes en 1995 alors qu'en 1990 la production était de l'ordre de 382.000 tonnes. Comme le maïs, chaque année on enregistre une faible augmentation de la production.

* **MANIOC** : c'est l'aliment de base le plus répandu et le plus consommé, sous forme de cossettes (racines bouillies ou grillées) cultivé sur l'ensemble du territoire congolais. La production nationale de manioc était estimée à environ 19.378 MT en 1995 par rapport à 1990 où la production était de l'ordre de 18.715 MT.

* **CAFE** : principale culture d'exportation, le café est aujourd'hui en régression. Deux qualités sont cultivées, le robusta et l'arabica.

La production nationale de robusta est estimée à 67.723 tonnes, en diminution depuis 1990 (78.660 tonnes). Celle d'arabica se situe aux alentours de 17.000 tonnes. Si nous observons bien le parcours de ces deux qualités de café, nous constatons une nette régression d'abord de robusta, qui, en 1990 enregistrait 78.660 tonnes est tombée à 74.636 tonnes en 1991 et cette baisse a continué en 1992 (71.417 tonnes), 69.903 en 1993, 69.817 en 1994.

L'arabica en légère progression en 1990, soit 22.934 tonnes a connu une baisse de 20.364 tonnes en 1991 pour remonter faiblement en 1992 de 20.983 tonnes. Cette faible augmentation n'a pas été maintenue car en 1993 elle chutera à 20.206 tonnes. Cette chute s'accroîtra jusqu'aux deux dernières années, 18.529 en 1994 et 16.991 en 1995.

Cette régression peut s'expliquer par le fait que, le verger, faute d'entretien, est en mauvais état et est attaqué par diverses maladies. La situation politique et économique générale, des problèmes d'évacuation de la production et la détérioration de la qualité du produit sont aussi des raisons qui sont à la base de cette régression.

* **BOIS** : la forêt congolaise, avec ses 125 millions d'hectares, couvre la moitié du territoire. Elle représente 47% du massif forestier tropical du continent africain et 6% des réserves tropicales du monde. Les troubles politiques, les problèmes économiques et les difficultés d'évacuation du bois ont conduit à une baisse de la production et à une réduction du nombre des exploitants. Selon une étude réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie franco-zaïroise, au début des années quatre-vingt, on comptait 125 sociétés forestières, dont une cinquantaine disposait d'au moins une unité de transformation. Aujourd'hui, le nombre d'exploitants serait tombé à 18.

Selon les statistiques de la Banque Nationale du Congo, la production de grumes est très faible et serait établie à 413.247 m³ en 1995. Il est vrai qu'en observant la courbe de graphique 1, la production de grumes est en légère augmentation : 370.474 m³ en 1990, baisse en 1991 (296.689 m³), légère augmentation en 1992 (330.333m³), et cette baisse continue en 1993 (287.513 m³) pour remonter en 1994 (446.253 m³) mais pas pour longtemps car en 1995 a chuté de 416.247 m³.

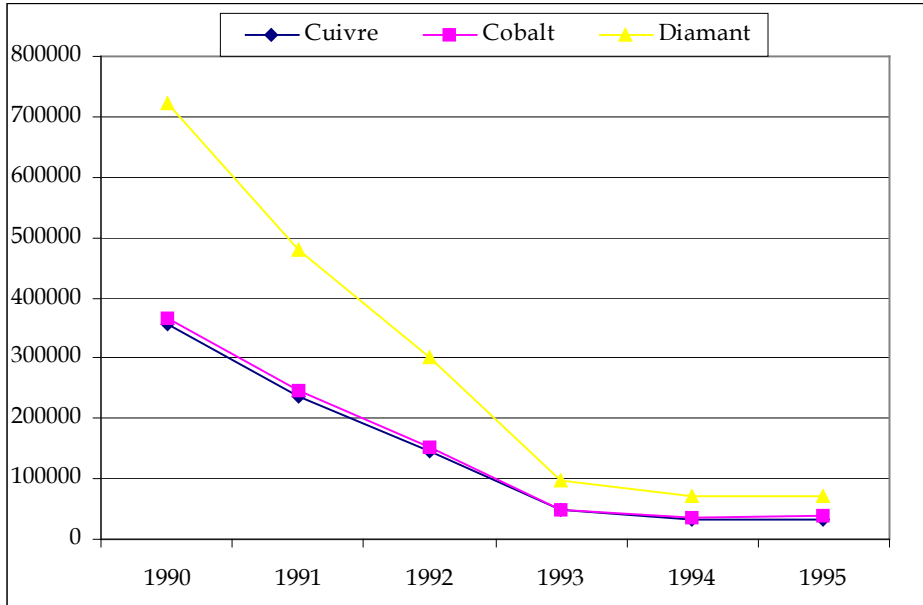
D'après la Chambre de commerce et d'industrie franco-zairoise, les exportations de bois se seraient élevées à 163.913 m³ en 1995, 166.282 en 1994 et 120.921 en 1993. En 1995, 68% des exportations étaient constituées de grumes, 27% de sciages et 5% de placages.

- **CAOUTCHOUC** : La production de caoutchouc est en régression. De plus de 9.479 tonnes en 1990, elle est tombée à 6.450 en 1995. Après une légère augmentation de la production en 1991 (11.157 tonnes), la baisse s'est accentuée jusqu'aux quatre dernières années (9.738, en 1992, 8.497, en 1993, 7.414, en 1994, et, 6.450, en 1995).

Tableau 2 - La production minière au Congo 1990 - 1995 (en 1000 tonnes)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Cuivre	355.734	236.071	147.318	48.312	33.609	33.946
Cobalt	9.981	8.621	6.127	22	3.631	3.967
Diamant	355.734	236.071	147.318	48.312	33.609	33.946

Graphique 2 - Représentation de production minière au Congo 1990 - 1995



Le Congo-Kinshasa dispose d'immenses ressources minérales qui en font l'un des plus grands pays miniers du continent africain. Ses ressources minérales comprennent le cuivre, le cobalt, le zinc, le cadmium, le diamant, l'or, l'étain, le tungstène, le niobium et le manganèse qui sont actuellement mis en valeur. Toutefois ces potentialités ne traduisant pas le niveau de production dont la baisse, commencée en 1986, s'est accentuée entre 1991 et 1993.

En 1995, la contribution du secteur minier n'était plus que de 5,9%. L'indice de production minière et métallurgique qui était de 7,8 points en 1991, est passé à 3,9 points en 1994, pour remonter légèrement à 41,5 points en 1995.

La situation la plus dramatique concerne le **Cuivre**, dont la production est passée de 442.828 tonnes en 1989 à 33.946 tonnes en 1995. En 1990 la production était

de 355.734 tonnes, une diminution qui s'est terriblement accentuée en 1991 (236.071 tonnes, 147318 en 1992, 48.312 en 1993, 33.609 en 1994 et 33.946 en 1995.

Le Cobalt : la production est tombée à 3967 tonnes alors qu'elle atteignait 9311 tonnes en 1989. En 1990 elle était de 9981 tonnes, 8621 en 1991, 6127 en 1992, une chute dramatique en 1993 (22 tonnes).

Le Diamant : la production de diamant était estimée à environ 22 millions de carats en 1995, en augmentation par rapport à 1994 (16,3 millions), voire les autres années précédentes (19547, en 1990, 17450, en 1991, 13501, en 1992, 15150, en 1993). Cette hausse de la production en 1995 résulte principalement de la production artisanale, suite à l'application des mesures gouvernementales d'août 1994, qui ont porté notamment sur le respect par les comptoirs des performances minimales et le retrait de l'agrément aux comptoirs non performants, sur l'allègement fiscal dégressif pour les comptoirs performants ainsi que sur la lutte contre la dévaluation des lots des matières premières.

D'une manière générale, l'ensemble de la production minière et métallurgique formelle s'est effondrée et le secteur enregistre une expansion considérable des activités aurifères et diamantifères informelles, à petites échelle.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cet effondrement. Outre les causes conjoncturelles telles que les troubles socio-politiques qu'a connus le Zaïre lors de la guerre au Shaba en 1990 et des pillages (1991, 1993) les difficultés du secteur sont également d'origine structurelle. Elles sont liées à un environnement économique général dégradé et à une mauvaise gestion.

Le secteur minier a souffert de la mauvaise qualité des infrastructures de transport, de problèmes techniques, mais surtout de la dégradation accélérée et du

non-renouvellement de l'outil de production que d'une mauvaise gestion des unités de production.

Toujours parmi ces causes endogènes, il est important de signaler que la situation politique intérieure a évolué depuis le début des années 90 en une contestation permanente du système mis en place et maintenu par Mobutu. Les partis d'opposition, la presse et la société civile ont peu à peu et patiemment fragilisé le système mobutiste. Ainsi qu'on peut le constater les forces de l'AFDL¹ ont donc conquis le pouvoir dans un contexte particulier.

Les conditions de vie devenant de plus en plus intenable les populations congolaises ont été amenées à se débrouiller et à se prendre en charge pour pallier les insuffisances de l'Etat. L'économie s'est vue contrainte de se replier sur des activités informelles et à son dérèglement.

B - Le dérèglement de l'économie

Les activités de la seconde économie sont donc souvent des activités développées à partir d'un usage soit abusif, soit totalement illégal d'une position étatique. L'activité économique avait sensiblement baissé depuis l'apparition de jeu d'argent qui ne fut sans doute qu'une manifestation du dérèglement de l'économie et de la société.

i - Bindo promotion

Au cours de la pré-transition, la misère sociale avait connu des proportions jamais atteintes auparavant. Et pour cause. La destruction économique n'avait été que plus spectaculaire par le bradage de la monnaie.

1 AFDL : Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo. Celles-ci entrent triomphalement (le 17 mai 1997) dans Kinshasa, la capitale. Son porte-parole Laurent-Désiré Kabila s'autoproclame chef de l'Etat et devient ainsi le troisième président congolais.

Les lois du hasard manifestent leur force, mais surgissent aussi, s'imposent aussi, des hommes astucieux et dynamiques qui montent des combines, inventent des tours devant des spectateurs admiratifs mais désemparés, qui ne savent trop ce que les tours de ces " prestidigitateurs " doivent : à la science ou à l'art, à la chance, à la magie ou encore au bluff et à l'" arnaque ".

L'un de ces prestidigitateurs est monsieur Bindo Bolembé qui introduit au Zaïre vers le mois d'août 1990, le jeu d'argent reposant sur des mises insignifiantes rapportant en 45 jours des taux d'intérêts scandaleusement avantageux¹.

Selon Ndaywel (1996, 777) l'opération Bindo avait tourné en une vaste escroquerie de petites économies, bien qu'elle disposât au départ du soutien des pouvoirs publics. Pourtant, à cette même époque, de nouvelles fortunes s'étaient édifiées, non sans arrogance ; la gabegie financière s'était ajoutée au gonflement exponentiel du déficit budgétaire au point que l'inflation qui était de trois chiffres au cours de la décennie 1980-1990, contre deux en 1970-1980, était passée à quatre chiffres, rien qu'au cours de ces premières années de la nouvelle décennie².

Lors de la déclaration politique, l'Union des Démocrates Indépendants (UDI) à la tribune de la CNS³ (16 mai 1992), son porte-parole A. Thambwe Mwamba précisa : " Jamais les finances publiques ne se sont aussi mal comportées dans notre pays (...) Pour le seul mois d'avril, le déficit budgétaire s'est situé à 13.400 milliards de Zaïres, presque autant que le niveau du cumul des trois premiers mois de l'année qui s'est chiffré à 15.800 milliards. Pour couvrir le déficit budgétaire, le pouvoir a recouru systématiquement à la planche à billets. Et le financement monétaire prévu à 50 milliards de Zaïres en 1990 a été de 500 milliards à la fin du même exercice, soit dix fois plus que les prévisions ; tandis qu'en 1991, il est passé tout simplement de 1.000

1 Ndaywel, op. cit. p. 777.

2 Idem.

3 CNS (Conférence Nationale Souveraine) est une instance, une procédure institutionnelle, un moment et un lieu privilégié pour observer les modalités de traduction des doléances, le potentiel mobilisateur de la revendication démocratique, mais aussi les mécanismes de conversion des ressources, de représentations-construction des groupes mobilisés. Elle permet également d'observer les stratégies d'instrumentalisation des mobilisations et les luttes la gestion du sens, pour la définition de la situation qui, dans un contexte d'extrême tension, de fluidité politique, vont peser sur l'issue de la crise. .

milliards prévus à 15.000 milliards, soit quinze fois plus. L'inflation est à son paroxysme avec 4.228% contre 265% en 1990, alors qu'elle était à moins de 60% avant la pré transition¹ ”.

Le succès Bindo fit école. Des sociétés concurrentes apparaissent : “Nguma-Promotion”, le “Panier de la ménagère”, “Masamuna”, “Groupe Madova”, “Tontine action sociale” qui conduisirent toutes à cette escroquerie du petit peuple. Des milliers de citoyens s'étant laissés attirer par cette escroquerie furent ruinés.

La faillite de ces jeux d'argent, aggrava la tension sociale dans les milieux étudiants ; les étudiants firent à Kinshasa une pression telle que le gouvernement Mulumba Lukoji fut obligé de fermer l'université et la quasi-totalité des instituts supérieurs de la ville de Kinshasa entre avril-mai 1991. L'inflation atteignit à partir de juillet 1991 un niveau jamais connu (Annexe III, tome II, p.483). L'impasse politique et la crise socio-économique se firent de plus en plus aiguës.

ii. Echangiste

Le rapport de la Banque Mondiale précitée analyse en ces termes le développement d'un marché parallèle des devises :

“ A côté d'un marché officiel des changes fortement réglementé, il existe un marché parallèle alimentant l'économie informelle. Ce marché s'auto-alimente, car son caractère occulte lui interdit l'accès aux sources de refinancement. Il est dû à l'absence de moyens réels de contrôle des changes, dans une société où le sens civique est inégal parmi les opérateurs économiques en contact avec l'étranger ; (à) la tentation pour une grande partie de l'économie de se dissimuler pour échapper aux administrations publiques ; (aux) différences de taux d'intérêt entre le marché officiel et le marché parallèle.

Ce marché calque sa structure sur le marché officiel et comprend un réseau national pour couvrir le marché domestique et un réseau international pour les

¹ Déclaration politique de A. M. Thambwe, porte-parole de l'Union des démocrates indépendants (UDI) à la tribune de la Conférence Nationale Souveraine (16 mai 1992), rapportée par Ndaywel, op. cit. p. 777.

opérations d'import-export. Son volume varie, suivant les estimations, de 20 à 50 pc de la masse monétaire ; il serait actuellement de l'ordre de 300 millions de dollars en ce qui concerne le marché intérieur et de 800 millions de dollars pour le marché extérieur. Un pourcentage non négligeable de la production agricole et de la production minière exportées quitterait, semble-t-il, le pays en évitant les contrôles et alimenterait le marché parallèle, qui trouverait également des ressources dans les ristournes de fret et dans les intéressements versés lors de l'attribution des marchés et des contrats. Les avoirs à l'étranger des résidents zaïrois sont une conséquence de l'existence de ce marché ”.

D'après Colette Braeckman¹, pour évaluer le poids de l'argent, il faut se rendre un matin dans une petite rue de Kinshasa, derrière l'ambassade de Belgique. Tout le monde la connaît sous le nom de Wall Street. Ou bien il faut se faire conduire dans le quartier populaire de Matonge, à Oshwe, un autre haut lieu de la capitale. Dès l'aube, d'énormes “ Mamas Moziki ” ou “ cent kilos ”, sont installées à même le trottoir, derrière des piles de billets de banque. A tout moment, des 4x4 aux vitres fumées viennent les approvisionner. Les billets s'empilent ou sont emportés par caisses entières. Au siège d'une grande société pétrolière, le jour de la paie des ouvriers, les liasses sont entassées jusqu'au plafond de la chambre forte et c'est à la brouette que l'on distribue à chacun son dû.

Le Gouvernement Mulumba Lukoji a été impuissant de mettre fin à l'existence du marché parallèle des devises. Les cambistes informels continuaient à agir dans l'illégalité.

Le Soft de Finance du 2 septembre 1991 (notre corpus, Annexe IIIb, p.488) exprimait son scepticisme : « cette dernière initiative (décision prise par le Gouvernement Mulumba Lukoji de l'unification du marché des changes, suppression du monopole des banques, transactions sur les devises dans des bureaux de change agréés) (pour) sauver la monnaie nationale allonge inutilement la liste de toutes les bonnes intentions en matière économique prises tout au long de la

¹ Colette Braeckman, *Terre africaine, Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence*. Fayard, 1996, p. 209.

Deuxième République et qui n'ont pas été suivies de réalisations concrètes -qui opèrent sans formalités et sont au contact de l' "économie réelle" - sont capables de s'adapter efficacement aux variations locales journalières de l'offre et de la demande, dans un contexte de dépréciation accélérée de la monnaie nationale.

La même source observait que le dollar qui s'échangeait à 15.200 Z à Kinshasa au moment de l'unification des taux de change, atteignait déjà, au début septembre, 16.500 Z chez les cambistes illégaux alors que la Banque du Zaïre, elle, n'avait toujours pas bougé son taux ».

La dépréciation du zaïre-monnaie atteignait 15% durant la dernière semaine de novembre et les prix de détail de tous les produits de première nécessité s'étaient littéralement envolés chez les commerçants. Le prix de la farine de manioc, alimentation de base des Zaïrois, mais aussi celui du riz, du sucre et de l'huile avaient doublé voir triplé en l'espace d'un mois.

Les prix des carburants avaient d'autre part été multiplié par trois : l'essence était passée de 362 à 918 zaïres.

Dans l'arrière-pays, notamment dans les grandes villes comme Lubumbashi, les prix de l'essence avaient été multipliés par dix. Cette hausse du carburant entraînait une augmentation des prix de détail des marchandises transportées par avion ou par camion.

Les malaises qui touchaient tous les secteurs de la vie provoquèrent une forte tension et contestations populaires.

C - Tensions et contestations populaires

Le déblocage de la situation socio-économique supposait en effet la libération de la créativité populaire et l'élaboration d'un plan de développement, qui soit une rentabilité efficiente des ressources du pays, au service de ses habitants. Or le Congo-Kinshasa poussé à la démocratie en cette année 90 est un Congo affamé, menacé par la misère : multiplication des mouvements de contestation¹ dont les plus violents se sont rassemblés sous les slogans du multipartisme et de la démocratie. Leur caractéristique est d'être concentrés dans les centres urbains du pays (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Bandundu, Kikwit, Bas-Congo, Mbandaka, Kananga, Mbujimayi, Goma, Kindu, etc.). On y trouve étudiants, fonctionnaires, enseignants, commerçants, jeunes, etc.

A ce propos, Elly Rijnierse écrit : « ...ces mouvements ont ensemble élevé la voix et ont profité de l'incertitude qui gagnait les régimes africains »².

Le bilan négatif du régime mobutiste explique la crise de légitimité politique contre le système de parti unique.

i - Les mouvements étudiants

La prédisposition des étudiants congolais à critiquer le bilan combien négatif du régime mobutiste et à exprimer publiquement leur mécontentement tient au dépassement du système de parti unique (le MPR) qui, trente ans après, manque de perspectives surtout quant à leur avenir. Ainsi au moment où dans certains pays africains où l'on assiste à la fermeture des universités, au lancement des mots d'ordre de grève, aux pillages, à la tuerie des étudiants par les soldats (Gabon, Niger, Côte d'Ivoire...) débutent les premières manifestations étudiantes à Kinshasa et le

¹ Lire à ce sujet Lafargue, J., *Contestations démocratiques en Afrique. Sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie*, Karthala, Paris, 1996, 426 p.

² Elly Rijnierse, " *Democratisation in sub-saharan Africa ? Literature overview* ", in *Third world Quaterly*, vol 14, n°3, 1993, p.647.

massacre au Campus de l'Université de Lubumbashi¹ (Annexe IV, tome II, p.491) du 11 et 12 mai 1991.

Etudiant dans des conditions combien difficiles, les étudiants congolais avaient d'abord réclamé l'augmentation de leurs bourses pour faire face à l'inflation galopante, ensuite l'octroi généralisé de bourses à tous, sans distinction politiques, en vain. A cause des mensonges du régime, des marches étaient prévues dans tout le pays, entraînant violences, morts, disparitions et beaucoup d'arrestations. Parmi des manifestants, les étudiants découvrent des membres des services de sécurité infiltrés dans leur campus. Ils seront tabassés et lynchés. L'un d'eux en mourra. Le régime réagit aussitôt et le campus de Kinshasa sera investi. Les étudiants seront délogés et une vingtaine kidnappés.

Suite à ce kidnapping, et en solidarité avec leurs camarades de Kinshasa, les étudiants de l'Université de Lubumbashi manifestent. Un blocus militaire du campus interdit toute circulation : " ni entrée, ni sorti ". Le campus est donc contrôlé par les étudiants révolutionnaires qui l'ont doté de règles de discipline. La fille du général de la garde civile, Baramoto, ne respectant pas ces règles, se voit pénalisée. Elle se sent outragée et insulte les étudiants de " fils de pauvres ".

C'est alors que les étudiants exaspérés la brutalisent jusqu'à l'arrivée des gardes civiles. Trois étudiants isolés seront enlevés. L'inquiétude est si profonde chez les étudiants dont l'un se trahira. Aussitôt ils se mettent à menacer le traître qui dénoncera le réseau de faux étudiants, tous membres de la sécurité. Leur rôle est l'identification des étudiants contestataires les plus dangereux pour le régime et les faire carrément disparaître.

En fouillant la chambre de ces faux étudiants, on trouve non seulement de l'argent, chéquier en devises, félicitations écrites du président Mobutu pour leur courage à l'action mais également des armes, munitions, poignards, appareils de communication, etc. Ces espions seront sévèrement châtiés. Ainsi, la nuit du 11 au 12

¹ Fr. Victor Digeekisa Piluka, *Le massacre de Lubumbashi*. Zaïre 11-12 mai 1990. Dossier d'un Témoin-Accusé. L'Harmattan, Paris, 1993.

mais 1990, un commando venu de Kinshasa s'introduit sur le campus dont l'électricité a été coupée va massacrer des dizaines d'étudiants à l'arme blanche.

Pour être épargné, le cri de reconnaissance des étudiants Angbandi est " Lititi " auquel on doit répondre " Mboka " ¹ (Annexe V, tome II, p.501). Les étudiants non Ngbandi seront sauvés par leurs collègues qui vont leur glisser le mot de passe. D'autres seront carrément massacrés et leurs corps emportés avant l'aube vers une destination inconnue et le commando volatilisé. Pour le gouverneur de la province du Shaba : " il s'agit d'un " règlement de compte tribal " entre étudiants : les parents et amis Angbandi ont voulu, en représailles, venger leurs trois enfants sauvagement maltraités par les étudiants shabiens " sachant très bien que c'est du mensonge.

ii - Les salariés

Le mouvement étudiant s'amplifiera à l'arrivée en renfort des femmes congolaises qui, exténuées par la souffrance et inquiétées par l'aggravation de la crise sociale, organisent un gigantesque marche dans les artères de Kinshasa le 6 août, suivie des salariés (employés de l'ONATRA [Office National des Transports], de la fonction publique, chauffeurs de taxis, etc.)².

Pour ces salariés dont la majorité est issue de la fonction publique, leur contestation politique s'explique par la remise en cause de leurs avantages et de leurs privilèges. Le déficit démocratique et l'absence de libertés, supportables en période de forte croissance économique, écrit ainsi Achille Mbembe³, leur paraîtront d'autant plus intolérables en période de crise et les conduiront à porter leur désarroi sur le terrain de la revendication politique.

1 Lititi Mboka signifie la bonne herbe du village en langue Ngbandi.

2 Cf. les différents mémorandums en annexes

3 A. Mbembe, " L'Afrique noire va imposer ", in *Le Monde Diplomatique*, Paris, avril 1990. Dans son article, l'auteur montre comment les politiques d'ajustement structurel ont un coût politique et social, lequel conduit à une accélération des évolutions politiques et sociales en cours. Dans le même ordre d'idées lire Michel Banock, *Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas camerounais*, L'Harmattan, Paris, 1992, note 6, pp.23-24.

Ainsi au Congo-Kinshasa, la faillite du système mobutu s'est accompagnée d'une profonde crise financière qui est la cause directe du mécontentement populaire (fonctionnaires, enseignants, voire étudiants dont les bourses sont impayées depuis des mois).

iii -Les Eglises

Le réveil des revendications démocratiques a été, selon Joseph Roger de Benoist " directement provoqué dans plusieurs pays par des déclarations des Eglises¹ ".

Nous n'avons qu'à regarder le cas du Bénin où les évêques ont été parmi les premiers à prendre parti pour le régime de gouvernement démocratique et contre le parti unique.

Dans le n°257 de la revue Zaïre-Afrique, Kâ Mana exprime ainsi les raisons de ces engagements :

" Les Eglises d'Afrique redécouvrent avec rigueur la fécondité de la parole qu'elles ont à annoncer et qui se dévoile soudain comme une puissance de transformation radicale au moment où l'Afrique a justement besoin de cette transformation "².

Au Cameroun, une Lettre pastorale, rédigée le 27 mai 1990 mais rendue publique le 3 juin, jour de la Pentecôte, dénonce la situation générale du pays et en appelle au pluralisme politique.

Au Mali, avant le renversement du régime autoritaire de Moussa Traoré, l'église malienne, dressa un diagnostic accablant pour le pouvoir sur la situation du pays, dans une Déclaration des évêques du 17 février 1991.

1 J.Roger de Benoist, " Les " clercs " et la démocratie ", in *Afrique Contemporaine*, 4ème trimestre 1992, p.185.

2 Kâ Mana, " Les Eglises africaines face aux mutations actuelles de l'Afrique : Une analyse des prises de position récentes des Eglises protestantes et catholiques du continent africain ", *Zaïre-Afrique* n° 257, août-septembre 1991.

Au Congo Brazzaville, l'église catholique se prononça dès avril 1990 en faveur de la démocratie et de l'état de droit à l'occasion de la 18^{ème} Assemblée Plénière de l'Episcopale.

C'est dès lors l'ensemble des Eglises chrétiennes qui s'engagent dans la campagne en faveur de la démocratie.

Au Congo-Kinshasa, les églises congolaises ont joué un rôle important d'opposition au régime mobutiste en s'élevant contre les atteintes aux droits de l'homme, dénonçant la détresse morale et sociale de populations abandonnées à leur sort. Le cas le plus surprenant est celui de l'Eglise du Christ au Zaïre (ECZ) qui a toujours soutenu et apporté son appui inconditionnel au régime et à la personne de monsieur Mobutu. Cette fois, elle a pris position pour le changement. Ainsi, le 27 août, les dirigeants de l'ECZ, s'étant rendu compte de la gravité de la situation, se réunirent à Kinshasa et adressèrent un message à la fois au peuple Congolais et aux dirigeants congolais (voir Annexe VIb, tome II, p.531).

Pour cette association des Eglises protestantes, la crise de 1990 était une crise d'hommes et il fallait nécessairement une conférence nationale pour la résorber¹.

Lors de leur 27^{ème} Assemblée générale, les évêques catholiques congolais publient une Lettre pastorale dans laquelle, ils dénoncent la peur, l'angoisse et l'incertitude face à l'avenir du pays. Après un mémorandum incisif (Annexe VI, tome II, p.520) en date du 19 mars 1990 critiquant la primauté du Parti sur l'état, les évêques dénoncent trois mois plus tard, le 16 juin, la captation des richesses²

1 Lire les documents : « Réflexions du Comité exécutif régional de l'Eglise du Christ au Zaïre sur le bon fonctionnement du MPR et ses organes, Eglise du Christ au Zaïre », *Synode régional du Kasai-Oriental*, Mbujimayi, 10 p. ; « Mémorandum de l'Eglise du Christ au Zaïre au Président-Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République du Zaïre, Eglise de Christ au Zaïre, Secrétariat national, Kinshasa-Gombe, » 7 p. ; et Lettre pastorale du Comité exécutif national de l'Eglise du Christ au Zaïre au peuple de Dieu face à la situation socio-politique au Zaïre, Eglise du Christ au Zaïre, Secrétariat national, Kinshasa-Gombe, 6 p. ;

Lire également l'article de Philippe B. Kabongo-Mbaya, " Protestantisme zaïrois et déclin du mobutisme ", in *Politique Africaine*, n°41, mars 1991, Karthala, pp.72-89.

2 Lire J.François Bayart, *L'état en Afrique. La Politique du ventre*, Fayard, 1989, 439 p.

Selon cet auteur : " ... la captation des ressources publiques par un petit nombre d'individus et leur redistribution sur un mode clientéliste, mode de gestion de la chose publique qu'il popularisa par l'expression " la politique du ventre " fut sans doute pour partie à l'origine du processus de démantèlement du monopartisme en Afrique subsaharienne " .

nationales par une minorité, condamnant le massacre des étudiants du campus de l'université de Lubumbashi, et appellent le pouvoir à respecter fidèlement les aspirations légitimes du Peuple.

Le 22 septembre suivant, les évêques précisent leur engagement politique en écrivant dans une nouvelle lettre que " la démocratie apparaît comme une aspiration générale du peuple zaïrois ".

Cinq mois plus tard, le 23 février 1991, ils réclament la tenue d'une conférence nationale ou table ronde ", pour recréer un nouveau consensus et porter remède à l'actuelle crise de la société et des institutions nationales ".

iv - Partis d'opposition

Le 31 août, quarante partis d'oppositions demandent clairement la convocation d'une Conférence nationale souveraine, la dissolution de l'Assemblée nationale, la création d'une commission constitutionnelle, le remplacement de tous les gouverneurs de province en poste par des hommes nouveaux et crédibles. Ils demandent aussi l'amnistie générale et sans conditions pour tous les détenus et exilés politiques en plus du dédommagement ainsi que de la réintégration dans l'armée nationale de tous les officiers suspendus pendant la deuxième République pour délit d'opinion¹.

La fin de l'année 1991 s'approchant mais le processus démocratique amorcé depuis le mois d'avril ne se mettant pas toujours en marche, pour l'Opposition, c'est Mobutu qui bloque tout. Il ne semble pas se plier à la volonté du peuple qui réclame la tenue d'une Conférence nationale souveraine.

Les partis politiques se créent et le désordre s'empare petit à petit du pays.

¹ Afana Désiré, La balade démocratique du Zaïre. Sept ans de transition tumultueuse (1990 - 1997). Collection HIPOC, Kinshasa, 1998, p. 16.

Tableau 3 : Les premiers partis politiques agréés au Congo-Kinshasa

N°	DENOMINATION	SIGLE	PRESIDENT	N° ARETE MINIST ERIEL
01	Mouvement Populaire de la Révolution	MPR	(N'singa Udju) Mobutu Sese Seko	91-024
02	Union des fédéralistes et des Républicains Indépendants	UFERI	Nguz-a-Karl i Bond	91-025
03	Front Commun des Nationalistes	FCN	Mandungu Bula N. / Kamanda wa Kamanda	91-026
04	Convention Nationale des Démocrates pour un Ordre Nouveau	CONDOR	Kabaidi wa Kabaidi	91-027
05	Alliance des Démocrates pour le Développement National et la Défense des Libertés	ADDL	Kawata B.	91-028
06	Parti Démocratique pour le Développement Communautaire	PADDEC OM	Mwana-Nteba	91-029
07	Parti Démocratique	PD	Ukoko Upikadio	91-030
08	Convention Démocratique pour le Développement	CDD	Nyindu Kilenge	91-031
09	Union Sociétaire pour le Développement Intégral	USDI	Binda Phumu M.	91-032
10	Centre d'Echange et de Regroupent Africain	CEREA	Weregemere Na-N	91-033
11	Parti pour la Solidarité des Indépendants et des Paysans	PSIP	Ndangiankasa	91-034
12	Alliance Nationale des Démocrates pour la Reconstruction	ANADER	Kimbu Ki-Lutete	91-035
13	Alliance des Bâtisseurs du Zaïre	ABAZI	Mayamba Tashar	91-045
14	Parti du Peuple Uni	PPU	Matunda Lumina	91-046
15	Parti des Nationalistes Fédéralistes		Kisimba Ngoy	91-048
16	Union pour la Démocratie et le Progrès Social	UPDS	Kibassa Maliba	91-049
17	Mouvement National Lumumba	MNL	Gbenye	91-050
18	Rassemblement Démocratique pour la République	RDR	Mungul-Diaka	91-051

*Presse et Histoire du Congo-Kinshasa : Le Discours de la Presse et son rôle dans le processus de
démocratisation 1990 - 1995*

19	Parti Démocratique et Social Chrétien	PDSC	Ileo Songo-Amba	91-053
20	Rassemblement des Libéraux pour le Progrès	RLP	Tala-Ngai Elima	91-087
21	Parti National pour le Développement Rural	PANADE RU	Kanda-a-Mukor	91-88
22	Parti Social Africain	PSA	Jibi Ngoy	91-089
23	Démocratie Chrétienne Fédéraliste	DCF	Ngoma Ngabu	91-090
24	Union Démocratique Africaine	UDA	Kalala Mukinay	91-091
25	Front National pour le Salut de la République	FNSR	Kashasa Mwenda	91-093
26	Parti Social Démocrate	PSD	Mokede	91-094
27	Jeunesse Républicaine du Zaïre	JR	Munga Mukayi	91-102
28	Eveil National pour le Redressement et le Développement	ENRD	Tshiamanga Katshi	91-103
29	Front de Libération Nationale du Zaïre	FLNZ	Makinda Wata-Wata	91-104
30	Mouvement de Solidarité pour le Développement	MSD	Mutuza Kabe	91-105
31	Parti Progressiste pour l'Intégration de la jeunesse Montante	PIJM	Namumba Lenghe	91-106
32	Parti Libéral pour le Développement	PLD	Lumbu-Lumbu	91-107
33	Parti Libéral Chrétien	PLC	Hamaweja M	91-108
34	Forum National pour la Démocratie	FND	Massamba ma M	91-109
35	Mouvement National de la Communauté Lumumbiste	MNC/L	Ngoy Nduba K.	91-110
36	Parti National Africain	PNA	Mutuza Bravabame	91-111
37	Alliance des Sociaux Démocrates	ASOD	Tshobo-i-Ngoma	91-112
38	Mouvement National des Compatriotes Rénovés	MNCR	Nepa B.M._	91-113
39	Mouvement d'Action pour le Réveil de la Conscience	MARC	Kanyonga B.L.	91-114
40	Rassemblement du Peuple pour la Démocratie et le Développement Intégral	RPDI	Mukenge Ndibu	91-115
41	Union Nationale Progressiste de la Jeunesse	UNPJ	Kinzonzi D.	91-116
42	Alliance de Base pour l'Action	ABACO	Mabanda S._	91-117

Presse et Histoire du Congo-Kinshasa : Le Discours de la Presse et son rôle dans le processus de démocratisation 1990 - 1995

	Commune			
43	Parti Néo-Chrétien Démocratique	PNCD		91-118
44	Parti Démocrate Nouvelle Génération Politique	PND	Mwinyi Hanza B	91-119
45	Parti National du Renouveau pour le Développement	PNRD	Kutubisa B.K._	91-120
46	Alliance Démocratique Fédérale et Sociale	ADF	Nlandu Ndo-F.	91-121
47	Parti National du Développement Communautaire	PNDC	Musawo Mbayo	91-122
48	Mouvement Nationaliste Démocrate	MND	Kitete Kekumba	91-123
49	Alliance Nationale pour la République	ANR	Kikila Kikomula	91-124
50	Rassemblement Démocratique pour le Développement	RDD	Namegabe M	91-125
51	Mouvement Populaire Africain	MPA	Mwema Nsingi	91-126
52	Union Républicaine pour le Développement du Zaïre	URDZ	Futa Mudiambula	91-127
53	Alliance des Démocrates pour le Renouveau	ADR	Kasalambi T.M.	91-131
54	Convention Nationale Chrétienne de Rassemblement pour la Solidarité et le Partage	CNCR	Tshilo M	91-132
55	Parti Social et Libéral	PSL	Monanga wa N.	91-133
56	Parti National pour la Liberté, la Démocratie et pour le Progrès	PLDP	Kapena M._	91-134
57	Union des Socio-Nationalistes	USN	Weregemere B.	91-135
58	Parti du Peuple pour le Développement Economique et Social	PDES	Mutombo N	91-136
59	Forum des Démocrates pour le Renouveau	FDR	Kadima wa Kadima	91-140
60	Rassemblement des Démocrates Libéraux	RDL	Mwamba Mulunda	91-141
61	Parti National pour le Renouveau	PNR	Ehombo Baseko	91-142
62	Union pour la Démocratie et le Progrès Social - Direction Politique Rénovée	DPR	Ntumbabo M.	91-149
63	Parti Démocrate Islamique	PDI	Elongo wa C._	91-150
64	Parti pour la Conscience Nationale	PACONA	Kalombo Yombo	91-151

Presse et Histoire du Congo-Kinshasa : Le Discours de la Presse et son rôle dans le processus de démocratisation 1990 - 1995

65	Ligue pour la Qualité de la Vie	LV	Mboma Kiri-K.	91-152
66	Union Nationale pour la Liberté et le Développement	UNLD	Kabange N.M	91-192
67	Parti Socialiste du Zaïre	PSZ	Ngbanso Djobo	91-193
68	Parti de la Protection d'Allah et Son Prophète Mohamed Roi Souverain	PAPRA	Honoré-Djuma Anambeku	91-19
69	Mouvement National de la Convention Lumumba Originelle	MNC/L Originel	Mende Omalanga	91-195
70	Front National Zaïrois	FNZ	Kalemba Kakoba	91-196
71	Front Patriotique Uni	FPU	Kalala Tuikale	91-197
72	Parti du Redressement National	PRN	Ndua Sachiman	91-198
73	Parti Démocratique et Social	PAFES	Takez Ekir	91-199
74	Les Forces Nouvelles du Progrès	FPN	Kadimba M.B.	91-200
75	Parti Progressiste Africain	PPA	Kambuyi M.M.	91-201
76	Organisation des Démocrates Autonomes du Peuple pour le Renouveau	ODAPR	Citondo Koni	91-202
77	Rassemblement Politique Islamique	RPI	Saleh bin Saleh	91-203
78	Front Patriotique pour le Renouveau	"Front Patriotique"	Kinkela Vi Kan'sy	91-204
79	Jeunesse Libérale Progressiste	JLP	Tshibwabwa M._	91-250
80	Parti pour la Liberté et Progrès	PLP	Phoba-did-Panzu	91-251
81	Parti Lumumbiste Unifié	PALU	Gizenga Antoine	91-252
82	Parti des Unitaristes progressistes	PUP	Kisimba	91-253
83	Rassemblement Général des Paysans pour le Renouveau	RGPR	Mbombo wa K._	91-254
84	Mouvement National des Combattants Lumumbistes Authentiques	MNCL/A U	Ekongo O._	91-255
85	Parti National Social Démocrate	PNSND	Mangala M.N	91-256
86	Rassemblement des Nationalistes Lumumbistes Démocrates	RNLD	Tshief Empenge	91-257
87	Front Islamique Démocratique du Salut National	FIDSN	Kumbi Aziz	91-258
88	Parti des Intégristes Zaïrois	PIZ	Ngelezi Mashingu	91-259
89	Rassemblement de Solidarité Juvenile	RSJ	Mena Lufua	91-260

*Presse et Histoire du Congo-Kinshasa : Le Discours de la Presse et son rôle dans le processus de
démocratisation 1990 - 1995*

90	Congrès National pour l'Unité	CNU	Amuri Kizito	91-261
91	Union pour la Défense de Consommateurs	UDECO	Munongo Mwepu	91-262
92	Rassemblement du Peuple Déshérité	RPD	Likata Ngandi B.	91-263
93	Karuya	Karuya	Kabuya Karamoto	91-264
94	Convention pour la Réconciliation et la Confiance Nationale	CRCN	Kinvuela L. Bakul	91-265
95	Mouvement de Solidarité pour le Progrès Social	MSPS	Inoka Bongenya	91-266
96	Mouvement National pour le Progrès Social	MNPS	Mumbenya Kisonde	91-267
97	Rassemblement du Peuple pour la Reconstruction Nationale	RPRN	Lukezo	91-268
98	Rassemblement pour la Démocratie Sociale	RDS	Lukombo D.N.	91-269
99	Mouvement de Réveil pour la Conscience Nationale	MRCN	Zuato Kombese	91-270
100	Front Républicain	FR	Lupumba Kamanda	91-271
101	Mouvement des Nationalistes du Cartel des Jeunes Indépendants	MNCPI	Tabu Ngena L.	91-272
102	Forces Ouvriers Nationalistes	FON	Mbong-l-Ber	91-273
103	Fédération des Associations Culturelles du Zaïre	FAC	Kandolo Mukeni	91-274
104	Association Zaïroise pour la Promotion des Valeurs Culturelles	AZAPRO VAC	Binda Sapwe	91-275
105	Convention National de Développement	CND	Kabanda Ilunga	91-276
106	Front Unifié du Salut	FUS	Muembamba	91-277
107	Rassemblement pour le Bien Commun	RBS	Kalunga wa N._	91-278
108	Parti Zaïrois de Développement	PZD	Motompe mwa L	91-279
109	Union des nationalistes Progressistes	UNP	Ekengo Limba	91-280
110	Parti Socialiste	Les Socialistes	Nzamba N.W.	91-302
111	Rassemblement des Jeunes Nationalistes	RJN	Bolamba M.A.	91-303
112	Alliance pour la Défense des Acquis du Mobutisme	ADAM	Baramoto Kpama Kata	91-304

*Presse et Histoire du Congo-Kinshasa : Le Discours de la Presse et son rôle dans le processus de
démocratisation 1990 - 1995*

113	Solidarité pour le Développement National	SODENA	Muhunga M.N.	91-305
114	Parti pour l'Unité Nationale	PUNA	Abou L.B._	91-306
115	Mouvement des Combattants Socialistes	MCS	Mashiku V.	91-307
116	Parti Travailleiste pour la Reconstruction	PTR	Mbomba N.B.	91-308
117	Solidarité	"Solidarité"	Kibu T.T.	91-309
118	Mouvement d'Union National pour le Développement Intégral	MUNDI	Tshinema K.	91-310
119	Fédération Libérale pour la Renaissance	FLD	Masunda M.	91-311
120	Union Chrétienne pour le Renouveau de la Justice	UCRJ	Mukuba B.	91-312
121	Parti du Peuple pour la Démocratie Sociale	PPDS	Mpondja B	91-397
122	Convention des Alliances Communautaires Africaines	COACA	Kabamba wa Kabamba	91-398
123	La Nouvelle Alliance pour le Progrès de la Démocratie	NAPD	Mwena M.L.	91-399
124	Rassemblement des Démocrates Progressistes	RDP	Gamu-Kuba	91-400
125	Mouvement des Jeunes Radicaux	MJR	Amissso Lombe	91-401
126	Rassemblement des Ouvriers et Paysans	ROP	Selenge Molondo	91-412
127	Mouvement pour la Nouvelle République	MNR	Manziambo M. Manziambo M.	91-402
128	Rassemblement National Démocratique	RND	Nole Munini Martine	91-403
129	Force Populaire Africaine	FPA	Sophie Zala L. Nkanza	91-404
130	Rassemblement des Jeunes pour la Reconstruction de la République	RJR	Tshiashala	91-405
131	Alliance des Paysans Indépendants	API	Bakajika	91-406
132	Mouvement des Réformistes Démocrates	MRD	Milegha wa B.	91-407
133	Organisation du Peuple pour la Démocratie et le Progrès	OPDP	Mulumba K._	91-408

134	Mouvement National de Combat pour la Liberté, la Démocratie et le Développement	MNCLD		91-409
135	Parti pour la Démocratie et la Liberté Totale	PDLT	Mpoyi Bakishi	91-410
136	Union des Démocrates Indépendants	UDI	Thambwe Mwamba	91-411

Une observation se dégage à la suite de ce tableau : l'évolution des partis politiques est plus complexe. Ils se multiplièrent, écrit Ndaywel (1997, 765) dès l'instant où il fut permis de dépasser le multipartisme à trois. Plus de trois cents partis politiques furent créés. On peut les classer de différentes manières. L'une d'entre elles distingue les partis de la " vraie opposition ", de ceux qui ne seraient que des annexes du MPR, forgés de toutes pièces par le pouvoir pour faire diversion et noyauter l'opposition par une majorité numérique faite d'opportunistes. Ceux-ci furent qualifiés de " partis alimentaires " puisqu'ils furent créés en vue de faire fortune.

Dans le même sens que Ndaywel, Ngal, écrit : " le multipartisme intégral offrait à Mobutu l'avantage de pouvoir mieux jouer sur la multiplicité de partis, afin de mieux gouverner, selon l'adage, écrit-il, diviser pour mieux régner. C'est alors, poursuit-il, que l'on vit pousser une poussière de partis, suscités souvent par lui, mais dont beaucoup n'avaient de parti que le nom. Sans assise populaire. On les désignait d'un terme consacré, pour la plupart d'entre eux "parti alimentaire " : sans programme, sans adhérents, se limitant, la plupart du temps, à trois membres : un président, un secrétaire général et un trésorier général. Certains ne comptant que le comité directeur composé des seuls membres d'une même famille "1.

Un autre clivage selon Ndaywel, perceptible au niveau de la conscience collective, est celui qui démarque les partis " unitaristes " des " fédéralistes ".

1 Ngal Georges, *La condition démocratique. Séquestre du Palais du peuple*, Edition Tanawa, Saint-Denis, France, 2002, p. 29.

Les “ unitaristes ” regroupent le MPR, PALU, FCN, MNC, MNC/L, MNC/O. Les “ fédéralistes ” regroupent quant à eux UFERI, DCF, PNF, ADF, FAC, FLD.

D'autres typologies peuvent également y être appliquées. On peut distinguer les partis d'obédience lumumbiste, ABACO, ABAZI, PSA, MNCL, COACA, MARC.

L'engouement religieux suscita la création de certains partis “ chrétiens ” : PDSC, DCF, PNCD, PLC, CNCR, sans oublier l'intérêt que justifia la promotion rurale ou de la jeunesse en créant, par exemple, le PSIP, PNDC, PDES, RDP, API, JLP, RSJ, RJN, MJR, RJR.

Le 3 décembre 1990, les militaires affamés, pillèrent systématiquement les magasins, les entrepôts et les boutiques du centre ville de Kinshasa. Les pillages s'étendent dans les quartiers et prennent l'allure d'une vindicte populaire. Chacun allait piller qu'il voulait. C'est ce débordement du mois de décembre qui ramena Mobutu à la raison de “ reprendre les affaires ” de la Nation en main : le paiement des salaires et la convocation de la Conférence Nationale Souveraine

2 - Les causes exogènes

Il serait injuste d'aborder le processus de démocratisation africain sans tenir compte de l'environnement géopolitique dont elle dépend. Le contexte international de libéralisation auquel on assiste est un élément qui participe à l'évolution politique des pays africains subsahariens.

A - La Perestroïka¹.

Pendant la Guerre froide, les puissances de l'OUEST et celles de l'EST ont encouragé le même modèle de régime politique fondé sur l'institutionnalisation du parti unique. On peut alors dire que jusqu'en 1985, avec l'arrivée de M. Gorbatchev et la politique de perestroïka et de glasnost en URSS, la démocratie multipartisane était subversion, pathologie à la fois pour les responsables des deux Blocs. On peut même considérer que c'est à ce niveau qu'il faut situer l'idée derrière la tête d'hommes d'Etat, d'hommes politiques occidentaux qui ont soutenu que l'Afrique subsaharienne était impropre à la démocratie multipartisane ; qu'elle était contraire à ses traditions.

Après 1989-1990, quinze pays de l'Europe de l'Est² qui subissaient l'emprise soviétique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et début 1990 pour les pays subsahariens dont le Congo-Kinshasa se sont engagés dans un processus de transition. Celle-ci s'est produite à travers des conjonctures de crise dans lesquelles se développaient des possibilités de changement des régimes politiques.

Ces changements, lorsqu'ils se produisent dans un régime autoritaire dont ils marquent la dissolution peuvent s'orienter dans trois directions que rappellent

¹ Le Petit Robert, édition 1990, définit ce mot russe de reconstruction, restructuration. En URSS, c'est une politique de restructuration économique mise en œuvre par monsieur Gorbatchev à partir de 1985 et qui s'appuie notamment sur la pratique de la glasnost ou la politique de transparence de la vie politique.

² L'Europe de l'Est n'existe plus ; l'appellation avait été inventée durant la guerre froide pour désigner le bloc soviétique.

O'Donnell et Schmitter¹ : " L'installation d'une forme de démocratie, le retour à un nouveau pouvoir autoritaire ou l'émergence d'une alternative révolutionnaire ".

Ces pays ont suivi de trajectoires singulières. Chaque pays préfère se définir par ce qui le distingue. Ils (les pays de l'est européen) aspirent pour la plupart à rejoindre l'Union européenne et l'Otan, alors qu'ils sortent à peine de régime contre lesquels avait été conçue l'Alliance atlantique². Ils constituent, à bien des égards, une sorte de laboratoire des transformations en cours à l'aube du XXI^e siècle ; notamment les changements politiques et économiques, modifications des comportements et des mœurs, émergence des particularismes, de nouveaux types de guerre ou des nouvelles croyances collectives.

Les discours sur le changement sont dominés par la démocratie. Sous l'ancien régime la revendication au cœur de nombreuses luttes devient le qualificatif obligé des programmes des nouveaux partis politiques. Toutes les formations se réclament de la démocratie. Car leur ambition étant l'adhésion à l'Union européenne, il est de leur intérêt à avoir des institutions garantissant la démocratie conformément aux critères politiques définis par le Conseil Européen, en juin 1993.

Le Conseil a défini les critères politiques afin d'évaluer les candidatures à l'union européenne : " l'adhésion requiert, de la part du pays candidat, qu'il ait des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection " ³.

Il ne suffit pas seulement de décréter la démocratie pour l'atteindre mais la mettre en pratique au quotidien. Or l'expérience des plus vieilles démocraties occidentales nous a appris depuis longtemps qu'aucun régime n'est parfaitement démocratique. C'est le cas de Croatie, de la République Fédérale de Yougoslavie, voire de Bosnie-Herzégovine et des pays africains dont la plupart des libertés

1 O'Donnell Guillermo et Schmitter Philippe, *Transition from Authoritarian Rule. Tentative conclusions about uncertain Democracies*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1986, p.8.

2 Jean Yves Potel, *Les 100 portes de l'Europe centrale et orientale*, les Editions Atelier / Ed. Ouvrières, Paris, 1998, p.101.

3 *Conseil Européen*, Copenhague, juin 1993, p.101.

élémentaires sont bafouées, des irrégularités des élections, les partis d'opposition brimés.

Donc la démocratie a encore du chemin à faire. Par contre, dans les autres, les règles démocratiques sont admises et pratiquées : la Roumanie, la Bulgarie, la Slovénie ou la Macédoine, la République tchèque, la Lituanie, le Bénin, etc. qui ont adopté une nouvelle constitution par référendum ou voie parlementaire.

Ces textes rompent tous avec les deux principes fondamentaux des régimes politiques de types soviétiques : le rôle dirigeant du parti communiste et l'unité du pouvoir d'Etat à la base de la conception marxiste-léniniste. Ils sont remplacés par les principes démocratiques : la primauté de l'élection libre des représentants au suffrage universel, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, l'autonomie locale, les libertés publiques, la liberté économique, etc. Tous les gouvernements s'appuient sur une majorité politique issue d'élections, les libertés individuelles sont garanties, les droits de l'opposition respectés.

Ce mouvement qui marque la fin de la guerre froide, eut un impact considérable sur le déclin du parti unique zaïrois, érigé économiquement sur le modèle capitaliste et, idéologiquement conçu à l'image du marxisme-léninisme.

A propos de cette Perestroïka en Afrique, Lye M. Yoka écrit : " ... que la Perestroïka africaine n'est plus seulement une mutation opérée d'un ordre à un autre. C'est, chez nous, un acte d'exorcisme : il s'agit, par la magie du verbe régénérateur récupéré par les vrais sages de la cité, de conjurer la malédiction des systèmes politiques qui ont ensorcelé et enchaîné l'Histoire, c'est-à-dire la mémoire et la conscience collectives, sous la férule de potentats déguisés en prophètes "1.

Ainsi, la perestroïka en Afrique signifie la fin des fausses prophéties et des fausses dévotions, lesquelles ont pour noms culte de la personnalité, apartheid, culture de la dissimulation et de l'hypocrisie, crimes politiques et économiques, etc. C'est pourquoi, Béchir ben Yahmed, de *Jeune Afrique*, a raison d'écrire, à propos du processus démocratique : " Entrer en démocratie ne peut se ramener à trois pas hors

de la dictature. C'est une *doctrine différente*. Entre les deux il n'y a pas une différence de degré mais de nature ; on ne change pas de pièce dans la même maison, on change de maison et on détruit la première. On change de religion politique ".²

Il était donc normal qu'en Afrique, la perestroïka ait mis la palabre, haut moment d'exorcisme collectif, en exergue des procédures démocratiques. Il est significatif en revanche que dans beaucoup de nos pays, notamment au Congo, cette palabre se soit cabrée : les exorcistes assermentés, véritables prophètes du seul Vrai et du seul Bien, ne font encore ni chorus ni quorum, au milieu de la cohue et forum des envoûtés et des possédés d'une histoire apparemment maudite.

L'évolution rapide des événements en Europe de l'Est, la disparition brutale du président roumain, Ceauscescu, ami personnel de Mobutu, dans des conditions très cruelles, inhumaines et dégradantes, la Roumanie avec laquelle le Zaïre a depuis plusieurs années des liens politiques privilégiés, ayant de ce fait accru sa coopération technique avec le Zaïre, affecte sérieusement Mobutu³.

B - Pressions internationales

En plus de ce qui se passe en Europe de l'Est, d'autres évolutions plus proches en Afrique ont dû également influencer le régime zaïrois. Que ce soit à Niamey, à Cotonou, à Dakar ou à Abidjan, la fin 89 et le début 90 sont marqués par une remise en cause des pouvoirs en place. Mobutu n'est plus l'incontournable interlocuteur et médiateur dans les grandes manœuvres géopolitiques qui se dessinent plus particulièrement en Afrique australe. Mauvaises relations entre le Zaïre et les grandes institutions internationales dont la Banque mondiale qui dresse un constat de nouveaux dérapages qui se sont produits en matière de finances publiques et de dépenses non productives fragilisent le pouvoir de Mobutu.

1 Lye Mudaba Yoka, " Kinshasa, signe de vie ", *Cahiers Africains* n° 42. L'Harmattan, Paris. 1999, p. 90.

2 *Jeune Afrique* n° 1458 du 14 décembre 1988.

3 Lire à ce propos J. C. Willame, De la démocratie " octroyée " à la démocratie enrayée, Zaïre, années 90, CEDAF, Bruxelles, vol. 1, 1991

Un signal est donné au Zaïre par la diplomatie américaine. Le sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires africaines, M. James Baker " a donné au président Mobutu des conseils amicaux au sujet des réformes économiques, des droits de l'homme et de la démocratie. Il lui a conseillé de tenir compte des forces du changement qui se manifestaient déjà visiblement à travers l'Afrique, afin d'éviter qu'elles ne le balaient¹.

Conséquence de ce réchauffement diplomatique pour le Zaïre fut une diminution progressive du soutien américain. Les U.S.A., la Belgique révisèrent leur politique de soutien sans faille à Mobutu, à part la France qui l'a soutenu jusqu'à sa mort.

¹ Discours prononcé par M. Cohen le 6 novembre 1991 au Congrès, cité par Willame, op.cit., p.26.

CHAPITRE II - CONSULTATIONS POPULAIRES

Faisant face aux pressions intérieures et extérieures, Mobutu changea brusquement son attitude. Le 14 janvier 1990, en réponse aux vœux de nouvel an au Corps constitué de la République, il annonce à ses compatriotes sa volonté d'organiser un large débat national sur le fonctionnement des institutions politiques de la deuxième République, en les invitant de lui transmettre leurs idées et leurs considérations au regard des exigences socio-économiques de développement¹

1 - Discours de Nouvel An du chef de l'Etat aux Corps constitués, le 14 janvier 1990

" (...) Depuis que la perestroïka s'est déclenchée en Europe de l'Est, les intellectuels et dirigeants africains réfléchissent en sens divers sur le devenir de notre continent. Certains se dépouillent de l'habit idéologique qui est mis en cause ; d'autres envisagent l'introduction du multipartisme à l'Occidentale ; d'autres encore parlent de favoriser l'émergence des tendances au sein de leurs partis, et bien d'autres stratégies que l'on avance sur le mode de gouvernement dans notre continent (...). En tout état de cause, il va sans dire qu'au sein de la grande famille qu'est le Mouvement populaire de la révolution, il est impensable, voire même impossible, qu'une unanimité puisse exister sur tous les problèmes de la vie nationale (...) Aujourd'hui que la paix et l'unité nationale sont retrouvées, notre principale tâche, à mon avis, est de réfléchir ensemble, dans la sérénité sur les voies à suivre pour consolider toujours ces acquis et canaliser, au travers d'un débat politique libre, démocratique et permanent, toutes nos énergies vers les objectifs nobles de développement national.

Ainsi, le pluralisme politique, dans le contexte zaïrois, doit prendre en compte dans la formulation de notre politique nationale, toutes les sensibilités et toutes les contingences politiques, culturelles, ethniques, géophysiques, bref, notre géopolitique nationale (...). Ce

¹ Mobutu Sese Seko, Discours de Nouvel an aux Corps constitué de la République, le 14 janvier 1990.

mouvement national est né de la réaction du peuple tout entier à la situation antérieure d'anarchie à la base de laquelle se trouvait, plus précisément plaqué sur nos réalités, le multipartisme à la mode de l'Occident. Le peuple zaïrois a donc éprouvé dans l'amertume les effets de ce multipartisme. Je constate également que les quelques rares pays africains qui ont adopté le schéma du multipartisme sont soumis aux mêmes contraintes que les autres, et n'ont pas bénéficié, de la part des Occidentaux, de l'élan de solidarité que ceux-ci manifestent actuellement à l'égard des pays de l'Europe de l'Est. C'est que cette démonstration de la solidarité à laquelle nous assistons et qui nous paraît d'ailleurs tout à fait naturelle, est fondée beaucoup plus sur des liens de consanguinité, d'histoire, de géographie et de culture que sur le simple sentiment de soutien au vent de la liberté qui secoue avec violence cette partie de l'Europe (...). Ces aspects, au regard du respect des Droits de l'homme comme de tant d'autres questions se rapportant aux stratégies politiques, économiques et sociales de développement de notre pays, feront l'objet de la session extraordinaire du Comité central que je convoquerai incessamment. Mais, auparavant, j'entreprendrai, comme à l'accoutumée, une tournée dans toutes les régions du pays en vue de reprendre langue une nouvelle fois avec le Zaïre profond. En attendant, et pour alimenter et enrichir la réflexion des membres du Comité central, j'invite toutes les forces vives de la Nation (...) à transmettre au secrétariat général du Mouvement populaire de la révolution ou par le canal de mon bureau, leurs idées et leurs considérations libres sur le fonctionnement de nos institutions au regard des exigences socio-économiques de développement ".

Il est à remarquer que dans ce discours les thèmes sociaux et économiques sont absents au profit du " fonctionnement de nos institutions au regard des exigences socio-économiques de développement " et Mobutu ne fait plus référence au MPR mais ne fait qu'annoncer qu'il convoquerait prochainement une session extraordinaire du comité central qui n'aura jamais lieu.

Le 22 janvier, Mobutu met en route les mesures annoncées dans son discours du 14 janvier en signant deux ordonnances dont la première crée un Bureau national de Coordination de la consultation populaire. Du 19 janvier au 29 mars 1990, le

président Mobutu sillonne les provinces du pays¹ écoutant les citoyens congolais débiter leurs griefs et leurs revendications publiquement.

Les voyages présidentiels dans toutes les villes du pays sont amers. Des revendications ont été si véhémentes que Mobutu s'énervait et mettait fin précipitamment au meeting. Des mémorandums prennent les allures de pamphlets jusqu'à exiger le procès du régime.

2 - Quelques extraits de compte rendu des meetings² des voyages présidentiels

A - Compte rendu du meeting à Kisangani

(...) La salle de cinéma " Eros ", près du " Zaïre-Palace ", est choisie par sa contenance, mais elle est si délabrée qu'elle fait piètre effet ! La foule s'assoit dans des fauteuils troués. On ne l'a avertie qu'au dernier moment, sécurité oblige. Mobutu veut lui faire face.

La discussion est lancée par Mobutu lui-même, mais vite reprise en main par les gens. Le parti-Etat est mis au pilori : il est inutile, il sert à enrichir un ramassis de malhonnêtes, il sème la terreur avec sa milice d'ailleurs non rémunérée, qui se paie elle-même sur le dos du peuple, etc.

(...) On dénonce son incompétence, sa corruption, sa fusion inadmissible avec l'administration, désastreuse pour le service public qui a cessé d'en être un depuis fort longtemps. La pléthore bureaucratique est aussi le fait du parti - Etat et, en conséquence, on a la baisse des compétences et du dévouement des fonctionnaires. La baisse des salaires publics procède de cette profusion de cadre inutile, mais chacun bien arrimé à son poste d'où il peut " racketter " les " citoyens " !

1 Goma, Bukavu, Kindu, Kisangani, Bandundu, Matadi, Kinshasa, Mbuji-Mayi, Kananga, Lubumbashi,

2 A ce propos, voir Gbabendu E. et E. Efolo, *Volonté de changement au Zaïre. De la consultation populaire vers la conférence nationale*, Vol. I, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 49 ; Willame, op. cit. pp. 36-40.

(...) Mais le " clou " de la soirée va être l'intervention pathétique d'une bonne maman zaïroise. Après la monotonie des doléances des étudiants, des fonctionnaires, des enseignants, des chômeurs, voici le " panier de la ménagère " qui revient :

Je suis mère de famille nombreuse. Mon mari gagne mensuellement 5.000 zaires. Maman Bobi, votre épouse, est ici. Voici, chère Maman, ces 5.000 zaires : fais le marché, et qu'on voie le résultat !

Et la brave femme de tendre un billet de 5.000 zaires à madame Mobutu interloquée !! Une clameur d'approbation soulève la salle. La tribune est silencieuse...

La suite est envahie par les doléances des paysans, parents pauvres s'il en fut de la société zaïroise. Brouhaha dans la salle...

(...) Mobutu se lève en silence : Bon. Si c'est ma tête qui ne vous plaît plus, je m'en irai !

La foule trépigne de joie. La séance est suspendue, la salle vidée aussitôt.

B - Compte rendu du meeting à MBUJI MAYI

(...) Comme de coutume, la mobilisation populaire avait fait merveille. Plusieurs milliers de citoyens attendaient sur le tarmac que se posent l'avion présidentiel et celui des hôtes belges.

Femme aux pagnes frappés de portraits de Mobutu, chefs traditionnels couverts de gris-gris et d'amulettes en os ou en peau de bête, enfants fascinés par les caméras, la population attendait depuis des heures, sous des banderoles qui proclamaient : " Le MPR à jamais ". Mais elles disaient aussi, de manière plus compliquée, " Grâce à la clairvoyance de son chef, le Zaïre est à l'abri de toutes sortes de tempêtes idéologiques ", ou encore " La consultation populaire est une preuve de démocratie ".

(...) Saluant brièvement la délégation belge, c'est ostensiblement à la population que le Président dédia ses premiers saluts. Il passa les troupes en revue, puis, d'un pas énergique, arpenta les abords du tarmac où la foule criait et dansait. Par la suite, il devrait longuement écouter les chants de bienvenue du chœur des femmes qui, soudain, se mirent à chanter en

tshiluba : " Nous manquons d'eau, de courant. Nous vivons difficilement, et il y a trop d'érosion ".

En criant devant les gesticulations de l'animateur déchaîné, le président fit signe qu'il avait compris, qu'il allait y penser. " C'est toujours la même chose : quand il est là, il y a de l'électricité ; quand il part, tout s'arrête ", disait une femme dans la foule...

Plus tard, le Président devait déclarer, pour sa part, qu'il trouvait normal l'expression de telles revendications. " Parfois même, les gens chantent : Puisque Papa est là, nous n'aurons plus faim, il va nous donner ". Toque de léopard bien planté, canne de chef haut brandi, le Président après son bain de foule, s'en fut vers la ville, acclamé par des femmes qui portaient des cartons d'œufs sur la tête, par des cyclistes et des musiciens flâneurs et rigolards.

C - Compte rendu de la réunion à Lubumbashi

Un étudiant pose une question à Mobutu sous cette forme :

" - Je suis étudiant depuis 7 ans, inscrit en polytechnique. Je n'ai jamais réussi à franchir le cap de la première année ! Tout le monde, y compris le doyen, me conseille de changer de faculté, mais je ne veux pas. Vous, que me suggérez-vous, Président ?

" - Vous êtes entêté ! Quittez l'université ! Allez vous reposer pendant un ou deux ans, répond Mobutu.

Et l'Etudiant, du tac au tac :

" Voilà 25 ans que vous dirigiez le Zaïre. Rien ne va. Pourquoi n'appliquez-vous pas votre solution à votre propre cas ? ".

D - Compte rendu de la réunion de N'SELE du 24 mars 1990

Au cours de la réunion de N'sele, des guérisseurs affirmèrent que le régime avait créé " une bombe froide ", celle de la faim qui tue les gens sans le savoir ; des anciens combattants se promirent d'aller réclamer leurs indemnités au roi Baudouin ; des pensionnés, agents de l'Etat, demandèrent quand le président songerait à prendre lui-même sa retraite ; des enseignants réclamèrent que soient ramenés au pays les enfants de l'élite étudiant à grand

frais en Europe ; des représentants de l'ANEZA critiquèrent le favoritisme dont jouissent les commerçants libanais et ils demandèrent la suppression du MPR ; L'acteur Masumu du Théâtre congolais) mima, dans l'hilarité générale, M. Kithima bin Ramazani, secrétaire général du MPR, surnommé " De la pente " parce qu'il s'avance penché...(Le Soir, 4 avril 1990).

Un batteur de tambour s'exprime ainsi :

Chef, voici bien des années que le groupe d'animation joue pour vous. Tous les trois ans, les tambourineurs changent. Vous le constatez à votre passage. Le travail du tambourineur est épuisant. Il nécessite un roulement pour être toujours puissant. La direction du pays nécessite beaucoup d'efforts intellectuels, plus délicats et plus difficiles encore que les efforts musculaires. Vous ne pensez pas, Président, que 25 ans, c'est trop d'années ?

Au cours de la même séance, un avocat parlera ainsi :

La consultation populaire est une bonne chose en soi. Mais nous ne sommes pas convaincus que ce que nous disons sera transcrit fidèlement par votre scribe car c'est un homme peu crédible. Lorsqu'il était ministre des Travaux publics, il percevait un pourcentage sur le frais d'aménagement des routes qui lui étaient remis par les entrepreneurs. Autre exemple : l'avenue des Huileries, dont le constructeur est en prison pour n'avoir pas effectué d'ailleurs les travaux pourtant payés. Pourquoi avoir stoppé les travaux ? à cause d'un crocodile qu'aurait trouvé au beau milieu d'un nid de poule !! Citoyen Président, pensez-vous que de tels gens méritent notre confiance ?

A leur tour, les étudiants ont lancé des agressions verbales au président qui fit mine de vouloir quitter les lieux.

Les étudiants ne l'entendirent pas ainsi : " Si vous partez, nous aussi ", clamèrent-ils. Ils sortirent donc, dévorèrent au passage le repas prévu pour tous les délégués puis furent reçus par M. Mobutu dans sa paillote au bord du fleuve (...). Le chef de l'Etat tança quelque peu les étudiants, leur prêcha la patience, ce qui n'empêcha pas les jeunes d'afficher sur le campus des tracts demandant la suppression du MPR et la démission du président (Le Soir, 3 avril 1990).

3 - Les Mémoires

A l'issue de la tournée présidentielle à l'intérieur du pays, 6128 mémoires ont été reçus. Leur dépouillement est à la hauteur de la déception présidentielle. Tous dénoncent les méfaits du Parti-Etat, les vices des systèmes sont montrés et une aspiration à un régime pluraliste respectant les droits de l'Homme se dégage des plus de 5.000 mémoires envoyés.

Nous en avons sélectionné un, celui des agents du département des Affaires Etrangères que nous reproduisons ci-dessous car il est intéressant et selon le pouvoir, il serait dicté à partir de l'extérieur. Ce qui a irrité le président Mobutu, car il dénonce le délabrement de son système.

Nous ne nions pas l'importance d'autres mémoires, par exemple celui de l'Episcopat qui a eu un écho retentissant (voir Annexe Via, tome II, p.520).

Mémoire adressé au Président-Fondateur du MPR, Président de la République du Zaïre par les Agents et Fonctionnaires du Département des Affaires Etrangères

(...) Nous, Agents et Fonctionnaires du Département des Affaires Etrangères, réunis ce samedi 17 mars 1990 en vue de répondre promptement à l'Appel lancé à toutes les couches sociales du pays par le Président-Fondateur du MPR et Président de la République, pour émettre des critiques sur le fonctionnement des organes du Parti -Etat et suggérer par la même occasion des solutions concrètes et pratiques :

- Considérant cette démarche du Président -Fondateur du MPR, Président de la République, comme une des meilleures façons d'exercer la démocratie au Zaïre ;*
- Soucieux des maux qui rongent le fonctionnement des organes du Parti -Etat ainsi que toute la société zaïroise ;*
- Mus par les mêmes sentiments que le Président -Fondateur du MPR, Président de la République, les mêmes préoccupations que LUI ;*
- Convaincus du bien fondé de cette approche appelée à mettre fin à cet état de choses.*

Décidons de soumettre à l'appréciation du Président -Fondateur du MPR, Président de la République ce qui suit :

I. CRITIQUE DES ORGANES DU MPR

Constitution

La Constitution qui régit la République du Zaïre consacre le monopartisme comme système de pouvoir. Le seul fait de reconnaître un parti se confond par ailleurs avec l'Etat constitue la source de l'autoritarisme d'un individu ainsi que de tous les dix fléaux et les différents maux tant décriés au Zaïre.

La Constitution ne prévoit pas de garde-fou ni de mode de contrôle en vue de limiter les responsabilités de chaque organe et assurer ainsi la séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire.

Par contre, elle favorise la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul organe au détriment d'autres organes.

Cette Constitution à l'heure actuelle ne répond plus aux aspirations à la démocratie pluripartiste des Zaïrois.

Organes du MPR

1 - Le Président -Fondateur du MPR Parti -Etat de droit Président de la République

Celui-ci en tant qu'organe, se confond avec la Constitution elle-même qui lui favorise la concentration sans partage, de tous les pouvoirs et ce jusqu'à sa mort, après un règne de cent ans.

Il résulte de cet état de chose un Régime monocratique et dictatorial dont le MPR Parti -Etat entretient grâce à une clientèle du chef du Parti unique dont il est constitué.

Cette concentration des pouvoirs devient source d'autoritarisme excessif du régime à tel point que la prestation de serment d'allégeance et de fidélité devant le chef du Parti-Etat

(Organe Central du MPR) par tous les membres de tous les autres organes qui dépendent constitutionnellement de lui, illustre davantage cet étatsisme autoritaire et dictatorial consacré par la Constitution.

D'où le culte de personnalité voué au Président-Fondateur du MPR Parti-Etat unique.

2 - Le Comité Central du MPR

Actuellement le comité central est comparable à une tête malade, tourmentée par trois courants d'idées. En effet, ses membres passent leur temps à discuter les affaires du pays sans jamais s'entendre. Le Président-Fondateur du MPR en devient l'arbitre. Cet organe fait par moment le travail du Conseil Judiciaire.

3 - Le Bureau Politique du MPR

Celui-ci tout comme le Comité Central du MPR régorge tous des chômeurs que l'on paye chèrement. Le Bureau Politique est réduit au rôle de contrôle et fait le travail dévolu à l'Inspection Générale des Finances, au Conseil Législatif, à la Cour des Comptes...

4 - Le Conseil Législatif

Celui-ci est devenu une simple chambre d'enregistrement et d'exécution des injonctions du Chef du Parti et du Comité Central (articles 64, 79, 86, 87 et suivants de la Constitution). Le filtrage des candidatures des Membres du Conseil Législatif constitue une entorse grave à l'exercice du pouvoir.

5 - Le Conseil Exécutif

Le Commissaire d'état n'a pas de pouvoirs étendus dans son Département, partant de cela il n'est pas responsable de ses actes. Le Premier Commissaire d'état est comparable à un grand commis de l'état. Le Conseil Exécutif ne décide en l'absence du Président-Fondateur du MPR. C'est un organe muselé qui subit des changements intempestifs et permanents. On crée

des Départements en cours d'années budgétaire sans tenir compte des implications financières.

Les nominations à la tête des Départements revêtent un caractère fantaisiste parce que ne tenant pas compte des aptitudes et des mérites des individus. Il en est de même des nominations qui sont motivées par des critères ethniques, tribaux, claniques, régionaux et amicaux, à tel enseigne que des étrangers et même des personnes à nationalité douteuse occupent des responsabilités d'avant garde, c'est le cas de Barthélemy BISENGIMANA RUEMA et beaucoup d'autres encore.

A titre illustratif :

- a) Le comité central du parti compte 148 membres dont 28 soit 19% sont ressortissants de la région de l'équateur dont le président-fondateur du MPR, président de la république est originaire.
- b) Sur un total de 52 membres du conseil exécutif (commissaires d'état et secrétaires d'état), la région de l'équateur se taille la part de 14, soit 27%.
- c) Sur un nombre de 37 officiers généraux des forces armées zaïroises, la région de l'équateur détient un record de 18, soit 46%.
- d) La République du Zaïre dispose de 53 postes diplomatiques, dont 18 sont dirigés par les originaires de l'équateur soit 34%.
- e) A la tête de tous les services spécialisés, on retrouve les membres du seul clan NGBANDI du président-fondateur du MPR, président de la république ou à défaut, un ressortissant de l'équateur :
 - Agence Nationale d'Immigration, A.N.I., citoyen GOGA ;
 - Agence Nationale de documentation, A.N.D., citoyen NGBANDA ;
 - Conseil National de Sécurité, C.N.S., citoyen KEMA, région de l'équateur ;
 - Service d'Action et de Renseignements Militaires SARM, le général MAYELE ;
 - La Gare Civile, l'Elite général de paix KPAMA BARAMOTO.

Un autre fait important à signaler sur ce chapitre des Services spécialisés est que l'on considère l'importance des fonds mis à la disposition de ces services et de la paupérisation dont font preuve les agents oeuvrant en leur sein, exception faite des responsables à la tête ainsi que des membres de leur cabinet, on est en droit de se poser la question de savoir quelle est la destination que prennent ces importantes masses monétaires ?

Il convient également de noter que la grande majorité d'agents œuvrant au sein des dits services proviennent essentiellement de la région que nous nous permettons de qualifier de région " bénite " de l'Equateur.

La répartition des Présidents-Délégués Généraux des Entreprises Publiques Zaïroises par Région montre que pour ce seul secteur, la Région de l'Equateur occupe 2^{ème} place soit 30% après la Région du Bas-Zaïre avec 43%.

Cela est dû au passage du Citoyen KINZONZI MVUTUKIDI KEGBIA NGINDU au Département du Portefeuille qui n'a fait qu'emboîter le pas au Président-Fondateur du MPR, Président de la République. Le Citoyen KINZONZI a donc mis en pratique l'adage qui dit : " l'exemple vient d'en haut ".

6 - Le conseil judiciaire

Cet important organe est également soumis à l'autoritarisme du chef du Parti-Etat et des autres organes ; ce qui favorise et encourage l'institutionnalisme de l'impunité et du non-respect des lois.

Les droits de l'homme

L'inexistence de droits de l'homme au zaïre, ces droits ont été bafoués depuis longtemps. Le Zaïrois est privé es minima vitaux reconnus par les droits de l'homme.

Les soins médicaux ne sont pas assurés, la justice n'existe pas au pays. Il y a des hommes qui sont normalement rémunérés et d'autres ne le sont pas du tout. Il existe une poignée e gens qui s'enrichissent illicitement en puisant impunément dans la caisse de l'état.

Les étudiants vivent dans la misère noire, sans bourse d'études et sans argent pour payer les frais de scolarité et le transport. Il y a irresponsabilité des dirigeants sur le sort du peuple qui est abandonné à lui-même.

7 - Au plan diplomatique

Au lendemain de la création du MPR, le déroulement de la carrière diplomatique s'est trouvé compromis par l'injection des gens ayant échoué dans leurs secteurs d'activité.

De même cette situation se renforce de plus en plus avec l'incorporation au sein des nos missions diplomatiques un plus grand nombre 'agents de sécurité du pays ayant rang d'ambassadeur politique, e ministre conseiller, premier conseiller, premier secrétaire, chef d'antenne de la coopération etc.

Cette situation très déplorable entraîne le gonflement de dépenses en devises pour les paiements extérieures. Ceci ayant pour conséquence de freiner le mouvement de rotation régulier des diplomates de carrière.

Nos missions diplomatiques sont devenues des débarras ou dépotoirs où est affectée toute la racaille qui a soit gaffé ou démerité soit devenu gênante pour le régime. Ce qui entraîne les conséquences suivantes :

L'autorité du chef du département dont il devrait normalement dépendre s'en trouve diminuée par comportement désobéissant de "ces ambassadeurs hauts dignitaires et barons du régime" qui demeurent convaincus de ne dépendre que du seul Président-Fondateur du MPR dont ils sont les représentants personnels. En outre ceux-ci ambassadeurs politiques sont es mauvais gestionnaires et lapidaires patentés es fonds et biens mis à la disposition es missions diplomatiques.

La démobilisation et le découragement des diplomates de carrière diminuent le rendement de la diplomatie zairoise jadis une de meilleures réalisations de la deuxième république. Cette situation est aggravée par le retard enregistré dans le transport des fonds destinés au paiement es salaires, frais de fonctionnement et de transport es effets personnels es diplomates souvent égarés ou bloqués des années durant par des agences de transports pour non - paiement.

8 – Au plan politique

Nous constatons que le zaïre, jadis Congo belge, a aussi été touché par le vent des indépendances africaines né de la conférence de BANDUNG (Indonésie, 1955) ;

Trente ans après, un nouveau vent, celui de la "Perestroïka" se fait jour en Europe de l'Est et commence à atteindre le continent africain ;

Notre pays le zaïre, est-il en mesure de résister contre ce nouvel ouragan de l'histoire ?

Non, il ne dispose pas de moyen et de structures, même l'Afrique du sud naguère intransigeante vient de céder la Namibie ;

Et enfin d'éviter d'être désagréablement surpris par ce courant de la démocratie qui embrase le monde entier et qui a liquidé la politique de bloc en balayant au passage un chef d'état Européen à savoir CEAUCECU, il est plus que temps de prendre à ce propos des dispositions nécessaires.

a) Résolutions

Il existe tant de résolutions adoptées par les organes du MPR et qui n'ont jamais connu un début d'exécution.

b) Manifeste de la N'SELE

Les idées naissent et meurent. Est-ce que le manifeste de la N'SELE continu t-il à répondre toujours aux aspirations du peuple ?

c) Décentralisation

Nous constatons qu'en 1960, le Zaïre manquait de cadres universitaires. Actuellement il en regorge plus que d'autres pays africains. Mais comment se fait-il que nos problèmes restent toujours permanents ?

En 1990, nous parlons encore de la décentralisation évoquée jadis en 1982. Notons en passant que pour centralisation des pouvoirs il avait suffit d'une simple ordonnance, tandis que pour la décentralisation on crée chaque année par-ci par-là des commissions d'études sans jamais prendre une décision. Nous risquons de trouver en 1995 des solutions aux problèmes qui se sont posés depuis 1982 dès lors que le peuple serait en ce moment là en train de revendiquer le fédéralisme et plus la décentralisation.

Tout le monde sait que l'époque coloniale les Belges avaient recouru à la décentralisation en instituant même des conseils provinciaux. Il est donc temps, que des solutions aux problèmes posés en régions soient trouvées par ceux-là même qui les vivent.

Le MPR a été créé dans le but d'instaurer dans le pays une société dans laquelle l'homme zaïrois se sentirait à l'aise et libéré de toutes sortes de tracasseries. L'homme serait au centre de toutes les activités, en un mot le MPR avait comme mission de créer une société intégrée pour assurer au pays un développement harmonieux dans tous les domaines, politique, économique et social.

Nous constatons que le MPR s'est détourné de son objectif principal et sert les intérêts particuliers de quelques individus. Donc il a échoué dans sa mission première de servir l'homme zaïrois.

II. CRITIQUE AU PLAN ECONOMIQUE

Des recettes minières et agricoles

Le non -émargement au budget de l'état des recettes e la vente de diamant de la MIBA nous préoccupe et cela depuis l'avènement du nouveau régime.

La chute de la production agricole est due au manque de politique appropriée en la matière.

Nous nous souvenons de la première place qu'occupait notre pays à l'époque coloniale

Du zaïre monnaie

Nous -nous souvenons que la monnaie congolaise occupait la deuxième place mondiale et en 1967, cette place fut maintenue par la volonté politique du président-fondateur, et 1Z. valait 2\$ américains.

De nos jours, 1\$ US vaut plus de 500Z. Quel retournement de situation et où allons - nous ? La gabegie ans la région es institutions financières et de la chose publique en général sont les principales causes e l'effondrement monétaire du pays.

III. SUGGESTIONS

Constitution

Nous recommandons au Président-Fondateur du MPR Parti-Etat de :

1. Dissoudre la constitution, le MPR Parti-Etat ainsi que tous ses organes, à savoir

- a) Le Président-Fondateur du MPR, Président de la République ;*
- b) Le congrès ;*
- c) L e comité central ;*
- d) Le bureau politique ;*
- e) Le conseil législatif ;*
- f) Le conseil judiciaire ;*

- g) La cour des comptes ;
- h) Le conseil consultatif permanent pour le développement ;
- i) Le bureau national e consultations populaires.

2. Convoquer une conférence nationale à laquelle prendront part tous les représentants de différentes couches sociales de la nation, toutes tendances confondues.

Celle-ci sera chargée de concevoir et d'élaborer une nouvelle constitution qui s'inspirerait des préceptes et dispositions contenues ans la constitution du 1^{er} Août 1964 dite de LULUABOURG.

3. Nommer un Premier ministre chargé de former un Gouvernement provisoire dans lequel les anciens dirigeants u MPR Parti-Etat ne devront pas prendre part. Ce Gouvernement provisoire aura pour mission de :

- Soumettre à la population par voie de référendum l'adoption de la nouvelle constitution sous l'égide es Nations Unies et de l'OUA ;
- Organiser les élections présidentielles, législatives et locales.

4. Autoriser la création officielle e deux ou trois partis politiques dont l'UDPS qui opère depuis dans la clandestinité ; plus de parti état.

5. Laisser à chaque zairois la liberté d'adhérer à un parti de son choix. (Plus question de "OLINGA OLINGA TE OZALI KAKA na MPR").

6. Renoncer à la centralisation es pouvoirs entre les mains d'une seule personne et consacrer une décentralisation politique, territoriale et administrative effective.

7. Accorder aux opposants la liberté e mouvement dans le pays et libérer tous les détenus politique notamment TSHISEKEDI wa MULUMBA.

8. Après avoir réussi la pacification et l'unification du pays durant 25ans de pouvoir sans partage, faire comme JESUS qui, après une mission de 33ans sur terre ; a dit en levant la tête : " Père tout est accompli ".

9. Mettre fin à la politique de favoritisme, clanisme, tribalisme, régionalisme, népotisme et clientélisme dans les nominations : Notamment de responsables de la sécurité, des officiers

généraux de l'armée, des membres du comité central, bureau politique, conseil exécutif, magistrature et diplomatique.

10. *Favoriser la création de plusieurs centrales syndicales jouissant du droit sacré de grève, même dans l'administration publique.*

11. *Garantir les libertés fondamentales et les droits inaliénables de l'homme au Zaïre.*

12. *Enfin, démissionner de toutes vos fonctions.*

Economie

Obliger les dignitaires du régime de rapatrier au pays leurs avoirs en banques extérieures.

Avoir le courage et la volonté politique de placer le Zaïre monnaie sous la couverture de la monnaie belge.

Mettre fin à la politique paternaliste consistant en la distribution de l'argent liquide à travers le pays, pratique qui entretient l'inflation toujours galopante au Zaïre monnaie.

Réduire vos déplacements fréquents à l'intérieur du pays, ce qui diminuera sensiblement les dépenses occasionnées par vos voyages.

Réaliser et rapatrier au Zaïre, les fruits de vente de vos biens personnels tant décriés par l'opinion nationale qu'internationale.

Cesser d'encourager les commerçants véreux et cupides, nuisibles à la nation.

Faire émarger au budget de l'état toutes les recettes minières notamment celle de la MIBA ainsi que tous les "bonis" réalisés notamment par la GECAMINES sur la vente de ses minerais.

Confier à la Banque du Zaïre le contrôle de comptoirs d'or et de diamant, afin que le sous-sol profite à l'état et non aux particuliers. Il en est de même du café Zaïrois dont les recettes provenant de la vente ne sont pas rapatriées au pays.

Social et culturel

Instaurer une politique salariale par laquelle le salaire de base d'un huissier de la fonction publique tel que proposé par le secrétaire général de l'U.N.T.Za passerait de Z. 7.399,50 actuel à Z.150.000 correspondant au panier de la ménagère soit à environ 10.000FB. Le nouveau barème salarial devra permettre à chaque agent et fonctionnaire de nouer les deux bouts du mois.

Unifier le barème de la fonction publique car à grade égal, salaire égal.

Réévaluer sensiblement les allocations familiales qui sont actuellement de zaires 4,00 par enfant et zaires 8,00 pour épouse.

Revaloriser la fonction du secrétaire général de l'administration publique qui est hiérarchiquement placée au-dessus du P.D.G. d'une entreprise para-étatique (sous-tutelle).

Publier les salaires et traitements du président de la république, des membres du conseil législatif, du conseil exécutif, comité central, bureau politique, conseil judiciaire, officiers généraux, P.D.G. d'entreprises de l'état etc.

Mettre fin à la dotation dite présidentielle et attribuer un salaire au président de la république, qui pourra être calculé même au prorata du nombre d'habitants. Ex. 1zaïre par tête de zairois par mois soit 35.000.000Z. par mois et x12 cela donne un salaire de Z. 420.000.000 par an au lieu de 4.000.000.000Z. qu'il touche actuellement sous forme de dotation présidentielle par an, soit Z.333.333.333 par mois (dont) bénéficie toujours le président de la république.

Réhabiliter, équiper et assurer l'approvisionnement des hôpitaux et autres formations médicales du pays, et assurer l'alimentation de malades internés.

Rouvrir les pharmacies de l'état pour l'approvisionnement des agents et fonctionnaires ayants droit.

Diplomatie

Déclaniser, détribaliser et dérégionaliser les nominations aux postes d'ambassadeur et consul général du zaïre, et revenir à l'ancien système de ne nommer aux dits postes que les diplomates de carrière selon les mérites professionnels de chacun.

Rappeler et remercier les chefs de poste à nationalité douteuse.

Revaloriser la fonction diplomatique par l'amélioration des salaires et l'octroi des avantages sociaux, compte tenu du coût e la vie très variable dans les pays d'accueil.

Réinstaurer le système de congé annuel au cours duquel le fonctionnaire bénéficierait lui et sa famille des titres de voyage offerts par l'état.

Autoriser la prise en charge par l'état des frais de scolarité (mineroal) des enfants des diplomatiques et consulaires, ceux appelés à y rester pour toute autre raison, devront revêtir le grade de couverture d'attaché culturel et ne devront jamais assumer l'intérim de chef de mission.

Reculer à 60ans l'âge de la mise à la retraite des diplomates zairois.

Réduire sensiblement le nombre des agents de sécurité dans nos missions diplomatiques et consulaires, ceux appelés à y rester pour toute autre raison, devront revêtir le grade de couverture 'attaché culturel et ne devront jamais assumer l'intérim de chef e mission.

Remercier tous les engagés locaux devenus diplomates par la grâce de leurs relations clanico-tribalo-régionales avec certains dignitaires du régime, et qui font la honte de la diplomatie zairoise. Comme par exemple le cas très flagrant e notre compatriote ancien joueur de léopards KIBONGE MAFU qui, non seulement il n'a pas étudié mais était engagé localement en qualité de chauffeur à l'ambassade du zaïre à Bruxelles, est devenu aujourd'hui premier secrétaire 'ambassade du zaïre à Londres. D'autres engagés locaux devenus diplomates sont maintenus en poste diplomatique et changent régulièrement de postes en vue éviter le retour à la centrale.

Instaurer le système de transfert des salaires et loyers es diplomates directement dans leurs comptes individuels pour éviter des abus fréquemment commis par certains chefs en poste qui transforment leurs épouses –ambassadrices en agent payeur de diplomates pendant leur absence.

Permettre à tout diplomate en poste qui serait en conflit avec son ambassadeur, de présenter ses moyens au lieu d'être parfois innocemment sanctionné au bénéfice de l'ambassadeur fautif. Nous citons le cas de l'ambassadeur BOBINGI EMBEYOLO qui fut physiquement malmené pour abus d'autorité par ses collaborateurs. Il y a lieu de signaler

d'autres cas restés malheureusement impunis à ce jour, notamment celui de certains ambassadeurs surpris en flagrant délit d'adultère avec les femmes de diplomates.

Améliorer enfin le sort des mamans travailleuses de l'Administration Publique qui sont soit célibataires et mères de nombreux enfants, soit des veuves avec souvent plusieurs orphelins à charge qu'il faut malheureusement nourrir avec un salaire de Z. 7.399,50.

A la lumière de ce qui précède et en vous conformant aux suggestions ci-dessus des Militantes et Militants du Département des Affaires Etrangères, vous vous épargnerez du sort qui a été réservé au Président CEAUCESCU de la Roumanie.

Fait à Kinshasa, le 22 mars 1990.

Signé LES MILITANTES ET MILITANTS, AGENTS ET FONCTIONNAIRES DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES ETRANGERES.

Comme nous l'avons signalé ce mémorandum¹ est à la fois sévère et intéressant.

Sévère dans la mesure où, selon le pouvoir, il serait dicté à partir de l'extérieur et a beaucoup irrité le président Mobutu qui serait vengé en cessant d'accorder des promotions aux cadres du département et en désignant un nouveau secrétaire général des Affaires Etrangères " proche des services de sécurité (Willame 1991, pp. 57-70).

¹ A ce sujet, voir Pabanel Jean-Pierre, *Zaire, un pays à reconstruire, Politique Africaine* N° 41, Karthala, Mars 1991, p. 97.

Intéressant à plusieurs titres :

- il énonce, au plan diplomatique, le tribalisme, le régionalisme, le clanisme, l'incompétence de certains agents nommés par complaisance ;
- demande au président Mobutu de démissionner alors qu'en mai 1990, celui-ci déclarait dans un interview à Jeune Afrique (aujourd'hui Intelligent) n° 1533 : " On m'a parlé d'un seul mémorandum qui préconisait mon départ. Un seul. J'ai demandé au coordinateur Mokolo de me le montrer. Il était introuvable (...). Personne n'a osé mettre ma personne en cause, ni dans les textes, ni au cours des audiences " ;
- il invite le président Mobutu à prendre conscience du sort réservé à son ami personnel et président roumain Ceaucescu tout en donnant la mesure de l'impact de la chute de régimes des pays de l'Est-européen sur les cadres zairois ;
- au plan économique, il propose quelques solutions, notamment le rapatriement des biens et devises du Président ainsi que des dignitaires du régime, l'émargement des recettes minières (MIBA) au budget de l'Etat, le cautionnement de la monnaie zairoise par la monnaie belge, que le président réduise ses voyages à l'extérieur du pays ;
- au plan politique : propose le multipartisme, le pluralisme syndical, Etat de droit.

Les textes des auteurs de nombreux mémorandums convergent dans l'analyse de la situation sociale et économique désastreuse et dans la critique acerbe du régime. Pour ces derniers, la perversité du système Mobutu appelle son remplacement par un autre. Les agents et fonctionnaires du Département des Affaires Etrangères conseillent au Président Mobutu " de faire comme Jésus qui, après une mission de trente-trois ans sur terre, a dit : Père, tout est accompli ", ce qui lui épargnerait, concluent t-ils, " le sort réservé au président roumain Ceausescu ".

A la fin de consultations populaires (le 21 avril 1990) et les remises de mémorandums, on a pu se rendre à l'évidence que le mal zairois était très profond et que la crise de société était aussi bien politique, morale, économique que sociale,

contrairement à ce qu'a toujours affirmé Mobutu, qu' " il n'y a pas de problème politique au Zaïre" . A la lumière du rapport du Bureau de coordination de la consultation populaire, Mobutu, déclare : " J'ai été surpris de constater que le peuple à qui j'ai demandé de se prononcer seulement sur le fonctionnement des institutions politiques a plutôt axé l'essentiel de ses doléances sur les difficultés qu'il éprouve dans la vie quotidienne " (Mobutu Sese Seko, Discours du 24 avril 1990, p. 4.)

C'est dans ce contexte très précis qu'il enclenche l'ouverture du pays sur la voie de la démocratisation.

CHAPITRE III - LE DISCOURS DU 24 AVRIL 1990

Le 24 avril 1990, Mobutu, tirant les enseignements de la consultation populaire, prononce un discours sur le retour au multipartisme. Il annonce solennellement l'introduction du multipartisme à trois :

1 - l'abolition de l'institutionnalisation du MPR avec comme conséquences :

- la suppression de son rôle dirigeant,
- la séparation nette entre le Parti et l'Etat,
- la réhabilitation des trois pouvoirs traditionnels, à savoir le Législatif, l'Exécutif et le Judiciaire, comme les seuls organes constitutionnels,
- la dépolitisation de la fonction publique, de la territoriale, des forces armées, de la gendarmerie, de la garde civile et des services de sécurité,
- l'instauration d'un pluralisme syndical.

2 - la désignation d'un Premier Commissaire d'Etat ou Premier Ministre si vous voulez, suivie de la formation d'un gouvernement de transition.

3 - la révision de l'actuelle Constitution en vue de l'adapter à la période de transition qui s'instaure.

4 - la mise sur pied d'une commission chargée d'élaborer la Constitution de la Troisième République, Constitution qui sera sanctionnée par un référendum populaire.

5 - l'élaboration, enfin, d'un projet de loi devant régir les partis politiques dans notre pays et organiser leur financement.

Dans l'après-midi de son discours, Mobutu donne une conférence de presse devant les journalistes zairois et étrangers, tenant un langage ambivalent sur son rôle de " l'ultime recours " qu'il entend jouer dans le processus engagé.

Le discours du 24 avril est surtout marqué par un degré élevé de formalisme politique. Mobutu enferme et piège la classe politique zairoise dans un changement des signes extérieur (Willame 1991, p. 90).

Extraits du discours du 24 avril du Président de la République

(...) Très chers Compatriotes,

Pour en revenir à la question fondamentale que j'ai posée le 14 janvier 1990 sur le fonctionnement de nos institutions politiques, en dehors de toute considération économique ou sociale, la réaction de mon peuple ne s'est pas fait attendre.

Dans l'ensemble, le bilan de la consultation populaire, selon le rapport qui m'a été présenté par le Bureau National de Coordination, indique qu'au total 6128 mémorandums ont été enregistrés et analysés jusqu'au samedi 21 avril 1990, en signalant que, d'une part, plus d'un million de Zairoises et Zairois ont pris part à ce débat national, et, d'autre part, les compatriotes résidant à l'étranger ont également apporté leur contribution à travers 116 mémorandums.

Sur les 6128 mémorandums, 5310, soit 87% ont proposé des réformes en profondeur au sein du Mouvement Populaire de la Révolution. Cependant, deux tendances se sont dessinées clairement.

La première estime que le MPR doit demeurer le parti unique, mais certains de ses organes doivent disparaître. Il s'agit principalement du Comité Central, du Bureau Politique et du Conseil Consultatif Permanent pour le Développement. La même tendance estime également que le Secrétariat Général et les Branches Spécialisées du MPR doivent être dissous.

La deuxième se prononce pour la réduction sensible des organes et effectifs des hommes qui les composent. Cette tendance a également suggéré que le Mouvement Populaire de la Révolution, à tous les niveaux, fasse appel à des hommes nouveaux.

En revanche, 818 mémorandums, soit 13%, se sont clairement exprimés en recommandant vivement l'instauration du multipartisme.

Outre le choix porté sur le maintien du monopartisme ou sur l'instauration du multipartisme, l'analyse des mémorandums a également permis de déceler d'autres préoccupations du peuple que voici :

- la réhabilitation des trois pouvoirs traditionnels, à savoir le législatif, l'exécutif et le judiciaire,*
- le renforcement des pouvoirs de contrôle du Conseil Législatif et de tous les organes délibérants,*
- la responsabilisation de l'exécutif, tant au niveau central que régional, devant les organes délibérants,*
- la dépolitisation de la fonction publique, de la territoriale, des forces armées, de la gendarmerie, de la garde civile et des services de sécurité, exigeant pour ces derniers une profonde restructuration en vue de garantir en toutes circonstances les droits fondamentaux des citoyens et les libertés individuelles.*

Très chers Compatriotes,

Après avoir mûrement réfléchi, et contrairement à mon engagement de suivre l'opinion de la majorité, j'ai estimé, seul devant ma conscience, devoir aller au-delà des vœux exprimés par la majorité du grand peuple du Zaïre, aussi, j'ai décidé de tenter de nouveau l'expérience du pluralisme politique dans notre pays en optant pour un système de trois partis politiques, en ce compris le Mouvement Populaire de la Révolution, avec à la base le principe de la liberté pour chaque citoyen d'adhérer à la formation politique de son choix.

Je voudrais que sur ce point précis, les fils et les filles de notre grand pays, qui m'ont toujours assuré de leur confiance et de leur entière adhésion, comprennent que ce grand zaïre, situé au cœur du continent africain, sans être à la remorque de qui que ce soit, ne doit plus se

contenter des positions figées ni se complaire ans l'immobilisme. Il doit être en mesure de s'adapter à toutes les circonstances et de démontrer que sa volonté de bâtir une société véritablement démocratique ne saurait d'aucune manière être mise en doute.

Mais fort de l'expérience du multipartisme de la Première République, j'estime que le changement qu'ensemble nous allons conduire dans ce domaine devra éviter les erreurs du passé, raison pour laquelle, dans mon esprit, le multipartisme ne doit entraîner ni prolifération, ni bipolarisation des formations politiques. Nous devons surtout éviter que le multipartisme ne devienne au Zaïre synonyme de désordre. Le multipartisme doit être considéré comme la manifestation d'une volonté réelle de dépassement des tendances tribales, régionalistes et séparatistes. Voilà pourquoi, les trois partis devront justifier d'une représentativité nationale suffisante.

Si j'ai pris la résolution d'aller au-delà de la volonté exprimée par la majorité, j'ai voulu, ce faisant, favoriser l'avènement d'une nouvelle ère de confrontation des idées et de débat politique dans un cadre pluraliste.

Très chers Compatriotes,

L'ouverture dans laquelle aujourd'hui j'engage le peuple zaïrois, doit également être l'occasion de conquérir davantage le cœur de la jeunesse de notre pays. Cette jeunesse si généreuse et si vivante doit, en effet, se sentir au centre de nos préoccupations. Elle ne doit pas être victime des surenchères et, pour qu'elle soit une véritable force de changement, elle doit être mieux formée, moins inquiète de son avenir. J'instruirai donc le gouvernement à formuler une nouvelle politique de la jeunesse hardie et axée sur les deux pôles de la formation et de l'emploi.

Très chers Compatriotes,

J'ai parlé de bien es choses et de tout le monde. Je n'ai pas parlé de moi. Que devient le Chef dans tout cela ? A cet égard, permettez-moi de relever en premier lieu une constatation. Le peuple zaïrois s'est clairement prononcé sur ma personne et a demandé que je continue de présider aux destinées de notre pays. Je voudrais remercier mon peuple pour cette expression incontestable de confiance renouvelée. Dans le nouveau paysage politique zaïrois, quel sera le nouveau rôle du Chef?

Le Chef de l'Etat est au-dessus des partis politiques. Il sera l'arbitre, mieux, l'ultime recours. Avec la révision constitutionnelle, le Chef cesse d'être le Chef de l'Exécutif. De ce fait, il ne pourrait être soumis ni à la critique, ni au contrôle du Conseil législatif. Il demeure le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et constitue le dernier rempart de la nation.

Tous les fils et toutes les filles de notre pays, membres ou non du Parti, doivent se reconnaître en lui. Et quoi qu'il arrive, en sa qualité de Chef se situant au-dessus de la mêlée, il s'engage à demeurer le dénominateur commun, c'est-à-dire le rassembleur, le pacificateur et l'unificateur.

Mon rôle d'arbitre, au-dessus des partis, ayant été cette révolution, nous avons été amenés à adopter dans notre langage politique et institutionnelles certaines dénominations qui, aujourd'hui, risquent de nous mettre en porte-à-faux avec les nouvelles options que nous venons -de prendre, fondées sur notre souci de plus de liberté et d'adaptation à l'universalisme.

C'est ainsi que vous aurez remarqué que tout au long de mon propos, je n'ai pas utilisé les termes citoyennes, citoyens, militantes, militants, me disant que, peut-être, certaines filles, certains fils, voire certains collaborateurs voudraient bien revenir aux vocables plus universels que vous connaissez tous : excellences, mesdames, mesdemoiselles, messieurs.

A dater de ce jour, les choses étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire telles que je les ai clairement définies, je dois vous dire que je ne me sentirai en rien gêné d'appeler le Premier Commissaire et le Commissaire d'Etat : Premier ministre et Ministre, le Conseil législatif et les Commissaires du Peuple : l'Assemblée nationale et les honorables Députés.

Dans ce même contexte politique précédemment décrit, nous nous sommes imposés une tenue nationale, comme il en existe dans beaucoup d'autres pays. Chez nous, elle s'appelle l'abacost. Cependant, tout en le maintenant comme tenue nationale, j'estime que dans ce domaine également, chaque Zaïrois aura à faire usage de sa liberté. Usant de la mienne, je me dois de préciser que vous ne me verrez pas en cravate, mon choix ayant été fait en février 1972. Je me sens très bien dans ma peau de nationaliste zaïrois.

Très chers Compatriotes,

Toutes ces réformes, vu leur ampleur, requièrent une période de transition, nécessaire et suffisante, surtout pour permettre aux nouvelles formations politiques de se structurer et de s'installer sur l'ensemble de notre territoire ainsi qu'au Mouvement Populaire de la Révolution de se restructurer au regard du nouveau paysage politique. Etant donné que tous les organes délibérants ont reçu, avec une belle unanimité, le satisfecit du peuple, qui du reste a demandé que leur pouvoir de contrôle soit renforcé, j'ai estimé, suivant en cela la volonté librement, c'est-à-dire le Conseil législatif, les Assemblées régionales, les Comités populaires des Zones et les Conseils de Collectivités restent en place jusqu'aux élections prochaines. En ce qui concerne l'actuelle équipe de l'Exécutif, après l'énoncé de toutes ces mesures, elle est réputée démissionnaire et chargée d'expédier les affaires courantes. Dans les tous prochains jours, sera connu le nom du Premier Commissaire d'Etat ou du Premier Ministre si vous voulez. Avec le nouveau Chef du Gouvernement, des consultations seront engagées pour la constitution de l'équipe de transition qui aura principalement pour mission l'exécution d'un programme d'urgence visant à répondre aux attentes de la population dans le domaine économique et social.

Quant aux partis politiques, un projet de loi fixant les conditions de leur existence, leur agrément et leur financement sera déposé incessamment sur le Bureau du Conseil législatif. Pour toutes ces raisons, la période de transition ira du 24 avril 1990 au 30 avril 1991. Cette période de douze mois sera mise à profit par les formations politiques pour faire l'apprentissage de la démocratie pluraliste et affronter l'électorat, suivant en cela un calendrier précis qui sera rendu public. La période de transition sera également mise à profit pour procéder à la révision de la Constitution qui se fera en deux étapes. Comme je l'ai déclaré plus haut, le pays sera régi pendant la transition par la Constitution actuelle qui doit subir des modifications au niveau du Conseil législatif. Pendant ce temps, une commission sera mise sur pied pour l'élaboration d'une constitution définitive appelée à régir la Troisième République. Après la mise en place du Gouvernement de transition, j'entreprendrai une tournée d'explication des nouvelles réformes à travers le pays, car la majorité silencieuse, qui a exprimé clairement sa volonté, pourrait ne pas comprendre pourquoi et dans quel intérêt j'ai opté pour le point de vue de la minorité.

Très chers Compatriotes,

Avant de terminer mon propos, je voudrais me résumer pour une bonne compréhension de tous. A dater de ce jour, mardi 24 avril 1990, tirant les enseignements de la consultation populaire à laquelle avaient pris part plus d'un million de Zaïroises et de Zaïrois et d'où sont sortis 6128 mémorandums, j'annonce solennellement au peuple zaïrois :

1 - l'introduction du multipartisme à trois au Zaïre, l'abolition de l'institutionnalisation du Mouvement Populaire de la Révolution avec comme conséquences, :

- la suppression de son rôle dirigeant,*
- la séparation nette entre le Parti et l'Etat,*
- la réhabilitation des trois pouvoirs traditionnels, à savoir le Législatif, l'Exécutif et le Judiciaire, comme les seuls organes constitutionnels,*
- la dépolitisation de la fonction publique, de la territoriale, des forces armées, de la gendarmerie, de la garde civile et des services de sécurité,*
- l'instauration d'un pluralisme syndical.*

2 - La désignation d'un Premier Commissaire d'Etat ou Premier Ministre si vous voulez, suivie de la formation d'un gouvernement de transition.

3 - La révision de l'actuelle Constitution en vue de l'adapter à la période de transition qui s'instaure.

4 - La mise sur pied d'une commission chargée d'élaborer la Constitution de la Troisième République, Constitution qui sera sanctionnée par un référendum populaire.

5 - L'élaboration, enfin, d'un projet de loi devant régir les partis politiques dans notre pays et organiser leur financement.

Très chers Compatriotes,

Ce mardi 24 avril 1990, une page nouvelle de l'Histoire politique de notre pays vient de s'ouvrir et je me permets de nourrir des grandes espérances sur l'avenir de nos institutions, prémisses de tout progrès. Quelles que soient les lacunes inhérentes à toute œuvre humaine, nous devons reconnaître que grâce à l'idéal qui nous a toujours animé dès

l'aube du 24 novembre 1965, nous avons la paix, l'unité nationale, l'intégrité du territoire et la fierté de nous sentir partout Zaïrois.

Voilà le nouveau visage du Zaïre.

Voilà le Zaïre de la Troisième République qui prend naissance aujourd'hui et que nous voulons grand et prospère. Ce Zaïre, nous devons le bâtir ensemble pour relever un défi digne du troisième millénaire vers lequel va nous conduire la Troisième République.

Si deux désirs font une volonté, comme le disait un grand penseur britannique, Georges Meredith pour ne pas le citer, je me demande, quant à moi, ce que peuvent faire deux volontés unies : la vôtre et la mienne. Deux volontés qui s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau pacte que nous signons aujourd'hui, vous et moi, pour la construction d'un nouveau Zaïre.

Un nouveau Zaïre dis-je :

- *sûr de lui,*
- *fort du grand génie créateur de son peuple,*
- *conscient de sa place au cœur de l'Afrique ,*
- *capable désormais d'affronter avec foi et sérénité, assurance et dignité, les défis de l'an 2000.*

Un nouveau Zaïre, enfin, qui fera dire aux générations futures, pensant à la journée d'aujourd'hui : " vraiment ce fut un des moments les plus beaux de l'histoire de la République "

Vive le Zaïre !

Vive la troisième République !

Vive le Renouveau !

Je vous remercie.

1 - Les réactions

Après son discours, Mobutu autorise la libération de l'opposant E. Tshisekedi qui était, depuis 5 ans, détenu en résidence surveillée en jouissant de sa liberté de mouvement.

Le message présidentiel est non seulement accueilli par l'opposition intérieure comme une victoire de la lutte menée depuis 1981, mais favorablement aussi par la grande majorité de la population et surtout par les diverses sensibilités politiques qui œuvraient dans la clandestinité. La réaction des hommes forts de l'opposition incarnée par l'UDPS¹ ne se fait pas attendre à commencer par son chef, Tshisekedi. Ce dernier exige la démission du président Mobutu, car selon l'article 33 de la constitution, le président du MPR est de droit Président de la République ; s'étant auto-exclu du MPR, il perd conséquemment la qualité de magistrat suprême. Lors de sa conférence de presse, Tshisekedi s'exprime en ces termes : " ... le discours de Mobutu n'a rien de surprise. Car " notre peuple a condamné le régime, sous la pression, Mobutu a restitué le pouvoir au peuple "2.

Selon Kabungulu Ngoy Kangoy (1994 : 19), le discours du Chef de l'Etat suscita néanmoins un débat politico-juridique entre légalistes et réalistes.

Les premiers estiment que le Président de la République n'ayant pas requis l'avis du Congrès du MPR avant la mise en place des options fondamentales, il a violé les articles 55 et 111 de la Constitution. Quant aux seconds, ils font prévaloir la nécessité et l'urgence d'un changement indispensable commandé par les impératifs exprimés par la volonté populaire.

A Bruxelles, l'opposant Lihau présidant une rencontre de tous les partis politiques et organisations de l'opposition exilée pose des préalables à des négociations avec le pouvoir : une véritable réconciliation nationale autour d'une table ronde, un multipartisme réel, le démantèlement des forces de sécurité. (voir

1 UPDS = Union pour la Démocratie et le Progrès Social

2 Tshisekedi wa Mulumba, conférence de presse, in *Jeune Afrique* du 7 mai 1990.

Annexe VII°, tome II, p.536, la déclaration conjointe des partis politiques et organisations de l'opposition zaïroise).

2 - Discours du 3 mai 1990 ou discours de clarification¹

Le discours du 24 avril 1990 ayant suscité certains malentendus, voire des ambiguïtés, le président Mobutu saisit l'occasion de la journée parlementaire pour clarifier son discours. Il annonce la constitution d'un gouvernement de transition et un calendrier précis de la transition.

Dans le ton et le contenu, ce nouveau discours représente une marche arrière par rapport à celui du 24 avril. Non seulement le président rappelait avec insistance qu'il restait le chef, mais accentuait encore le formalisme des réformes qui sont envisagées comme une simple mécanique procédurière. Le passage le plus remarqué fut celui où il fit valoir qu'il n'admettrait plus " de marches, de manifestations ou de meeting ". Il fait allusion ici à l'agitation qui régnait tous les jours autour de l'habitation de Tshisekedi. Seules étaient autorisées " les consultations de salon et informelles autour d'une tasse de thé, d'un verre de limonade ou de toute autre boisson mais de préférence sans alcool " (Willame 1991 : 100).

Ce schéma, conçu par le président Mobutu et ses proches conseillers, jette la suspicion sur les véritables intentions du chef de l'Etat qui est accusé par l'Opposition de faire marche arrière par rapport au discours du 24 avril 1990. Du coup, des événements internes et des réactions externes perturbent une évolution qui aurait dû maintenir le pouvoir présidentiel face au multipartisme octroyé.

Ainsi, à l'Université de Kinshasa, trois Commissaires du Peuple (députés) se feront molester par les étudiants : ils seront tondus et leurs abacost (costume zaïrois, dérivé de à bas le costume) déchiquetés, du fait, selon les étudiants, que les élus du peuple ont applaudi le Chef de l'Etat pour un discours qui va à l'encontre de l'intérêt du même peuple.

¹ Extrait de Discours, voir Annexe VIII, tome II, p.541

Ce qui a valu leur exclusion de l'université et l'engagement des poursuites judiciaires (AZAP- Agence Zaïre Presse- du 9 mai 1990). Ce même discours a provoqué un trouble sanglant dans les campus universitaires du pays. Les étudiants estimant que le président Mobutu a repris le pouvoir. La descente sur la ville organisée par les étudiants de l'Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu entraîne des violentes manifestations.

La solidarité estudiantine conduira les étudiants de l'Université de Lubumbashi a manifesté à leur tour, d'où le massacre de Lubumbashi (11-12 mai 1990) en représailles contre les excès que les étudiants avaient commis à l'endroit de leurs camarades jugés complices du pouvoir en place comme décrit précédemment.

CHAPITRE IV - LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE

La seule voie idéale pour sortir le Congo-Kinshasa de sa crise consistait dans la Conférence nationale, cadre idéal où le peuple congolais pouvait se remettre en question, se réconcilier avec lui-même et avec ses dirigeants, responsables de cette crise. Elle était donc incontournable. Ainsi après de longs débats autour d'une conférence, une conférence constitutionnelle, une conférence nationale ou une conférence nationale souveraine, tombe le 11 avril 1991 une ordonnance présidentielle n°91-098 convoquant pour le 29 avril une conférence nationale, sans attributs de souveraineté. Le peuple n'étant pas satisfait par cette " CN " aux compétences limitées, exigea que la Conférence nationale soit reconnue " souveraine, aux décisions exécutoires et opposables à tous ". Le régime essaya de combattre cette souveraineté, mais le 15 juillet 1991 le chef de l'Etat finit par signer une nouvelle ordonnance. Celle-ci affirmait que la Conférence nationale " statue souverainement " ¹. L'expression reste ambiguë, mais le peuple a, quant à lui, décidé de considérer que la conférence nationale était souveraine.

¹ Lire à ce sujet " Le processus de démocratisation au Zaïre ". Obstacles majeurs et voies de solution. Editions du Secrétariat Général de la Conférence Episcopale du Zaïre (CEZ), Kinshasa, 1996.

1 - Les difficultés de sa mise en place

En juillet 1991, après de longs débats autour du statut, de l'objet et de la durée, le Congo-Kinshasa connut le début de travaux de la Conférence Nationale Souveraine (CNS).

Mais la joie que cet événement provoque n'est qu'éphémère car dès les premières rencontres, les divergences entre les partisans de Mobutu et ceux de l'Opposition éclatent au grand jour et bloquent le démarrage effectif des travaux : La commission préparatoire à la Conférence Nationale est contestée par certaines forces politiques de l'opposition jugeant la souveraineté de la Conférence limitée. Tous crient à la manipulation, piège, trahison, des irrégularités sur les listes des participants, les disparitions d'argent, la mauvaise acoustique, les magouilles dans la désignation des scrutateurs et dans la validation des mandats des délégués.

Dans la perspective de faire survivre le mobutisme à travers le changement, la mouvance présidentielle¹ entreprend de conquérir une majorité numérique au sein de la Conférence Nationale souveraine. Sous la pression des forces acquises au changement, il se produit un retournement hostile au statu quo. Par instinct de conservation, le pouvoir bloque les travaux des assises du Palais du Peuple. Et la pression de monter dans la rue. Au fil des semaines et des mois, les travaux piétinent, les cartels politiques se constituent, alors que la situation sociale et économique du pays ne cessent d'empirer.

Le mouvement insurrectionnel de septembre noir à Kinshasa rapprochera l'ordre social régnant de son point de rupture : les manifestations populaires dans la capitale pour protester contre le coût de la vie (la hausse vertigineuse des prix, l'annonce de l'alignement du cours du Zaïre sur celui des transactions parallèles ayant entraîné le doublement du prix de l'essence et une hausse généralisée des prix, augmentation de 150% en deux jours et celui des transports en commun de 350%) se soldent par deux morts et plusieurs blessés. Les fonctionnaires poursuivent leur

¹ C'est le parti de Mobutu, le MPR.

grève. Le climat de malaise politique généralisé, lié essentiellement au mauvais départ de la conférence nationale souveraine sert de prétexte aux militaires, qui, réclamant leur solde, se livrent aux pillages à Kinshasa les 23 et 24 septembre. Les 24 et 25 la contagion atteint la ville de Kisangani dans le Nord-est du Congo-Kinshasa.

En mars 1992, la Conférence Nationale reprendra ses travaux et en décembre 1992 le Haut Conseil de la République (HCR)¹ est né, composé de 453 membres. Cet organe législatif sera dissout par Mobutu en janvier 1993. Le problème réside au niveau de la légitimité entre le Haut Conseil de la République (HCR) et l'ancienne assemblée que le président Mobutu maintient artificiellement en vie. Conséquence : la séquestration des membres du HCR, les 24 et 25 février 1993 au Palais du peuple dont décrit Ngal² dans son livre. Il sera remplacé par le Parlement de transition de 734 membres résultant de la fusion entre l'ancien Conseil Législatif et le Haut Conseil de la République. Quoique incapable d'apaiser les diverses péripéties de la classe politique, ce nouveau Haut Conseil de la République a pris quelques actes significatifs tels que l'approbation d'une Commission nationale pour les élections, le vote d'une constitution. Celle-ci prône le fédéralisme et confirme le principe du partage du pouvoir entre le Gouvernement et la présidence de la République.

“ ... la Conférence nationale souveraine a été dès le départ ensorcelée parce que les principes sacrés d'une bonne palabre africaine n'ont pas été respectés. Le discours est resté parasité d'ambiguïtés dans l'organisation même de la palabre, mettant ainsi en doute les qualité d'éventuels “ ntiene ” ou “ mulumbu ”; le consensus y a toujours été en équilibre instable tant les intérêts des partis en présence étaient diamétralement opposés, et rivés sur des questions personnelles de survie immédiate. Le consensus était compromis d'avance parce que la représentativité des

1 La légitimité entre le HCR et l'ancienne assemblée que le Président Mobutu maintient artificiellement en vie pose problème, d'où la séquestration des membres du HCR, institution suprême issue de la conférence nationale le 24 et 25 février 1993 au Palais du peuple dont décrit Ngal dans son ouvrage “ *La condition démocratique ...* ”.

La même période Mobutu dédouble l'organe exécutif par la nomination d'un gouvernement parallèle dirigé par F. Birindwa. Le pays a alors deux gouvernements : celui de Birindwa soutenu par le président Mobutu et celui de Tshisekedi, réduit à la clandestinité et soutenu par le peuple.

2 Ngal G. op. cit.

“ délégués ” était douteuse, autant que, par ailleurs, les règles du jeu et les procédures.

De plus, la rétribution des “ conférenciers ” sous forme de “ per diem ” plantureux a prostitué le principe d'intérêt national et a rendu vulnérables ces mêmes délégués. Conséquence: le rituel s'est dévitalisé pour donner lieu à une théâtralité factice. Les scènes cocasses que les “ conférenciers ” ont offertes lors de leurs empoignades dans le Palais du Peuple en 1991, au début du forum, ont donné la mesure de leur culture politique par la vaste pantalonnade à laquelle beaucoup d'entre eux se sont livrés.

Autre conséquence, à défaut de formules sacrées typiques qui consacrent la tradition et la jurisprudence, on eut l'évocation débridée, dans les propos de bon nombre de délégués, des clauses d'une Constitution elle-même sujette à caution dans une situation politique exceptionnelle.

Par ailleurs, poursuit-il, le recours, pour le moins insolite, à de nombreux passages bibliques lors des séances plénières a fini par donner une allure passablement démagogique aux propos des officiels qui les exprimaient, suivant une mode prophétique répandue, une manière de “ racolage ” des consciences naïves... ”¹

Dans le journal congolais, *Elima*, du 19 septembre 1991 Thomas Kanza¹ s'interrogeait sur les balbutiements de la démocratisation :

“ Sommes-nous maudits, se demandait-il ? Peut-être car le sang des innocents tués et assassinés ne nous attire pas la bénédiction de Dieu (...). Sommes-nous inconscients ? Je dirais plutôt que beaucoup de zaïrois, les nantis, les présumés coupables sont simplement égoïstes et ont une peur inconsciente du changement vers la démocratie (...). Sommes-nous manipulés et téléguidés par l'argent ? Certainement. Il me semble que c'est l'argent qui mène la danse politique au Zaïre (...). Les oppositions

¹ Lye Mudaba Yoka, “ Kinshasa, signes de vie ”, *Cahiers Africains* n°42, L'Harmattan, Paris, 1999, p.93.

Lire également Georges Ngal, *La condition démocratique. Séquestre du Palais du Peuple*, éditions Tanawa, Saint-Denis, France, 2002. L'auteur relate les conditions d'enfermement vécues sous la menace de mort de militaires par les Conseillers du Haut Conseil de la République (organe législatif de transition issu de la Conférence Nationale Souveraine) lors de la Conférence Nationale Souveraine congolaise du 24 au 26 février 1993 à Kinshasa. L'auteur y participait en qualité d'invité scientifique.

idéologiques sont presque inexistantes, les oppositions politiques (...) ne sont que théoriques. Tout ou presque tout est fonction de l'argent (...). Pourtant, la période agitée que nous traversons précède le beau temps qui va bientôt venir (...). Je ne peux pas ne pas penser à Albert Ndele² qui, un jour en exil à Washington, m'avait appris que Dieu écrit droit avec des lettres penchées "

Il est évident que l'échec de la Conférence Nationale incombe à la Commission préparatoire mise en place entre mai et juin 1991 qui fut mal conçue, mal organisée, compromettant son déroulement. Elle a ressemblé à un congrès des partis politiques où la mouvance présidentielle et les partis d'opposition se livraient à l'appropriation et au partage du pouvoir sur les préoccupations du peuple. L'erreur fut d'aller à la conférence nationale sans une préparation suffisante. Or la préparation devait porter sur la conception même de la conférence nationale comme lieu de concertation et d'élaboration d'un projet de société fondée sur des options fondamentales et porté par des institutions capable de le traduire dans la praxis politique, économique, et culturel. Cette préparation devait aider le peuple congolais à comprendre et assumer cette perspective essentiellement positive et constructive de la conférence nationale.

La Conférence Nationale zaïroise a eu à affronter une situation de conflit profond qui opposa un peuple à un régime politique auquel on avait de très graves reproches à faire. Les choses allaient mal au Congo-Kinshasa. C'est pourquoi il a été important que la Conférence Nationale soit perçue par le peuple comme une issue à la crise nationale et un lieu de rencontre entre frères et sœurs, une occasion d'écoute, de dialogue, et de réconciliation. Ce ci supposait une véritable préparation " spirituelle " au dépassement de soi et à la conversion³.

Une telle préparation devait rendre au peuple capable de vaincre le ressentiment, la rancune, la haine, et la division¹. La Conférence Nationale ne pouvait aboutir dans la paix et au profit du peuple zaïrois sans une volonté politique favorable où une collaboration positive des partenaires étrangers du Zaïre, laquelle

1 Ancien compagnon de route de Patrice E. Lumumba

2 Ancien gouverneur de la Banque Centrale du Congo dans les années 1960.

3 Cf. C.E.Z., Mémorandum au chef de l'Etat, n° 5.

du reste s'est constamment manifestée, notamment celle de la Belgique, des USA et de la France.

2 - Les gouvernements successifs

Tableau 4 - Les gouvernements successifs de la période de transition

Gouvernements	Premiers Ministres	Durée
Gouvernement de la transition	V. LUNDA BULULU	Avril 1990- Mars 1991
Gouvernement d'Union Nationale	C. MULUMBA LUKOJI	Mars - Septembre 1991
Gouvernement de Salut Public	E. TSHISEKEDI WA MULUMBA	Septembre - Octobre 1991
Gouvernement de Combat	B. MUNGUL-DIAKA	Octobre - Novembre 1991
Gouvernement de Large Union Nationale	J. NGUZ-A-KARL I BOND	Novembre 1991-Août 1992
Gouvernement issu de la C.N.S	E. TSHISEKEDI WA MULUMBA	Août - Décembre 1992
Collège de Secrétaires Généraux	N. NZUSHI MUPIEMINA	Décembre 1992-Mars 1993
Gouvernement de Salut Public et de large Union Nationale	F. BIRINDWA	Mars 1993-Juillet 1994
Gouvernement de la Transition	L. KENGO WA DONDO	Juillet 1994-Mars 1997
Gouvernement d'Etat d'Urgence	LIKULIA BOLONGO	Avril - Mai 1997

Source : Ndaywel è Nziem Isidore. Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République Démocratique. Ed. Duculot/Afrique, 1998, pp 770-775

Comme l'indique le tableau ci-dessus depuis la libéralisation des partis politiques en 1990, aucun gouvernement n'est parvenu à exécuter convenablement son programme en raison, entre autres causes, de mauvais rapports avec le FMI(Fonds monétaire international) et la Banque mondiale, de désordre politique et des changements successifs des gouvernements à courte durée.

1 Idem.

A - Le gouvernement de la transition (avril 1990-mars 1991)

C'est au lendemain du discours de clarification (3 mai 1990) qui est installé la composition du gouvernement de transition. Lunda Bululu est nommé Premier Ministre de la transition. Sa mission est d'assurer la transition démocratique suivant les étapes définies dans le discours présidentiel et de redresser la désastreuse situation sociale et économique qui provoque les revendications de toute sorte.

A peine formé, le gouvernement de la transition connut une grande déception au sein de l'opinion publique pour avoir repris les proches du président Mobutu dans des postes clés : un tel gouvernement n'est pas qualifié à organiser des élections mais, la fraude électorale au profit du MPR. Il sera confronté à une série de grèves des professeurs d'Université, des enseignants du primaire et du secondaire, des médecins, des fonctionnaires, etc. qui ont contraint l'exécutif à lâcher du lest sur le fond salarial et surtout au massacre des étudiants du campus universitaire de Lubumbashi.

Le gouvernement s'engagea à la campagne du démenti soutenant la thèse d'une rixe entre étudiants. Pendant ce temps, le Zaïre de l'époque était isolé sur la scène internationale. La Communauté européenne, l'Amnesty International, voire le Comité international de la Croix Rouge réclamaient une enquête internationale.

Cet isolement du Zaïre a pour conséquence " la rupture unilatérale par la Belgique des accords de Rabat et de Kinshasa, avant même que ne soient publiées les conclusions d'enquêtes de Lubumbashi dans la nuit du 11 mai au 12 mai. Seuls les ressortissants belges œuvrant dans le secteur privé zaïrois et les Coopérants belges au Zaïre qui sont à la charge du Gouvernement zaïrois peuvent rester au Zaïre. En revanche, tous les Coopérants qui relèvent de l'assistance technique payée par la Belgique ainsi que toutes les organisations non-gouvernementales belges financées par le gouvernement belge seront obligées de quitter le territoire zaïrois "¹

¹ Compte rendu de la réunion hebdomadaire du Conseil Exécutif tenue à Goma, le 22 juin 1990, in *Elima* du 7 août 1990.

Les rapports entre Kinshasa et Bruxelles se dégradent. La Belgique suspend la préparation de la grande commission belgo-zairoise, gèle l'ordre du prêt d'Etat pour 1989 et 1990 et exige la constitution d'une enquête internationale pour établir la vérité sur ce qui s'est passé réellement sur le campus de Lubumbashi. Non, rétorque le Président Mobutu : " Puisque cette demande vient des Belges, il n'y aura pas d'enquête internationale à Lubumbashi... On cherche ma tête, ajoute le Président Mobutu... Je la vendrai trop chère... qu'il n'y aura pas de rupture des relations diplomatiques entre les deux pays "1.

Acculé par le directoire de la grève des agents et fonctionnaires de l'Etat, désavoué par le Conseil national de l'ordre des médecins, pourfendé par la presse écrite privée qui ne jurait plus que par sa démission, le Premier Ministre Lunda Bululu démissionnera le 14 mars.

Dans sa lettre manuscrite de démission adressée au Président Mobutu, il écrit : " Je m'adresse au peuple zairois pour lui dire que j'ai exercé mes fonctions de Premier ministre dans des conditions très difficiles. Qu'il en tienne compte pour juger mon action "2.

1 Mobutu Sese Seko, Interview exclusive à TV 5, le 6 juillet 1990.

2 Lunda Bululu, " Lettre de démission adressée au président Mobutu, publiée par le journal congolais *Umoja*, du 15 au 16 mars 1991.

B - Gouvernement d'Union Nationale (mars -sept. 1991)

Nommé à peine huit mois, le Premier ministre Lunda Bululu démissionne. Il est remplacé par le professeur Mulumba Lukoji. Le nouveau Premier ministre a pour objectifs :

- amener les zaïrois en Conférence
- stabilisation de la monnaie
- mise au gouvernement des hommes compétents, crédibles, nationalistes
- lui-même le Premier ministre aura les prérogatives dévolues au chef du gouvernement.

Toutes les formations politiques de l'opposition refusent de participer au gouvernement Lukoji qu'elles qualifient de non responsable ni représentatif dépendant du Président Mobutu et surtout que ce gouvernement ne traduit pas l'esprit de consensus arrêté le 28 février et le 1^{er} mars 1991 en ce qui concerne la procédure de formation de l'équipe gouvernementale que sa composition¹

Le gouvernement Lukoji sera confronté à la destruction économique (bradage de la monnaie) dont il se sentira incapable d'y mettre fin, d'où sa démission le 15 juillet. Monsieur Tshisekedi wa Mulumba est nommé Premier ministre. Sous la protestation spontanée de la population, il décline l'offre. Le gouvernement sortant est donc reconduit. Mais pas pour longtemps, car pour exprimer leur mécontentement et se plaindre du régime qui bloquait le déroulement de la Conférence nationale souveraine, les militaires et la population des banlieues de Kinshasa se livrèrent aux émeutes et pillages des mois de septembre et octobre 1991. Comme le pouvoir en place ne maîtrisait plus la situation, cela eut comme conséquence immédiate la chute du gouvernement Mulumba Lukoji.

¹ Lettre du 31 mars 1991 à monsieur le Président de la République, in *Le Champion du Zaïre*, du 22 au 29 avril 1991.

C - Le gouvernement de Salut Publique (sept.- octobre 1991)

Dans le but de “ rechercher les voies de décriper le climat politique et de juguler la grave crise économique et sociale, le Président Mobutu arrimé à sa majorité présidentielle se concertera avec l’Opposition d’où sortiront les accords du Palais de Marbres I, qui concluront à l’urgence d’un gouvernement de crise.

Monsieur Tshisekedi accepte d’être nommé Premier Ministre par Mobutu, mais le traite dans la foulée de “ monstre humain, sans loi, sans morale et sans principe ” et biffe dans sa déclaration de serment les mots qui impliquent la reconnaissance au chef de l’Etat des titres en vertu desquels celui-ci vient de le nommer.

Il sera donc, selon les propres termes de Braeckman¹, remercié comme un mal propre au lendemain de sa nomination et remplacé par M. Mungul Diaka, un ancien opposant, rallié pour la circonstance.

D - Gouvernement de combat et gouvernement de Large Union Nationale

La nomination de Mungul Diaka provoque protestations et agitations sur l’ensemble du pays. La situation politique n’est toujours pas décripée. Deux mois plus tard, le Président Mobutu fait appel à monsieur Nguz a Karl i Bond (novembre 1991-août 1992).Le quatrième gouvernement, en quatre mois, dirigé par ce dernier, n’a toujours pas pu, plus que les précédents, juguler l’inflation des prix et la continuelle dépréciation de la monnaie nationale. Alors qu’un dollar américain s’échangeait contre 65.000 zaires le lendemain il en représentait 100.000. Le carburant ne cessait d’augmenter passant successivement de 34.000 zaires le litre à 43.000, puis 54.000. Cette hausse s’est répercutée immédiatement sur le prix des transports publics lequel grève lourdement le budget des employés.

Nous représentons trois tableaux qui analysent l’inflation en 1990 à Kinshasa.

¹ Braeckman C. Terreur Africaine, Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence. Fayard, 1996, p. 207

Tableau 5 - Analyse trimestrielle de l'inflation en 1990

1 ^{ère} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
31/12/89 31/03/90	30/06/90 30/09/90	31/01/90 30/06/90	30/09/90 31/12/90
+12,6%	+11,5%	+19,4%	+14,3%

Tableau 6- Inflation annuelle au cours des cinq dernières années

1986	+33,9%
1987	+77,1%
1988	+94,2%
1989	+56,0%
1990	264,9%

Tableau 7- Analyse de l'inflation par groupes de dépenses en 1990

Alimentation	+274,3%
Habitation	+222,4%
Santé	+405,9%
Habillement	+238,7%
Culture	+229,8%
Transports, divers	
Total	+264,9%

(Source : *Analyse de l'inflation en 1990 à Kinshasa, Projet de Coopération française, Rép. Du Zaïre, Institut National de Statistique, 1991*)

Nous remarquons que le document consulté ne donne pas de pourcentage en ce qui concerne transports-divers. Cette inflation va s'aggraver au cours de l'année 1991.

A ce propos un article d'une correspondante du journal français " *Le Monde* " du 2 janvier 1991 (Annexe III a) situe bien le phénomène de l'inflation galopante dans le cadre général de l'évolution du pays et donne une analyse sensible et vivante de l'atmosphère qui règne à Kinshasa, la capitale.

Un autre article (Annexe III b) signé *le Soft de Finance* du 22 février 1991 s'efforce de faire la part des différents facteurs qui contribuent à expliquer la poussée d'inflation enregistrée en février 1991.

E - Gouvernement du Salut Public et de Large Union Nationale (mars 1993 - juillet 1994

Le 2 avril 1993, sans avoir reconnu le gouvernement constitué par le Premier ministre Tshisekedi élu de la Conférence Nationale Souveraine et après avoir fait sceller ses bureaux, le Président Mobutu dédouble l'organe exécutif par la nomination d'un gouvernement parallèle dirigé par Faustin Birindwa. Son gouvernement sera investi le 4 avril 1993. Le pays a alors deux gouvernements : celui de Birindwa soutenu par Président Mobutu et celui de Tshisekedi réduit à la clandestinité, soutenu par le peuple.

Le 6 avril, une déclaration de la Communauté économique Européenne (CEE) et ses membres annonce, qu' " ils " ne peuvent, dans le cadre de leurs relations avec le Zaïre (Congo-Kinshasa), accepter la nomination comme Premier ministre par ordonnance présidentielle de Monsieur Faustin Birindwa sur proposition du conclave politique composé uniquement des représentants de la mouvance présidentielle, sans approbation du Haut Conseil de la République et par conséquent en dehors du processus de transition défini par la Conférence Nationale Souveraine.

Un tel gouvernement ne pourra donc bénéficier de la coopération de cette Communauté et de ses membres”¹

Cette déclaration sera suivie quelque semaine plus tard par celle du Département d’Etat Américain : “ Les Etats-Unis ne se voient pas collaborer avec un gouvernement illégal et sans autorité. En plus, nous avons dépassé le stade de faire des déclarations d’intentions, condamner et désapprouver. Il faut songer maintenant à certaines actions concrètes² ».

La troïka occidentale comprenant la France, Les Etats-Unis et la Belgique a manifesté son appui au Gouvernement Tshisekedi par le refus d’octroi des visas au Président Mobutu, à son entourage et aux membres de sa famille. Cette mesure a malheureusement débouché sur une pratique d’octroi sélective des visas sur base des critères très subjectifs, frisant le mépris absolu des droits de l’homme. L’ambassade de Suisse ainsi que les pays asiatiques représentés au Zaïre ont refusé de se livrer à ce combat très singulier.

Depuis son entrée en fonction, le Gouvernement Birindwa n’a connu que la paralysie de l’Administration : grève illimitée à la Fonction publique, à l’INSS (Institut national de sécurité sociale), à l’Onatra (Office national des transports) ; insécurité généralisée : assassinats, arrestations arbitraires, enlèvements, atteintes à la liberté de mouvements, viols des femmes et jeunes filles, attaques et vols à main armée, détentions arbitraires, tentatives d’enlèvement et d’assassinats, tortures, atteintes à la liberté d’expression et d’association, disparitions, pillages et mutineries, déplacements des personnes, entretien des zones de tension, recrudescence d’endémies et épidémies³

1 Zaïre-Afrique, n°276, juin-juillet-août 1993.

2 Déclarations faites le 19 mars 1993 par l’ambassadeur de des Etats Unis d’Amérique au Zaïre, Mme Melissa Wells, citées par le journal congolais La Tempête des Tropiques, du 23 au 24 mars 1993

3 Ligue des droits de l’homme, Zaïre, 1994, pp. 2-95.

Les raisons de ce terrorisme d'Etat, selon la même source, seraient que : " le Gouvernement de monsieur Birindwa, considéré comme illégal par une grande majorité de la population et non reconnu par la communauté internationale a, pour s'imposer, recouru à une répression sauvage et systématique des Opposants politiques et des leaders de la société civile qui militent pour l'instauration d'un Etat de droit au Zaïre¹ " C'est ce qui explique la défection du gouvernement Birindwa et le retour controversé de Léon Kengo wa Dondo aux " affaires " comme Premier ministre (juillet 1994 - mars 1997) jusqu'au moment où la rébellion est enclenchée en octobre 1996. Ainsi, se succéderont gouvernements sur gouvernements sans solution aucune. La décrispation de la situation politique, l'effroyable misère de la population resteront totales.

¹ Ligue des droits de l'homme, Zaïre, 1994, pp. 2-95.

Conclusion de la première partie

Le processus de démocratisation a pour objectif fondamental de favoriser les conditions de passage (d'un pays) d'un Etat autoritaire à un Etat de droit., susceptible de concourir au développement d'une société plus humaine et démocratique basée sur l'égalité et la liberté.

Ainsi quelques pays de l'Europe de l'Est qui subissaient l'empire soviétique depuis la fin de la seconde Guerre mondiale se sont engagés dans un processus de transition afin de rompre avec ses principes fondamentaux, notamment le rôle dirigeant du Parti communiste et l'unité du pouvoir d'Etat à la base de la conception marxiste-léniniste et les remplacer par les principes démocratiques : la primauté de l'élection libre des représentants au suffrage universel, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, l'autonomie locale, les libertés publiques, la liberté économique.

Tous les gouvernements s'appuient sur une majorité politique issue d'élections, les libertés individuelles garanties, les droits de l'opposition respectés.

Le même mouvement a gagné les Etats d'Afrique subsaharienne dirigés par les régimes de Parti unique, dont le Congo-Kinshasa. Les causes endogènes et exogènes sont à la base des changements politiques dans ce pays : la misère de la population congolaise, les manifestations des étudiants, les grèves dans les administrations, bref le malaise intérieur sans oublier un environnement international en pleine mutation.

Le peuple congolais avait accueilli avec un grand enthousiasme et beaucoup d'espoir l'ouverture à la démocratie pluraliste. Mais il a été vite déçu de constater que le processus de démocratisation auquel il croyait tant consistait en une confrontation entre les forces politiques du statu quo représentées par Mobutu et celles du " changement ", c'est-à-dire les autres politiciens membres de l'opposition,

qui, entendaient, les unes et les autres, contrôler le processus mettant en place une démocratisation maquillée.

La mouvance présidentielle, mue par des ambitions divergentes et dévorantes, et l'opposition subdivisée en clubs des radicaux et des modérés, se neutralisaient mutuellement et distraient le peuple par une rhétorique clinquante. La cacophonie entretenue par ces différentes sensibilités politiques n'a fait que désaxer davantage une population qui s'est trouvée finalement sans repères (Kalulambi Pongo 2001 : 366).

En organisant une conférence nationale, Mobutu avait pour objectif de contrôler le processus de démocratisation par le haut et de retisser les fils d'une toile politique dont il entendait rester encore le maître d'œuvre (Willame 1991, :239).

Les multiples tentatives de médiation (entre autres celles de l'actuel président sénégalais Abdoulaye Wade, à l'époque opposant au régime d'Abdou Diouf), d'où qu'elles viennent, n'ont pas amolli la ferme volonté de Mobutu de rester au pouvoir, surtout face à une opposition fragilisée par ses propres divisions internes, dues la plupart du temps à des enjeux politiques au soubassement matériel, décomposée et installée dans un "sentiment diffus d'impuissance".

Economiquement, il était permis d'espérer que la démocratisation du système entraînant la transparence dans la gestion de la chose publique, allait permettre une meilleure exploitation des ressources disponibles dans le sens d'un développement autocentré fondé sur l'intérêt du pays et les aspirations des citoyens.

Bien au contraire, les stratégies politiques mises en chantier par les différents protagonistes de la scène politique congolaise ont eu pour effet de détruire presque la totalité des structures formelles de l'économie et de bloquer la production nationale.

La population, lasse d'interminables conflits politiques, voyant son niveau de vie baisser, déploie son énergie dans le secteur informel pour sa survie.

La justice distributive proclamée notamment par la Conférence nationale souveraine sur le plan social n'aura été qu'un vœu pieux. On assiste à la dégradation

indescriptible des infrastructures de base et d'assistance communautaire : écoles, hôpitaux, moyens de communications et de télécommunications.

Ce processus d'ouverture politique a permis la naissance d'une centaine de titres de journaux rien qu'à Kinshasa, la capitale. Les enjeux que présentait ce processus étaient tels que l'information, par le biais du journal, est perçue comme pouvoir d'influence, de conditionnement, de manipulation et d'endoctrinement, et, donc " un outil puissant, propre à influencer profondément sur les individus "1

Cette presse a constitué un des signes les plus manifestes du changement politique. Elle s'est totalement engagée dans une action mobilisatrice, soit au service du pouvoir soit de l'opposition apparaissant comme une presse militante. La plupart de ces journaux, sinon tous, ont privilégié le débat politique et sont souvent hebdomadaires, bihebdomadaires. Ils continuent à jouer un rôle considérable dans la lutte pour la conquête de la liberté d'expression et d'opinion, malgré, à l'analyse, ils révèlent des comportements différents qui font d'eux des lieux d'amplification des mythes et des délires de la société congolaise.

Dans la deuxième partie nous verrons comment cette presse caractérisée par le monopole étatique, réduite durant les années de monopartisme au rôle d'outil de propagande a réagi et traité les principaux événements qui ont caractérisé la période de transition démocratique. Autrement comment a-t-elle restitué les faits et quelles réflexions et conclusions peut-on tirer de cette restitution ?

1 R. Cayrol, Les médias. Presse écrite, radio, télévision, Paris, PUF, 1991, p. 423.9.
Voir aussi Kalulambi Pongo, op. cit., p. 50

DEUXIEME PARTIE

LA PRESSE DANS LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION

Le vent de la « Perestroïka » qui soufflait sur l'Europe de l'Est n'épargna ni l'Afrique, ni le Congo-Kinshasa. La grogne populaire conduira le pouvoir à libéraliser les institutions. Dès le 24 avril 1990, le pays va réapprendre à vivre en démocratie. Soucieux de passer harmonieusement d'une période de dictature musclée à un régime pluraliste, les Congolais réunis en Conférence Nationale proclament une période de transition de deux ans. Mais, la cohabitation entre le pouvoir et l'Opposition tourne rapidement en une terrible épreuve de force ponctuée par des actes de violence sans précédent.

Le secteur de la communication n'échappe pas au vent du renouveau. La presse écrite se « libère » assez rapidement du carcan des pouvoirs politiques. Pendant 25 ans du dirigisme politique, caractérisé par la confiscation des libertés d'expression, elle avait entièrement souscrit à la conspiration du silence sur tous les gestes et faits infâmes du pouvoir. Cette libéralisation de la vie politique conduit à un foisonnement de titres.

Pour mieux comprendre la législation qui régent la presse congolaise, il nous paraît utile de retracer brièvement en quelques lignes l'évolution des médias entre 1960 et 1995 avant d'analyser la réaction de la nouvelle presse face aux principaux événements du processus démocratique.

Il importe de signaler que la situation actuelle de la presse congolaise, entièrement entre les mains de l'Etat, est l'aboutissement d'un processus commencé avec l'indépendance du pays le 30 juin 1960. Les troubles politiques qui avaient éclaté immédiatement après cette échéance eurent une influence néfaste sur le développement de la presse. En effet, accaparée par d'autres priorités nationales, les autorités n'eurent jamais le temps d'élaborer un statut de la presse. Cette situation dura jusqu'à la prise du pouvoir par Mobutu, le 24 novembre 1965.

La création, puis l'institutionnalisation du parti unique, le *Mouvement Populaire de la Révolution* (MPR), eurent pour conséquence principale l'intégration au sein du Parti-Etat de toutes les forces de la nation. La presse ne fit pas exception.

Ce processus durant lequel la presse congolaise est passée de l'état de non popularité dû au contrôle excessif de l'Etat constitue l'objet du chapitre premier de

cette deuxième partie de notre travail. Il s'agira de la presse écrite de 1960 à 1965, période difficile pour la démocratie compte tenu de la crise politique et institutionnelle qu'a connue le pays et du fonctionnement de la presse sous le parti unique (MPR), c'est-à-dire de 1965 à nos jours. Dans le deuxième Chapitre, nous verrons comment la nouvelle presse congolaise a traité les événements politiques pendant l'ouverture démocratique depuis 1990.

CHAPITRE I - LA PRESSE ECRITE DE 1960 A 1965 : DIFFICILE APPRENTISSAGE DE LA DEMOCRATIE

Le 30 juin 1960, le Congo belge accède à son indépendance politique. Les institutions de cette jeune république sont organisées par un texte officiel de base. La Loi Fondamentale¹ du 19 mai 1960 élaborée par les experts belges avec avis favorable des politiciens congolais. Elle désignait les organes centraux, provinciaux et locaux de l'Etat, déterminait les attributions et fonctions du chef de l'Etat, du Gouvernement, ainsi que les pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaire. Elle se bornait à préciser l'étendue du pouvoir des gouvernants en consacrant la division entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, ainsi que les organes centraux de l'Etat et les pouvoirs dévolus aux provinces, bien que cette précision se révéla insuffisante par la suite.

La question des libertés publiques des citoyens fut réglée par une seconde « Loi Fondamentale » du 17 juin 1960² (voir Annexe Ixa, tome II, p.546).

L'article premier de celle-ci relative aux libertés publiques (voir texte en annexe) disposant ainsi :

- « Elle traduit l'indéfectible attachement des populations congolaises aux droits de l'homme et aux principes de la démocratie. Elle s'inspire du souci primordial d'assurer le respect de la personne humaine sans distinction aucune de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de nationalité, d'opinion politique ou autre, d'origine sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

- Elle a pour objet de définir les droits dont les individus jouissent au Congo et dont les autorités doivent s'assurer le respect ou favoriser la réalisation ».

¹ Loi adoptée par le parlement belge et promulguée par le Roi des Belges, donc calquée sur le modèle constitutionnel belge. L'assimilation était telle que l'on avait sous-entendu une union personnelle entre le Congo et la Belgique ; le nouvel Etat n'avait pas une nature précise, la Loi Fondamentale ne le désignant que comme « l'Etat du Congo » et son président que comme « chef de l'Etat ».

² Moniteur Congolais, n°26, du 27 juin 1960, pp.1916-1922.

Comme on le voit, elle proclame expressément la liberté d'association, de réunion et de pensée. La liberté de presse est aussi solennellement proclamée dans l'article 15 qui stipule que :

« Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions notamment par la parole, la plume et l'image. L'exercice de cette liberté peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions, qui, prévues par la loi ou les édits, constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ».

Dans le domaine des libertés des citoyens, le mérite de la Loi Fondamentale du 17 juin 1960 fut d'avoir coordonné dans un ensemble structuré les diverses libertés qui étaient éparpillées durant l'époque coloniale dans les divers décrets. La Loi établit ainsi un puissant frein à des éventuels abus de pouvoir des autorités de l'exécutif.

Le Congo fut paralysé par une profonde crise politique, institutionnelle et sociale : mutinerie de l'armée, sécession de la province du Katanga et du Sud-Kasai¹. Le pays éclata en morceaux (...) ² et fonctionnait sans cadre institutionnel. La Loi Fondamentale fut abandonnée pendant cette période de crise. Le 1^{er} août 1964, fut mise au point la constitution de Luluabourg (du nom de la ville où elle fut mise au point) qui donna une assise constitutionnelle au pouvoir.

1 Ces deux opérations sécessionnistes entraînent le pouvoir central de Patrice Lumumba dans une guerre civile ruineuse et déstabilisante. La situation politique qui en a résulté ayant provoqué, à la demande conjointe de Lumumba et de Kasa-Vubu, l'intervention de l'ONU dont la vaste opération militaro-civile (ONUC) aidera le Congo à sauvegarder ses structures étatiques et ses tissus socio-éducatifs, tout en résorbant, dans des conditions juridiques controversées, la sécession du Katanga. Cette action de l'ONU contre cette sécession katangaise fut critiquée par nombre de juristes comme ingérence dans les affaires intérieures du Congo.

2 Au départ, il y a eu crise institutionnelle provoquée par la révocation du Premier ministre Patrice-Emery Lumumba par le président de la république Joseph Kasa-Vubu. Le gouvernement fut alors remplacé par un collège des Commissaires Généraux le 14 septembre 1960. A la suite de cela, il y aura regroupement des lumumbistes à Stanleyville se réclamant de la légitimité nationale et balayant le fragile cadre constitutionnel des institutions mises en place le 30 juin 1960 ; d'où l'éclatement du pays en quatre : Katanga, le Sud-Kasai , le Congo-Léopoldville où résidait le chef de l'Etat et les

Section I.a. – La presse pendant les cinq premières années de l’indépendance

Durant la période de la première législature (1960-1965) la presse écrite semblait être indépendante et libre. Elle ne cessait de critiquer et de dénoncer les « abus du pouvoir et les manquements des élus du peuple ».

La liberté fut très accentuée à la fin de cette première République avec comme conséquence un Etat très affaibli dans sa gestion de la chose publique. Autrement dit, la tension politique qui secoua le pays empêcha les autorités de se consacrer réellement à leurs fonctions. Le pays n’était plus réellement gouverné. Aucune loi, aucune ordonnance n’était prise, à part deux arrêtés promulgués, l’un le 5 septembre 1960 limitant les libertés publiques et l’autre le 16 août 1960 instaurant un régime militaire spécial¹

§1 – Le cadre constitutionnel

La Loi Fondamentale relative aux libertés publiques garantissait en son article 15 la liberté de presse. Cette garantie ne fut pas totale puisque la loi prévoyait des limites et la liberté² pouvait être restreinte ou soumise à certaines formalités administratives. En raison de la crise politique qui secoua durement le pays ce texte officiel de base organisant les institutions de la jeune république ne fut jamais appliqué. Il fallait attendre la Constitution du 1^{er} août 1964 dite de Luluabourg. On remarquera dans cette Constitution que la liberté de presse fut reconnue aux citoyens par les articles 25, 26 et 27.

L’article 25 disposait en effet :

politiciens non lumumbistes, enfin le Congo-Stanleyville où les lumumbistes formèrent un gouvernement dit Central du Congo.

1 Lire à ce propos le discours prononcé le 9 novembre 1960 par l’ancien gouverneur de la Banque Nationale du Congo, Ndele, Bruxelles, CRISP, tome II, pp.883-887.

2 Par liberté de la presse, il faut entendre la liberté de diffuser de l’information et des idées à travers les médias de masse sans intervention gouvernementale.

« Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit implique la liberté d'exprimer ses opinions et ses sentiments, notamment par la parole, l'écrit et l'image, sous réserve du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs ¹ (voir Annexe IXb, p.571).

L'article 26 stipulait :

« La liberté de presse est garantie à tous les Congolais. Aucune autorisation de paraître n'est requise et la censure ne peut être établie. Les formalités de déclaration de parution seront prévues par la Loi. La loi ne peut soumettre l'exercice de la liberté de presse à des restrictions que pour assurer la sauvegarde de l'ordre public, de la sécurité publique et des bonnes mœurs ainsi que le respect des droits d'autrui. Lorsque l'auteur est connu et qu'il a sa résidence dans la République, l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne peuvent être poursuivis »².

Enfin, l'article 27 précisait le régime de la radio et de la télévision en disposant que :

« Les droits d'émission par la radio et par la télévision s'exerce conformément à la loi nationale. La radio et la télévision organisées par les pouvoirs publics sont des services publics dont le statut établi par une loi nationale garantit, dans leurs émissions, l'impartialité et le respect de toutes les convictions »¹.

Les principes fondamentaux du régime institutionnel de la presse furent les suivants :

- il ne fallait aucune autorisation préalable à la publication d'un écrit. Les autorités ne disposaient d'aucun pouvoir de contrôle avant la sortie de presse d'une publication ;
- l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne pouvaient être poursuivis lorsque l'auteur était connu et résidait au Congo. Cette règle constituait en fait, une exception aux principes généraux du droit pénal congolais en matière de participation ou de complicité criminelle. Lorsque l'auteur d'une publication ou d'un écrit délictueux était connu et résidait au Congo, toute autre

¹ Constitution de 1964, Titre II : « Des droits fondamentaux », in Moniteur Congolais, du 1er août 1964, p.1 et suiv.

² Idem.

personne qui avait coopéré à l'impression, la vente ou la distribution de l'écrit, se trouvait exclue de la responsabilité pénale. Il s'agissait là incontestablement d'un privilège qui visait à protéger l'activité professionnelle des imprimeurs, éditeurs et distributeurs contre les suites que pourraient amener les incartades des auteurs ;

- la liberté de presse ne garantissait cependant pas l'immunité ou l'impunité aux auteurs de certains abus, tels que critiques injurieuses, imputations déshonorantes, diffamations, etc., qui étaient punis par le droit pénal.
- des formalités, restrictions ou conditions pouvaient être instaurées par la loi ou édits, lorsqu'il était nécessaire de garantir la sécurité nationale, l'intégrité du territoire, la sûreté publique, la défense de l'ordre, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et la moralité publique ;
- enfin, le droit d'émission par la radio et la télévision devait s'exercer selon la loi nationale. La radio et la télévision de l'Etat étaient d'office reconnus comme des services publics qui doivent respecter l'impartialité et le respect de toutes les convictions philosophiques.

Les beaux principes libéraux ainsi énoncés furent appliqués avec des fortunes diverses lorsqu'ils étaient confrontés à la réalité politique et sociale de la vie de la presse.

§2 - La vie de la presse

A - La presse gouvernementale

Après l'accession du Congo-Kinshasa à la souveraineté internationale, l'une des tâches essentielles du Ministère de l'Information fut d'assurer la publication de nombreuses revues gouvernementales.

1 Ibidem.

1 - A Kinshasa

Le Ministère de l'Information du gouvernement central éditait la revue *Congo Magazine* qui succéda à *Nos Images*, *Les Pages congolaises*, *Les Actualités Congolaises* et *Les Nouvelles Congolaises*. On notera, ici, que c'est au lendemain de l'indépendance que fut assurée la publication du journal officiel « Moniteur Congolais » par le Ministère de la Justice.

2 - A l'intérieur du pays

Les différents ministères provinciaux de l'information éditaient également des bulletins périodiques d'informations tels que :

- *La Voix du Kwango* : bulletin stencilé édité par le ministère provincial de l'information du Kwango ;
- *L'Echo du Kwilu* : publication stencillée à périodicité irrégulière du ministère de l'information du Kwilu ;
- *La presse hebdomadaire et Billet du jour* édités par le ministère de l'Information du Kongo-Central ;
- *Cuvette Centrale* : journal mensuel du ministère de l'Information de la province de la Cuvette Centrale ;
- *Moyen Congo Presse* : journal hebdomadaire du Moyen-Congo ;
- *L'Espoir* : publication hebdomadaire pour Luluabourg ;
- *Sud-Kasai* : bi-mensuel stencilé pour la province du Sud-Kasai ;
- *Unikas Presse* : pour la province de l'Unité Kasaienne ;
- *Le Haut Congo parle* : pour la province du Haut Congo ;
- *La parole de l'Uélé* : pour la province d'Uélé ;
- *Bulletin Officiel de l'Information* : pour le Nord Kivu ;
- *Uhaki-Vérité* : pour le Katanga.

Il importe de signaler à ce propos que la presse des partis politiques qui voit alors le jour est essentiellement un instrument de lutte pour conquérir le pouvoir.

Sa gestion fut l'affaire des partis politiques les plus représentatifs *Emancipation*, organe du Parti du Peuple, *Solidarité Africaine*, *Journal du Parti*

Solidaire Africain (P.S.A.), Notre Congo, Journal de l'Abako¹, et La Voix du Peuple. Ces journaux eurent une périodicité irrégulière. Cette situation eut pour conséquence l'exaspération des sentiments tribaux, car à l'exception du *Mouvement National Congolais* de Patrice Emery Lumumba, tous les autres partis étaient des associations politiques ethniques.

Cependant, à côté de la presse des partis existaient tant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays, de nombreux journaux indépendants appartenant aux nationaux. Ces journaux étaient gérés par les hommes d'affaires, soutenus soit par des hommes politiques influents, soit par des groupes privés étrangers.

B - La presse privée d'inspiration autochtone

Au lendemain de l'indépendance, ce fut un bouleversement général qui marqua la presse privée. On assista à la création de très nombreux journaux dont beaucoup n'eurent qu'une existence éphémère.

Nous rangeons dans cette dernière catégorie *Courrier d'Afrique* (18.000 exemplaires par jour), *L'Étoile du Congo* (7.000 exemplaires par jour), le *Stanleyvillois* et plus tard *Le Progrès*, *Essor du Congo*, *L'Afrique réelle*.

Parmi ces journaux privés, le *Courrier d'Afrique*, dirigé à l'époque par Makosso, *Présence Congolaise* et *Actualités Africaines*, avaient une grande audience auprès de différents publics de Kinshasa. Mais, des trois journaux, *Présence Congolaise* fut plus critique *vis-à-vis* du pouvoir. Ses démêlés avec celui-ci commencèrent au mois d'août 1960.

Ses rapports avec les gouvernements successifs seront par la suite très difficiles. En effet, il sera suspendu pour des raisons politiques trois fois en avril 1962, en novembre 1965, pour une durée indéterminée, deux fois en 1968 et en 1970.

Périodique d'Informations générales, *Présence Congolaise* fut en son temps, un grand hebdomadaire bien informé. Par ses multiples prises de positions catégoriques

¹ Alliance de Bakongo (de la province du Congo central)

et franches *vis-à-vis* des problèmes politiques, ce journal tenait le haut du pavé et était devenu l'un des plus importants organes de presse du pays (...). *Présence Congolaise* a connu une vie très mouvementée, faite de suspensions et de saisies.

Signalons qu'après l'indépendance, les Congolais avaient fondé un certain nombre de publications¹, notamment *Le Matin*, *La Semaine*, *La Vérité*, des journaux proches de gauche dont la parution fut interdite en 1962 par le gouvernement. D'autres journaux furent créés en 1963, tels que *l'Etoile du Congo*, un journal indépendant qui bénéficia de l'aide ouest-allemande, suivis en 1964 de *la Renaissance*, *de l'Afrique Populaire* et *de l'Africain*. Ils eurent une vie éphémère pour cause des critiques contre le gouvernement, voire de tendance nationaliste.

A côté de ces journaux politiques et d'informations générales, il y a lieu de mentionner l'existence toujours prospère durant cette période de journaux missionnaires².

C - La presse missionnaire

Vu l'expérience et le soutien financier dont elle bénéficia auprès de l'Eglise, la presse missionnaire résistera au changement politique et à la crise qui secoua le Congo à cette époque. Celle-ci ne connaîtra pas le déclin comme ce fut le cas pour les journaux coloniaux. Alors que les anciennes publications continuent à être publiées³ d'autres cependant naissent. C'est le cas, par exemple, des *Documents pour*

1 Pour plus des détails sur ces journaux, lire la thèse de Mulopo Kisweko, « L'évolution institutionnelle de la presse au Zaïre » de 1908 à 1975, Tome I, Paris II, 1979.

2 Hodi, Nkuruse, Ntetembo Eto, etc.

3 Pour un meilleur éclairage historique, nous signalons que, plus tard, dès les années 70, la distribution fut assurée par l'Office de diffusion de la presse catholique. Il sera successivement suspendu le 10 janvier 1969, le 20 janvier 1970 pour une durée de six mois et définitivement le 8 février 1973. C'est-à-dire au début de 1973, dans le but de réaffirmer le caractère laïc de l'Etat, suite à un malentendu entre celui-ci et l'Eglise Catholique, le Ministère de l'Information interdit par son arrêté-loi du 8 février 1973 les publications confessionnelles suivantes : Hodi, Nkuruse, Ntetembo Eto, etc.

l'Action, devenus par la suite *Congo-Afrique*, du journal *Chrétiens d'Afrique*, plus tard *Afrique Chrétienne* (10 juillet 1961) qui fut créé à Kinshasa par les missionnaires de Saint Paul en remplacement de l'hebdomadaire *Les Horizons*.

L'intervalle compris entre 1960-1965, occupé par le régime dit « Première République du Congo », est caractérisé par des crises politiques permanentes et par nombre de formes d'instabilité.

Le pays a connu, en ce laps de temps, des mutineries de l'armée nationale, des mouvements sécessionnistes menés par ses plus importantes provinces ; l'effondrement de l'appareil administratif ; des crises gouvernementales ; des guerres civiles ; etc.

Dans ce contexte singulier, trois phénomènes caractérisent la vie de la presse :

- l'institution d'une agence de presse nationale (ACP : Agence Congolaise de Presse), avec pour objectif déclaré de s'ériger en grossiste monopolistique de l'information au Congo ;
- la mise en place d'une presse gouvernementale ;
- la tentative de mise sous tutelle, par le pouvoir politique, des journaux missionnaires.

Au total, la période 1960-1965 est marquée, du point de vue juridique, par une praxis répressive rappelant le régime colonial. L'Etat congolais ne se manifeste plus que comme source du dispositif censorial. Tout se passerait comme si l'Etat, confronté à diverses crises politiques, chercherait à conserver des pans du pouvoir en réprimant des zones de contestation à travers la presse.

Section II – La presse écrite de 1965 à nos jours

En 1965, quelque chose d'irréversible se produit au Congo-Kinshasa : il s'agit, négativement, d'une rupture avec la période coloniale et les premières années de l'indépendance. Positivement, ce qui se produit le 24 novembre marque le début d'un long processus de mutations profondes. Processus complexe qui porte plusieurs noms : réunification politique du territoire national, indépendance économique, libération culturelle et philosophique, bref, un effort gigantesque d'intégration nationale.

L'intégration politique, c'est-à-dire la formation et le développement d'un certain type de société suppose que les membres de la dite société acceptent, au moins implicitement, non seulement les institutions, normes et croyances essentielles, mais aussi l'appareil coercitif. Elle exige la formation d'un consensus, condition d'ailleurs de son développement économique. Ce consensus, en ce qui concerne le Congo-Kinshasa, est indispensable.

En effet, si le Congo constitue une entité géographique, s'il existe en tant que culture (c'est-à-dire comme un mode de vie aux visages multiples), sa naissance en tant que communauté politique s'est heurtée jusqu'à la veille de la II^{ème} République à plusieurs difficultés.

D'une part, la perte d'énergie et, d'autre part, les tendances centrifuges qui ont entraîné sa balkanisation. Il lui a donc manqué un système politique, c'est-à-dire un ensemble de variables interdépendantes investis d'une fonction déterminée.

Cette fonction consiste à produire des décisions obligatoires et sanctionnées dans le but de maintenir l'unité et la cohésion d'une société. La naissance de ce consensus est un long processus conditionné par l'Education.

Avec la naissance du *Mouvement Populaire de la Révolution* (M.P.R.) comme organisation politique le 20 mai 1967¹, le système politique congolais va prendre forme et se donnera pour tâche première l'intégration nationale, condition du développement du pays. Ce qui impliquait la mise sur pied d'une politique d'Education recourant à tous les moyens dont disposait le Congo-Kinshasa. Or ces moyens- les mass médias- pouvaient être étudiés comme des modèles de dépendance culturelle institutionnalisée. On sait que les mass médias reflètent généralement le niveau de prise de conscience et la situation socio-politique du milieu dans lequel ils fonctionnent.

Or, la domination de forces non congolaises sur le contenu et la technologie des mass médias, le fait que le Congo avait défini la compétence de ses professionnels suivant des normes venues de l'étranger avaient créé un système de mass médias orienté vers des réalités plus étrangères que nationales. Mais à partir de 1967, nous assisterons à une série de mesures qui attestent le souci du MPR d'affirmer la souveraineté nationale.

Ainsi, par exemple, l'ordonnance-loi n° 67-83 du 3 février 1967 portant création d'un organe public dénommé « *Agence Congolaise de Presse (ACP)* ». Non point que le Congo manquât jusqu'à cette date d'une agence d'information mais, ce qui est particulier, c'est que cette agence fut dotée d'une infrastructure technique remarquable lui permettant de rechercher les informations tant sur le plan national qu'international. Elle constitue l'unique source d'information, tant pour les médias graphiques qu'électroniques.

Cette ordonnance-loi semblait contredire la conception libérale sur les entreprises de presse ; en réalité, elle n'avait d'autres buts que ce souci permanent du MPR d'affirmer la souveraineté nationale et la certitude qu'une information non orientée, non sélectionnée, risquait d'être fatale pour une société à peine issue des

1 Le MPR avait un document principal, le Manifeste de la N'sele dans lequel étaient exposés sa doctrine et ses objectifs. Sa doctrine fut le nationalisme authentique. Quant à ses objectifs, le Manifeste de la N'sele proclamait que : « Le MPR veut faire du Zaïre un pays réellement indépendant. Sa doctrine est le nationalisme. Le MPR veut restaurer l'autorité de l'Etat et son prestige international... »

condes de la colonisation et dont les structures socio-politiques demeuraient encore fragiles.

La restructuration du pays étant une tâche difficile, l'aide de la presse était nécessaire. C'est ainsi que le nouveau régime se déclara « prêt à garantir toutes les libertés fondamentales et notamment celle de la presse »¹.

C'est-à-dire, la presse ne fut pas oubliée dans la « Proclamation du Haut Commandement Militaire », puisque le point 10 disposait :

« Toutes les mesures d'interdiction qui ont frappé dernièrement certaines publications tant congolaises qu'étrangères sont levées à partir de ce jour. Le Haut Commandement de l'Armée Nationale Congolaise invite les propriétaires des publications dont les installations ont été saccagées à se présenter au Quartier Général en vue d'obtenir les dédommagements des dégâts causés par certains éléments irresponsables ».

Les libertés publiques fondamentales furent garanties par le point 11 qui stipulait que :

« Les droits et les libertés garantis par la constitution du 1^{er} août 1964, tels que prévus dans ses articles 24, 25, 26, 27 et 28 seront respectés. Il en est notamment ainsi de la liberté de pensée, de conscience, de religion, d'expression, de presse, de réunion et d'association ».

La prise du pouvoir par l'armée eut pour effet, de neutraliser les partis politiques et la formation d'un gouvernement d'union nationale.

En 1967, entra en application la première constitution dite « révolutionnaire » de la seconde République, adoptée par référendum le 24 juin 1967 (voir annexe IX c, tome II, p .584). La liberté de la presse fut garantie par l'article 11, Titre II. Cet article stipulait que :

« Tout congolais a droit à la liberté d'expression. Ce droit implique la liberté d'exprimer ses opinions et ses sentiments, notamment par la parole, l'écrit et l'image. Il trouve sa limite dans les prescriptions de la loi et les règlements qui appliquent celle-ci ».

¹ Proclamation du Haut Commandement de l'Armée Nationale Congolaise, le 24 novembre 1965.

Comme nous le verrons dans les annexes, la constitution « révolutionnaire » classait la liberté de presse parmi les droits qui découlent de la liberté d'expression. Le législateur laissait à la loi le droit d'organiser la liberté de presse et de déterminer le cadre dans lequel elle devait s'exercer.

Donc, le Haut-Commandement Militaire leva en outre toutes les mesures d'interdiction qui frappaient certains journaux et promit de les indemniser pour le préjudice financier qu'ils avaient subi. Mais le gouvernement, dépassé par les événements, s'en prit aussitôt à certains journaux qui, il faut le connaître, ne faisaient guère preuve de tendresse à son égard. C'est ainsi que le journal *Présence Congolaise* fut suspendu dès novembre 1965 pour une durée indéterminée.

Cette situation n'empêcha pas certains éditeurs de poursuivre le lancement de quelques journaux souvent irréguliers tels que :

- *Congo en marche* : du parti politique BONACO ;
- *Notre Drapeau* : de Mole ;
- *Tosha* puis *Leja Bulela* : de l'Association AGEKAP, hebdomadaire imprimé à Kinshasa mais distribué à l'intérieur du pays. Il fut suspendu en 1966 car considéré comme séditionnel ;
- *Flash* : un autre hebdomadaire de la CONACO que dirigeait Mopipi ;
- *Ici Leo* : hebdomadaire politique de Colin Michel ;
- *Et enfin, le Nationaliste* : de Lonji Kasonga.

Signalons que c'est au cours de cette année (1965) qu'Essolomwa lance un quotidien appelé *Le Monde Libre* qui dès 1967 paraîtra sous le titre de la *Tribune* puis *La Tribune Africaine*. Ce journal fut créé avec les subsides de l'Etat.

Cette ordonnance-loi (du 3 février 1967 qui a subi plusieurs modifications, dont celles de l'ordonnance-loi du 9 septembre 1973) avait pour but de renforcer la capacité d'action de l'agence sur le plan intérieur comme international. Agence congolaise de Presse, grâce aux divers textes la régissant, avait la capacité de conclure des accords de coopération avec les différentes agences nationales et internationales, notamment l'échange d'information.

L'année 1972 est une année charnière dans l'histoire du Congo-Kinshasa en général et des organes d'information en particulier. C'est la consécration de la doctrine zaïroise du « recours à l'authenticité » qui se traduit par la mise sur pied d'une stratégie et d'une philosophie pour la libération des mass médias de leur dépendance structurelle. La philosophie du recours à l'authenticité imprime une orientation nouvelle aux mass médias.

Des faits saillants marquent l'année 1972 et les années suivantes. Il s'agit, en résumé, de la revalorisation de la culture nationale. C'est en effet, en 1972, que les journaux congolais porteront des noms authentiquement zaïrois, qu'une presse naîtra, entièrement ou partiellement rédigée en langues nationales dites « vernaculaires ».

Il importe de rappeler qu'avant même l'indépendance, certains organes de presse écrite détenus par les Congolais constituaient de véritables moyens de prise de conscience politique des masses. Après l'indépendance, les journaux s'inféodèrent à certains groupes politiques et il fallut attendre l'avènement de la II^{ème} République pour voir un début d'organisation de la presse écrite congolaise.

Sous la tutelle souple mais efficace du Ministère de l'Information, la presse congolaise couvre tout l'éventail de l'actualité tant national qu'international ; de la politique au social, de l'économique au culturel et au sport, les organes de presse écrite sont un support essentiel de la politique du Nouveau Régime et participent à la réalisation des objectifs de la Révolution Zaïroise Authentique.

Chaque province de la République est dotée d'un organe de presse selon la répartition suivante :

Tableau 8 - Organes de presse par Province

Provinces	Organe de Presse	Périodicité	Tirage actuel	Tirage normal
Kinshasa	Salongo	Quotidien	5.000	25.000
	Elima	Quotidien	3.000	25.000
	Zaire	Hebdomadaire	7.500	15.000
	Masano	Hebdomadaire	5.000	10.000
	Zaire ya Sika	Mensuel	15.000	15.000
	Likembe	Bi-Mensuel	20.000	20.000
Bas-Congo et Bandundu	Beto na Beto	Hebdomadaire	10.000	10.000
Kasaï occidental et oriental	Nsambi	Hebdomadaire	10.000	10.000
Haut Congo	Boyoma	Quotidien	3.000	10.000
Kivu	Jua	Quotidien	3.000	10.000
Shaba	Mjumbe	Quotidien	2.500	8.000

Source : Document n° 075/I.M.K./355/78, N'Sele, mars 1978

Citant la revue *Interstages*, les sources de l'UNESCO et de l'ONU, Hervé Bourges¹ donne les chiffres suivants sur le tirage global de la presse congolaise :

- quotidiens : 26.000 exemplaires ;
- périodiques : 41.000 exemplaires.

On constatera que le tirage de la presse congolaise est très faible. Cette situation s'explique notamment par des difficultés d'approvisionnement en papier journal et autres matières premières entrant dans la fabrication du journal. Il faut ajouter aussi la proportion assez importante encore d'analphabètes parmi la population de l'époque, le prix des journaux et la monotonie des organes de presse.

Signalons que le Ministère de l'Information du Congo n'a publié aucun chiffre depuis les mesures d'intégration de la presse concernant le tirage des journaux. Les chiffres que nous donnons ici ont été tirés de la déclaration sur la presse faite par

¹ Hervé Bourges, *Décoloniser l'information*, Paris, Ed. Cana, 1978, p. 160

l'ancien Ministre de l'Information, Mokolo wa Pombo, à la session de mars 1978 de l'Institut Makanda Kabobi¹.

En dehors de cette liste existent d'autres organes fonctionnant sous l'égide de certaines entreprises. Leur autorisation de parution est toutefois soumise nécessairement à l'approbation du Ministère de l'Information.

Dans son ensemble, la presse congolaise est essentiellement urbaine car c'est dans les villes que se trouvait la plus grande partie de la population scolarisée les « cols blancs ».

Toujours en 1972, dans le but de rationaliser les organes de presse, une restructuration fut opérée au sein de la presse par le gouvernement qui décida :

1. la fusion de certains journaux. A titre d'exemple :

- *Elima (Courrier d'Afrique)* fusionne avec *Elombe (Tribune Africaine)* pour donner *l'Elima* actuel ;
- *Salongo (Le Progrès)* fusionne avec *Myoto (Etoile du Congo)* pour donner *le Salongo* actuel.

2. La limitation du nombre de journaux. C'est le cas des hebdomadaires *Nkumu* et *Dimukai*. Le premier fut supprimé en 1973 et le second en 1975 ;

3. Le transport de quelques quotidiens de la capitale vers l'intérieur du pays. L'hebdomadaire *Epanza (Présence Congolaise)* fut transféré à Matadi. Toutefois, son impression s'est effectuée à Kinshasa et sa distribution à Matadi. Il paraîtra à partir de 1975 sous le nom de *Beto na Beto* ;

4. La création des journaux pour les régions qui n'en disposaient pas. C'est le cas de l'hebdomadaire *Kimpangi* qui fut créé le 18 juillet 1972 et transféré le 12 décembre dans la province de Bandundu. Toutefois, si le nombre de publications avait sensiblement diminué suite à cette restructuration, le nombre de journalistes resta quant à lui quasi inchangé.

¹ Document n° 075/I.M.K./355/78, N°sele, mars 1978.

A partir de cette année, cinq titres seulement étaient publiés à Kinshasa tandis que dix-huit quotidiens et hebdomadaires étaient supprimés dans les provinces. On comptait plus de deux quotidiens à Kinshasa. Un quotidien du matin, *Salongo*, et un quotidien du soir, *Elima*. Outre ces quotidiens, trois périodiques étaient également publiés. A savoir, l'hebdomadaire sportif : *Masano* et le mensuel féminin, *Bibi*.

Au cours de l'année 1976, le service de Relations Publiques du Ministère de l'Information recensait dans son répertoire sur la presse, 356 journaux et revues publiés au Congo-Kinshasa depuis 1960 jusqu'en décembre 1976. D'après ce répertoire, la situation générale de la presse congolaise se présentait de la manière suivante :

Sur 356 publications recensées sur l'ensemble du pays :

- 32 continuent à paraître ;
- 122 ont cessé de paraître ;
- 202 ont été suspendus ou interdits.

Ainsi, de 1960 à 1976, la situation par province se présente comme suit :

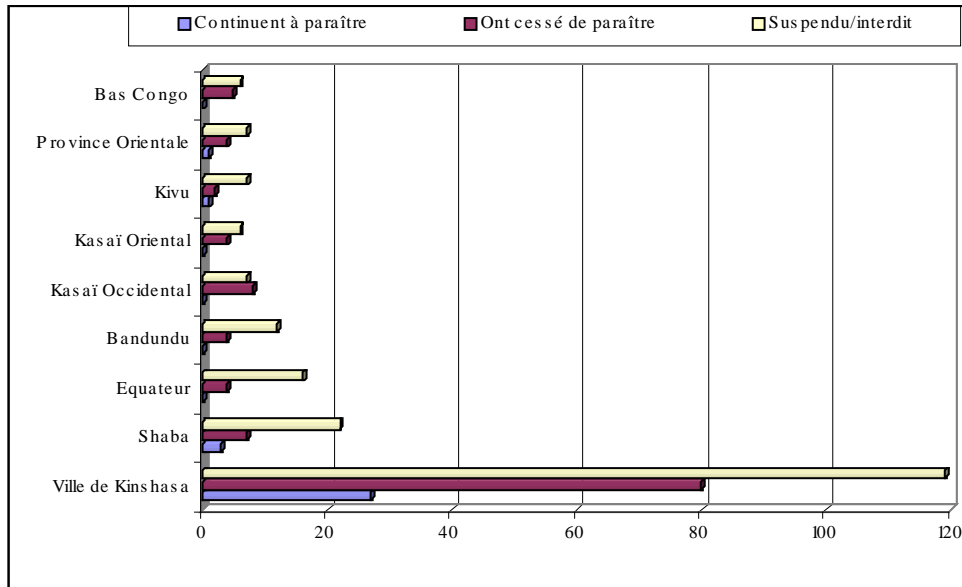
Tableau 9 - Répartition des publications par province

<i>Province</i>	<i>Continuent à paraître</i>	<i>Ont cessé de paraître</i>	<i>Suspendu/interdit</i>	<i>Total</i>
Ville de Kinshasa	27	80	119	226
Shaba	3	7	22	32
Equateur	0	4	16	20
Bandundu	0	4	12	16
Kasaï Occidental	0	8	7	15
Kasaï Oriental	0	4	6	10
Kivu	1	2	7	10
Province Orientale	1	4	7	12
Bas-Congo	0	5	6	11

Les données contenues dans le tableau ci-dessus méritent quelques remarques :

- Ils sont approximatifs car on a tenu compte que des publications qui ont pu être recensées ;
- Il est difficile de connaître à travers ces chiffres le nombre exact de quotidiens et de différentes catégories de périodiques ayant existé durant cette période ;
- Sur toute les publications qui ont existé, beaucoup d'entre elles ont été suspendues ou interdites soit pour des raisons politiques soit pour des raisons financières. Mais disons tout de suite que c'est surtout cette dernière raison qui explique l'irrégularité de beaucoup de quotidiens et périodiques disparus en 1967 et 1968.

Figure 3 - Représentation graphique de la répartition des publications par province



Sources : *Service de Relations Publiques du Ministère de l'Information Congolais, 1976.*

Au regard de ce graphique, il apparaît, au départ, que toutes les provinces du pays disposaient ou pas, chacune, d'une ou plusieurs publications.

Les courbes suivantes nous indiquent que les provinces du Shaba, Kivu, province Orientale et la ville de Kinshasa connaissent une baisse considérable des publications.

De 226 publications que comptait la ville de Kinshasa, elle n'en dispose que 27. Rien n'est sûr que les 27 publications continuent à paraître.

Le Shaba, capitale économique du pays, pour l'exploitation des minerais (cuivre, cobalt, manganèse...) n'est pas épargné. Sur les 32 publications recensées, seulement trois continuent de paraître, suivi des provinces du Kivu et de province Orientale qui n'en disposent d'une chacune, alors qu'elles en avaient respectivement 10 et 12.

Il est surprenant de constater que les deux provinces du pays, Bas-Congo et Bandundu, qui disposaient le taux d'alphabétisation le plus élevé dû, d'une part, à la politique éducative coloniale plus élitiste, et d'autre part, d'avoir bénéficié de plusieurs missions catholique (missionnaires de Saint Paul, Jésuites, Pères Oblat, etc.) soient dépourvues d'organes d'information. Les 16 publications recensées pour la province du Bandundu et 11 pour le Bas-Congo restent juste une référence. On pourrait supposer qu'à part les raisons financières dont souffrent les organes de presse, les raisons d'ordre politique pourraient être la cause d'interdiction frappant les publications des provinces du Bas-Congo, Bandundu, les deux Kasai. Ces provinces regorgent plus de 85% d'Opposants au régime Mobutu.

La suspension ou l'interdiction qui frappe les publications de la province de l'Equateur ne peut être due qu'à certaines maladroites, c'est-à-dire une gérance artisanale des fonds et peut être aussi le passage au camp des opposants au régime d'un responsable des organes de presse. Sachant que cette province dont Mobutu lui-même est originaire ne dispose pas d'assez d'opposants pouvant inquiéter son régime. Même si opposants y en a, ils ne sont pas farouchement hostiles à monsieur Mobutu.

La distribution des journaux pose de sérieux problèmes. Il n'existe aucune structure organisée pour la distribution de la presse zaïroise. Chaque organe d'information organise lui-même sa distribution. Contrairement au Gabon, Cameroun, Côte d'Ivoire et le Sénégal qui sont liés par des accords de partenariat nationaux avec les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP). Elles agissent en qualité d'opérateur en proposant à ces pays africains un modèle qui résulte de l'application en France de la loi du 2 avril 1947.

Cette loi régit le système de distribution de la presse selon trois principes fondamentaux : la liberté, l'impartialité et la neutralité.

- la liberté d'accès au réseau qui donne la possibilité à tout éditeur de bénéficier des prestations de distribution offertes par ce réseau

- l'impartialité des sociétés de distribution qui s'interdisent d'effectuer des choix discriminatoires entre les titres
- la neutralité des vendeurs qui leur fait obligation d'accepter indifféremment la vente de tout produit de presse quelles qu'en soient l'origine, l'éthique, la philosophie, la politique ou la religion.

Au Gabon, par exemple, la distribution de la presse est assurée par la SOGAPRESSE qui bénéficie de l'expérience des Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne ; MESSAPRESSE pour le Cameroun ; EDIPRESSE pour la Côte d'Ivoire et ADP (Agence de distribution de presse) pour le Sénégal. Toutes ces sociétés de distribution bénéficient des aides des NMPP.

Les journaux congolais sont d'abord des entreprises de presse, donc de production de nouvelles. Généralement, le management exigeait que la distribution soit confiée à une entreprise spécialisée disposant de l'infrastructure adéquate. A ce jour, la création des Messageries Congolaises de Presse est toujours au stade de projet.

L'analyse montre que la vie de la presse périodique, sous le régime de la Deuxième République, est marquée par trois institutions :

- la création de l'Union nationale de la presse, conçue comme unique structure de représentation (y compris syndicale) des journalistes. Cette institution détient surtout le monopole de la reconnaissance du titre de « journaliste ».
- la réforme, dite de « mesure de restructuration », de juillet 1972, qui réduit sensiblement le nombre des titres afin de permettre au Parti-Etat de mieux les orienter vers la propagande.
- La réorganisation de l'Agence de presse nationale, devenue Agence Zaïre Presse (AZAP en sigle) et le renforcement de son rôle d'unique fournisseur en dépêches des journaux zaïrois.

Ces trois institutions rentraient dans le droit fil du discours dictatorial du régime de, Mobutu.

Le volontarisme de la dictature mobutiste s'est développé, au plan de l'organisation juridique de la presse, selon deux phases :

- une première phase de destruction symbolique (amenuisement du rôle de l'église) et réelle (suppression des maisons d'édition, des journaux par le système de cautionnement)
- une seconde phase marquée par la mise en place d'un modèle concentrique, monolithique, avec l'émergence des institutions coplanaires et monopolistiques, conçues comme moyens de soutien au parti unique.

Section III - La réglementation sur la presse pendant les premières années de l'indépendance (1960-1965)

A - L'arrêté du 8 août 1960 relatif aux mesures exceptionnelles en matière de presse en cas de troubles graves :

C'est en plein trouble politique que la première mesure réglementant l'activité de la presse a été prise par le Premier Ministre Lumumba, le 8 août 1960. Cet arrêté disposait ainsi¹ :

« La publication, dans la République du Congo, de tout journal ou écrit périodique ne pourra avoir lieu sans autorisation préalable du Ministre de l'Information ou son délégué. Le Ministre pourra toujours suspendre cette autorisation pour une période déterminée ou la révoquer. Cette autorisation est requise également pour les journaux et tous les écrits périodiques actuellement publiés. Ils ne peuvent plus paraître avant d'avoir obtenu l'autorisation requise ».

L'introduction, la publication, la mise en vente ou la distribution de journaux ou écrits périodiques en violation des dispositions de l'arrêté du 8 août 1960 étaient punies d'une servitude pénale de deux mois au maximum et d'une amende de 2.000 francs au maximum ou de l'une de ces peines seulement.

¹ *Moniteur Congolais*, n° 31 bis, du 11 août 1960, pp. 2282-2283.

Aux termes de l'article 2 dudit arrêté, l'introduction et la circulation dans la République du Congo des journaux ou écrits périodiques publiés en dehors du territoire national, en quelque langue que ce soit, pouvaient être interdites par le ministre de l'information ou de son délégué.

Enfin, l'article 4 de l'arrêté punissait d'une peine de deux mois au maximum et d'une amende de 2.000 francs au maximum ou de l'une de ces peines seulement, l'introduction, la mise en vente, la distribution ou l'exposition d'écrits, dessins, gravures, peintures, emblèmes ou images « susceptibles de porter atteinte au respect dû à l'autorité du gouvernement ».

B - Le décret-loi du 9 décembre 1960 réglementant le régime de la presse nationale et étrangère

Ce décret-loi comportait deux parties : la première fut consacrée au régime de la presse nationale, tandis que la seconde avait pour objet la réglementation concernant le régime de la presse étrangère.

a - De la presse nationale

Article 1 : Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable après la déclaration prescrite par l'article 3.

Article 2 : Tout journal ou écrit périodique doit avoir un directeur de la publication ;

Article 3 : Avant la publication de tout journal ou écrit périodique, il sera communiqué au Ministère de l'Information et des Affaires Culturelles (actuel Ministre de l'Information) :

- le titre du journal ou de l'écrit périodique ;
- le nom et la demeure du Directeur de la publication ;
- l'indication de l'imprimerie où le journal ou l'écrit périodique sera déclarée dans les quinze jours qui suivent.

Article 4 : Toute déclaration devra comporter les éléments suivants :

- la déclaration devra être faite par le Directeur de la publication revêtue de sa signature ;
- la déclaration devra être accompagnée des photographies de face et les extraits des casiers judiciaires des signataires.

Il est à remarquer que le présent décret-loi a apporté une innovation : la suppression de l'autorisation préalable et son remplacement par une simple déclaration. En effet, avant la publication de tout journal ou écrit périodique, la loi impose l'obligation de communiquer au préalable au Ministère de l'Information les renseignements de l'article 3. La suspension d'une publication pouvait s'accompagner de la confiscation, sur ordre du Ministère de l'Information, des exemplaires du journal ou de l'écrit périodique fautif (Article 9).

b - De la presse étrangère

L'article 10 du décret-loi fixa le régime des publications étrangères. Il disposait :

« l'introduction, la circulation, la mise en vente, la distribution de la presse étrangère en quelle que langue que ce soit, et de nature à troubler l'ordre ou la tranquillité public, pourront être interdites par le Ministère de l'Intérieur ».

L'article 11 : L'introduction et la circulation des publications étrangères interdites conformément aux dispositions de l'article 10 seront punies de six mois d'emprisonnement au maximum, et d'une amende de 2.000 francs ou l'une de ces peines seulement.

Ce décret-loi a été la première disposition administrative et réglementaire ayant force de loi, qui surpasse toutes les autres dispositions prises avant et après l'indépendance du Congo-Kinshasa. Il est beaucoup plus « classique » et assez complet. C'est sur ce décret-loi qu'on aurait pu bâtir un véritable statut organique

général de l'information susceptible des modifications continuelles. Cependant, les Commissaires Généraux n'avaient pas étendu ce statut à d'autres moyens d'information qu'à la presse écrite. Et, ils n'ont pas non plus songé au statut propre des Entreprises de presse, leur souci étant celui de réprimer les attaques de la presse dans cette période difficile de la vie politique (des années 80).

Il n'y eut pas de cas où la presse mit véritablement la sécurité de l'Etat en danger. En tout cas, s'il y eut danger pour la sécurité de l'Etat et l'ordre public, ce danger ne vint pas de la presse.

SECTION IV - La réglementation sur la presse sous le MPR

§1 - L'ordonnance-loi n° 70/057 du 28 octobre 1970 relative à la liberté de la presse ou l'instauration de la caution

Cette loi du 28 octobre 1970 était une loi de base qui régissait la situation en matière de presse (voir annexe X, tome II, p.597). Elle complétait et renforçait les dispositions de la constitution de 1967. Elle punissait sévèrement les publications illégales et clandestines. Elle organisait l'exercice du droit de réponse et du droit de rectification au bénéfice des personnes morales et physiques privées ou publiques.

Elle interdisait l'introduction et la circulation dans le pays de journaux et périodiques étrangers contraires à la moralité publique et aux bonnes mœurs. Et enfin, elle stipulait que toute publication doit avoir un éditeur susceptible d'être poursuivi en cas d'infraction et de verser au Trésor public une caution de 2.500 zaires.

Quelques remarques concernant la portée juridique de cette ordonnance-loi :

- Cette loi, à la fois libérale et réaliste, était la bienvenue au moment où le Congo traversait une période de crise politique et institutionnelle ;
- D'aucuns seraient tentés de dire, d'une part, que le rôle social, culturel n'avait pas attiré l'attention des rédacteurs de ce texte, qu'ils étaient

inspirés par des considérations et des motivations d'ordre spécifiquement politique, renforçant ainsi l'allégeance de la presse au pouvoir et du coup, ce texte prenait un caractère pénal ayant une valeur coercitive et répressive : toutes les libertés d'expression relativement garanties par les textes antérieurs se voyaient ainsi balayer ;

- D'autre part, se demanderont si cette loi était l'œuvre des « juristes confirmés » ou des hommes de la presse ? sachant qu'elle était élaborée au sein du Congrès des Directeurs de journaux, quotidiens et grands périodiques convoqués à cet effet en 1969 par l'ancien Ministre de l'Information ; qu'aucun juriste, ni représentants des divers corps sociaux, etc. n'y avaient participé.
- En analysant bien cette ordonnance-loi, il semble que les rédacteurs se sont inspirés en grande partie du Code français et Belge de la presse pour ce qui concerne à l'aspect technique et la procédure juridique propres au « particularisme congolais ».
- Les barèmes des sanctions pénales sont très élevés et pourraient affecter gravement les finances du journal. Surtout lorsqu'on sait que les journaux congolais ne réalisent pas assez de bénéfices, vu le nombre des tirages globaux de toute la presse réunie, par rapport au nombre des journaux vendus et journaux invendus.

Il est vrai que cette loi semblait convenir au Congo de l'époque. Mais elle était loin d'être statique. Elle était appelée à évoluer et à s'adapter continuellement en tenant compte du niveau de compréhension, de l'éducation et de la maturité politique de la population (zaïroise) congolaise.

D'ailleurs dans son exposé des motifs, l'ancien Ministre de l'Information, Jean-Jacques Kande, le soulignait bien. En commentant l'article 11 de la Constitution congolaise, il faisait remarquer que « cette disposition constitutionnelle s'est tracée un double but : celui, d'une part, de sauvegarder la liberté fondamentale de tout citoyen congolais qui peut l'extérioriser par la parole et par l'écrit, et celui, d'autre

part, de limiter l'exercice de ce droit fondamental par le respect des lois et règlements en vigueur en République du Zaïre ».

L'information étant un couteau à double tranchant, elle peut former les consciences, cimenter l'unité nationale en développant la psychologie nationale, mais elle peut aussi être une source de subversion et de troubles. Aussi est-il raisonnable de ne pas laisser cet instrument si dangereux qu'est la presse entre les mains d'irresponsables.

Dès lors, on ne peut pas s'étonner de la sévérité de l'ordonnance-loi du 28 octobre 1970 en cette matière. Car, dans son article 5, elle prévoit des peines allant d'une servitude pénale de 3 mois au maximum et d'une amende ne dépassant pas 100 zaïres à une amende de 100 zaïres fois le nombre de numéros publiés illégalement ou clandestinement à partir du jour où le jugement a été rendu.

Dans sa section 3, elle parle de la suspension. Elle rend également responsables, l'auteur de l'écrit, le directeur ou l'éditeur de la publication, l'imprimeur ou le propriétaire de l'imprimerie.

Néanmoins, cette ordonnance-loi a établi le degré de responsabilité des personnes citées précédemment.

L'article 14 interdit l'application du Code Pénal et établit les poursuites dans l'ordre suivant : l'auteur de l'écrit, à défaut, le directeur ou l'éditeur de la publication, le codirecteur de la publication (cas prévu au §2 de l'article 2), à défaut, l'imprimeur (ou le propriétaire), les vendeurs, les distributeurs et afficheurs.

§2 - L'ordonnance-loi n°81/011 du 2 avril 1981 portant liberté de la presse en République du Zaïre.

Le cadre actuel de la presse est bien cette ordonnance-loi du 2 avril 1981. Cette loi est plus répressive que protectrice.

Le journaliste est loin d'être protégé. Sur les 38 articles que contient cette ordonnance-loi, seuls deux articles (1 et 16) parlent explicitement de la liberté de la presse. L'article 17 fait vaguement référence aux avantages et à une certaine priorité

non précisée dont devrait bénéficier la presse. Aucun autre texte juridique ne définit apparemment les contours de la liberté d'expression du journaliste.

En tout cas, pas de manière spécifique. A cet égard, l'ordonnance-loi sur la liberté de la presse n'est pas plus explicite que l'article 18 de la Constitution qui consacre la liberté d'expression. Elle est même plus canonique. Ce qui est surprenant, car on s'attend normalement à ce qu'une loi d'application soit plus détaillée que la Constitution qui ne dégage que les grands principes.

Pour Me Nkubito¹, « la liberté d'expression du journaliste n'a rien de spécifique en droit congolais et ne jouit d'aucune protection particulière qui pourrait la différencier de celle reconnue à tout citoyen congolais. Ce n'est pas normal, dit-il, pour quelqu'un dont l'outil de travail est essentiellement la 'parole', 'l'écrit' ou 'l'image'. Toutes les autres professions qui utilisent la 'parole', telles que celles 'd'avocats' ou de 'parlementaire', jouissent d'une certaine immunité dans l'exercice de leur profession.

« Ainsi, sauf expression prévue par la loi, telle qu'outrage à magistrat, l'avocat ne sera jamais poursuivi pour les opinions exprimées à l'occasion de la plaidoirie, pas plus que le parlementaire à l'occasion des débats parlementaires ».

Son confrère de la Cour d'appel de Kinshasa soutient, quant à lui, que : « ni l'ordonnance-loi du 2 avril 1981, ni aucun texte juridique, ne définit les contours de la liberté d'expression du journalisme ; celle-ci n'a rien de spécifique en droit zaïrois et ne jouit d'aucune protection particulière »².

1 N. Y. N'kubito, « La loi sur la presse : le journaliste est loin d'être protégé », *Conférence de presse*, In *Le Soft de Finance* N° 38, 8 août 1991, p. 2. Cet avocat fait une analyse de l'ordonnance-loi N° 81-011 du 2 avril 1981 portant liberté de la presse en République du Zaïre.

Lire également G. Tshionza Mata, *Les médias au Zaïre, s'aligner ou se libérer ?* L'Harmattan, Paris, 1993, p. 34 (175 p).

2 Lire le Quotidien congolais *Elima*, n°27, 28 et 29 juillet 1991, p.7

Lors du colloque sur l'éthique de la presse dans le processus de démocratisation au Zaïre¹, les professionnels de médias ont relevé de nombreuses incohérences contenues dans cette ordonnance-loi.

Les journalistes congolais sont soumis à plus de contraintes qu'à la liberté. Elle constitue une police de presse, pour reprendre les termes des participants, compte tenu de l'ensemble d'obligations, d'interdictions et des formalités dont les violations entraînent des sanctions. Les écueils contenus dans l'ordonnance-loi n°81-011 portent à croire qu'il est temps que le législateur crée un nouveau cadre juridique sur la liberté de la presse. Tel est d'ailleurs le souhait formulé par des participants au colloque sur l'éthique de la presse dans le processus de démocratisation au Zaïre.

Quid de la nouvelle loi ?

§3 - La loi n°06-002 du 22 juin 1996 sur la liberté de la presse au Zaïre

Dans l'intention de définir un cadre juridique où évoluerait le journaliste, le législateur a tenu à doter la presse d'une loi appropriée et a pensé que la liberté de la presse doit aller de pair avec la responsabilité du journaliste dans le traitement et la diffusion de l'information. Il reconnaît à la presse le droit d'user de sa liberté, et lui impose en revanche, le devoir de respecter les faits, l'ordre public ainsi que les droits d'autrui.

Sur 108 articles, 68 sont consacrés au barème de pénalités et aux dispositions transitoires. Elle a apporté une innovation importante : celle de conditionner la création d'un organe de presse à une déclaration contrairement à une autorisation de publication comme c'était le cas et dont le coût était excessif.

Article 8 : « Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression. Par liberté d'opinion et d'expression, il faut entendre le droit d'informer, d'être informé, d'avoir ses opinions, ses sentiments et de les communiquer sans aucune entrave quelconque soit le

¹ Colloque sur l' « éthique de la presse dans le processus de démocratisation au Zaïre », Service de communication de l'Eglise du Christ au Zaïre (ECZ), du 8 au 12 septembre 1993, Kinshasa.

support utilisé, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public, des droits d'autrui et des bonnes mœurs ».

Article 11 : « Le journaliste est libre d'accéder à toutes les sources d'information. Il n'est pas tenu de divulguer ses sources d'information sauf dans le cas prévu par la loi »

A ce propos, selon la « Table de concertation sur les droits humains au Zaïre », cette formulation maintient un flou, c'est-à-dire « dans certains cas, le journaliste et ses sources seront protégés, mais ils ne le seraient pas contre les services dits de sécurité. La liberté de presse serait donc en danger »¹.

Article 14 : « La création et la gestion des moyens de communication des entreprises de presse, des agences de presse et des messageries de même que l'imprimerie et la librairie sont libres. Ces activités s'exercent en toute indépendance, dans le respect de la loi ».

Cette loi de 1996 rend le directeur de la publication non seulement pénalement responsable du contenu du journal ou de l'écrit périodique mais également civilement responsable, solidairement avec l'auteur de l'écrit et le gérant, des condamnations prononcées contre le journal ou l'écrit.

Il est malheureux de constater que vu le désordre juridique auquel la presse congolaise de la transition est confrontée, il n'y a jamais eu un début d'application. Qualifiant cette situation d'arbitraire, l'Institut Panos Paris² estime que « le journaliste verse dans l'autocensure, au pire, il ne s'autorise qu'à reproduire le point de vue officiel, en s'accommodant avec le pouvoir³ et en s'interdisant toute critique, même fondée ».

1 Tshionza Mata, op.cit., p.36.

2 Institut Panos Paris, 2000 :135.

3 Notons que le pouvoir congolais est hostile aux contradictions. Il n'apprécie guère que ses décisions ou ses actions soient contredites ou critiquées. Car ayant la mainmise sur les médias officiels, il bâillonne la presse indépendante dans le but que celle-ci compose avec lui. Sinon c'est la prison. On a vu pendant la transition de nombreux cas d'arrestations arbitraires des journalistes, de saisies des journaux, de fermetures et plasticages des maisons de presse ont été enregistrées, notamment mises en accusation de l'éditeur-responsable de *La Référence Plus* et du directeur de la rédaction ; le directeur rédacteur en chef du journal *Elima* ; plasticages d'imprimeries ; incendies de rédactions, destruction de matériel, maisons de presse détruites (*Elima, Umoja, Le Phare*) ; Voir *Ligue Zaïroise des droits de l'homme*, « Etat des libertés au Zaïre », Forum des As, n°19, 17 juin 1991, également le n°195.

Exerçant son métier dans un environnement où le mécanisme d'autorégulation est absent, où les conditions socio-économiques le rendent « parent pauvre », le journaliste congolais ne vit que de coupons (c'est-à-dire, le journaliste qui voudrait consacrer un reportage sur un dignitaire ou des gens influents possédant magasins ou entrepôts, recommandent, en échange, ce dernier d'y aller s'approvisionner).

A ce propos, l'aveu d'un rédacteur en chef de Kinshasa illustre le problème de contradictions de la jeune presse (voir plus loin) : « comment voulez-vous que je refuse de signer et de publier un papier rédigé et remis à ma rédaction par un parti politique alors qu'il peut me rapporter trois cents dollars au moment où mon bailleur menace de me jeter dehors et que mes enfants ont été exclus de l'école pour non paiement des frais scolaires ! Je signe sans même lire l'article. Tant pis si le contenu choque, voire scandalise. Au moins mes enfants dormiront sous un toit et iront à l'école »¹

Etant donné que les nombreuses lois en la matière au Congo-Kinshasa ne se préoccupent pas de la liberté de la presse, le journaliste congolais ne doit pas abandonner son combat quotidien de conquérir la liberté de celle-ci et doit se rappeler de ce qu'a dit Camus : « quand la presse est libre, cela peut être bon ou mauvais mais, assurément, sans la liberté, la presse ne peut être mauvaise. Pour la presse comme pour l'homme, la liberté n'offre qu'une chance d'être meilleur, la servitude n'est que la certitude de devenir pire ».

Un peu partout la nouvelle presse est née dans une situation juridique devenue caduque ou inappliquée. Elle n'est pas une particularité congolaise. Ainsi au Cameroun, par exemple, la loi du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale a entraîné de nombreux procès de journalistes et des suspensions de journaux.

La nouvelle législation de la presse a codifié les délits d'outrage envers les chefs d'Etats, les ministres, les hauts fonctionnaires, tout ce qui concerne les atteintes

¹ Institut Facultaire des Sciences de l'Information de la Communication (IFASIC), 1999 :76.

à l'ordre public, à la morale, à la diffusion de fausses nouvelles ; des sanctions sévères, des peines de prison sont prévues, sans oublier la multiplication des poursuites, arrestations, condamnations de journalistes dont la dernière en date est le cas de Pius Njawé, directeur du groupe Le Messenger qui, en date du 22 décembre 1997 avait écrit que le président Paul Biya aurait eu un malaise cardiaque en assistant à un match de football.

Malgré le démenti du journal même quelques jours plus tard, Pius Njawé fut quand même condamné en janvier 1998 à deux ans de prison, réduits à un an. Célestin Monga, ancien collaborateur de Jeune Afrique Economie, fut traduit en justice pour outrage au président de la République pour avoir écrit une lettre ouverte au Président Biya : « la démocratie truquée » et tous les exemplaires du numéros du 27 décembre 1990 furent saisis¹

Au Congo Brazzaville, sous le régime du président Pascal Lissouba, entre 1992 et 1997, les textes de loi affirmaient la liberté d'expression. Celle-ci était limitée dans la pratique. On a assisté à une censure dans les médias d'Etat : la radio et la télévision nationale ont été abusivement utilisées par le pouvoir, violant ainsi la liberté de presse.

Quant à la presse privée, elle a été victime de la rétention de l'information et de l'arrestation de journalistes. Après la guerre civile de 1997 et la victoire de Denis Sassou Nguesso, le paysage de la presse écrite s'est transformé : la presse privée est marquée par la présence de journaux favorables au pouvoir. Leurs éditoriaux sont caractérisés par les articles critiquant l'ancien régime.

Les journaux² favorables au président déchu, Pascal Lissouba, ne paraissent plus du fait de la persécution dont sont victimes les dignitaires ou proches de

1 Lire à ce propos, Tudesq A.J., *Les médias en Afrique*, ellipses/édition Marketing s.a., 1999, p.43 ; Nga Ndongo, *Les médias au Cameroun. Mythes et délires d'une société en crise*, Paris, L'Harmattan, 1993.

2 *Le Temps, La Corne Enchantée, L'Alternative, L'Espoir, Le Canard de Mercredi*

l'ancien régime. Les responsables de ces publications craignent pour leur sécurité en raison du manque de garanties précises et formelles de la part des autorités actuelles¹

Au Gabon, le climat politique gabonais est le premier facteur de freinage du pluralisme dans les médias. Il suscite une grande intolérance politique. Jusqu'en 1992, le Gabon ne disposait pas d'un organe de régulation de la presse écrite. Les journaux qui se créaient n'avaient aucune volonté d'intégration des lois² en vigueur qui, pendant le monopartisme, n'étaient pas appliquées par simple acte de conformisme.

A l'arrivée du multipartisme, elles n'étaient pas non plus respectées dans la mesure où le gouvernement gabonais n'avait pas la même lecture des lois selon qu'il s'adressait à des publications en faveur du pouvoir ou à d'autres de l'Opposition, d'où la naissance du Conseil National de la Communication (CNC) ayant pour objet de veiller en toute indépendance et impartialité :

- au respect de l'expression de la démocratie et de la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire ;
- à l'accès des citoyens à une communication libre ;
- au contrôle des programmes et de la réglementation en vigueur, en matière de communication, ainsi que des règles d'exploitation ;
- au respect des statuts des professionnels de la communication, etc.

¹ Lire le rapport annuel 1997 de l'*Observatoire congolais des droits de l'Homme* (OCDH) ; les publications de l'Institut Panos Paris, Karthala, 2000 ; J.C. Gakosso, *La nouvelle presse congolaise : Du goulag à l'agora*, Paris, L'Harmattan, 1997.

² La presse gabonaise était régie par la loi n°84 :59 du 5 janvier 1960 sur la liberté de la presse et la liberté d'opinion. Le paragraphe I du chapitre II, consacré spécialement à la presse périodique, notamment au droit de publication (...) précise dans son article 3 que « tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement après la déclaration prescrite par l'article 5 ». Celui-ci dispose que : « Avant toute publication d'un journal ou écrit périodique, le directeur de la publication remettra au parquet du procureur de la République et au ministère de l'Intérieur une déclaration écrite sur papier timbré et signé de sa main, contenant le titre du journal ou écrit périodique et son mode de publication ; le nom et le domicile du directeur de publication et dans le cas prévu en 2^e alinéa de l'article 4 du codirecteur de publication ; la référence de l'imprimeur ou pour les moyens de reproduction assimilés à l'imprimerie, celle du détenteur de l'appareil de reproduction, etc.- Il résulte de ce texte que certains organes de presse (*La Clé*) qui paraissaient pour la première fois, profitaient de l'ouverture démocratique que ne pouvait contrôler le pouvoir gabonais en 1990. Ils s'installaient dans le paysage médiatique gabonais dans les mêmes conditions que le quotidien gouvernemental (*L'Union*). Voir la thèse d'Emmanuel-Thierry Koumba, op.cit.

Conclusion du chapitre

De ce qui précède, nous remarquerons que, dans l'euphorie de l'indépendance, la presse a connu une grande diversité de titres due à la création de nombreuses publications contrôlées soit par les partis politiques tribaux, soit par des groupes financiers étrangers.

Politiquement, les troubles qui secouèrent le Congo après l'indépendance avaient rendu difficile la tâche des gouvernants, les empêchant d'élaborer des lois sur la presse, d'où une période difficile de douloureux apprentissage de la liberté de presse.

En 1965, alors qu'il prend le pouvoir, Mobutu intègre non seulement la presse au sein du parti unique le MPR, Parti Etat, mais aussi la magistrature, l'éducation nationale, l'Armée, etc. La presse deviendra le porte-parole du parti, organisée et contrôlée par le biais du ministère de l'Information, culture et arts manipulant les populations.

Les autorités gouvernementales seules décidaient de ce que les populations avaient, devaient avoir besoin de savoir. Le gouvernement contrôlait autoritairement la quasi-totalité des moyens de communication de masse tout en imposant sa vision et sa conception du rôle qui devait être celui des médias, c'est-à-dire servir le gouvernement et non d'informer le public.

Une presse corrompue, assujettie, mensongère, exclusivement au service du pouvoir, déversant nuit et jour la propagande du parti. censurant toutes les nouvelles de nature à gêner le régime.

Les impostures de la loi sur la liberté de la presse font que les journalistes ne sont pas protégés car celle-ci est plus répressive que protectrice. Aucun texte juridique ne définit de manière spécifique les contours de la liberté d'expression du journaliste.

Pour Badibanga,¹ le produit le plus spectaculaire de ce système de presse autoritaire, vertical à sens unique, où « l'information » émanait des hautes sphères politiques pour être diffusée vers le public, fut sans aucun doute la pratique du culte de la personnalité. Toute l'actualité de la presse africaine à l'époque provenait de la présidence ou du chef de l'Etat en personne. La pensée de ce dernier formait la clef de voûte de l'information et la plaque tournante de l'actualité : « pôle majeur autour duquel gravitent les thèmes fréquents de la rhétorique mass médiatique, le chef préside en outre à l'ordonnement de la matière rédactionnelle au long des colonnes ».

Dans un tel système, poursuit-il, gravite constamment autour du pouvoir par un réseau de relations verticales, qui la rabattent au rang d'un appendice de l'univers politique africain, compact et fortement hiérarchisé. En effet, « entre cette presse et le pouvoir, il se tisse un système de communication qui fonctionne à sens unique, sinon unipolaire. C'est pourquoi sa fonction tribunitienne, celle consistant à additionner au terme d'une sélection non partisane les *desiderata* du milieu socioculturel est nulle ».

L'émergence de la nouvelle presse qui, grâce à la libéralisation de la vie politique, a rompu avec la tradition du journalisme d'Etat. Elle s'est attribuée l'espace de la pratique journalistique elle-même en s'investissant, par ses manchettes à sensation, à formuler ses critiques combien outrancières contre les institutions de la République.

On ne peut que constater, écrit Kalulambi² « que, à la fois par les campagnes qu'ils animent et par les révélations qu'ils apportent, ces journaux ont fait de la politique leur cheval de bataille. De l'éditorial à l'enquête, de l'interview au reportage, de la chronique à l'article de fond, ils se sont enfermés dans une thématique outrancièrement politique laissant peu de place ou pas du tout aux problèmes de santé, de nourriture, d'habillement auxquels les gens sont quotidiennement confrontés. Ils ont préféré réserver leurs colonnes aux critiques

1 André Badibanga est un chercheur congolais qui a étudié la presse de cinq pays d'Afrique subsaharienne (zaïroise, camerounaise, ivoirienne, nigérienne et togolaise). Voir « La presse africaine et le culte de la personnalité », in *Le mois en Afrique, Revue française d'études politiques africaines*, p. 45.

2 Kalulambi Pongo Martin, *Transition et Conflits Politiques au Congo-Kinshasa*, Karthala, 2001, p. 52.

contre l'Etat MPR, aux attaques contre les détenteurs du pouvoir, aux manifestations de rue à Kinshasa et ailleurs dans le pays, aux «journées villes mortes», aux tribulations de la Conférence nationale souveraine (...). Comme si les malheureux paysans de Bandundu atteints de « ebola », les villageois affamés de Ngandajika au Kasai Oriental et de Buta à l'Equateur ne méritaient pas, en démocratie, la même compassion enflammée que les étudiants de Lubumbashi ou les manifestants de Kinshasa »

Ce sont ces comportements que nous essayerons de voir dans le deuxième chapitre sachant que, sur trois journaux qui constituent notre corpus, un seul, *La Référence Plus*, a été privilégié, dans la mesure où il répondait bien à l'utilisation de la grille d'analyse argumentative proposée par Breton (Chapitre II. 1). Dans l'approche des faits (§2) il sera question de rendre compte, par ces trois journaux, de quelques faits marquant la transition (Conférence nationale, transition, etc.). Etant donné que l'image est récurrente dans la presse congolaise grâce aux métaphores, celles-ci feront l'objet de la Section II.

Le 24 avril étant un moment d'effervescence sociale, la population avait besoin de s'instruire, de se renseigner, de connaître, de savoir ce qui se passe dans son pays. Elle était avide de nouvelles. Seule, elle se trouvait dans l'impossibilité de combler son désir ; d'où l'importance de la presse. Les faits rapportés par celle-ci sont souvent accompagnés de commentaires. Dans certains cas, ces faits sont déformés ou dilués. Elle attribue ou invente des qualités ou des défauts que le public finira par accepter.

Son apparition, abordant des sujets jusqu'alors jamais traités auparavant, l'a plongée dans de nombreuses difficultés, des dérapages parfois qui ont porté atteinte à sa crédibilité (Chapitre III). Malgré ces inconvénients, la jeune presse demeure l'un des outils par lequel s'apprécie les progrès du processus démocratique. Comment ont-ils restitué les faits durant la période de transition ? Tel est l'objet du chapitre deuxième.

CHAPITRE II - LE DISCOURS¹ DES JOURNAUX CONGOLAIS

Les articles constituant l'objet de cette partie sont des articles de presse. Ils relèvent donc d'une périodicité, d'une typologie² et d'une mise en relief.

Au terme du dépouillement de l'ensemble des trois journaux sur cinq ans, il nous est clairement apparu que la périodicité des articles ayant trait à la Conférence nationale était un facteur signifiant à étudier en soi.

Le lecteur remarquera d'une part que les journaux congolais de la période de transition révèlent, à l'analyse, des comportements différents qui font d'eux des lieux de fabrication, de développement ou d'amplification des mythes et des délires de la société congolaise actuelle comme le souligne Kalulambi Pongo (2001 : 56), d'autre part, dans certaines périodes, tous les journaux « couvrent » les mêmes faits mais ils

1 Les discours de la presse désigne le propos tenu par des instances énonciatrices dans les médias. Pour être qualifié de « discours de la presse », il doit : relever d'un évènement commenté, contenir un degré d'engagement élevé, porter la signature d'une personnalité relevant à la fois de l'instance énonciatrice et de l'instance médiatique.

En d'autres termes, on considère comme discours de la presse au sens strict les articles donnant un point de vue susceptible d'éclairer les évènements jugés les plus en vue dans l'actualité, à partir d'une opinion subjective, engagée, du rédacteur et du journal à la fois. D'après Charaudeau, il existe le discours tenu par les instances énonciatrices internes (journaliste) sans pour autant engager l'opinion de l'organe de presse. Mais, il existe aussi des instances dont l'opinion, tout en étant subjective, engage le discours du journal qui la publie

2 Charaudeau (1997 :221) reconnaît la difficulté de procéder à un classement des formes textuelles et d'opérer une typologie des genres journalistiques. A l'aide d'un certain nombre de traits, Charaudeau estime qu'il est possible de déterminer les formes textuelles dominantes constituant des modèles d'écriture dans lesquelles viennent se mouler les textes. Il dégage deux axes de typologie de base qu'il croise horizontalement et verticalement : les principaux types de modes discursifs, et les principaux types d'instances énonciatrices. Charaudeau superpose le degré d'engagement de l'énonciateur. Lire « Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information », Réseaux, n°81, CNET : 79 :101, 1997.

ne le font pas dans des proportions identiques. Certains multiplient les articles en des moments où d'autres ne semblent rien trouver dans l'actualité.

Nous avons centré notre lecture sur un corpus de 275 numéros, répartis selon les quotas ci-dessous :

- 108 numéros pour *Le Potentiel*
- 76 numéros pour *La Référence Plus* ;
- 91 numéros pour *Le Soft*.

Nous faisons figurer sur le tableau ci-après le nombre d'articles constituant le corpus retenus pour chaque journal et chaque année tout en sachant que nous n'avons pas pu accéder à tous les numéros pour la simple raison que cette irrégularité traduit bien le caractère précaire de leur situation financière, c'est-à-dire qu'en dehors des recettes de la vente des journaux, ils n'en ont pratiquement pas d'autres.

Contrairement à la presse occidentale où la part du financement publicitaire se monte à environ 75%¹, en Afrique, il n'en va pas du tout de même parce que la plupart des gens pensent que les journaux privés sont des journaux d'opposition. Ce qui n'est pas tout à fait exact car ces journaux ne sont pas automatiquement ceux de l'opposition.

Ce préjugé pénalise les éditeurs qui souffrent terriblement déjà du comportement des annonceurs, beaucoup plus politique que commercial. Economiquement, les charges de fabrication sont telles que, souvent, des journaux disparaissent (Chapitre III). Le rythme de parution de nombreux organes de presse n'est qu'une donnée indicative qui ne correspond pas toujours à une régularité effective. Une quantité de facteurs économiques, politique, humain et matériel entrant en compte dans l'explication de ce décalage.

¹ Voir *Presse francophone d'Afrique, vers le pluralisme*, Institut Panos-Paris, L'Harmattan, 1991.

Tableau 10 - Nombre d'articles retenus pour notre analyse¹

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	Total
<i>Le Potentiel</i>	10	43	29	22	1	3	108
<i>La Référence</i>	5	16	34	18	1	2	76
<i>Le soft</i>	2	24	13	17	27	8	91

Nous avons considéré différents types de textes : éditorial, articles de fond, entrevues, chroniques, points de vue, reportages, etc.

Section I - Histoire de la transition

L'analyse des faits de la période de transition congolaise débute par la lecture des numéros de *La Référence Plus (RP)* retenu à cet effet. Elle se poursuit ensuite par l'utilisation d'une grille visant à repérer les procédés journalistiques du traitement des événements² durant cette même période.

Sur trois journaux qui constituent notre corpus, nous avons privilégié les articles de la RP pour l'utilisation de différents types d'arguments dont l'objectif est de convaincre, selon Breton et l'utilisation de métaphores journalistiques pour tous les journaux sélectionnés. On continuera cette grille par une approche des faits.

1 C'est l'essentiel des numéros que nous avons pu obtenir lors de nos recherches. Nous n'avons pas pu accéder à d'autres numéros ni à Kinshasa ni au Centre Wallonie Bruxelles- CEDAF.

2 Parmi les événements marquants de la période de transition congolaise, nous avons sélectionné quelques faits, notamment la conférence nationale, quelques gouvernements successifs, la présidence de la conférence nationale souveraine, la validation des mandats des délégués, la réconciliation nationale et les élections anticipées.

§ 1 - La Référence Plus

A - Premiers articles : Approche argumentative

Une première approche d'observation de l'argumentation sera effectuée à l'aide de deux grilles d'analyse différentes, sur trois articles parus un mois après le discours du 24 avril 1990.

Tableau 11 - Grille d'analyse du système d'argumentation selon Philippe Breton (1996 :72)

ARGUMENTS DE	CADRAGE: Cadrer la manière de penser du récepteur, lui imposant sa propre conception																	
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="padding-left: 20px;">: Personnalité</td> </tr> <tr> <td>1 - AUTORITE</td> <td>: Compétence</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="padding-left: 20px;">: Expérience ou témoignage</td> </tr> <tr> <td>2 - VALEUR</td> <td>: Communauté de valeurs</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="padding-left: 20px;">: Opinions communes</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="padding-left: 20px;">: Lieux</td> </tr> <tr> <td>3 - RECADRAGE</td> <td>: Définition</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="padding-left: 20px;">: Présentation</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="padding-left: 20px;">: Association/Dissociation</td> </tr> </table>		: Personnalité	1 - AUTORITE	: Compétence		: Expérience ou témoignage	2 - VALEUR	: Communauté de valeurs		: Opinions communes		: Lieux	3 - RECADRAGE	: Définition		: Présentation	
	: Personnalité																	
1 - AUTORITE	: Compétence																	
	: Expérience ou témoignage																	
2 - VALEUR	: Communauté de valeurs																	
	: Opinions communes																	
	: Lieux																	
3 - RECADRAGE	: Définition																	
	: Présentation																	
	: Association/Dissociation																	
	LIEN : Etablir un lien avec l'accord obtenu																	
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">1 - ANALOGIE : lien entre deux propositions</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">A - Métaphore</td> <td style="padding-left: 20px;">: objectif convaincre</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">B - Comparaison</td> <td style="padding-left: 20px;">: objectif convaincre</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">C - Exemple</td> <td style="padding-left: 20px;">: analogie dans le sens d'exemplarité</td> </tr> <tr> <td colspan="2">2 - DEDUCTION : Transition déductive et logique</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">A - Quasi-logique</td> <td style="padding-left: 20px;">: certitudes se rapprochant</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">B - Réciprocité</td> <td style="padding-left: 20px;">: règle de justice de nature formelle</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 10px;">C - Causal</td> <td style="padding-left: 20px;">: raison de ce qui a été dit</td> </tr> </table>	1 - ANALOGIE : lien entre deux propositions		A - Métaphore	: objectif convaincre	B - Comparaison	: objectif convaincre	C - Exemple	: analogie dans le sens d'exemplarité	2 - DEDUCTION : Transition déductive et logique		A - Quasi-logique	: certitudes se rapprochant	B - Réciprocité	: règle de justice de nature formelle	C - Causal	: raison de ce qui a été dit	
1 - ANALOGIE : lien entre deux propositions																		
A - Métaphore	: objectif convaincre																	
B - Comparaison	: objectif convaincre																	
C - Exemple	: analogie dans le sens d'exemplarité																	
2 - DEDUCTION : Transition déductive et logique																		
A - Quasi-logique	: certitudes se rapprochant																	
B - Réciprocité	: règle de justice de nature formelle																	
C - Causal	: raison de ce qui a été dit																	

Le premier article (première année, n°2 du 16 au 23 mai 1990) rend compte de difficile passage de la II^{ème} République à la III^{ème} République. Pour la lecture de ce numéro, nous utiliserons la grille d'analyse argumentative proposée par Breton¹.

Interprétation de tableau d'analyse du système d'argumentation selon Philippe Breton (1996)

Il est bien clair que nous analysons un texte argumentatif dans la mesure où le journaliste met en forme une opinion argumentative s'intéressant à celle du public qu'il essaie de rallier à sa cause. Le tableau d'analyse de Breton montre qu'il repère deux familles d'arguments : argument de cadrage et argument de lien.

Comme nous montre le tableau d'analyse, en haut, nous avons l'argument de cadrage que l'auteur de discours se sert pour cadrer la manière dont pense le récepteur tout en lui imposant sa propre conception. Au sein même de cadrage, trois familles sont répertoriées : l'argument d'autorité, l'argument de valeur et l'argument de recadrage. De quoi s'agit-il dans ces trois familles ?

L'argument d'autorité est constitué de la personnalité et la compétence de l'intéressé, c'est-à-dire le spécialiste qui s'exprime et notamment à l'expérience du locuteur ou à un témoignage.

L'argument de valeur : il s'agit ici d'opinions communes, d'une communauté de valeurs, voire des valeurs partagées ou de lieux sur lesquels s'appuie l'orateur. Concernant les lieux, Aristote², par exemple, et tant d'autres, nommaient lieux des rubriques dans lesquelles on peut classer les arguments partagés par l'orateur et l'auditoire, c'est-à-dire soit de lieux communs, soit de lieux spécifiques.

L'argument de recadrage, enfin, serait un autre regard de l'ordre des choses que représenterait l'orateur. Trois formes se dégagent de recadrage, notamment la définition qui permet de faire accepter une clôture ; la présentation utilise différentes

1 Breton P., *L'argumentation dans la communication*, La Découverte, Paris, 1996 : 72-90.

2 Perelman C. et Olbrechts-Tyteca L. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Editions de L'Université de Bruxelles, 5^{ème} édition, 1992 :112, font référence aux anciens rhétoriciens et classent les "lieux" en catégories suivantes : lieu de quantité, lieux de l'ordre, lieux de l'existant, lieux dérivés de la valeur, lieux de la personne.

métaphores pour recadrer la même opinion ; l'association-dissociation crée un nouveau réel, une définition éclatée en plusieurs fragments.

Le bas du tableau ce sont des arguments de lien. Ceux-ci établissent un lien avec l'accord obtenu. Dans les arguments de lien, on trouve les liens analogiques et arguments déductifs.

L'analogique est composé de métaphore, d'exemple et de comparaison. Il permet d'établir un lien entre propositions. La métaphore peut être, ici, argumentative dans la mesure où elle arrive à mieux convaincre : la comparaison dont l'objectif étant de convaincre établirait des rapports entre des termes. Toujours dans l'objectif de convaincre, l'exemple établit une analogie exemplaire.

Breton¹, toujours dans son analyse des discours, distingue les techniques d'argumentation des techniques de manipulations. A ce propos, dans sa stratégie journalistique et ses prises de position sur tous les faits saillants de la période de transition, *La Référence Plus* utilise une certaine limite entre les procédés d'argumentation et d'éventuels procédés de manipulation à travers ses éditoriaux d'opinion.

Dans le texte « **Qui a commandité le "massacre" des étudiants** » ? on observe dans le paragraphe 3 que le journal recourt à l'argument d'autorité jouant sur les sentiments de ses lecteurs. On pourrait en déduire, ici, que nous sommes en présence d'un procédé ressemblant à de la « manipulation des affects » (1997 :79) dont l'un est constitué par le sentiment de sympathie, d'empathie, de pitié, de solidarité, du lecteur (qu'on espère inspirer chez lui). Alors que l'autre affect appelé « effet fusionnel » (1997 :80) consiste à provoquer un amalgame entre un sentiment et une opinion indifférente (c'est-à-dire qui n'a rien avoir avec lui).

Notre grille ne concerne que l'analyse des procédés d'argumentation. Dans tout le cas, *La Référence Plus* reproduit une certaine forme de prosélytisme inhérent à l'incident qu'il n'admet pas. Cette volonté de « convaincre » reste bien une caractéristique propre aux textes argumentatifs.

1 Breton Ph., *La parole manipulée*, La Découverte et Syros, Paris, 1977.

L'éditorialiste qui relate les faits ou donne son opinion poursuit son objectif de persuasion de l'auditoire. On rejoint ici Perelman et Olbrechts-Tyteca (1992 : 25) qui ont défini l'auditoire comme « l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influencer par son argumentation ». Ils considèrent qu'une argumentation efficace a pour but et effet d'accroître l'adhésion aux thèses présentées. Cela pourrait créer une disposition à l'action qui se manifesterait au moment opportun (1992 :59). On pourrait supposer que l'argumentation déployée par *La Référence Plus* a obtenu une certaine crédibilité auprès de ses lecteurs, entraînant une partie de son auditoire dans l'action. Puisque on a assisté à une série de pressions nationale et internationale exigeant une enquête et la vérité sur ce massacre.

a - Article A-I-16-23/05/1990 :p.1-6 : « La III ème République est-elle mal partie ? »

Il s'agit d'un passage difficile de la II ème République à la III ème République. Nous appliquerons à cet article certains aspects du modèle de Gauthier dans lequel on retrouve les éléments suivants :

Des questions : qui problématisent le sujet « avant le 24 avril = après le 24 avril ? ». Le Président Mobutu qui, contre toute attente, prend congé du MPR et autorise le multipartisme, l'opposition qui demande, en vain, la convocation d'une table ronde de clarification, deux manifestations de l'UDPS réprimées dans le sang, les étudiants qui boudent le discours du 3 mai et s'en prennent aux membres de l'Assemblée nationale accusés de corruption... Tout porte à croire que la IIIème République est mal partie.

Tout cela signifie que le Zaïre n'est pas encore entré de plein pied dans la troisième République. Il n'est pas encore non plus dans une période de transition nécessaire et obligatoire puisque le passage politique visible est resté le même ».

Le rédacteur sous-entend ici que le passage à la IIIème République n'a rien changé, que toutes les institutions encore en place sont celles de la deuxième République, c'est-à-dire du MPR. Le mode de désignation des membres du

gouvernement est resté le même en dépit du changement de formule du serment. La liberté vestimentaire et celle du langage semblent être encore une fois retirées puisque aucun responsable politique du pays ne se présente en public sans abas-cost avec ou sans insigne du MPR.

Des suppositions : s'expriment parfois au mode conditionnel, recommandé selon la déontologie journalistique à laquelle le journal se réfère. Le recours au conditionnel permet d'éviter une vérification formelle des données ou du moins un développement du sujet peu compatible avec les contraintes, liées au temps de production, d'approche synthétique de l'écriture journalistique.

« A la télévision nationale les journalistes et autres animateurs passent à l'écran obligatoirement en *abascost* et insigne du MPR. Monsieur, Madame ou Mademoiselle utilisés dans les communiqués à la radio nationale après le discours du 24 avril pour désigner nos compatriotes ont disparu du langage de la radio... La liberté vestimentaire, la liberté d'expression, de presse, d'opinion... ont été décrétées. Tout librement, le Zaïrois pourrait s'habiller en tenue de son choix, appeler son compatriote Monsieur ou Citoyen, Madame, Mademoiselle ou Citoyenne. Il pourrait également adhérer au moment opportun au parti et à l'association syndicale de son choix. Connaissant l'impact de la radio-télévision sur la masse, il est à croire que c'est d'une façon délibérée que les changements annoncés ne sont pas suivis d'effets à la radio et à la télévision.

Tout porte à croire que la IIIème République est mal partie.

Des explications : qui constituent des éléments forts de l'analyse devenue globalisante. L'ensemble de la situation, quelle que soit sa complexité, est appréhendé en quelques lignes, expliqué.

« La chanson du MPR '*lokuta monene*' a repris sa place à la télévision nationale avant et après les informations. Le communiqué du parti politique non encore reconnu officiellement, le MPR, sur le changement de ses structures humaines et la réintégration de quelques-unes de ses membres est passé librement à la radio comme à la télévision nationale au moment où d'autres partis en gestation n'ont pas ce droit.

La radio et la télévision nationale continuent à n'attendre que les communiqués officiels pour faire des commentaires. Comme sous le Général Janssens dans la Force Publique en 1960 qui disait avant l'indépendance = après l'indépendance. Pour la radio-télévision zaïroise avant le 24 avril = après le 24 avril ».

b - Article A-I-06/1990/p.11-13 : « Qui a commandité le 'massacre' des étudiants ? »

Il s'agit d'un article (première année, n°3) d'un collaborateur du journal, qui s'interroge sur le massacre des étudiants du campus universitaire de Lubumbashi perpétré par un commando venu de Kinshasa dans la nuit du 12-13 mai 1990. En utilisant la grille d'analyse argumentative de Breton, nous voulons montrer à cet effet comment l'auteur de l'article s'y prend pour convaincre, et mettre en évidence sa dynamique argumentative (1996 :81).

Le texte couvre deux pages et demie et nous l'avons divisé en paragraphes numérotés (24 en tout) pour mieux utiliser les questions ci-dessous de la grille de lecture de Breton (1996 : 72) :

identifier l'opinion : de quoi veut-on convaincre (identification récurrente)?

s'agit-il d'un texte argumentatif ?

quels sont les grands arguments utilisés ?

à quelle famille appartiennent-ils ?

quel est leur contenu ?

à quels publics s'adressent-ils ?

sur quels accords préalables s'appuient-ils ?

quelles valeurs impliquent-ils ?

quel est le plan utilisé ?

quelles sont les figures d'appui ?

(Titre) : Qui a commandité le « massacre » des étudiants ? (voir Annexe Vb,tome II p. 512)

Texte :

1. « Après le discours présidentiel du 24 avril dernier annonçant la libéralisation de la vie politique, plusieurs manifestations de joie ont été organisées à travers le territoire national, et principalement dans les grandes villes. Le « Vive la liberté » a été scandé avec espoir dans les milieux estudiantins du pays, et notamment ceux de Kinshasa, Lubumbashi, Kananga, Bukavu, Kisangani...
2. Ces manifestations de joie se sont vite transformées en grincements de dents dans plusieurs campus universitaires dont Lubumbashi qui fait aujourd'hui la vedette sur le plan national et international, par le nombre de morts annoncé par la radio trottoir et la presse étrangère et celui de démentis gouvernementaux.
3. Plus de 50 étudiants égorgés à Lubumbashi, selon certaines sources, un seul mort et quatorze blessés, à en croire le gouvernement. Dans tous les cas, voici le film de ces événements, monté sur base des informations livrées par la presse internationale, elle-même se basant sur les déclarations de certains témoins, la lettre de 21 professeurs de l'Université de Lubumbashi, les démentis du Premier Commissaire d'Etat et du Commissaire d'Etat aux Affaires Etrangères.
4. Vers la soirée du dimanche 13 mai, quelques informations diffusées par la très célèbre radio-trottoir circulent de bouche à oreille. Elle fait état d'un massacre qui aurait été perpétré à l'Université de Lubumbashi contre les étudiants. Radio France Internationale, citant l'Agence Reuter, parle de deux étudiants tués par des éléments de la Garde Civile.
5. Le report des matches de la LINAFOOT (Ligue Nationale de Football) qui devaient avoir lieu à Lubumbashi ce week-end à fait croire à la véracité de ces informations.
6. Le flair journalistique n'est malheureusement pas au rendez-vous à la radio-télévision nationale. Celle-ci continuera ainsi à garder son silence légendaire sur ces événements, attendant qu'on lui dicte un communiqué officiel pour diffusion.
7. Il a fallu attendre la matinée du mardi 22 mai pour voir la presse internationale se pencher sur ce qu'on appelle déjà le massacre des étudiants de Lubumbashi, avec certains témoignages à l'appui, principalement ceux d'un professeur belge de cette Université, de certains étudiants rescapés et réfugiés en Zambie, et la lettre d'indignation envoyée le 14 mai dernier au Gouverneur du Shaba par 21 professeurs de l'Université de Lubumbashi.

8. *De cette lettre comme d'autres témoignages rapportés à Radio France Internationale, BBC... voici à peu près le film des événements qui se seraient déroulés sur le campus de l'Université de Lubumbashi dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 mai.*
9. *L'annonce des mesures de libéralisation politique ayant amené un surchauffement des esprits de tous les Zaïrois qui se préparent à jouir, enfin, de la liberté retrouvée, les étudiants de l'UNILU auraient surpris, le mercredi 9 mai, trois de leurs collègues en flagrant délit de "trahison", avec des talkie-walkies (motorola), jumelles, revolver et autres documents compromettants...*
10. *Ces étudiants dont une fille d'un haut cadre de la Garde Civile ont été battus à mort (l'un d'entre eux) par leurs collègues. Ce qui aurait suscité l'intervention dans la nuit du 11 au 12 mai, d'un commando spécial arrivé la même nuit de Kinshasa par un vol d'Air Zaïre ou de la compagnie ACS.*
11. *C'est entre 23 et zéro heures que ce commando se serait attaqué aux cités universitaires, en procédant d'abord par la coupure du courant électrique. Une répression sauvage se serait alors abattue sur le campus universitaire. Sous le cri – mot de passe – "Matiti Mboka". Ces éléments sont allés, semble-t-il, à l'assaut des homes universitaires, mettant à sac boutiques, kiosques bars et chambres d'étudiants, éventrant les étudiants non originaires de l'Equateur à coup de poignards, baïonnettes, machettes...*
12. *Les corps des victimes, évalués selon RFI à plus de 50 auraient été acheminés vers une destination inconnue. Les blessés ont été finalement acheminés dans les formations médicales de la place. Le reste des étudiants quant à eux, ont été, la même nuit, évacués de ce campus resté jusqu'à ce jour désert.*
13. *Cette situation a provoqué de l'indignation dans le monde. Les étudiants de l'Université de Lusaka ont organisé, le lundi 21 mai, une marche de protestation devant l'ambassade du Zaïre à Lusaka et leur ministère des Affaires Etrangères. Le Ministère belge des Affaires Etrangères a également présenté au Conseil Exécutif ses indignations le mardi 22 mai à la suite de ces massacres, et a confirmé les faits à la suite du rapport lui établi par l'Ambassade de Belgique au Zaïre.*
14. *Les étudiants de l'ISP Mbanza-Ngungu et de l'ISP Mbuji-Mayi, et les élèves de l'enseignement primaire et secondaire de ces deux villes ont saccagé des magasins et édifices*

publics le mercredi 23 mai en guise de protestation. Dans la mêlée, un élève de 13 à 14 ans a perdu sa vie à Mbuji-Mayi. A Bruxelles, le bâtiment de l'AZAP a été saccagé par une foule en colère composée de Zaïrois et Belges.

15. Face à cette situation, quelle pouvait être l'attitude du gouvernement de transition? Par l'entremise du Premier Commissaire d'Etat M. Lunda Bululu, le gouvernement a lancé un démenti formel devant le Parlement.
16. M. Lunda Bululu, qui se référait au rapport lui présenté par le Commissaire d'Etat à l'Administration du Territoire, M. Engulu Bangampongo, a rejeté toutes ces accusations en bloc. Le Commissaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Mushobekwa, qui a réuni les représentants des corps diplomatiques, le jeudi 24 mai, n'a fait que confirmer le démenti, tout en promettant de faire la lumière sur cette triste affaire, à l'issue d'une enquête parlementaire. De toutes les façons, il a reconnu l'existence de ces incidents et a parlé d'un mort.
17. De ce qui précède, le grand souhait ici est de voir éclater cette vérité. Mais le fait que les étudiants de l'Université de Lubumbashi aient déjà été dispersés compliquera certainement le bon déroulement de cette enquête; le rassemblement de vrais témoignages ne sera pas facile. Il faudra alors, dans ce cas, rappeler tous les étudiants, procéder au contrôle physique de chacun d'eux, principalement ceux qui habitaient les homes, pour ainsi identifier les présents et les disparus. Pour ces derniers, il faudra chercher à atteindre leurs parents pour qu'on sache où ils sont exactement. Car la lettre adressée par les professeurs de cette Université indique qu'il y a eu massacre. Les professeurs de Lubumbashi avancent même des chiffres.
18. L'enquête parlementaire actuellement à pied d'œuvre comme celle de l'Assemblée régionale du Shaba et de la justice locale n'auront de crédit que si elles se déroulaient en présence de la presse tant nationale qu'internationale, des représentants du Département des Droits et Libertés du Citoyen, de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et d'Amnesty International. L'Assemblée Nationale doit donc jouer la carte de la transparence et non celle des "huis clos".
19. Somme toute, les événements de Lubumbashi ne sont pas les premiers du genre au Zaïre, ni les seuls qui se soient déroulés après le 24 avril. Beaucoup de manifestations estudiantines ont été brutalement réprimées, soit par les forces régulières de l'ordre, soit par les éléments spéciaux d'intervention souvent en tenues civiles, démontrant leur maniement facile des

armes (baïonnette, cordelette, poignard, grenade, fusil...) contre les étudiants. C'est notamment le cas d'un étudiant de l'ISTA, grièvement blessé en décembre 1988, par un élément des forces armées, et des grenades lancées dans les auditoriums de cette même école en février 1990 par les éléments des FAZ.

20. L'intervention des forces spéciales d'intervention avait déjà laissé des victimes à l'IPN, en février 1989. Onze selon certains témoins, un selon le Conseil Exécutif.
21. Au début de ce mois de mai, les mêmes éléments se sont infiltrés sur le campus de l'Université de Kinshasa, appuyés, semble-t-il, par certains étudiants originaires de l'Equateur et anti-unitaristes (ils sont contre la fin de la division entre étudiants de l'Est et l'Ouest) pour s'attaquer à ces derniers dans la nuit du 8 au 9 mai dernier. Avec comme d'habitude, de liste de leurs victimes en main, ils se sont attaqués aux homes 10 et 20 pour saccager tout sur leur passage, avant de s'attaquer à coup de poignard aux chambres de leurs victimes faisant ainsi plusieurs blessés. C'est au home 30 où ils auraient rencontré une forte résistance et la bagarre aurait duré jusqu'à 4 heures du matin.
22. L'infiltration fréquente de ces éléments ainsi que l'installation de plusieurs antennes des services de sécurité sur nos campus sont à la base de beaucoup de troubles dans les milieux étudiants et même d'enlèvements de certains étudiants dénoncés par les indicateurs. Le gouvernement de transition a aussi opté pour cette méthode en utilisant ce même moyen pour arrêter les étudiants dénoncés par les antennes de services de sécurité lors de derniers troubles qui se sont produits à l'Université de Kinshasa. Il faut également ajouter la division des étudiants sur base tribale ou régionale entretenue par certains milieux politiques pour, a-t-on appris, mieux contrôler l'Université.
23. Tous ces facteurs de désordres et de troubles sur les campus universitaires ne profitent qu'à ceux qui tirent les ficelles; se plaisant d'enlever des étudiants, de les torturer et même de provoquer leur assassinat. Comme s'ils étaient décidés à faire payer le prix de la liberté retrouvée par la jeunesse.
24. Au lieu que les autorités du pays continuent à recourir à ces méthodes de division, il serait mieux que dans le cadre de la démocratisation des institutions du pays, un dialogue franc et sincère soit engagé entre le gouvernement et les ants, avec le souci de maintenir l'unité nationale même sur les campus universitaires. Et le gouvernement devrait être également

plus attentif aux revendications sociales des étudiants. Car, il est impensable de voir le gouvernement d'un grand pays comme le Zaïre laisser sa jeunesse poursuivre sa formation dans des conditions aussi dramatiques ».

- **On cherche d'abord à identifier l'opinion**, ce qui revient à poser la question : de quoi veut-on convaincre ?

Le texte s'articule autour d'une question : Qui a commandité le « massacre » des étudiants ?

La formulation sous-entend qu'elle ne l'est pas encore, mais qu'elle peut y parvenir, à condition que soit réuni un certain nombre de conditions. C'est de cette opinion dont il s'agit : les informations obtenues par la presse internationale, les témoignages d'un professeur belge de l'université de Lubumbashi, de certains étudiants rescapés et réfugiés en Zambie et la lettre d'indignation envoyée le 14 mai 1990 au gouverneur du Shaba par 21 professeurs.

Partant de ces éléments de preuve, l'auteur veut convaincre qu'il y a eu un massacre des étudiants et (plaide pour que justice soit faite).

- **On se demande ensuite s'il s'agit bien d'un texte argumentatif ?**

Si l'on se réfère au schéma récapitulatif des familles d'arguments, on peut repérer quelques uns des procédés argumentatifs décrits par Breton (1996 : 71).

Dans le paragraphe 17, par exemple, on est en présence d'un réel de référence, cadré : ici l'auteur invite les autorités zairoises à la transparence, de faire la lumière dans cette affaire au lieu de se contenter du démenti gouvernemental.

Au paragraphe 18, l'auteur utilise de la même manière un argument par exemple pour convaincre : L'enquête parlementaire... non celle de « huis clos »

Cet argument présenté comme exemplaire (1996 :69) ne se contente pas d'illustrer un propos, il a pour objectif de convaincre : l'enquête parlementaire actuelle... n'auront de crédit que si elles se déroulaient en présence d'Amnisty international.

- **On cherche à repérer la dynamique argumentative du texte (1996 :31) et les arguments utilisés :**

Dans les paragraphes 4-11 l'auteur rappelle les faits :... vers la soirée du dimanche 13 mai ... c'est entre 23 heures et zéro heures ».

L'objectif est ensuite défini (§17) ; de ce qui précède, le grand souhait (...)est de voir éclater cette vérité. L'auteur propose des solutions qui sont développées dans les paragraphes 17 et 18.

- **On repère les familles d'arguments :** si l'on se réfère au schéma récapitulatif des familles d'arguments de Breton (1996 :71), on retrouvera d'emblée des arguments d'autorité. Les références à la lettre de 21 professeurs de l'université de Lubumbashi, les démentis du ministre des Affaires étrangères ; du professeur belge de cette même université, certains étudiants rescapés réfugiés en Zambie, Radio France Internationale (RFI), BBC constituent des arguments par l'exemple.

- **On s'interroge sur le contenu des arguments**, on se demande à quels publics on s'adresse, sur quels accords préalables on s'appuie, et ce que cela implique comme valeurs :

le contenu : concerne le massacre des étudiants de l'Université de Lubumbashi

le public : est en principe celui du journal, mais on peut penser que cet article est destiné aux autorités zairoises qui reconnaissent l'existence de ces incidents sachant que beaucoup de manifestations estudiantines ont été brutalement réprimées, soit par les forces régulières de l'ordre, soit par les éléments spéciaux d'intervention. Le gouvernement de transition a aussi opté pour cette méthode forte pour arrêter les étudiants dénoncés par les antennes de services de sécurité.

Accords préalables : l'enquête parlementaire, celle de l'Assemblée régionale du Shaba et de la justice locale se déroulant en présence de la presse aussi bien nationale qu'internationale, des représentants du Département des Droits et Libertés du Citoyen, de la Commission Africaine des Droits de L'Homme et d'Amnisty International, selon l'opinion de l'auteur.

En se référant à la grille d'analyse de Breton, on est donc en droit de parler de texte argumentatif ; l'orateur possède une opinion, qui concerne le massacre des étudiants, il l'exprime à un public, les lecteurs de la *Référence Plus*, afin de les convaincre. Il va tenter de faire passer son message, d'influer sur les mentalités et donc sur les comportements des autorités zairoises dont pèsent les accusations.

La Référence Plus cherche à exercer un rôle d'influence sociale sur son environnement.

c - Article A-I-19-25/09/1990/p.1-4 : « Une rentrée politique à l'image de la II^{ème} République ».

Il s'agit d'un article signé du fondateur, directeur de publication, Ipakala Abeiye Mobiko qui constate que rien n'a changé, malgré les réformes annoncées le 24

avril 1990 : l'aspect social est resté confus, sans éclaircissements souhaités par la population, pas un mot sur la Conférence nationale qui paraît pour l'opposition la voie obligée pour asseoir les véritables structures démocratiques.

On retrouvera dans ce texte du directeur de publication des arguments d'autorité si on se réfère au schéma récapitulatif des familles d'arguments de Breton (1996 :71). La signature même du directeur de publication fait office à elle seule d'argument d'autorité et si le personnage numéro un du journal prend la plume, ce qu'il ne fait qu'en de rares occasions, c'est que l'événement a son importance, les arguments seront d'autorité, celle conférée par le statut de leur auteur.

La Référence Plus s'associe à la rencontre presse nationale et le Président Mobutu pour un entretien à bâtons rompus, sur la situation politique, économique et sociale du pays. Sur un quart de page intérieure, une photo présente le Président Mobutu invitant la presse au travail objectif. On le voit saluer l'éditeur de *la Référence*. On peut observer ici un procédé argumentatif qui puise dans la réalité zaïroise : le Président qui reçoit la presse nationale.

B - Genres rédactionnels

Dans « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique... »¹, Lochard recourt aux travaux de Charaudeau² (... le langage est désigné comme un opérateur de reconstruction du monde impliquant des opérations articulées de 'mise en langue' et de 'mise en discours) et de Veron³ (... l'événement peut être analysé comme un 'construit' résultant d'un processus d'autoréférentialisation du discours informatif dans lequel certains médias tendent à s'ériger en référent ultime) sur le discours informatif.

1 Lochard G., « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Vers un déclin des 'modes configurants' », *Réseaux*, n°76, CNET :83-102, 1996.

2 Charaudeau P., « Les discours d'information médiatique. La construction du miroir social, Nathan, Ina, Paris, 1997.

3 Véron E., *Construire l'événement, les médias et l'accident de Three Mile Island*, Ed. de Minuit, Paris, 1981. Lire également « Il est là, je le vois, il me parle », in *Sociologie de la communication*, Réseaux, Reader, CNET : 521-539, 1997.

D'après Lochard, trois genres d'écriture de presse, notamment l'analyse, le commentaire et l'éditorial relèvent d'une visée persuasive, reposant sur la mobilisation du mode d'organisation argumentatif¹.

Tableau 12- Présentation de la grille d'analyse

Arguments	Métaphores	Analyse de la forme (Actes de communication)	Repérage des acteurs Format de production
Le texte ici a pour objectif de convaincre. C'est le cas du texte de massacre de Lubumbashi	L'écriture journalistique recourt toujours à la métaphore	Repérage de la mise en forme journalistique	La scène médiatique de l'événement est représentée par des acteurs

Cette grille comportant quatre procédés journalistiques (arguments, métaphores, actes de communication, format de production) vise à repérer les processus et les stratégies discursives propres au média. Le but étant de dégager les positions, les rôles d'un journal dans un contexte donné comme c'est le cas avec la transition démocratique. Les points suivants (Approche des faits et transition en image) résument bien cette grille.

L'approche langagière de l'événement à laquelle nous avons eu recours, d'une part, permet de cerner le vocable d'événement et d'autre part, les articles analysés constituent le lieu de construction du discours de la Référence Plus.

On rejoint, ici, Charaudeau (1997 a :86) selon qui, l'article 'porteur de sens' est considéré comme le « résultat d'une mise en scène significative qui inclut les effets de sens visés par l'instance médiatique et ceux, possibles, qui sont construits par la pluralité des lectures de l'instance de réception dans un rapport de co-intentionnalité ».

¹ Lochard G., op.cit., p.89.

Concernant les modes discursifs du traitement de l'information, Charaudeau distingue l'événement rapporté, c'est-à-dire des faits et paroles ; l'événement commenté qui se rapporte à l'éditorial et l'événement provoqué qui est le débat.

On remarquera que ce schéma proposé par Charaudeau s'applique à la télévision. Mais rien ne nous empêche de l'adapter à notre corpus dans la mesure où dans un journal écrit on retrouve les mêmes genres journalistiques tels que l'éditorial, le magazine, le reportage, le compte rendu, l'enquête. C'est à partir de ces éléments qu'on peut ou pas savoir le degré d'engagement du journaliste.

Dans l'analyse de notre corpus, il semble qu'en cette période de changement, on peut évaluer l'engagement des journalistes congolais. Il suffit de se reporter au constat de l'analyse des faits.

§2 - Approche des faits

Signalons que parmi les trois corpus retenus pour analyser leur comportement durant la période de transition, nous avons, comme signalé précédemment, privilégié *La Référence Plus* qui (avec des textes argumentatifs, véhiculant un discours critique par son ton délibéré de révolte et rompant avec la langue de bois) convenait mieux à l'utilisation de la grille d'analyse de Breton.

Les textes des autres corpus, c'est-à-dire *Le Potentiel* et *Le Soft*, examinés ne nous ont pas permis d'utiliser la grille de Breton. Cela ne signifie pas que leurs textes ne sont pas argumentatifs. C'est tout simplement parce qu'ils ne conviennent pas d'être adaptés à la méthode Breton. Par contre ils sont intéressants dans l'analyse des faits où *La Référence Plus*, malgré le nombre insuffisant de numéros obtenus, est dominant car dans le cadre de nos recherches, avons-nous dit déjà, nous avons eu accès à moins de numéros de *La Référence Plus* (76 en tout) par rapport au *Potentiel* (108) et au *Soft* (91).

Et parmi ces numéros quelques uns nous étaient utiles, c'est-à-dire qui parlaient de faits sélectionnés et d'autres moins utiles mais qui nous ont servi pour

compléter les éléments qui nous manquaient, d'où un certain déséquilibre dans le traitement des faits.

Ce qui signifie que dans la synthèse des arguments qui sera faite à la fin de ce paragraphe, l'analyse ne sera pas abondante dans la mesure où des journaux ont donné trop peu de choses sur les faits privilégiant la dramatisation des manœuvres du pouvoir de convoquer la conférence nationale ou le conflit entre Mobutu et Tshisekedi.

A - La Conférence nationale

La seule voie raisonnable pour sortir le Congo-Kinshasa de sa crise consistait dans la Conférence nationale, cadre idéal où le peuple congolais pouvait se remettre en question, se réconcilier avec lui-même et avec ses dirigeants, responsables de cette crise. Malheureusement, la Commission préparatoire mise en place à cet effet était mal conçue et mal organisée. Elle a compromis le déroulement de la Conférence nationale. Dans sa composition, elle a ressemblé à un congrès des partis politiques plutôt qu'à une assemblée du peuple¹.

C'est en effet la prédominance des « intérêts politiques » sur les préoccupations du peuple qui a conduit la Conférence nationale à l'impasse du mois de septembre 1991²

Le pouvoir organisateur n'a pas voulu de la Conférence nationale. Le refus avait été même explicitement formulé, notamment par des émissions télévisées organisées pour démontrer qu'une Conférence nationale était sans objet, voire anticonstitutionnelle. Il a donc proposé la tenue d'une « Conférence constitutionnelle ». C'est sous la pression du peuple que le chef de l'Etat a fini par céder et accepter la tenue d'une Conférence nationale aux compétences limitées³.

1 Lire la Déclaration de l'Episcopat du Zaïre aux catholiques et aux hommes de bonne volonté à propos de la Conférence nationale du 21 juin 1991.

2 *Le processus de démocratisation au Zaïre : Obstacles majeurs et voies de solution*, Editions du Secrétariat Général de la Conférence Episcopale du Zaïre (CEZ), Kinshasa, 1996, p.18.

3 Idem

Le peuple¹ exigea que la Conférence nationale soit reconnue « souveraine, aux décisions exécutoires et opposables à tous ». Le régime essaya de combattre cette souveraineté², mais le 15 juillet 1991 le chef de l'Etat finit par signer une nouvelle ordonnance. Celle-ci affirmait que la Conférence nationale « statue souverainement ». Selon le Secrétariat Général de la Conférence Episcopale du Zaïre, l'expression (souverainement) reste ambiguë, mais le peuple³ a, quant à lui, décidé de considérer que la Conférence nationale était souveraine⁴.

Il est clair que le pouvoir n'entendait pas au départ que ce forum débouche sur des changements politiques importants. Les tenants du régime avaient eu peur d'une Conférence nationale sérieuse, considérée sous le seul aspect d'une remise en cause de l'ordre social, économique et politique établi.

Pour *La Référence Plus* : « ... Mobutu récuse la tenue d'une Conférence nationale pourtant réclamée par la plupart des partis politiques de l'Opposition qui ont, aujourd'hui, prouvé leur légitimité. Tout paraît alors clair aux yeux de l'opinion : Mobutu a peur ! Il n'a jamais souhaité la démocratisation des institutions du Zaïre (...). Pour se donner une conscience tranquille, le chef de l'Etat a initié de nouvelles consultations populaires pour expliquer l'inopportunité et l'inadéquation de la tenue d'un tel forum, sans se douter qu'il défend l'indéfendable »⁵

1 A propos du mot peuple, Lye M. Yoka écrit : « il y a des mots qui n'ont plus aucune densité politique. C'est comme le mot "peuple". L'usage classique nous a appris que le peuple était cette communauté de personnes vivant sur le même territoire, ayant les mêmes liens et les mêmes traditions historiques et culturelles. Or, voilà un des mots qui, dans la bouche des politiciens, battent le record de toutes les statistiques de manipulations. Le peuple est donc devenu une réalité immatérielle, tantôt masse informe malléable à souhait selon les opportunités politiques, tantôt euphorisant magique selon les contextes démagogiques. Bref, poursuit-il, le peuple n'a jamais été le peuple ? Le peuple ne s'est jamais trouvé là où on l'espérait. Le peuple ressemble au personnage de Godot (...), ce personnage énigmatique dont tout le monde parle avec avidité, que tout le monde croit connaître à fond, que tout le monde attend comme un Messie, mais qui reste pourtant inaccessible. Finalement, le peuple n'existe que comme un mythe et donc comme un mensonge ». Lire *Le Soft* du 11 novembre 1991.

2 C'est-à-dire les courants proches du pouvoir en place, en particulier les membres des délégations du MPR et de la Présidence de la République, ont opposé une farouche résistance à l'Acte proclamant formellement la souveraineté de la Conférence nationale. Selon eux, cet Acte avalisait un « coup d'état civil ». Pour plus des détails, lire le *Processus de démocratisation au Zaïre*, CEZ, op.cit., p.52.

3 L'opinion publique

4 CEZ, *Processus de démocratisation au Zaïre*, op. cit., p.128.

5 *La Référence Plus* n°22, mars 1991.

Pour *Le Soft* : « Les conseillers du chef de l'Etat en matière de stratégie politique sont clairs à propos de la Conférence nationale : il n'est pas question de la tenir au Zaïre même si une fraction de l'opinion publique la réclame. Ces hommes parmi les plus brillants que compte notre pays, poursuit *Le Soft* dans le domaine du droit et de l'administration publique ne manquent pas d'arguments. Le Zaïre, disent-ils, n'est ni le Bénin de Kérékou où une Conférence nationale s'est tenue en février 1990, ni le Gabon de Bongo où des assises semblables ont eu lieu en octobre dernier, ni le Congo de Sassou où les représentants de toutes les couches de la société se sont retrouvées cette semaine pour débattre de l'avenir du pays »¹

Toujours pour *Le Soft* s'ils se gardent de le dire publiquement, on sait néanmoins que le Président et ses conseillers sont réfractaires aux formules qui viennent d'ailleurs. Par là, ils rappellent les moments les plus fous de la Deuxième République où l'on voulait que l'imitation ne fut pas zaïroise même si « l'esprit de Salongo » pût venir de « l'esprit de yukoo »².

Le Soft poursuit : « ... les hommes du Président ont construit une montagne de justifications qui ne manque pas d'intérêts : ils ne veulent importer au Zaïre aucune recette qui ne soit utile. Le refus porte ainsi sur la forme. Mais il porte aussi sur le fond. Au Bénin, au Gabon et au Congo (Brazzaville), les Conférences nationales qui s'y sont tenues ont été le moyen incontournable de régler une crise institutionnelle. Partant, elles se sont décidées dans un climat d'insurrection... »³

A propos de la Conférence constitutionnelle proposée par le régime au lieu de la Conférence nationale, *La Référence Plus* écrit : « Multipliant rencontres sur rencontres, invitant en catastrophe quelques partis politiques inconnus de la population et acquis à sa cause, les contraignant à accepter en lieu et place d'une Conférence nationale, une Conférence constitutionnelle, le pouvoir cultive les paradoxes : ne veut aucun changement. Mobutu préfère se retrancher dans un monolithisme et une oligarchie exécrationnelles qui ne sont plus de mise en cette fin du

1 *Le Soft* n°23, février 1991.

2 C'est lors de son voyage en Chine, en 1973 que le Président Mobutu imita l'exemple chinois de faire travailler la population tous les samedis après midi.

3 *Le Soft* n°23, février 1991.

siècle. Il n'y a plus de doute possible, rappelle La Référence Plus, Mobutu constitue effectivement l'obstacle majeur au processus de démocratisation des institutions zaïroises, partant du développement de ce pays. Il est prêt, poursuit La Référence Plus, à sacrifier tout un peuple pour demeurer sur son trône. Sinon, pourquoi redoute-t-il tant la Conférence nationale réclamée par tous les partis politiques censés de l'Opposition ? »¹

Pour *Le Soft* : « Le Président de la République cherche-t-il à gagner du temps et à éviter la question de la Conférence nationale ? Les nombreux contacts que le chef de l'Etat multiplie avec diverses couches de la population sont sujets à mille et une interprétations. La nature et la qualité des groupes reçus suscitent plus d'une interrogation : partis politiques, délégués syndicaux, femmes commerçantes reçues par l'épouse du Président, femmes cadres, anciens parlementaires, chefs coutumiers, étudiants, magistrats, patrons d'entreprises, médecins, éditeurs de journaux, musiciens, enseignants du secondaire et du supérieur. Bref, c'est un parterre fortement bigarré qui a remplacé les anciens 'corps constitués' dans la fonction d'auditeurs privilégiés du chef de l'Etat »².

Les journaux refusent cependant de considérer la Conférence nationale comme un simple outil visant au maintien du pouvoir.

Ainsi pour *La Référence Plus* : « Le chef de l'Etat doit aujourd'hui faire montre de bonne volonté et répondre aux aspirations du peuple (...). Même si la Conférence nationale lui fait peur aujourd'hui, la solution est de l'accepter puisque c'est la volonté exprimée par la majorité des partis politiques auxquels a adhéré la majorité de Zaïrois »³

Pour *Le Soft* : « Conférence nationale le Président d'accord . Mobutu paraît avoir levé l'option sur les assises politiques nationales même s'il tient à leur imprimer une note personnelle »⁴

1 *La Référence Plus* n°22, mars 1991.

2 *Le Soft* n°22, février 1991.

3 *La Référence Plus* n°22, mars 1991.

4 *Le Softe* n°23, février 1991.

Il a fallu procéder à une évaluation sans complaisance mais dans la tolérance, la vérité et la justice, des causes des succès et des échecs du passé afin de mieux baliser l'avenir. Le peuple¹ est allé à la Conférence nationale sans une préparation suffisante. C'est-à-dire comme dans leur Déclaration, les Evêques parlent d'une préparation qui devait en effet porter sur la conception même de la Conférence nationale comme lieu de concertation et d'élaboration d'un projet de société fondé sur des options fondamentales et porté par des institutions capables de le traduire dans la praxis politique, économique et culturelle... La préparation devait aider le peuple zaïrois à comprendre et à assumer cette perspective essentiellement positive et constructive de la Conférence nationale. Voilà pourquoi elle a conduit à l'impasse. Aussi, il faut ajouter que la Conférence nationale au Zaïre a eu à affronter une situation de conflit profond qui opposait un peuple à un régime politique auquel on avait de très graves reproches à faire ²

1 Les Congolais

2 Lire à ce propos C.E.Z : Libérer la démocratie, du 23 février 1991 ; également Le processus de démocratisation au Zaïre, op.cit., p.19

B - La transition

Il était prévu que la Conférence nationale prépare l'avènement de la III^{ème} République, que le peuple puisse disposer de vrais dirigeants, un gouvernement crédible, acquis au changement capable de traduire dans la praxis politique, économique-financière, socioculturelle, les nouvelles orientations définies par la Conférence nationale souveraine. Ce gouvernement aurait pu travailler sous la direction et le contrôle de la Conférence nationale souveraine représentée par un organe suprême le « Haut Conseil de la République ».

Ce gouvernement de transition et le Haut Conseil de la République étaient les deux instruments essentiels de l'accès du peuple zaïrois à la III^{ème} République. Tous les pouvoirs et prérogatives du gouvernement devraient pour une bonne part être transférés au gouvernement de transition mandaté par la Conférence nationale souveraine.

C'est à ce gouvernement que devraient revenir la conduite et la gestion des affaires publiques et de la politique générale du pays. C'est aussi à ce même gouvernement que seraient confiés la gestion des finances publiques, l'organisation de l'administration publique, le contrôle de l'armée et des services de sécurité, la préparation des élections¹.

Or, le Bureau de la Conférence nationale souveraine a eu du mal à faire comprendre au chef de l'Etat le bien-fondé et la nécessité du transfert d'une partie de ses prérogatives aux autres organes de la gestion de la transition.

C'est au sujet de transfert d'une partie de ses prérogatives qu'éclate le conflit entre le Premier ministre² élu à la Conférence nationale souveraine (le seul homme politique qui ait accédé au pouvoir démocratiquement), Monsieur Tshisekedi et le chef de l'Etat Mobutu. Ce dernier ne voulant pas céder les postes clés tels que le Ministère de la Défense et Sécurité, Ministère des finances...

1 Le processus de démocratisation au Zaïre, op. cit., p.28

2 Monsieur Tshisekedi fut le seul homme politique qui a accédé au pouvoir démocratiquement depuis 1965.

1 - Le gouvernement de crise

a - Premier ministre Tshisekedi

Une semaine après sa désignation au poste de Premier ministre, Tshisekedi est chef d'un gouvernement qui n'existe pas. Du moins pas encore, selon *La Référence Plus*. La cause est simple : « le Président de la République qui a signé l'ordonnance reconnaissant au leader de l'UDPS la qualité de Premier ministre, se rétracte de plus en plus. Il ne veut pas céder les ministères « stratégiques » à l'Opposition radicale qui a, pourtant, la totale confiance du peuple »¹.

Toujours selon *La Référence Plus*, « le Maréchal tremble à la seule idée de céder le ministère de la Défense et sécurité au contrôle du Premier ministre. Ses craintes trouvent leur fondement dans les crimes aussi bien économiques que sociaux perpétrés contre les fils de ce pays. Aussi, poursuit *La Référence Plus*, une armée contrôlée par Tshisekedi constitue-t-elle pour le dernier Maréchal d'Afrique, la dernière marche vers l'échafaud... »².

En refusant donc de céder la gestion quotidienne de la Défense et des services de sécurité, Mobutu bloquait le processus démocratique et se voyait encore à l'époque du règne sans partage du pouvoir du MPR, Parti-Etat.

Pour *La Référence Plus* : « un dictateur ne peut jamais devenir du jour au lendemain, un démocrate. Cette vérité se confirme de plus en plus au Zaïre, au regard de la situation politique actuelle minée par le chef de l'Etat Mobutu. Elle est loin de se décriper à cause du blocage, par le Maréchal-destructeur, du processus démocratique annoncée le 24 avril 1990 »³.

1 *La Référence Plus* n°9, octobre 1991.

2 *La Référence Plus* n°9, octobre 1991

3 *La Référence Plus* n°9, octobre 1991

Toutes les manœuvres entreprises par le Pouvoir depuis la nomination de Tshisekedi au poste de Premier ministre, poursuit *La Référence Plus*, révèlent que Mobutu ne veut ni n'a jamais souhaité la démocratisation des institutions de ce pays. Alors que le peuple meurt de faim chaque jour, que l'arbitraire est institutionnalisé, que les crimes les plus odieux sont commis contre la population, le Président de la République choisit de perpétuer le bras de fer avec son plus implacable adversaire politique¹.

b - La cohabitation

Après deux rudes semaines de tractations, de disputes, de querelles, de combines et de calculs politiques de tous genres (...) le 16 octobre 1991 Tshisekedi est investi officiellement dans ses fonctions de Premier ministre du gouvernement de crise et cela après des mutuelles concessions.

Pour *La Référence Plus* : « l'histoire retiendra le lourd climat qui a pesé ce mardi 16 octobre entre deux hommes qui incarnent des idéaux, des systèmes diamétralement opposés : le dictatorial et le démocratique. Signes des temps : le silence de marbre dans le Palais ! Comme en temps de deuil. Sans doute pour saluer la mort d'un régime. Pas de fanfare, pas d'applaudisseurs, pas de salutation frisant la genuflexion, pas de parjure, pas de « je jure fidélité au Président..., je prends acte de votre prestation de serment... » juste une signature au bas du document de nomination. Tout était donc silence »².

A-t-on jamais vu, poursuit la *Référence Plus*, du règne de Sese, une cérémonie d'investiture de gouvernement aussi terne que celle du 16 octobre 1991 ? Pas de fanfare, pas d'applaudisseurs...³

1 *La Référence Plus* n°9, octobre 1991

2 *La Référence Plus* n°10, octobre 1991.

3 *La Référence Plus* n°10, octobre 1991

Composé de 22 ministères, le gouvernement de crise se verra supprimer plusieurs ministères et d'autres regroupés¹. Ces suppressions et regroupements symbolisaient la nécessité d'instaurer une plus grande rigueur dans la gestion des affaires publiques, d'éviter le gaspillage des ressources et d'utiliser au maximum l'administration.

Mais voilà que quatre jours seulement après l'investiture de Tshisekedi, le Président Mobutu le menace de destitution au motif qu'il avait biffé sur l'acte d'investiture de son gouvernement, le texte du serment constitutionnel repris sous la formule suivante :

« Devant le Président de la République, garant de la Nation, je jure obéissance à la Constitution et aux lois de la République du Zaïre. Je prends l'engagement solennel de n'entreprendre aucune activité contraire à l'honneur et à la dignité de mes fonctions »

Pour se justifier, Tshisekedi évoque les raisons de « convenance personnelle » : il récuse l'existence de la Constitution et des lois issues des organes du MPR, Parti-Etat, depuis la liquidation de celui-ci le 24 avril 1990. La présidence estimait que Tshisekedi était juridiquement dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, lui et toute son équipe gouvernementale.

Pour *La Référence Plus* : « la Présidence de la République évoque la Constitution pour exiger du gouvernement de revenir sur la signature du procès-verbal d'investiture. Mais, les négociations du Palais de marbre, qu'ont-elles de constitutionnel ? La désignation de monsieur Tshisekedi comme Premier ministre, s'interroge *La Référence Plus*, après négociations avec les partis d'opposition, est-ce une procédure prévue par la Constitution ? Cette nouvelle péripétie de la vie politique nationale, poursuit *La Référence Plus*, rappelle, tristement, la crise

¹ Pour des raisons d'efficacité ou budgétaires les ministères de la Coopération internationale, de l'information et presse, de la condition féminine, des relations avec le Parlement seront supprimés. Les attributions du ministère de la coopération internationale peuvent être remplies par celui des relations extérieures ; le ministère de l'information devrait voir certaines de ses attributions reprises par celui de la culture. Un grand ministère a été recréé, celui de l'Education nationale reprenant les attributions de trois anciens ministères de l'Enseignement Supérieur et universitaire, de l'Enseignement Primaire, secondaire et professionnel et celui de la Recherche scientifique. Il en est de même des anciens ministères de la santé, de la famille et des affaires sociales qui ne font plus qu'un seul.

institutionnelle de juillet 1960 : les révocations mutuelles entre le Président Kasavubu et le Premier ministre Lumumba, au nom de la Constitution. Les conséquences, ajoute *La Référence Plus*, on les connaît : la « congolisation ». Mais, à l'époque, précise, *La Référence Plus*, il ne s'agissait plus de la confrontation Est-Ouest »¹.

Mobutu-Tshisekedi, s'agit-il d'une querelle juridique ou d'un conflit d'hommes ? Pour avoir biffé la mention : « ... garant de la nation... » lors de son investiture en tant que Premier ministre du gouvernement de crise, Tshisekedi aurait dénié à Mobutu le droit de garant de la nation.

Pour *Le Potentiel* : « juridiquement, le serment ainsi "prêté" le 16 octobre est valable en dépit des mentions biffées par le Premier ministre. D'une part, poursuit *Le Potentiel*, on ne peut pas dire qu'il ait omis une mention constitutionnelle, parce que, (...) la constitution n'impose pas la formule du serment. D'autre part que cette dernière ne contienne pas la mention de la constitution ne devrait pas signifier nécessairement que l'assermenté ne s'engage pas à respecter la constitution ou dit vouloir la violer. D'autant plus que, finalement, "les lois de la République" acceptées dans le serment du Palais de marbre sont-elles mêmes fondées sur la constitution, prises en application de cette dernière, et que la constitution se trouve être, dans n'importe quelles conceptions et pratiques constitutionnelles, la première des lois »².

Pour *Le Soft* : « la cérémonie du 16 octobre au Palais de marbre n'a rien avoir avec les cérémonies d'allégeance au Chef de l'Etat auxquelles on était habitué tout au long de l'époque du MPR triomphant. Cette cérémonie ne ressemblait pas non plus à celle par laquelle durent passées les différentes équipes Lunda Bululu et Mulumba Lukoji. Si, poursuit *Le Soft*, le texte du serment proposé au premier ministre Tshisekedi est le même que celui soumis à ses prédécesseurs de la transition, la procédure, en revanche, a subi d'importants aménagements, fruit du compromis entre Mobutu et son Premier ministre désigné »³.

1 *La Référence Plus* n°10, octobre 1991.

2 *Le Potentiel* n°107, octobre 1991.

3 *Le Soft* n°45, novembre 1991.

Pour *La Référence Plus* : « monsieur Tshisekedi a amplement raison. Comment voulez-vous, s'interroge *La Référence Plus*, qu'il puisse respecter un texte devenu caduc depuis le 30 avril 1991 mais jamais respecté, chose bizarre, par le Maréchal-dictateur lui-même avant cette date ? C'est un conflit d'hommes auquel nous assistons plutôt qu'une querelle juridique, conclut *La Référence Plus* »¹.

« Monsieur Mobutu gère ce pays comme sa propriété privée. Des exemples édifiants le prouvent aisément. Tous les juristes reconnaissent que le Zaïre, actuellement, est dirigé sans constitution. Preuve : dans l'exposé des motifs de la loi n°90/002 du 5 juillet 1990 portant révision de la constitution, il est dit clairement que dans son discours du 24 avril 1990, le Président de la République a annoncé au peuple zaïrois plusieurs orientations. Il s'agit notamment d'une période de transition allant jusqu'au 30 avril 1991. Et dans l'appendice de la constitution du 5 juillet de l'année dernière, il est dit à la page 56 : "d'où la nécessité impérieuse de modifier la constitution en vue de l'adapter à cette période de transition". Depuis lors, aucun autre amendement, après le 30 avril 1991, n'a été opéré.

Conclusion : la constitution qu'évoquent Mobutu et ses collaborateurs a cessé de produire ses effets à cette date. Nous sommes donc dirigés illégalement de la base au sommet. Dans l'anarchie la plus totale. C'est une situation favorable au dictateur pour jeter la confusion, à tout moment, dans les esprits des masses peu instruites »².

Pourquoi dès lors, s'interroge *La Référence Plus*, doit-on tenir rigueur au Premier ministre E. Tshisekedi de refuser de prêter serment d'allégeance (article 95) et non d'investiture devant le Président Mobutu au nom d'une constitution qui n'est plus en vigueur ? Les juristes ont fait la honte de l'élite zaïroise. Que le Président Mobutu lui-même n'a jamais respecté la constitution depuis son avènement au pouvoir le 24 avril 1965, qu'il commet même des parjures³.

1 *La Référence Plus* n°11, octobre 1991.

2 *La Référence Plus* n°11, octobre 1991.

3 *La Référence Plus* n°11, octobre 1991.

2 - Le gouvernement de combat

C'est après avoir démis Tshisekedi de ses fonctions du chef de gouvernement de crise que le Président Mobutu, selon une méthode qui contredit l'esprit de concertation et de consensus s'opposant sciemment à la volonté du peuple, fait appel à Mungul Diaka pour former le gouvernement de combat. Ce gouvernement n'avait pas véritablement la confiance du peuple. Il n'avait duré que deux mois.

Pour *La Référence Plus* : « il est des bêtises, appelées erreurs par euphémisme, que les zaïrois refusent désormais de cautionner. La nomination de Mungul Diaka au poste de Premier ministre, par exemple. La nation zaïroise tout entière, hormis quelques charognards au service de la comédie mobutienne, s'est levée comme un seul homme pour protester contre cette nouvelle fantaisie du Maréchal-destructeur. Celui-ci vient fournir la preuve que les préoccupations du peuple sont le cadet de ses soucis. Les zaïrois et même les puissances occidentales réclament Tshisekedi à la Primature, Mobutu désigne un clown échevelé, doublé d'un perfide, pour sortir le pays de la crise. Un nouveau pacte satanique qui hypothèque les chances de survie du Zaïrois. Misère et damnation ! »¹.

De tous les successeurs de P. E. Lumumba, Mungul Diaka, poursuit *La Référence Plus*, est le plus décrié, le plus minable. Mobutu a cru abattre son joker à travers un « opposant » alimentaire mais il a tiré la mauvaise carte. Car l'actuel Premier ministre n'est rien d'autre que la cravate qui risque d'étrangler le Maréchal Chapiteau dans les prochains jours. Mungul dont la trahison et les intrigues politiques sont des secrets de polichinelle a tiré la carte qui constitue son idéal politique. Pour ce tribaliste, l'ambition politique se limite au poste de Premier ministre. S'il avait lu Burdeau, Revel ou Duverger, Mungul n'aurait que puiser quelques notions de l'idéal politique. Mais il n'est qu'un valet assoiffé d'argent. Comme tous ceux qui ont accepté de travailler avec lui ! »².

1 *La Référence Plus* n°11, octobre 1991.

2 *La Référence Plus* n°12, novembre 1991.

Pour *Le Potentiel* qui titre à la Une : Le Premier ministre « un traître, un détourneur, un fugitif...à la primature ! » s'interroge : nommé Premier ministre contre toute attente, Mungul Diaka saura-t-il créer un ressaisissement au profit de la sécurité et de l'ordre public ? Son appartenance tribale Yaka seule ne suffit pas pour maîtriser les forces du changement. Son passé politique trop controversé et sa crédibilité douteuse pris en compte ne peuvent rassurer ni la classe politique, ni la classe ouvrière, ni les opérateurs économiques encore moins les partenaires extérieurs du Zaïre¹ et dans son édition n°111 *Le Potentiel* demande à monsieur Mungul Diaka à démissionner².

Alors qu'en septembre 90, *Le Potentiel* publiait dans ses colonnes une interview de Mungul Diaka, Président du Rassemblement Démocratique pour la République (RDR) : « ... Il va sans dire que le RDR doit son succès à la qualité et à l'intégrité des cadres qui l'animent et au charisme de son animateur principal, Mungul Diaka »³. Une année plus tard, le charisme et l'intégrité de Mungul Diaka ont disparus.

Contrairement à *La Référence Plus*, et au *Potentiel*, *Le Soft* voit en Mungul Diaka un sapeur-pompier auquel Mobutu Sese Seko a fait appel pour éteindre le feu mal allumé de la démocratisation⁴.

Donc pour *Le Soft*, «Monsieur Mungul Diaka a été prématurément contesté par une frange de l'opinion pour qui le seul "ticket" valable d'entrée dans la Troisième République portait un nom et un seul- Tshisekedi wa Mulumba-, trop vite présenté sous son mauvais jour sans avoir eu, dans les mêmes milieux, le bénéfice du doute.

1 *Le Potentiel* n°108, octobre 1991.

2 *Le Potentiel* n°111, novembre 1991.

3 *Le Potentiel* n° 53, septembre 1990.

4 *Le Soft* n°46, novembre 1991.

« Mungul Diaka a démontré, moins d'un mois après sa nomination, qu'il a de l'étoffe politique et de la ressource pour conduire sa charge et se place du coup comme le meilleur Premier ministre de la transition. Mungul Diaka, poursuit *Le Soft* a détendu le climat social à Kinshasa- certes, une détente encore factice sans une action économique en profondeur- en usant de son pouvoir de chef traditionnel.

Le Soft parle d'une leçon à l'Occident qui oubliait ou minimisait cette âme de l'exercice politique en Afrique. Diaka a aussi donné au Zaïre ce à quoi notre pays avait tant le droit : une plénière à la Conférence nationale, mercredi 19 novembre, conduite dans le plus pur style du grand art scientifique.

Toujours selon *Le Soft* « jamais depuis le début de ces assises, il y a quatre mois, le Zaïre ne s'était senti aussi glorifié au Palais du peuple. Une autre leçon à l'Occident selon laquelle le Zaïre peut, s'il veut, et que moins de rodomontades ou d'interventionnisme lui ferait du bien. Mungul, pourrait être celui de Mobutu et c'est là où, paraît-il, il dérange ceux qui souhaitent voir Mobutu quitter par tous les moyens le pouvoir »¹.

Dans son édition n° 46 du 26 novembre 1991, *Le Soft* apporte une rectification au propos de *Le Potentiel* n° 111 novembre 1991 selon lequel Mungul Diaka aurait l'appartenance tribale Yaka. *Le Soft* écrit : « Mungul Diaka est de l'ethnie Mbala, ethnie locomotive de la sous-région du Kwilu, région du Bandundu. Ancien séminariste, Diaka a été le compagnon de route de Patrice Lumumba assassiné en 1961 ».

¹ *Le Soft* n°46, novembre 1991.

Tableau 13 - Répertoire des termes attribués à Mungul Diaka

Journaux	Termes	Numéro, Mois, Année
<i>Le Potentiel</i>	- Crédibilité douteuse - détourneur - fugitif - traître - tribaliste	111, novembre 1991
<i>La Référence Plus</i>	- clown échevelé - décrié - minable - opposant alimentaire - perfide - traître - tribaliste - valet assoiffé d'argent	63, novembre 1991
<i>Le Soft</i>	- sapeur pompier - étoffe politique et de la ressource - a donné une leçon à l'Occident	46, novembre 1991

Tous ces termes employés dans les écrits du *Potentiel* et de la *Référence Plus* sont négatifs et relèvent d'une campagne visant à affaiblir le gouvernement Mungul Diaka.

On remarquera qu'en avril 1993, lors de la constitution du gouvernement dirigé par le Premier ministre Birindwa, ces journaux répète des termes et expressions suscitant la réaction négative ou positive des lecteurs. Pour exemple, nous prendrons les thèmes suivants : Fantoche, traître, traquer ou désaveu.

Sur le thème Fantoche :

- Pour le *Potentiel* : Sans base populaire ; illégal, marionnette, débauchage, anachronique, débâcle économique, dictatorial, lâché (n°298, 305, 306 avril 1993) ;
- Pour *La Référence Plus* : Sans base populaire, anarchie, illégal, dictatorial, marionnette, mauvaise gestion, montage grotesque, débauchage (n° 153, 159, 161 avril 1993) ;
- Pour *Le Soft* : Manipulé, théâtral, fictif (n°140 avril 1993)

Sur le thème Traître :

- Pour *Le Potentiel* : Taupe, transfuge, tribal, dangereux, vagabond politique, crime ; marchand des rêves, cadavre politique, sécessionniste (n°283, 305 mars et avril 1993) ;
- Pour *La Référence Plus* : Xénophobe, machiavélique, cadavre politique, frêle, impulsif, anti-valeurs, complice cynique (n°153, 159 avril 1993) ;
- Pour *Le Soft* : Exclu, déviant, dissident, non reconnu, excommunié (n°133 mars 1993)

Sur le thème Traquer :

- Pour *Le Potentiel* : Soldatesque, la milice politique, les sbires, épuration ethnique, arbitraire, peur, arrestation, chasse à l'homme, perquisition (n°300, 309, 325 avril 1993) ;
- Pour *La Référence Plus* : Terreur, torture, tyran, menace, drame, despote, pouvoir musclé, insécurité(n°158, 159 avril 1993) ;
- Pour *Le Soft* : Panique, perquisition, menace, provocation, adversaire politique, confrontation, intimidation (n°137, 138, 139 avril 1993) ;

Sur le thème Désaveu :

- Pour *Le Potentiel* : Récusé, embargo, boycotté, gel des avoirs, ingérence humanitaire, non reconnaissance (n°291, mars 1993, 319, mai 1993) ;
- Pour *La Référence Plus* : Ridiculisé, contesté, expulsé, refus d'octroi de visa, gel des avoirs, ingérence humanitaire ; droit de l'homme (n°154, avril 1993, 153, 176, juin 1993, 178, mai 1993) ;
- Pour *Le Soft* : Reconnaissance tacite, ingérence humanitaire, conciliant, dégel des relations diplomatiques, audience discrète ; parcours sans faute, amélioration, succès diplomatiques (n°133, mars 1993, 156, juin, 148 mai 1993).

Après l'échec de la cohabitation Mobutu-Tshisekedi et le rejet par la population du gouvernement de combat formé par Mungul Diaka se posait la question de la reprise de travaux de la Conférence nationale interrompue suite à la fraude massive de la présentation des institutions publiques.

Pour *La Référence Plus* : « la Conférence nationale souveraine n'est pas un congrès du défunt et funeste Parti-Etat. Il se joue au Palais du peuple l'avenir de toute une nation. Le spectacle insipide offert par certains délégués le 20 septembre

1991¹ est une preuve suffisante pour une correction de la liste. Il faudrait en extirper les applaudisseurs patentés, les motionneurs idéalistes, les hystériques, les clochards, les bagarreurs invétérés, les personnes aux mœurs douteuses et autres tricheurs connus².

Doutant de la reprise de travaux de la Conférence nationale, *La Référence Plus* épingle quelques doutes, notamment :

- Premier élément de doute, c'est Mungul Diaka. Le nouveau Premier ministre qui représente le Pouvoir organisateur de la Conférence nationale ne jouit pas suffisamment de confiance de l'opinion. (...) Va-t-il se ranger derrière les Forces du changement et se démarquer de son prédécesseur Mulumba Lukoji ? Ou sera-t-il, comme ce dernier, une simple marionnette au service du Pouvoir, s'interroge *La Référence Plus* ?
- Deuxième élément de doute, c'est bien entendu et toujours Mobutu. Va-t-il accepter de se soumettre à toutes les décisions qui seront prises par la Conférence nationale, si jamais celles-ci mettaient directement en cause son pouvoir et suspendaient, à titre d'exemple la Constitution ?³

1 Date à laquelle ont été interrompus les travaux de la Conférence nationale suite à la fraude massive de la présentation des institutions publiques et des invités du gouvernement et de l'incompétence du président du bureau provisoire à l'époque, Kalonji Mutambay.

2 *La Référence Plus* n°14, novembre 1991.

3 *La Référence Plus* n°14, novembre 1991.

Il s'avère que lors de la cérémonie (reprise de la Conférence nationale) le Premier ministre Mungul Diaka était absent de la Primature suite au climat de mésentente entre lui et le président Mobutu.

Pour *La Référence plus*, cette absence signifierait que le courant ne passe plus réellement entre les deux hommes, et voit la rupture entre eux¹. Effectivement la rupture entre le Premier ministre Mungul Diaka et le président Mobutu ne tardera pas. Dans son message du 25 novembre 1991, le président Mobutu annonce la nomination de Nguz comme Premier ministre en remplacement de Mungul Diaka pour former le gouvernement de large union nationale.

3 - Le gouvernement de large union nationale

Nguz a Karl I Bond, Premier ministre de gouvernement de large union nationale, a été confronté, lui aussi, à de nombreux problèmes auxquels il a été incapable d'apporter des solutions attendues par la population meurtrie par la misère.

L'un des membres organisateurs de la Conférence nationale souveraine, le Premier ministre qui avait relancé les travaux de celle-ci contrecarra le bon déroulement de cet important et historique forum national d'une part par achat de consciences, manipulations, intimidations et pressions de tous ordres, manœuvres d'opposition et de division des conférenciers autour des sujets tels que la géopolitique, asphyxie financière de la Conférence nationale souveraine, rapatriement organisé et quasi-forcé d'une portion de conférenciers vers leurs régions d'origine et d'autre part l'impérieuse nécessité d'organiser les élections anticipées.

¹ *La Référence Plus* n°15, novembre 1991.

Mais selon le Premier ministre les raisons financières contraignent le Pouvoir organisateur à suspendre la Conférence nationale souveraine qui commençait à coûter cher à la nation. On ignore encore la raison pour laquelle le Premier ministre a suspendu la Conférence nationale souveraine. Mais les causes réelles seraient, selon la Conférence Episcopale du Zaïre (CEZ) que « le gouvernement Nguz a été justement fier d'avoir travaillé au redémarrage de la Conférence nationale souveraine, notamment par l'organisation transparente des élections qui ont abouti à la mise en place du Bureau provisoire de la Conférence nationale souveraine.

Cependant le même gouvernement avait tout mis en œuvre pour manipuler ces élections et éviter à tout prix qu'il en sorte la composition du Bureau provisoire que l'on a connu. Que les élections aient abouti à cette composition du Bureau provisoire, ce fut l'œuvre de la lutte vigilante des groupes de conférenciers acquis au changement. On sait que ce résultat a été subi par le « pouvoir » et est apparu comme un échec des stratégies de corruption et d'intimidation. Au point de départ le pouvoir n'a pas semblé accepter ledit Bureau provisoire. Peut être ne voyait-il pas comment l'influencer ou le manipuler. Le Pouvoir a semblé redouter le sérieux que ce Bureau imposerait au déroulement des travaux. C'est ainsi qu'a été soulevée la question de la « géopolitique ¹ » jamais évoquée auparavant et défendue dès lors par l'ensemble des délégués de la « mouvance présidentielle ».

La décision du gouvernement de contraindre des conférenciers à se décourager et à demander de retourner en région témoigne de cette volonté de bloquer la Conférence nationale souveraine. Apparemment des conférenciers ont reçu de l'argent pour accepter de quitter la Conférence nationale souveraine au nom de la « géopolitique ». Le but poursuivi aura sans doute été de réduire le nombre des

1 Contrairement au vocabulaire politique zaïrois de la transition, la géopolitique étudie les rapports existant entre les Etats, leurs politiques, et les données naturelles. Autrement dit les Etats développent entre eux des politiques en tenant compte des données humaines et naturelles de leurs pays respectifs en vue d'assurer la gestion de la planète ou d'un territoire déterminé. C'est bien ce que nous renseigne le dictionnaire Larousse. Mais les conférenciers zaïrois ont utilisé la géopolitique dans une acception inconnue comme désignant le souci du partage équitable du pouvoir et des ressources entre les ethnies et les régions du Zaïre. Il s'agissait donc la recherche et la sauvegarde des équilibres socio-économiques et politiques entre les composantes de la Nation. Lire à ce propos, *Le processus de démocratisation au Zaïre*, CEZ, op. cit., p.29

délégués à la Conférence nationale souveraine. N'étant plus suffisamment représentative, elle ne pourrait plus siéger ni statuer valablement »¹.

Juridiquement la décision du Premier ministre de suspendre les travaux de la Conférence nationale souveraine ne semblait pas fondée car la Conférence nationale souveraine a été convoquée par ordonnance présidentielle. Dès lors il était incompréhensible qu'elle fut suspendue oralement par un Premier ministre. Même si au nom de la République il assurait encore la logistique de la Conférence nationale souveraine, le Premier ministre n'avait plus qualité de « pouvoir organisateur de la Conférence nationale souveraine » depuis le jour où le Bureau de cette dernière avait été installé².

Pour *La Référence Plus* : « C'est l'assassinat ! La démocratie assassinée. Juste au moment où le train s'ébranlait, l'aiguilleur l'a fait dérailler. Alors que la Conférence nationale souveraine était sur les rails, un homme l'a fait dérailler : Nguz a Karl I Bond, Premier ministre. Pouvoir organisateur. En plus. Pour protéger ses acquis. Au nom d'un ordre ancien qu'il a, jadis, combattu, mais dont il se fait aujourd'hui le Qui dit mieux ! Mais, au fait, qui est cet homme qui, en ce jour, vient d'enterrer les espoirs du peuple zaïrois ? Un opportuniste politique qu'une ambition démesurée a mené au suicide. Politique bien entendu. Mais aussi, un homme qui est aujourd'hui exposé à la vindicte populaire. Pour avoir assassiné, poignardé, barricadé l'issue par laquelle se profilait l'aurore d'une ère nouvelle pour un peuple ravalé au rang de l'animalité »³.

Il y a trahison, poursuit *La Référence Plus*. Jean Nguz est en train d'ourdir un dangereux complot contre la Conférence nationale souveraine. En bonne marionnette, il lutte éperdument pour préserver ce qu'il lui reste comme intérêts politiques et se met au service du Pouvoir dictatorial, son meilleur allié de tout les temps »⁴.

1 Idem.

2 Pour plus de détails lire *Le processus de démocratisation au Zaïre*, CEZ, op. cit., p.36

3 *La Référence Plus* n°29, janvier 1992.

4 *La Référence Plus* n°29, janvier 1992.

La suspension de la Conférence nationale souveraine a eu pour conséquence une grève générale illimitée et autres opérations « villes mortes » décrétées par les syndicats et l'opposition radicale. Ils ont décidé de lutter davantage par la grève pour la reprise immédiate et sans condition de la Conférence nationale souveraine, suivie de la marche organisée par les chrétiens qui a connu la répression sanglante par la garde prétorienne du président Mobutu¹

4 - La Présidence de la Confrérie Nationale

Comme dans d'autres pays africains subsahariens² qui ont connu la Conférence nationale, les participants avaient élu à la présidence de la Conférence nationale souveraine un prélat catholique. Et au Congo démocratique, la société civile avait proposé la candidature de Mgr. Monsengwo. Elle avait reçu l'appui de l'Union sacrée de l'Opposition. Le peuple congolais avait trouvé en la personne de Mgr. Monsengwo un homme moralement intègre et incorruptible.

En tant que Président de la Conférence Episcopale du Zaïre, ses déclarations publiques contre la mauvaise gestion du pays par le pouvoir faisait de lui un homme capable de s'opposer et de mener une résistance pouvant conduire au changement dont a besoin le peuple congolais. Ce choix n'avait pas fait le bonheur du pouvoir organisateur qui avait refusé en appuyant par l'introduction d'autres candidatures et par toutes sortes de manœuvres assorties de tracts, de chantages et d'intimidations³.

1 Les sources officielles parlent de 17 morts, 32 selon la Ligue zaïroise des droits de l'homme et 40 morts pour l'Opposition. En banalisant cette répression sanglante de la marche pacifique des chrétiens, Mobutu rencontrant les diplomates occidentaux les renvoie à l'exemple algérien : « ... affrontements entre islamistes et forces de l'ordre ont fait de nombreux morts justifierait donc, pour le président Mobutu, l'attitude de sa garde prétorienne » et les événements de 1959 au Congo (du temps de la colonisation belge) ont précédé la tenue de la Conférence de la Table-ronde de Bruxelles en 1960, causant un bilan de 200 morts. Cette répression avait fait la une des journaux belges. Lire aussi, *La Référence Plus* n° 37, février 1992.

2 Dans les pays tels que le Bénin, le Togo, le Gabon et le Congo Brazzaville les conférenciers avaient élu des prélats catholiques à la présidence de la Conférence nationale souveraine.

3 Le processus de démocratisation au Zaïre, CEZ, op. cit., p. 39.

C'est vrai que l'Eglise catholique du Zaïre avait joué gros dans la crise politique congolaise par ses déclarations. Elle dénonçait outre l'inversion des valeurs, les injustices sociales et le marasme économique¹. Les déclarations virulentes de la CEZ à l'égard du pouvoir lui faisaient peur, d'où le refus. La mouvance présidentielle qui contrôlait le gouvernement "pouvoir organisateur" avait boycotté le consensus² et imposé des élections. Elle comptait sur une majorité numérique dite "majorité présidentielle", c'est-à-dire favorable au président Mobutu. Elle devait lui permettre de placer ses hommes au Bureau de la Conférence nationale souveraine.

Mais beaucoup de délégués arrivés plus ou moins "naïfs" à Kinshasa depuis juillet 1991 avaient vécu pendant des mois une expérience qui leur avait ouvert les yeux sur toutes les manœuvres visant à faire tourner la Conférence nationale souveraine en faveur du seul président Mobutu et de sa seule famille politique.

Les élections de décembre 1991 révéleront que la majorité avait basculé dans le sens opposé à celui prévu par la "mouvance présidentielle" dont aucun candidat ne sera retenu au Bureau provisoire présidé par Mgr. Monsengwo. Cet échec a créé dans le camp de la "mouvance présidentielle" la frustration et la peur de perdre le contrôle du forum de tous les enjeux politiques. C'est en fait cette peur qui amènera le Premier ministre Nguz a Karl I Bond à suspendre les travaux de la Conférence nationale souveraine le 19 janvier 1992³. Mais le peuple avait librement éprouvé le besoin et exprimé le vœu de voir confier à un évêque la présidence de la Conférence nationale avec l'accord de l'Eglise catholique.

Pour *La Référence Plus* : « c'est l'échec du Pouvoir : "Malheur aux vaincus!" », effectivement, ils sont malheureux. Tous ceux des forces diaboliques qui ont osé affronter la lumière. Et la lumière signifie Monsengwo. Que peuvent encore espérer le MPR, les FDU, le groupe du consensus et les partis alimentaires ? Rien. La logique de l'histoire a tranché. N'en déplaise au Maréchal-Chapiteau »⁴.

L'élection de Mgr. Monsengwo à la tête du Bureau provisoire de la Conférence nationale souveraine a été suivie par celle de monsieur Ileo Songo Amba en tant que vice-président du Bureau provisoire.

1 Lire à ce propos, CEZ ; Mémoire des évêques au chef de l'Etat. De la situation du pays et du fonctionnement des institutions nationales, 9 mars 1990, n°2 ; -Message des Eglises catholiques, orthodoxe, protestante et kimbanguiste aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté, du 8 août 1991, n°6 ; - CEZ ; Libérer la démocratie. Déclaration des évêques du Zaïre aux chrétiens catholiques et aux hommes de bonne volonté, Kinshasa, 23 février 1991 ; - CEZ ; Mémoire au chef de l'Etat..., n°3, etc.-

2 C'est-à-dire que sous la conduite du gouvernement, la Conférence nationale souveraine se dotant d'un nouveau Bureau provisoire, la plupart des composantes souhaitaient constituer ce Bureau provisoire par voie de consensus autour de Mgr. Monsengwo plébiscité comme Président.

3 Le processus de démocratisation au Zaïre, CEZ, op. cit., p. 51.

4 *La Référence Plus* n°22, décembre 1991.

Pour *La Référence Plus* : « ... c'est un réel triomphe pour le peuple zaïrois. C'est avec une ferveur renouvelée que celui-ci a salué samedi 21 décembre 1991 à 23 heures la victoire, combien significative, d'un autre digne fils du pays, en la personne de monsieur Joseph Ileo Songo Amba, qui a été élevé à la dignité de 1^{er} Vice-président du Bureau provisoire de ces assises à l'issue d'un sévère verdict contre le candidat de Pouvoir, monsieur Banza Mukalay »¹.

Après les élections qui venaient de doter la Conférence nationale souveraine de son Bureau provisoire se posait alors la question de liberté d'aller et venir des délégués.

Pour *La Référence Plus* : « Incapables d'accepter sportivement leur défaite, certaines couleurs politiques proches du Pouvoir sont décidées de faire échouer ces assises en intensifiant le phénomène du terrorisme à l'intérieur du périmètre du Palais du peuple, à travers la ville de Kinshasa et dans le reste du pays ».

La Référence Plus estime que le Pouvoir étant partie prenante dans la Conférence qui tend à l'éloigner chaque jour par des votes de méfiance de la majorité n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de tout le monde sans risque d'être indexé à la moindre plainte de la population et parle d'une nécessité de la présence au Zaïre d'une force neutre d'interposition qui mettrait tout le monde en confiance pendant toute la durée de la Conférence, pendant la période de la vraie transition qui doit commencer à courir avec un gouvernement plus représentatif émanant de cette même Conférence et, plus tard, lorsqu'il s'agira de mettre en place les institutions de la 3^è République »².

Se dotant, de manière démocratique, d'un Bureau provisoire, la Conférence nationale redémarrait sur de nouvelles bases. Conduit par Mgr. Monsengwo et dont l'ensemble des membres sont investis d'une réelle confiance de la part de la majorité des conférenciers et de la Nation Zaïroise entière a donné, lors de sa première séance plénière (27 décembre) la preuve de sa maîtrise dans la conduite des débats.

Pour *La Référence Plus* : « par son autorité morale, par sa clairvoyance et son sens élevé d'appréhension des questions débattues, il a su canaliser les interventions venant de part et d'autres des tendances sociopolitiques en présence au Palais du peuple. Pour une fois, poursuit *La Référence Plus*, depuis l'ouverture des travaux de la Conférence nationale souveraine, en dehors des dernières séances électives, l'opinion s'est, au moins, rendu compte de l'allure réelle que devront prendre les débats »³.

1 *La Référence Plus* n°24, décembre 1991.

2 *La Référence Plus* n°24, décembre 1991.

3 *La Référence Plus* n°24, décembre 1991.

5 - La validation des mandats des délégués

Etant donné que le blocage de la Conférence nationale souveraine était lié essentiellement aux nombreuses irrégularités, contestations et frustrations créées autour de la question des mandats des délégués, le nouveau Bureau est revenu sur cette question de validation des mandats des délégués. On peut dire que la procédure est tout à fait logique, étant donné qu'elle relève d'abord des attributions mêmes du Bureau.

Donc l'Assemblée plénière de la Conférence nationale souveraine avait validé les mandats et avait par là habilité et investi chaque délégué du pouvoir de représenter l'une ou l'autre composante de la communauté nationale. Même les délégués des institutions publiques¹ ont vu leurs mandats soumis à la vérification et à la validation par l'Assemblée plénière de la Conférence nationale souveraine².

Il est impérieux, selon *La Référence Plus*, que la Conférence par le truchement du nouveau Bureau, revienne sur la question de validation des mandats des délégués, dans le but de corriger les irrégularités et de dissiper, si pas de réduire, tout le climat de méfiance et de frustration générées par les inconséquences de l'ancien Bureau³.

La Conférence nationale souveraine a défini son identité, les règles de son fonctionnement, sa mission, son ordre du jour, les objectifs à atteindre, le statut de ses décisions voulues « impératives, exécutoires et opposables à tous » et cela grâce à son propre « règlement intérieur ».

Comme en ce qui concerne la souveraineté de la Conférence nationale, certains délégués à la Conférence nationale contestait la représentativité de celle-ci considérant que seuls les membres de l'Assemblée nationale- et le chef de l'Etat "élu"- pouvaient prétendre à cette représentativité, que les délégués à la Conférence nationale souveraine n'avaient pas reçu mandat du peuple. Cette contestation a donné l'occasion à la Conférence nationale souveraine de clarifier l'enjeu de la nécessité et du sens d'une nouvelle légitimité⁴.

Pour la constitution du Bureau définitif, la Conférence nationale souveraine avait privilégié la voie du consensus, souhaité par la « mouvance présidentielle » devenu conciliante. Donc le Bureau a pu être constitué d'une manière qui y assurait la présence des principales tendances politiques de la Conférence nationale souveraine. L'entrée des membres de la Mouvance présidentielle au Bureau de la Conférence nationale souveraine n'a pas manqué de laisser un goût amer.

1 Présidence de la République, Assemblée nationale et organes délibérants, gouvernement, territoriale, armée, cours et tribunaux, etc.-

2 Le processus de démocratisation au Zaïre, CEZ, op.cit., p.49.

3 *La Référence Plus* n°24, décembre 1991.

4 Le processus de démocratisation au Zaïre, CEZ, op.cit., p.50.

Selon la CEZ : « ... beaucoup de conférenciers, ainsi qu'une large opinion publique, ont boudé, voire soupçonné de compromission, le consensus qui avait ouvert la porte du Bureau de la Conférence nationale souveraine à la mouvance présidentielle. Ce goût amer était lié à l'attitude globalement négative dont cette famille politique avait fait montre à l'égard de la Conférence nationale souveraine : suspension injustifiée des travaux, corruption et intimidation pour contraindre les délégués à désertier la Conférence nationale souveraine, rapatriement forcé de certains groupes de conférenciers venus des régions, spécialement ceux de l'Equateur, du Shaba et du Haut Zaïre. Tout cela avait culminé dans le massacre des manifestants qui revendiquaient pacifiquement la réouverture de la Conférence nationale souveraine le 16 février 1992 »¹.

Toujours selon la CEZ, au moment de la constitution du Bureau définitif de la Conférence nationale souveraine, les conférenciers et la population avaient encore frais en mémoire tous ces tristes souvenirs. Le ressentiment les portait tout naturellement à vouloir tenir en marge, sinon à exclure, les individus et les groupes considérés comme étant de près ou de loin auteurs ou complices des manœuvres de blocage de la Conférence nationale souveraine. Les associer à cette œuvre qu'ils avaient cherché à « tuer » semblait une « trahison ».

Il aura fallu pour ramener la sérénité le discours de Mgr. Monsengwo prononcé le 24 avril 1992 à l'occasion de l'installation du Bureau définitif de la Conférence nationale souveraine. Ce discours faisait comprendre positivement la nécessité d'impliquer tout le monde dans la Conférence nationale souveraine, de privilégier le consensus en vue de la réconciliation nationale, de bannir toute politique d'exclusion. En même temps, il levait toute équivoque en clarifiant le sens du consensus² et des exigences de la réconciliation.

1 Le processus de démocratisation au Zaïre, CEZ, op.cit., p.51.

2 Pour la CEZ, le consensus n'est pas et ne peut être conçu comme une occasion, encore moins un moyen de reconduire les antivaleurs que nous reprochons tous à la IIème République. Le consensus ne doit pas non plus devenir un prétexte pour escamoter les règles démocratiques. Le consensus doit être le lieu de convergence des valeurs et des contributions positives de tous les fils et filles du pays, pour la construction de la IIIème République... Chercher le consensus signifie demander à chacun d'apporter du matériel de qualité pour la construction de l'édifice national. Profiter du consensus pour apporter du mauvais matériel serait un manque de loyauté...

6 - La réconciliation¹ nationale

Les Congolais avaient beaucoup investi et fondé leurs espoirs dans la Conférence nationale souveraine pour rompre avec la II^e République caractérisée par la détérioration de la situation politique, socio-économique du pays.

La CEZ caractérise cette période de crise politique aiguë, détériorant toujours davantage la situation du pays et aggravant les souffrances des populations, avec des conséquences aux allures d'un apocalypse macabre : pillages destructeurs et meurtriers, affrontements ethniques suscités, assassinats et insécurité généralisée².

La Conférence nationale souveraine qui a été la voie d'accès principale aux enjeux politiques majeurs du pays était vu par la mouvance présidentielle comme la preuve d'un échec dans la mesure où elle n'a pas réussi à réaliser la "réconciliation nationale".

Comme tous les mouvanciers, le président Mobutu qui présentait la Conférence nationale souveraine comme une "montagne ayant accouché d'une souris" l'avait accusée d'avoir exacerbé la haine, l'esprit de vengeance, les divisions au lieu de promouvoir la réconciliation. Si échec il y a, il est à situer du côté de ceux qui avaient des comptes à rendre aux congolais et à leur présenter des excuses pour leur mauvaise gestion.

Ce n'est pas l'échec de la Conférence nationale souveraine. Car cette dernière a offert aux congolais une merveilleuse occasion, s'il faut reprendre les termes de la CEZ, de restauration nationale. Non, ce n'est pas l'échec de la Conférence nationale souveraine mais plutôt l'échec de l'homme zaïrois, de la femme zaïroise, notre échec

¹Dans son discours du 24 avril 1992 à l'occasion de l'installation du Bureau définitif de la Conférence nationale souveraine, Mgr. Monsengwo levait, selon la CEZ, toute équivoque en clarifiant le sens de la réconciliation : « la réconciliation suppose de la part de celui qui veut se réconcilier l'aveu de ses égarements, le respect de ses fautes, enfin l'engagement à ne plus y succomber et à réparer le préjudice causé... ». Lire à ce propos : *Le processus de démocratisation au Zaïre*, CEZ, op.cit., pp. 8-9 et 51.

² Le processus de démocratisation au Zaïre, CEZ, op. cit., p. 61.

à nous tous, dans la mesure où nous avons essayé de fuir les exigences de la conversion et de la réconciliation¹.

Les congolais doivent reconnaître leur incapacité, leur peur, leur refus coupable de reconnaître leurs erreurs, de rompre avec les habitudes négatives de la II^{ème} République, de sortir de l'égoïsme de leurs intérêts individuels ou de groupe, de renoncer à des avantages indus. La faute est de ne pas vouloir œuvrer positivement pour l'intérêt général dans la solidarité avec tous².

7 - Les élections "anticipées"

En tenant coûte que coûte à préserver son fauteuil, le président Mobutu s'imaginait toutes sortes des stratégies, des tactiques de conquêtes : organiser les élections dans un bref délai dans le but d'entraver les efforts de concertation et d'élaboration d'un consensus à travers la Conférence nationale souveraine et prendre de court l'Opposition qui manque des moyens financiers nécessaires pour battre campagne et surtout n'ayant pas de cadres dans la territoriale.

Cela explique d'ailleurs la décision du Premier ministre Nguz du 19 janvier 1992 de suspendre la Conférence nationale souveraine lançant l'idée selon laquelle les élections seraient la meilleure façon de trancher la question de course au pouvoir. Or en cette période de crise il est pratiquement impossible d'organiser des élections compte tenu des obstacles matériels, politiques et un manque de projet commun de société.³

1 Le processus de démocratisation au Zaïre, p.62.

2 Idem.

3 Pour les obstacles rendant impossible la tenue des élections lire *Le processus de démocratisation au Zaïre*, CEZ, op. cit., p.63.

1 - Obstacles matériels

Par obstacles matériels il faut penser aux moyens financiers pour organiser des élections, un recensement complet de la population en âge de voter, que les candidats puissent rencontrer l'électorat. Dans un pays comme le Congo-Kinshasa où les moyens de communication sont vétustes, existants ou non, le réseau routier étant impraticable où les populations entières sont enclavés, organiser des élections nationales dans de telles conditions, équivalait à la tricherie, à trahir le peuple en le livrant éventuellement à la merci des « politiciens » sans scrupule.

2 - Obstacles politiques

Ne jouissant pas de crédibilité auprès de ses partenaires étrangers, le gouvernement de la IIème République ne pouvait pas faire un emprunt financier pour l'organisation des élections. Ses partenaires refusaient toute coopération avec ce gouvernement. Le peuple congolais aussi n'accordait pas de crédit à ce gouvernement et la territoriale se trouvait sous l'obédience du pouvoir en place. Elle n'inspirait pas confiance. Institutionnellement, le Congo-Kinshasa ne disposait pas d'une loi fondamentale ni d'une constitution réglementant la conquête et l'existence du pouvoir dans un contexte multipartiste.

3 - Un manque de projet commun de société

Pour qui les Congolais pouvaient-ils choisir sans projet de société ? Le président Mobutu gouvernait le Congo-Kinshasa sans projet de société. La conséquence : c'est le désastre sur tout le plan. Le bilan du régime Mobutu est négatif. Alors pourquoi appeler aux élections si toutes les conditions ne sont pas réunies ?

Pour *La Référence Plus* : « on a l'impression que le pouvoir veut mettre la charrue avant les bœufs. On veut sacrifier la Conférence nationale souveraine au profit des élections qui aggraveront encore plus l'impasse dans laquelle se trouve le

pays, plutôt qu'elles ne décanteront la situation. Pourquoi, s'interroge *La Référence Plus*, des élections anticipées ? Comment peut-on prétendre organiser des élections à tous les niveaux au moment où le pays vit dans une insécurité totale, la population demeure non recensée afin de déterminer les véritables zaïrois ? Et puis, poursuit *La Référence Plus*, l'Assemblée nationale, façonnée à l'image du MPR-Parti-Etat, a perdu toute crédibilité au sein de la population. La loi électorale qui émanerait d'elle, ne sera avantageuse qu'aux hommes du pouvoir et surtout à monsieur Mobutu »¹.

Toujours pour *La Référence Plus*, Mobutu mise plus sur une tricherie à grande échelle en dépit de la présence probable, au pays, des observateurs étrangers pour superviser les élections « libres et démocratiques »². Même la société civile émet cependant de fortes réserves sur la crédibilité et la capacité du pouvoir en place pour assurer une organisation juste et équitable. Elle estime que les élections ne peuvent se matérialiser que sur base « d'un nouveau cadre institutionnel » dont la définition relève de la compétence exclusive de la Conférence nationale souveraine³.

Pour *Le Soft* : « ... A quelques jours de la Conférence nationale, certains milieux politiques veulent privilégier l'organisation des élections. Or les élections demandent une période de préparation. Sur le plan matériel, les bailleurs de fonds émettent certaines réserves quant à la culture politique des Zaïrois »⁴.

Pour *Le Potentiel* : « Au moment où l'attention de tous est braquée sur la Conférence nationale..., le pouvoir envisage déjà des élections présidentielles et législatives. C'est là un signe qui ne trompe pas. Depuis toujours, poursuit *Le Potentiel*, le pouvoir en place au Zaïre n'a jamais accepté de bon cœur l'idée même d'une Conférence nationale. Pour mieux contrôler la Conférence, plusieurs stratégies ont été mises au pied dont la corruption, la tricherie ainsi que la fameuse majorité numérique »⁵.

1 *La Référence Plus* n°15, novembre 1991.

2 Idem.

3 *La Référence Plus* n°32, février 1992.

4 *Le Soft* n°35, juillet 1991.

5 *Le Potentiel* n°111, novembre 1991.

Tableau 14 – Répertoire des figures attribuées à Tshisekedi

Journaux	Termes employés	Numéro
<i>Le Potentiel</i>	- Une figure de proue capable de restaurer la confiance dans l'opinion tant nationale qu'internationale	7, septembre 91 page 2
	- leader charismatique de l'opposition zaïroise	P. 9
	- L'homme de la situation	98, septembre 91, p. 2
	- Moïse	p. 2
	- Le Gorby du Zaïre	107, octobre 91, p. 6
<i>La RP</i>	- L'incarnation des expériences zaïroises	
	- aucune entreprise publique n'échappera à l'autorité de « Moïse »	N° 10, 19/10/91, p. 3
	- Le Jaguar qui fait trembler l'aigle	N° 11, 26/10/91, p. 6
	- Leader charismatique	P. 6
	- Leader maximo	566

Le traitement des faits révèle que *La Référence Plus* et *Le Potentiel* ont joué un grand rôle non seulement dans l'amplification de l'image de Tshisekedi dans l'opinion publique mais aussi un rôle de fanatisation (faisant des rapprochements entre l'image de Tshisekedi « lider maximo » et plusieurs noms et figures de libérateur dont Moïse, Mandela, etc.) et de manipulation.

Prenant ouvertement position pour l'Opposition, ils ont unilatérisé- surtout *Le Potentiel*- l'information autour de Tshisekedi tout en faisant sa propagande (lire *Le Potentiel* numéros 565, 566, 567, 569). Lié à la personne de Tshisekedi, *Le Potentiel* a traité l'information avec légèreté faisant un amalgame entre l'injure, la diffamation et la dénonciation.

Les deux journaux ont développé une argumentation orientée qui consiste à amplifier certains aspects, à dramatiser, à mettre en scène. Ils ont magnifié particulièrement tout ce qui touche à leur homme (voir tableau 14).

A propos de cette majorité numérique, le professeur Lihau Eboa, dans son interview du 14 août 1991 (lire *Le Potentiel* n°94, août 1991) accuse le président Mobutu d'avoir fait venir plus de 3000 délégués pour diluer les représentants des partis politiques qui ont pris racines et fortement dans l'opinion (... de grandes quantités de billets de banque ont été distribués, autrement dit le phénomène de la corruption se poursuivait).

Désigné par Mobutu à former le gouvernement de combat après qu'il ait démis Tshisekedi, Mungul Diaka ne faisait pas l'unanimité. *La Référence Plus* et *Le Potentiel* l'ont accablé des stéréotypes, tels que clown, minable, fou du roi, valet, tribaliste, traître, détourneur, fugitif, etc. Ils ont contesté la désignation de Mungul Diaka au poste de Premier ministre le traitant de traître. Car, selon ces deux journaux, Mungul Diaka a manqué à ses engagements pour avoir accepté ce poste de Premier ministre sans l'aval de l'Union sacrée de l'opposition radicale (USOR) dont il faisait partie.

Il semblerait que dans l'entendement des tenants des acquis de la Conférence nationale souveraine toute désignation au poste de Premier ministre en dehors du schéma tracé par la Conférence nationale souveraine relèverait d'une trahison. En l'espèce, Mungul Diaka se retrouvait dans cette situation, d'où l'acharnement, l'avalanche d'injures dont il fait l'objet de la part de *La Référence Plus* et du *Potentiel*.

Contrairement à *La Référence Plus* et au *Potentiel*, *Le Soft* se démarque d'eux, évitant les stéréotypes et soutient Mungul Diaka. Il trouve en ce dernier un sapeur-pompier, un meilleur premier ministre de la transition. Son soutien se voit à travers ses prises de position. Etant un journal d'opinion, il se penche trop du côté de pouvoir en place. *La Référence Plus*, mise à part sa neutralité, soutient l'Opposition et se réclame, par la constance de sa ligne politique, un journal indépendant bénéficiant la faveur de l'élite intellectuelle.

Le Potentiel (étant un journal d'opinion, de sensation qui sympathise avec l'Usor) et *La Référence Plus*, se rangeant derrière les positions de l'Opposition, sont contre Mungul Diaka et son gouvernement. Mungul Diaka n'est pas le seul traître, Nguz a Karl i Bond du gouvernement de large union nationale l'est aussi. Il est assassin pour avoir suspendu les travaux de la Conférence nationale, d'où la dérision. Une dérision politique qui s'affiche aujourd'hui publiquement, à la faveur du renouveau démocratique.

L'analyse des faits renvoie à un constat : l'intrusion des alliances de nature ethnique dans le débat politique. Tout se passerait comme si la radicalisation des

positions politiques obligeait les acteurs du conflit à se retrancher dans leurs arrières ethniques.

Plusieurs données factuelles viendraient corroborer le constat.

Au plan strictement politique, des alliances ethniques se nouent de plus en plus. L'ancien Premier ministre du gouvernement de large union nationale, Nguz a Karl I Bond, Président de l'UFERI, parti dominant au Katanga, esquisse, avec Kyungu Wakumuanza, autorité régionale, leur discours sur la « Katangnité ». Ce discours servira plus tard à chasser de la province les populations d'origine kasaienne.

Mungul Diaka, ancien Premier ministre du gouvernement de combat, est cité dans un rapport de la Ligue zaïroise des droits de l'homme¹ pour propos d'incitation à la haine raciale. Le Président Mobutu lui-même finance ouvertement ALIBA (Association des Bangala), structure destinée à faire la promotion, à Kinshasa, des politiciens originaires de la province de l'Equateur. Le professeur Lihau Eboa, opposant au régime Mobutu, pourtant membre de l'UDPS, finira par adhérer à l'ALIBA à la suite de sa dénonciation de l'emprise des Baluba sur le parti UDPS. Justement celui-ci est majoritairement investi par les Baluba originaires de deux Kasai.

La presse subira d'une certaine manière le phénomène de « radicalisation ethnique ». On verra que Le Soft, dirigé par Kin Kiey, originaire de la province du Bandundu, soutiendra ouvertement le politicien Mungul Diaka, originaire lui aussi de la province précitée.

Les journaux Umoja (de Moukanda), Le Potentiel (de Mutinga), Le Phare (de Muboyayi) jouent sans le cacher le rôle de relais des actions de monsieur Tshisekedi. Or les quatre responsables de ces journaux sont tous originaires des Kasai Occidental et Oriental.

¹ Ligue zaïroise des droits de l'homme, Rapport sur l'état des libertés au Zaïre : 1990-1991, Kinshasa, 1991.

Comme Murhula¹ a pu le montrer dans son étude, seul La Référence Plus adopte une position nuancée. Composée essentiellement par des diplômés de l'IFASIC, la rédaction de la Référence Plus s'était justement donnée pour vocation à se constituer comme « une référence » pour l'ensemble de la presse zaïroise. Aussi, malgré leur soutien aux partis de l'Opposition à monsieur Mobutu, les journalistes du journal évitaient de verser dans la « tribalisation » du débat politique.

§3. Synthèse des faits

Il importe de noter qu'à travers ce qui précède, le renouveau institutionnel a été bloqué au Congo-Kinshasa par les dissensions (nées autour de ce à quoi le mot changement devait renvoyer, de ce sur quoi il devrait porter) entre l'Union sacrée de l'opposition et la mouvance présidentielle.

Vu les blocages de toutes sortes que l'on a imposés au processus démocratiques, le changement dont on a cru voir la naissance le 24 avril 1990 n'a jamais été effectif que ce soit sur le plan social ou sur le plan économique-politique. Le contexte politique et social est empoisonné par l'intolérance, les mauvais coups, etc.

Les journaux congolais ont mis en valeur deux grandes catégories d'arguments - valeurs et dramatisation - permettant une relation de la crise politique construite médiatiquement. Ils se battent pour une cause se référant à des valeurs démocratiques. Il s'agit de mobiliser, de convaincre, caractéristiques propres, selon Breton, à tout système d'argumentation.

La personnification reste la catégorie générale de métaphore qui, selon Lakoff, Johnson (1985 :43), recouvre une grande variété de métaphores différentes dont chacune repère un aspect différent d'une personne ou une façon différente de la considérer. L'ensemble des procédés métaphoriques utilisés vise à entraîner le lecteur dans une conception particulière de la crise institutionnelle que connaît le Congo-Kinshasa.

¹ Murhula-Amisi Nashi Emmanuel, *Le méga-énonciateur*, thèse de Sciences humaines, Academia-Bruylant, Bruxelles, 2002.

Les relations des faits, les commentaires, les différences de tons alarmistes employés, les différents aspects de mise en forme des journaux congolais de la transition contribuent aux stratégies d'appel visant à mobiliser les acteurs de la vie politique congolais à trouver des solutions pour la démocratisation des institutions de ce pays, évitant disputes, querelles, manipulations, etc. au lieu de perpétuer leur bras de fer.

Durant toute cette période de crise, il est donné aux lecteurs des éléments d'informations alarmistes et dramatisants :

« Le pouvoir organisateur n'a pas voulu de la conférence nationale. Le refus avait été même explicitement formulé, notamment par des Emissions télévisées organisées pour démontrer qu'une conférence Nationale était sans objet, voire anticonstitutionnelle. Mobutu récuse la tenue d'une conférence nationale (..) Tout paraît alors clair aux yeux de l'opinion : Mobutu a peur ! Il n'a jamais souhaité la démocratisation des institutions du Zaïre. Les conseillers du chef de l'Etat en matière de stratégie politique sont clairs à propos de la conférence nationale : il n'est pas question de la tenir au Zaïre même si une fraction de l'opinion publique la réclame ».

La tension baisse lorsque Mobutu accepte la tenue de la conférence nationale :

« Mobutu paraît avoir levé l'option sur les assises politiques nationales même s'il tient à leur imprimer une note personnelle ».

Les encadrés éditoriaux de « Une » constituent des lieux d'autorité dans lesquels les journaux marquent leurs opinions et lancent des appels aux autorités congolaises et aux lecteurs.

L'analyse discursive souligne deux grandes catégories d'arguments qui font alterner appels à des valeurs de références (liberté de la presse) et dramatisation (la conférence nationale est en danger, la conférence nationale a été ensorcelé dès le départ, la conférence nationale est un échec,...).

La crise des institutions congolaises est ainsi assimilée à l'objet du combat dans une métaphore récurrente de personnification. La page de couverture est un espace emblématique et symbolique du « combat », tendant à mobiliser les acteurs de la vie politique, le lecteur. C'est un lieu d'autorité dans lequel la rédaction s'exprime et lance des appels.

Les journaux se positionnent clairement contre les manipulations du régime mobutu (multiplication des rencontres sur rencontres, invitant en catastrophe quelques partis politiques inconnus de la population, Mobutu cherche à gagner du temps et éviter la question de la conférence nationale...), jouant la principale fonction d'influence, de pression qui a poussé les différents acteurs de la crise congolaise à rechercher activement des solutions au conflit entre Mobutu et Tshisekedi au sujet de transfert d'une partie des prérogatives présidentielles.

On s'est intéressé au contenu du discours en repérant ses différents recours argumentatifs (Breton, 1976), mais également à sa forme, c'est-à-dire à ce que Mouillaud et Tétu (1989) nomment les « dispositifs » du journal qui produisent du « sens » : ensemble des procédés de mise en page, pagination, choix de hiérarchisation de l'information, effets d'appels, de relances, ou de « pics de crise ».

On a constaté, par exemple, combien l'espace emblématique de la « une » était utilisé fréquemment comme lieu d'autorité, « résultat d'une mise en scène significative » (Charaudeau, 1997 a :86).

Cette mise en scène participe à la construction de l'événement (Mouillaud et Tétu, 1989 ; Quéré et Barthélémy, 1992) ainsi « provoqué » (Charaudeau, 1997 a :86), dans une dimension temporelle particulière. Cela apparaît assez clairement dans la révocation de Tshisekedi.

L'occurrence « révocation » est rapportée, commentée à l'aide de « questions, de suppositions et d'explications » (Mobutu-Tshisekedi, s'agit-il d'une querelle juridique ou d'un conflit entre hommes ? Les négociations du Palais de Marbre, qu'ont-elles de constitutionnel ? Juridiquement, le serment ainsi « prêté » (...) est valable en dépit des mentions biffées par le Premier ministre. (...) On ne peut pas

dire qu'il ait omis une mention constitutionnelle, parce que (...) la constitution n'impose pas la formule du serment. Tshisekedi a amplement raison. Comment voulez-vous qu'il puisse respecter un texte devenu caduc depuis le 30 avril 1991 mais jamais respecté (...) par le Maréchal-dictateur lui-même avant cette date ? C'est un conflit entre hommes (...) qu'une querelle juridique) (Gauthier, 1995) devient ainsi événement construit selon des « stratégies de création » (Molotch et Lester, 1996 : 39) dont l'objectif est de mobiliser, de donner l'impression qu'une opinion publique nationale, voire internationale est impliquée, afin d'influencer les acteurs de la vie politique congolais pour maintenir Tshisekedi au poste de Premier ministre. Car le vrai problème de sa révocation résidait dans la répartition des postes ministériels.

En participant à l'amplification de révocation de Tshisekedi, les journaux apparaissent comme des acteurs sociaux ; ils se positionnent en invoquant des valeurs démocratiques.

Les textes argumentatifs (au sens de Breton) laissent apparaître un positionnement des journaux par rapport à l'événement. Les articles sélectionnés sont donc des articles soit de commentaires, soit de relation des faits accompagnée d'opinions. Dans ce dernier cas, ils sont empreints d'une subjectivité inhérente à toute « information commentée », différente par conséquent de l'information « rapportée » (Gauthier, 1995 :93).

Le gouvernement de combat est dominé par l'utilisation des termes attribués au Premier ministre Mungul Diaka (Clown, minable, "opposant" alimentaire, cravate qui risque d'étrangler le Maréchal-Chapiteau, sapeur-pompier, le seul" ticket " valable...) participant à une construction métaphorique de la crise institutionnelle congolaise.

Les journaux utilisent ces descriptions métaphoriques qui leur permettent de participer à des effets d'appels. L'intensité dramatique est souvent liée à des éléments de forme relationnelle : pagination étoffée, choix de la photographie et de l'habillage de la « une « choix de l'information, effet amplificateur.

Loin de résoudre la crise politique, les « nouveaux gouvernements » auxquels on accole des qualificatifs divers (gouvernement de crise, d'union nationale, de réconciliation, de transition, légal, illégal, etc.) ne font que l'accentuer. Et, plus la crise politique dure, moins l'économie se porte bien.

Section 2 - La transition en images

D'aucuns sont sans ignorer que l'écriture journalistique a souvent recours à la métaphore laquelle participe à l'élaboration d'une représentation du monde construisant l'événement à partir d'une relation particulière et imagée des faits¹.

Gauthier² voit en métaphore le point d'ancrage de la réflexion d'un grand nombre de linguistes, sémiologues, ethnologues, sémioticiens, sociologues et philosophes. La métaphore, selon Fontanier³ c'est une manière de représenter une idée sous le signe d'une autre idée plus frappante ou plus connue, qui d'ailleurs ne tient à la première par aucun lien que celui d'une certaine conformité ou analogie. Alors que pour Ducrot et Todorov⁴ la métaphore serait l'« emploi d'un mot dans un sens ressemblant à et cependant différent de son sens habituel » et voient en la comparaison la « mise en parallèle de deux sens, par l'intermédiaire de « comme » ou de l'un de ses substituts.

La comparaison, écrit Fontanier (1977 : 377), sert à rapprocher un objet d'un objet étranger pour en éclaircir, en renforcer ou en relever l'idée par les rapports de convenance ou de disconvenance, de ressemblance ou de différence. Elles apparaissent fréquemment dans le discours politique congolais.

1 Lakoff E., Johnson M., *Les métaphores dans la vie quotidienne*. Paris, 1ère éd., 1985.

2 Gauthier G., « La métaphore guerrière dans la communication politique », *Recherche en Communication* n° 1, 1994 : 131-146 (132).

3 Fontanier Pierre, *Les Figures du Discours*, Paris, Flammarion, 1977. 99.

4 Ducrot Oswald et Todorov Tzvetan, *Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage*, Paris, Seuil, 1972 : 354..

A - Guerre

La métaphore guerrière (Gauthier, 1994) est une caractéristique du discours politique. Elle apparaît dominante dans les titres des articles des organes de presse congolaise. Elle a trait à l'affrontement politique.

Marquant l'opinion des rédacteurs, les métaphores correspondent à une volonté discursive tout en orientant leur discours. Dans le même sens écrit Labbe¹ : « la métaphore peut tenir en un mot ou au contraire être longuement développée, on dit alors qu'elle est "filée" et l'on considère qu'elle est intentionnelle ».

A la suite de Lakoff et Johnson, pour qui, la politique est conçue en termes d'opposition, de combat et non en termes de dialogue ou des construction collective, Meunier² attribue à la métaphore une fonction de conceptualisation du monde proposée aux lecteurs par le journal : « les médias ne font pas que relayer simplement les métaphores de la culture ambiante. A en juger par leur étonnante production en matière de métaphore et par la récurrence de certaines d'entre elles dans plusieurs secteurs de l'information, on peut supposer qu'ils ont généré un système caractéristique de représentation métaphorique et sans doute aussi métonymique ».

Non seulement Meunier reprend le constat de Lakoff et Johnson, mais il évoque Bourdon³ qui a repéré des procédés de la télévision qui utilise de fréquentes allégories familiales pour décrire les événements liés à la vie politique (divorce, cohabitation, etc.) récurrentes dans les présents corpus qui relatent des situations politiques conflictuelles au Congo-Kinshasa.

Selon Meunier⁴ : « ces métaphores, du reste, se relie intérieurement. La guerre est souvent métaphorisée comme jeu et les rapports familiaux comportent une dimension conflictuelle qui justifie l'emploi de métaphores guerrières à leur sujet. Il s'agit au fond d'un véritable système l'une l'autre, le centre du système- son point

1 Labbe D., « Les métaphores du général », *Mots* n° 43, Paris, 1995 : 51-56 (52).

2 Meunier J.P., « Les théories de la Communication comme métaphores qui se réalisent », *Recherches en Communication* n° 1, 1994 : 71-92.

3 Bourdon J., « Télévision et symbolique politique », *Hermès* n° 11-12, Edition CNRS, Paris 1993 : 191-212 (203).

4 Meunier, op. cit. p. 69

fixe ou si l'on veut, son "attracteur", pour utiliser une métaphore empruntée à la physique - étant constitué par l'image de la guerre ».

Notons également que dans la littérature et le formalisme, d'autres auteurs, notamment Lits et Huynen¹ se sont intéressés à l'usage différent fait de la métaphore. D'après ces derniers, l'usage du genre correspond à une nécessité de « communication immédiate », de « rentabilité » auprès d'un public plus large.

Le souci de Tshisekedi de se créer une réputation passe volontiers par les attaques contre le Président Mobutu, la surenchère des propos agressifs.

Le débâcle zaïrois se pose en termes de *duel impitoyable* entre deux hommes dont le caractère fondamentale est la volonté *de puissance*.

« Tshisekedi wa Mulumba, celui qui a formé avec Mobutu Sese Seko pendant de longues années le *couple fumant* du Congo-Zaïre, qui a porté une toque en peau de Léopard pour faire comme Mobutu- et s'est présenté en public une canne en bois sculpté à la main- comme Mobutu, qui a porté une grosse gourmette faites de petites rondelles en or massif que Mobutu aimerait à mettre, qui a été un véritable alter ego du jeune colonel devenu président de la République mais qui a fini par déclarer *une guerre impitoyable* à son ami. Tshisekedi wa Mulumba avait lancé le 14 avril à Kinshasa au cours d'une réunion public *l'assaut final* entre un régime qu'il a détesté au plus haut point »².

-La Conférence des Scuds et des Patriotes

Les *missiles scuds* destructeurs et *patriotes anti-missiles* avaient à peine commencé à être lancé que Kalonzi Mutambayi interrompait jeudi 19 septembre peu après 18 heures une plénière qui, pour la troisième fois cette semaine, promettait d'être houleuse (...).

1 Lits M., et Huynen C. « La métaphore est-elle soluble dans la presse écrite ? », *Recherche en Communication*, n° 2, 1994 : 37-55.

2 *Le Soft* n° 28, avril 1991.

Va-t-on au *Coup d'état civil* tant redouté ? Un patriote a désintégré en plein ciel un *Scud*¹.

Les Congolais réunis en Conférence nationale cherchent à trouver une solution à la crise profonde que connaît le pays à se réconcilier. Malheureusement, leurs discussions dégénèrent en violence physique. On rejoint ici Lakoff et Johnson (1985 : 71-72) selon qui, la discussion politique s'appuie « sur notre connaissance et sur notre expérience du combat physique ». C'est-à-dire que dans toute discussion, on emploie des armes verbales telles que la menace, l'insulte, l'intimidation, les insinuations blessantes, la diversion, le marchandage, les arguments d'autorité ou rationnels, le défi à l'autorité. Le comportement des hommes politiques congolais conforte cette vision.

« La Conférence de tous *les dangers* : dans les vestiaires, opposition et pouvoirs donnent le coup d'envoi de la grande bagarre. Les incitations à la violence lancées à la population par l'opposition lors de son meeting du 30 juin sont contraires à la règle du droit. Pour le Premier Ministre, la CN ne doit pas être un *tribunal*, ni un lieu de règlement de comptes, où il y aurait des *vainqueurs* et des *vaincus*. On ne doit pas chercher à humilier ou à écraser l'autre. Les changements que nous voulons doivent se réaliser dans la paix, la discipline et la légalité² ».

« Deux caïmans ne peuvent vivre dans le même marigot. Cette référence africaine séculaire se confirme au regard de tout ce qui se passe aujourd'hui au Zaïre. Le peuple dans sa majorité veut Tshisekedi comme premier Ministre pour décanter la situation de crise indicible dans laquelle le pouvoir dictatorial rétrograde de Mobutu l'a plongé. Le Maréchal Président, par contre, veut perpétuer l'ordre établi. Pour cela, il est prêt à tout, même à tuer³. »

- La dictature est aux abois

1 *Le Soft* n° 43, septembre 1991.

2 *Le Soft* n° 38, août 1991.

3 *La Réf. Plus* n° 11, octobre 1990.

« La bombe Kamanda » a fait mouche. L'idée géniale de suspendre la constitution et de liquider le MPR, patrimoine commun, a donc mis le pouvoir en débandade. Pour réflexe de conservatisme, tel un *lion blessé*, celui-ci recourt aux méthodes rétrogrades d'intimidation. Intimidation des leaders politiques de l'union sacrée, arrestation des officiers de l'armée favorables au changement, menaces du premier ministre « récupéré » à l'endroit de la population, enlèvements et attentats...¹

- Insécurité

« Terrorisme d'Etat : la hantise de la déchéance », plasticage par-ci, rapt par là, ce sont les méthodes de survie adoptées par le pouvoir décadent du Maréchal Kif Kif. Mobutu pratique la politique de la terre brûlée. Etant un monsieur réfractaire à la vérité, Mobutu s'attaquait désormais aux maisons de presse. Sans compter qu'il y a une semaine, des attentats à la bombe (s'il vous plait) ont été perpétrés sur plusieurs leaders politiques acquis au changement².

Si ce n'est pas une psychose maniaco-dépressive, c'est tout simplement la paranoïa qui s'est emparé du dernier Maréchal du continent « noir ». L'idée de la fin inéluctable de son règne le tourmente jusqu'à le pousser au meurtre.

- « Insécurité dans le pays :

Les convulsions d'une dictature mènent au pire. La dictature mobutienne ne pouvait faire exception. Dans son agonie, elle cherche à s'accrocher à tout à qui peut la tirer de la noyade, de l'extinction. Le *Commando Hibou* est la conséquence de cet acharnement à la survie d'un système pourtant condamné à disparaître. Dans un document inédit, *La Ligue zaïrois des droits de l'homme* fait des révélations sur cet

1 *Le Potentiel* n°93, août 1991

2 *La Référence Plus* n° 12, novembre 1991.

escadron de la mort qui a pour mission de terroriser le peuple, afin de le maintenir dans la *servitude et la misère*.¹

- Le gouvernement Nguz restaure la terreur :

Le Premier Ministre le plus *farfelu* du gouvernement le plus incompétent que le pays n'ait jamais connu est en train de restaurer, comme par enchantement, la *dictature*. L'opposition *traquée*, la presse *surveillée et soumise aux tracasseries judiciaires*, la *CNS suspendue sine die et avec force*, des *élections anticipées projetées contre la volonté populaire*. Des décisions que Jean Nguz prend en solitaire . Sans consulter ses ministres.

Tels de grands enfants, ces messieurs du gouvernement applaudissent et soutiennent des énormités qu'ils approuvent comme tout le monde par la voie des ondes. Le pays glisse ainsi dans l'irrationnel par la volonté d'un assoiffé de pouvoir, dictateur comme son maître, le chapiteau suprême.²

1 *La Référence Plus* n° 15, décembre 1990.

2 *La Référence Plus* n°32, février1992.

- La suppression de la Conférence nationale Souveraine : La démocratie assassinée

« Pleure ô pays bien aimé ! La démocratie vient d'être assassinée au pays de Patrice Emery Lumumba. Fauchée à la fleur de l'âge. Avant son émergence complète, totale. Pas par un homme. Mais par la volonté d'un groupe d'hommes acquis au maintien d'un ordre ancien pourtant vomé par l'ensemble du peuple zaïrois.

Après avoir usé de tous les subterfuges que leur conférait leur position de dirigeants, sans résultat, les *forces sataniques* se sont décidées de mettre fin à ce qui devenait finalement le réquisitoire de leur propre condamnation : la CNS.

Un homme que l'histoire retiendra cependant Nguz Karl-i-Bond car c'est par lui qu'est arrivé *le scandale, le crime*. Parce que cet homme, hier encore opposant, a dévoilé ses desseins obscurs en se faisant le porte-parole d'une décision longuement mûrie en enfer. Les *forces démoniaques unifiées* se frottent aujourd'hui les mains pour le *traître coup de poignard* qu'elles viennent de porter à la liberté, à la démocratie. *Est-ce la victoire de Lucifer sur Bien ?* Pas encore. Mais toujours est-il que la démocratie a été assassinée une fois de plus¹ !

- CNS : le sabotage

« Sabotage », le mot n'est pas assez fort pour souligner l'acte ignominieux auquel voudrait se livrer le Premier Ministre (Nguz) des FDV. Qui a dit que les « *mikomboso* » étaient *acteurs du virus de yambuku* ? Ils enivrent aussi. Ainsi, *drogués* par les milliards des *forces démoniaques de l'Ubangi*, le Premier Ministre délire et veut faire capoter les travaux de la CNS.

Nguz est un *home inconstant*. C'est ainsi que celui qui a traité le *chapiteau* de tous les noms (Johnnie Walker, Hibou, civette...) a lui-même convolé avec le maître inspirateur de la *Prima curia*. A cause d'une ambition immodérée, au détriment des idéaux qu'il défendait encore il y a quelques mois.

¹ La Référence Plus n° 29, janvier 1992.

L'opinion est matraquée, volée, ces derniers temps par une campagne médiatique qui soutient que la géopolitique est un critère incontournable pour la représentation à la CNS¹.

Pendant longtemps, le pouvoir a donné suffisamment les preuves de sa volonté de saboter ce forum qui, à ses yeux, apparaît comme un véritable spectre du jugement dernier. Tergiversations, tricheries, noyautage, corruption, manœuvres dilatoires de tous genres... Tout est passé dans les calculs politiques de Monsieur Mobutu pour faire de cette conférence, que le peuple veut totalement souveraine, un simple congrès du MPR, du type congrès de l'ex. Parti-Etat, où les directives du dictateur étaient adoptées comme " Paroles d'évangile" (*Référence Plus*, n°14, novembre 1991)

- CNS : il faut éventrer le boa

Cette métaphore n'est outre que le fait de rendre public ce qui était caché. Elle a été employée par Vunduawé Te Pemako, le proche collaborateur de Mobutu, qui ne voulait pas rendre publique des choses très sales qui se sont passées durant le règne de Mobutu. Il menaçait ses complices en ces termes : « nous avons tous été au pouvoir. Celui qui osera ouvrir le ventre du boa à la Conférence nationale sera aussi éclaboussé ».

Le régime porte des tentacules gigantesques et *des têtes effrayantes* disséminés à travers la territoriale, l'armée, les services de sécurité, les forces publiques et même la société civile. Nous sommes encore loin d'inquiéter le monstre. Monsieur Banza Mukalay, le vice président du MPR (...) n'a-t-il pas déclaré à haute voix que le chef de son parti demeurerait toujours supérieur aux autres *chats, crocodiles, boas, éléphants et hippopotames* jadis associés à d'odieuses forfaitures du MPR. Dans tous les cas, la Conférence Nationale pourrait lui réserver une séance spéciale pour permettre

¹ La Référence Plus n° 27, janvier 1992.

l'identification de tous ces *monstres* revêtus de nouveaux masques plus adaptés à la circonstance actuelle.¹

- Le comité de crise

Le comité de crise des kinois et dit bien « To signer Eyoma », a l'air d'un mouvement de défense de la patrie, de type irrédentiste. Il prête « *le goût du sang* » à une bande tribalo-ethnique sur un tract d'un feuillet, le nom de Tshisekedi revient neuf fois. Le Président de l'UDPS est qualifié de « *sanguinaire fou, dictateur fou* ». On le dit « *dinosaure, assoiffé de pouvoir et jaloux* »².

1 *Le Potentiel* n° 88, juin 1991

2 *Le Soft* n° 28, avril 1991

- Tir croisé sur Mulumba Lukoji :

C'est un véritable tapis de bombes qui s'est abattu la semaine dernière sur Mulumba Lukoji. Jamais de mémoire de journaliste, un Premier Ministre du Zaïre n'avait été aussi rudement traité. C'est tout juste si le Premier Ministre n'a pas été traité de « voleur » par ses pourfendeurs. Et si cette étiquette ne lui a pas été collée formellement, Lukoji le doit (...) à la richesse de la langue française et non à sa moralité au dessus de tout soupçon. Il n'empêche ! Thambwe Mwamba, président de l'Udi, déclare, mot à mot, devant la meute de journalistes (...) " quand l'Udi passera aux révélations sur la gestion financière actuelle du pays (...), la Conférence nationale tremblera ". Thambwe - que certains de ses amis appellent affectueusement l'homme de fer - va confirmer sa légende, et appelle un chat un chat. Pajerogate, affaire Duménil-Leblé-Bzce, politique de la terre brûlée, achat des consciences, planche à billets qui atteint 1.052 milliards de zaïres fin mai 1991 alors que l'impasse était fin 1986 de 36 milliards, taux d'inflation de 1.088 pc entre juillet 1990 et juillet 1991, projeté à 3.080 pc pour l'année 1991, etc.¹

B - Combat de Boxe

Le combat politique est montré en termes de jeu de compétition sportive. Ici, la métaphore de la boxe apparaît de manière fréquente dans la presse congolaise.

- « Deux prétendants au fauteuil présidentiel s'affrontent âprement devant les cameras belges : Tshisekedi devance Karl-i-Bond.
- De Tshisekedi wa Mulumba, on dira un jour *qu'il a été le Jo Frazier zaïrois. Colosse, il sait recevoir les coups mais aussi sait les porter.* Face à Nguz Karl-i-Bond, il a montré sa *supériorité technique* au point où Karl-i-Bond, habité par un complexe obsidional, l'a carrément appelé 'le Président Tshisekedi', devant des millions de téléspectateurs belges médusés.

¹ *Le Soft* n°43, septembre 1991.

- Tshisekedi wa Mulumba *exécute* Nguz Karl-I-Bond en direct à la télévision belge française »¹.
- Le pouvoir et l'opposition semblent s'être *engagés à se livrer un impitoyable combat du corps à corps* : le vrai combat, c'est qu'aucun combat n'a encore été livré au Palais du peuple et *le véritable affrontement pouvoir-opposition*, paraît être celui qui se prépare. *Deux poids lourds seraient en mesure d'offrir un spectacle politique historique à ce pays dans la mesure où ils s'empoigneraient à armes inégales*. Il s'agit du Mobutiste Vunduawe Te Pemako, président des Forces Démocratiques Unies (FDU) et du Démocrate-Chrétien Social Ileo Songo Aba, président du Parti Démocrate et Social-chrétien (PDSC). En attendant la convocation de la prochaine plénière, opposition et pouvoir *fourbissent leurs armes pour un combat au corps à corps qui s'annonce impitoyable*. Chaque partie entend *peser de tout son poids* dans cette étape dont les implications politiques seront incalculables.²
- « Malgré leur plus que cuisante défaite, les forces démocratiques unies n'ont pas désarmée. Loin de là. Dans leur laboratoire, elles peaufinent d'autres plans, mènent une lutte sournoise, un combat d'arrière garde pour torpiller la marche des travaux de la Conférence nationale souveraine »³

C - La maladie

L'apparition d'une métaphore de personnification semble appropriée. Le Zaïre est personnifié, et l'on apprend qu'il est atteint de la malédiction, que son économie est en péril. Le Zaïre personnifié va maintenant être comparé à un « homme maudit », mais pour qu'il subsiste des chances « de guérison ».

Il s'ensuit plusieurs autres métaphores, liées à la maladie, qui permettent, comme ce serait le cas : « se faire une bonne santé... , résistance à toutes les

1 *Le Soft* n° 16, décembre 1990.

2 *Le Soft* n° 49, décembre 1991.

3 *La Référence Plus* n°25, janvier 1992.

thérapeutiques, ... plus permis de croire, rien de bon..., déception..., aucun espoir... ».

1990 a été l'année de tous *les périls*. La manipulation politique a atteint *le sommet de l'intolérable* alors que *la naufrage économique* paraît consommé.

Le Zaïre est maudit. Le processus de démocratisation de la vie du pays, annoncé le 24 avril 1990, piétine. La Conférence *Nationale* (CN), voie obligée pour baliser l'avenir du pays, est un forum dans lequel il n'est plus permis de croire. Les travaux, débutés le 7 août mais suspendus le 20 septembre, « ont repris » bien vendredi au Palais du Peuple. La séance a accouché d'une souris : rien de bon n'a été dit sinon que les délégués ont adopté à l'unanimité la démission du Président du Bureau provisoire, Kalonji Mutambayi. Déception : aucune date de la reprise des travaux n'a été avancée. Aucun espoir ne pointe finalement à l'horizon¹.

« Le Zaïre est-il maudit ? Le Zaïre vient, peut-être de louper la chance qui lui était offerte pour se refaire une bonne santé politico-économico-sociale. A croire que le pays est maudit, tant la crise qui le frappe en plein fouet résiste à toutes les thérapeutiques »².

La métaphore de la maladie est révélatrice de la situation de la crise profonde dans laquelle se trouve l'Etat congolais.

D - Le procès

La transition démocratique qui devrait se réaliser dans la paix, la discipline et la légalité, est également présentée comme un tribunal.

CNS : Accusé Mobutu, défendez-vous !

« Non, Messieurs les juges, je suis innocent. Mes mains n'ont jamais tué personne. Je reconnais cependant que, pour des raisons d'état, j'ai ordonné quelques

¹ *La Référence Plus* n° 15, juin 1990.

² *La Référence Plus*, n° 11, octobre 1991.

exécutions soit pour sauvegarder l'intégrité territoriale, soit pour des cas de légitimes défense... ».

Concernant ma prétendue fortune, que les parlementaires américains ont surestimée à plus de 2.5 milliards de dollars, je vous affirme qu'en 1982, je n'avais que 50 millions dans les banques européennes. Est-ce une somme exorbitante ? Si je possède un appartement à Paris, quelques petites propriétés en France, une villa à Genève, 4 ou 5 maisons à Bruxelles, c'est tout simplement une façon, pour moi, de penser à l'avenir de mes enfants. Tout cet argent, messieurs les juges, n'est pas le produit du détournement des deniers publics, les lois nationales me reconnaissent la jouissance de la dotation présidentielle.

L'inversion des valeurs... quelle accusation ? Adressez-vous directement aux juristes, politiques, ingénieurs, ministres, gouverneurs, Présidents Délégués Généraux, officiers d'armées, sécurité, professeurs d'université, etc., qui m'ont entouré depuis 25 ans. C'est eux qui avaient la capacité de concevoir des projets qui, je le regrette, ont conduit le pays au sinistre actuel.

« Puis-je, à travers la cour, implorer le pardon de la Nation ? »¹.

« Conférence nationale souveraine : Que le procès commence ! »

La plénière de ce vendredi 27 décembre au Palais du peuple augure des lendemains meilleurs pour le peuple zaïrois. Mais il vient de sonner le glas des forces démoniaques acquises au statu quo. Et pour cause ! Dès qu'un conférencier a soulevé le problème de la représentation pléthorique des institutions publiques au sein de la CNS et relevé l'inutilité et l'irrégularité d'un mandat pour les « invités du gouvernement », ce fut le branle-bas dans les rangs des forces du mal. Tous ceux qui avaient travaillé au noyautage de la CNS étaient pris à la gorge. Faits comme des rats. L'arrogance des premiers jours a disparu. Faisant place à l'affolement aujourd'hui : tous ces « hiboux » s'amènent au Palais du peuple presque dans le recueillement, la tête baissée. Ils savent qu'ils ont perdu. A jamais. Demain peut être

¹ *Le Potentiel* n°80, avril 1991.

ils se retrouveront dehors. L'humiliation suprême. Mais le peuple, de son côté, n'attend plus qu'une chose : Que le procès commence ! »¹.

Lors de la deuxième République, les journalistes étaient contraints d'écrire leurs articles selon la vision de l'organe qui les emploie ou de l'autorité politique. Leur culpabilité provenait de leur compromission dans la désinformation de la population. Ce comportement est jugé inacceptable en cette période de changement provoquant la colère des élus du peuple. Ces derniers ont pris à partie les journalistes.

« Au Zaïre, il semble même honteux voire dangereux de se déclarer journaliste. Ce dernier est pointé du doigt. Il est désavoué... placé devant le jugement de l'histoire, le journaliste ne se dérobe pas. Il plaide coupable. Mais dans le procès qui l'oppose à la partie civile (la population), il se reconnaît quelques circonstances atténuantes »².

E - La corruption

Ici la corruption est prise dans le sens large qui inclut tout un ensemble de pratiques illicites d'enrichissement illégal (détournements de fonds, malversations diverses, délits d'initiés, trafic d'influence, etc.).

A ce propos la position de la jeune presse est ambiguë, contradictoire. Elle a beau critiquer la corruption mais, elle tend la main aux réseaux informels. Car l'insuffisance des salaires des journalistes engendre le problème des pots-de-vin accordés par ceux-là qui, par l'usage abusif de leurs positions de pouvoir, se servent des organes de presse pour satisfaire leurs intérêts personnels, ou pour s'assurer la bienveillance d'un journaliste, des responsables de certaines rédactions.

1 *La Référence Plus* n°24, décembre 1991.

2 *La Référence Plus* n°3, juin 1990.

« CN : Mobutu réussira-t-il à corrompre tous les participants ? C'est un lieu commun de clamer que la corruption, matérielle ou morale, a été, à côté du mensonge d'Etat et du pillage des biens publics, l'un des piliers sur lesquels a reposé la longévité de la deuxième République. La gangrène avait atteint des proportions astronomiques au point qu'elle s'était infiltrée et implantée dans toutes les strates de la société : hommes et femmes, jeunes et vieux, privés et officiels, civils et militaires, laïcs et clergé, autochtones et expatriés en contact avec le régime Mobutu »¹.

Avec la fortune qu'il a indûment amassé, Monsieur Mobutu pensait, sans doute, être en mesure de racheter toutes les consciences libres qui se sont investies dans la lutte contre la dictature, pour l'instauration d'un ordre démocratique au Zaïre².

« Mobutu otage de sa propre mafia. Corrompez, corrompez, il en restera toujours quelque chose ! En montant sa gigantesque machine de corruption, le chef de l'Etat ne pensait pas qu'un jour son œuvre machiavélique allait se retourner contre lui. Il se retrouve aujourd'hui pris dans l'étau de sa propre mafia. On ne se désolidarise pas de la corsa nostras. On y est et on y reste. A jamais »³.

« Mobutu prisonnier d'un gouvernement invisible : victime de la ruse des dinosaures et du chantage de la mafia politico-financière. Ruse des dinosaures : depuis l'avènement de la deuxième République, le Président Mobutu s'est servi de certaines catégories de personnes pour consolider son pouvoir. Nombre de ces collaborateurs sont tombés dans la déchéance pendant que beaucoup d'autres ont tissé des liens singuliers avec le chef de l'Etat. Les privilégiés ont eu, au fil du temps, la main basse tantôt sur l'appareil économique et politique de l'Etat, tantôt sur les services de renseignements. Ils ont pleinement pris part à toutes les décisions qui ont bouleversé tout l'environnement de notre jeune Etat. Grâce au régime, ils ont bâti des fortunes inestimables. Leur responsabilité est totalement engagée dans la faillite du régime et de l'Etat ainsi que dans la dégradation des conditions de vie des Zaïrois.

1 *Le Potentiel* n°79, avril 1991.

2 *La Référence Plus* n°14, novembre 1991

3 *La Référence Plus* n°11, octobre 1991.

Chantage de la mafia politico-financière : à la belle époque du Parti-Etat, la redoutable mafia politico-financière a fait la pluie et le beau temps : faire et défaire les gouvernements, accumuler les trésors. Ses exploits ont aujourd'hui fait des émules et non des rivaux – en particulier parmi les technocrates qui gravitent autour du Chef de l'Etat. Ceux-ci cultivent avec passion une prétention : être omniscients. Ce faux talent les ferait ainsi passer pour des hommes qu'il faut à la place... occupés par d'honnêtes citoyens »¹.

« Mobutu et l'argent du Zaïre : voici comment il a pillé le pays »

Ayant connu une enfance faite d'errance et de pérégrinations, Mobutu, pour se venger, se livrait à de folles dépenses (anniversaires, mariages, baptêmes, réceptions, maîtresses, marchandises importées, exportation de diamant, or, cobalt, ivoire, voitures de luxe et véhicules tous terrains, villas à l'étranger, devises fortes puisées à profusion à la banque centrale, locations du supersonique Concorde, du Mystère 900...) au frais du Trésor.

Aux yeux de tous, le Zaïre était un paradis terrestre. Mais voilà que par la volonté d'un seul homme, opposé à la volonté divine, le grand paradis est devenu un enfer. Un véritable enfer où même les mouches n'ont plus droit de cité »².

« Vunduawe, le geôlier de Mobutu : jamais homme n'a manifesté avec autant d'arrogance l'influence presque diabolique qu'il exerce sur le Maréchal-président du Zaïre. Toute sa carrière politique, avec les hauts et les bas qu'on connaît n'est que l'expression de cette arrogance et d'une autosatisfaction qui va jusqu'au mépris de l'autre et à la mauvaise foi »³.

1 *Le Potentiel* n°66, janvier 1991.

2 *La Référence Plus* n°38, février 1992.

3 *La Référence Plus* n°17, novembre 1991.

F - Mariage

« Le mariage de raison Mobutu-Mungul va à vau-l'eau. Ce n'est plus qu'un secret de polichinelle. La raison du divorce, qui est presque consommé, résiderait dans les velléités du Premier ministre le plus impopulaire depuis P.E. Lumumba à vouloir jouer sa propre carte. M. Mungul Diaka qui cherche à se réhabiliter auprès de l'opinion après sa spectaculaire trahison a tenté de piéger son « maître à penser » à la conférence nationale¹

« Vers un mariage Mobutu-Tshisekedi : ce qu'on attendait est peut être arrivé. Mobutu Sese Seko et Tshisekedi wa Mulumba se sont mis d'accord pour cohabiter au gouvernement de la République »².

« Cohabitation : Mobutu menace de destituer Tshisekedi ! « Entre Mobutu et Tshisekedi, le mariage serait-il interdit ? C'est le moins que l'on puisse dire. La preuve ? Quelques jours seulement après l'investiture du Premier ministre, le divorce entre les deux hommes semble déjà consommé. Pour avoir refusé de reconnaître le texte du serment et surtout de l'avoir biffé, monsieur Etienne est menacé de destitution par le Président de la République. Ca c'est le premier épisode »³.

« Dès le départ, le mariage entre les deux colosses de la scène zaïroise était impossible mais on était en peine de croire que le gouvernement Tshisekedi serait « le plus éphémère de l'histoire politique zaïroise (...) Trois jours, jour pour jour, du 16 octobre au 19 octobre »⁴.

1 *La Référence Plus* n°14, novembre 1991.

2 *Le Soft* n°36, juin 1991.

3 *La Référence Plus* n°10, octobre 1991.

4 *Le Soft* n°45, novembre 1991.

« Mobutu-Kaddafi : un mariage diabolique ». L'affaire de 200 prisonniers de guerre libyens détenus pendant trois ans au Tchad et retournés par la CIA américaine est venue mettre du feu aux poudres alors que Mobutu Sese Seko et Mouammar Kaddafi s'apprêtaient à célébrer un fastueux mariage au courant de ce mois de décembre. Une affaire vraiment rocambolesque qui, non seulement a refroidi le nouveau flirt Kinshasa-Tripoli, mais a aussi confirmé tous les reproches adressés à la diplomatie zaïroise »¹.

G - Age

Les responsables politiques et les intellectuels continuent à cautionner et à véhiculer des clichés d'une pseudo-sociologie culturelle qui célèbre la gérontocratie, c'est-à-dire le pouvoir des « vieux » comme une vertu de « sagesse » au nom de cet autre adage tout à fait réactionnaire qui dit que « les oreilles ne dépassent pas la tête ». Tous les vieillards du village ne sont pas des sages. Tant s'en faut. Et le respect que les jeunes ont pour leur âge ne leur confère pas nécessairement à tous les qualités exceptionnelles de discernement et de pondération (Lire à ce sujet *Le Soft* n°39, août 1991).

« Le scénario de l'ouverture des travaux proprement dite de la CNS, et notamment celui de la désignation du Bureau provisoire, avait quelque chose de burlesque le lundi 2 août 1991. Les spécialistes des arts scéniques en auront eu pour leur compte : la séquence des vieillards, le doyen d'âge de la séance, Kianza... tenu à bout de bras pour accéder au présidium, ou l'allusion à cet autre dont la fiche d'identification signalait qu'il couvait la malaria ressemblait à une sorte de mise en scène bâclée² ».

« La surenchère n'a pas été payante pour l'UDPS et Etienne Tshisekedi wa Mulumba. Revenue dans les rangs, la fille aînée de l'Opposition est désormais ravalée au niveau d'un parti ordinaire. Comment une machine qui était partie avec

¹ *Le Potentiel* n°62, décembre 1990.

² *Le Soft* n° 39, août 1991.

autant de chances a-t-elle réussi à brûler toutes ses cartes ? L'UDPS a baissé plus bas encore sa culotte. Comme l'Irak de Saddam Hussein »¹.

H - Les Sobriquets

On a vu comment, durant la transition, certains congolais, à travers les journaux, ont bien stigmatisé la dérision comme mode de rire du politique². Les journaux ont eu recours à celle-ci coiffant le président Mobutu et ses collaborateurs de sobriquets que décrit Kalulambi (2001 : 58) ou Ngalasso (1996 : 1-17).

Ces sobriquets en disent long sur le "pouvoir des mots" que définit Ngalasso³ comme le pouvoir d'approuver et de louer, mais aussi le pouvoir de stigmatiser, de contester, d'accuser, d'exorciser (la peur), de libérer au moins symboliquement.

Pendant la période de la démocratisation, poursuit Ngalasso, les "insultes" semblent particulièrement débridées. Il prend l'exemple du Zaïre où on vénérât le Guide Suprême, le Guide Eclairé et le Grand Timonier (Mobutu) qui devient le Grand Satan, le Mal/Mâle Zaïrois, le Malin, le Gardien des cimetières, le Maréchal Kif Kif, l'Aigle aquatique ou le Léopard forestier (par allusion à la région dont il est originaire, l'Equateur, située en zone très aquatique du fleuve zaïre et dans la forêt équatoriale, peu hospitalière); les familiers l'appellent Mon Voisin (en raison de ses fréquents changements d'adresse); son postnom *Kuku Ngbendu wa za Banga* est traduit « le coq qui ne peut voir passer une poule ». Son système politique est qualifié de voyoucratie.

Son collaborateur Nguz a Karl I Bond est ironiquement devenu « Jean le baladeur » dans son édition n°41, 1992 et cela en référence à la tournée euro-américaine qu'il effectua en 1991, « le sécessionniste » du fait de ses intentions, réelles

1 *Le Soft* n°29, mai 1991.

2 Lire à ce sujet C. Toulabor, « La dérision politique en liberté à Lomé », *Politique africaine*, n°43, 1991, pp.131-146 ; « Jeux de mots, jeux vilains. Lexique de la dérision politique au Togo », *Politique africaine*, n°3, 1981, pp.55-71 ; - J.P. Diamani, « L'humour politique au Phare du Zaïre », *Politique africaine*, n°58, 1995, pp.151-157 ; - Ngalasso, « Démocratie : le pouvoir des mots », *Politique africaine*, n°64, 1996, pp.1-17.

3 Ngalasso, op. cit.

ou non, d'amener sa province natale, le Shaba, à la sécession, « le Grand kilulu » qui n'est autre qu'un insecte nocif pour avoir fait usage de ce terme pour désigner et injurier les congolais des provinces du Kasai.

Certaines autorités régionales comme les gouverneurs Gabriel Kyungu wa Kumwanza (Shaba) et Valentin Kibabu Madiata Nzau (Kinshasa), sont surnommés « créoles », du fait de soupçons qui pèsent sur leurs identités propres¹.

La jeune presse privée congolaise n'a pas bénéficié du contexte favorable malgré le foisonnement des titres. Mais elle a aussi connu des obstacles qui ont entravé et menacé sa survie. Ainsi, dans le chapitre III, il sera question de voir les caractéristiques de cette presse durant la transition.

¹ Kalulambi, op. cit., p. 58.

CHAPITRE III - CARACTERISTIQUES DE LA PRESSE DURANT LA TRANSITION

Le mieux serait, avant de voir les obstacles qui menacent la survie de la nouvelle presse privée congolaise, de nous attarder sur le constat que nous nous sommes fait au sujet du comportement de cette presse durant la transition.

En effet, la presse congolaise de la transition est une presse de commentaire sans informations. On a pu constater que durant la transition, les journaux qui sont la source prépondérante de l'information ont renouveler leurs méthodes traditionnelles de couverture de l'actualité axées sur la politique, la criminalité et les drames de l'existence. Ils se sont livrés à l'étude des problèmes de société et consacrés un espace à des articles concernant la vie privée, la santé et les besoins de leurs lecteurs.

Au lieu de s'attarder sur les événements, les journaux cherchaient à expliquer les raisons profondes qui les provoquaient¹.

Selon Kasonga : « Tous les journaux libres qui s'occupaient (avant 1990) du sport, de la musique, de l'économie ou de la publicité, optent pour la politique. Ils se vendent de mieux en mieux et leur tirage augmente. Les uns passent de 500 à 1000, puis de 3000 à 5000 exemplaires... 'Salongo' atteindra le point rouge en perdant presque tous ses abonnés. Le langage de bois ne paie plus... Aujourd'hui, la presse zaïroise est devenue une presse de commentaire sans informations... ».²

Il est vrai qu'en période de la Conférence nationale, il manquait une presse d'information pouvant fournir à l'opinion publique quotidiennement les préparatifs de la Conférence nationale. L'attention de l'opinion publique a été détournée par des

1 A. Falconi, op. cit., p.22.

Lire également Kalulambi Pongo, op. cit. p. 52.

2 Journaliste congolais, il dirige la rédaction du *Bulletin Zaïre Info Plus* de la ligue des droits de l'Homme (Zaïre) à Charleroi (Belgique). Dans son exposé axé sur « La répression de la presse au Zaïre pendant la transition (avril 1990 à septembre 1993) » paru dans les *Cahiers Africains* n°9-10-11, 1994,

affabulations. La jeune presse congolaise n'a pas suivi jour après jour l'évolution de la Conférence nationale. En parcourant les colonnes des journaux congolais, on y trouve que des informations d'opinion, des points de vue des professeurs d'universités.

L'information, selon le lexique de la presse écrite¹, recouvre, d'une part, l'action de collecter les éléments constitutifs des messages échangés par les différents systèmes de communication et leur mise en forme définitive, et, d'autre part, le contenu même de ces messages. Elle commence par une mise en forme du réel qui le rend diffusable, c'est-à-dire publiable².

Cette mise en forme nécessite le travail objectif du journaliste. On rejoint ici l'objectivité que souligne Pierre Albert que le journaliste ne peut être objectif que pour deux raisons : « la notion de vérité n'est jamais que relative mais aussi parce que la sélection des nouvelles, l'interprétation des faits, la mise en valeur des articles et la subjectivité du témoignage des journalistes interdisent tout espoir de trouver dans la presse un compte rendu exact de la réalité et de la complexité des événements »³.

A la suite de Pierre Albert, J.F.Revel écrit : « le cliché de l'impossible objectivité n'est souvent que l'asile de la presse, ou de la fourberie ». Cet auteur le montre avec la notion du droit à l'erreur.

Selon lui, si l'on peut largement accorder ce droit dans les articles de réflexion, d'opinion, d'analyse et de prévision, le droit à l'erreur n'est admissible dans l'information que si l'on peut établir d'abord que le journaliste a fait de son mieux pour trouver la vérité, pour se renseigner, réunir tous les éléments accessibles, qu'il n'a rien passé sous silence de ce qu'il savait..." et rien inventé de ce qu'il ne savait pas... Mais l'étude attentive de la presse et des médias nous enseigne hélas ! que les

pp.280-288, l'auteur parle brièvement de l'histoire de la presse pendant la transition, de sa contribution au processus de démocratisation et de la répression contre la presse.

1 *Lexique de la presse écrite*, Paris, Dalloz, 1989, p.100.

2 Introduction aux Sciences de l'information et de la communication, Ed. d'Organisation, 1995, p.155.

3 P.Albert, « La presse », QSJ ? 1988, p.23.

erreurs et omissions, outre une part considérable due à l'incompétence pure, sont fort souvent des erreurs et des omissions volontaires »¹.

De son côté, Philippe Gaillard estime que : « l'équation personnelle du journaliste n'intervient qu'à travers les explications qu'il lui appartient d'ajouter à la relation sèche de l'événement »². Et rappelle les sempiternelles³ suivantes : qui, quoi, où, quand, comment et pourquoi que l'information répond, c'est-à-dire la structure de toute information journalistique doit se construire sur cette règle d'or. L'information répond au moins aux quatre premières questions (Qui, Quoi, Où, Quand).

Quid de l'opinion ?

Le Robert, édition de 2001, parle de l'opinion comme de l'ensemble des attitudes d'esprit dominant dans une société et de ceux qui partagent ces attitudes. Alors que le Larousse, édition de la même année, parle, lui, de la façon de penser la plus répandue dans une société donnée.

Pour Cayrol, il n'existe pas de journaux de pure information et de pure opinion. L'expression des opinions reste sans doute l'une des fonctions essentielles de la presse mais elle tend à changer de forme, à se faire plus subtile, plus voilée »⁴.

L'opinion est un jugement impliquant une délibération ou un sentiment particulier qu'on se forme soi-même en raisonnant sur les choses. Les journalistes, devenus des leaders d'opinions, "disent leur opinion, qu'ils pensent être aussi l'opinion de leurs lecteurs, et cette opinion préajustée au public, lue par les lecteurs, tend à devenir l'opinion des lecteurs et donc une composante importante de ce qui est perçu comme "une opinion publique"⁵, d'où la différence entre l'information et l'opinion⁶.

1 J.-F. Revel, « La connaissance inutile », Ed. Grasset, 1988, p.354.

2 P. Gaillard, « Technique du journalisme », QSJ ? 1989, p.26.

3 Série de questions formulées bien avant l'apparition du journal par le réthor latin Quintilien.

4 Cayrol Roland, *Les médias, presse écrite, radio, tv*, PUF, Thémis, 1991, p.16.

5 P. Champagne, op.cit., p.45.

6 D'après Voyenne Bernard la différence entre l'information et l'opinion consiste en ce que l'une est un jugement d'existence, de fait, l'autre étant un jugement de valeur. En d'autres termes, une

Cette référence n'est peut être pas nouvelle, mais elle se révèle assez caractéristique du renouveau démocratique que connaît le Congo-Kinshasa depuis le 24 avril 1990. Aux grands moments du MPR, l'opinion était considérée comme quantité négligeable, disons qu'il n'y en avait pas.

Mais ce qui est encore plus intéressant à ce jour c'est que tous, même des journaux, des petits partis politiques qui n'ont pas pignon sur rue, parlent de l'opinion publique en dépassant le cadre de leurs structures. Les populations ont pu ainsi exprimer ouvertement et sans détours leurs critiques vis-à-vis des politiques du passé et leurs revendications pour le futur.

Dans le sens où elle guide les opinions, la presse peut en être considérée comme une. Même si on peut regretter la façon dont elle se plaît dans la politique. Ainsi, devons-nous reconnaître que dans le passé, personne n'osait en parler dans les médias d'Etat. La presse indépendante va devenir pour un temps le principal pôle de l'opposition mais en même temps de la médiation entre la société et l'Etat.

Elle permettra la circulation sans trop d'entraves des idées et, par là même, sera le support fondamental de l'expression publique des opinions. C'est d'elle que dépendra un bon fonctionnement de la sphère publique, de son sens de la responsabilité, de son aptitude à rechercher le bien commun par la confrontation des opinions¹, de son sens du compromis.

Pour le camerounais Michel Banock, c'est à partir de la diversité nouvelle des titres de la presse privée que « le lecteur devra découvrir ou bâtir par lui-même, à partir de la diversité des opinions, des sources et des médias » ce qu'est l'information objective : " ce fait à lui seul implique, poursuit Banock, « (...) l'abandon d'une

information peut et doit se prouver, une opinion est au contraire une affirmation subjective qui n'a pas en elle-même plus de certitude que l'opinion adverse, même si une telle opinion est tenue pour plus raisonnable qu'une autre ; et le jugement de valeur aboutit à une information orientée, par le biais d'un maniement de la langue à travers des glissements de sens et des emplois d'adjectifs de nature tendancieuse, c'est-à-dire tendant à obtenir un effet détourné. Lire *L'information aujourd'hui*, Armand Colin, 1979, p.52.

¹ Joseph Ki-Zerbo note que le pluralisme « est fondamentalement quelque chose qui nous sert non pas à exprimer la vérité mais à offrir un éventail de vérités partielles qui nous permettent de reconstituer cette vérité » (In *Presse Francophone d'Afrique : Vers le pluralisme*, Institut Panos-SEP-UJAO, L'Harmattan, Paris, 1991, p.32)

attitude passive au profit d'un comportement interactif fait d'attitudes critiques et - pourquoi pas - de réaction et dialogue (via la rubrique du courrier des auditeurs et lecteurs, par exemple). Le tout ayant pour objectif de construire la vérité, qui n'est jamais une donnée première mais reste plutôt un idéal et un objectif dont il faut toujours s'efforcer d'approcher le plus près possible. Dans cette perspective, la diversité des titres et des médias s'avère d'une importance primordiale »¹

La Conférence nationale apparaissait à nos yeux comme un réel exemple d'expression de l'opinion publique. La très jeune presse privée qui est née durant le processus de démocratisation se trouve donc confrontée à une série d'obstacles qui menacent sa survie.

¹ Banock Michel, Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas camerounais. L'Harmattan, Paris, 1992, p.197.

Section I - Les obstacles

C'est au regard des obstacles rencontrés par la jeune presse congolaise qu'apparaît ses contradictions et sa position ambiguë. Ces obstacles sont d'ordre économique, politique, socioculturel et géographique.

§1. Obstacles économiques

On a vu, au Congo-Kinshasa, dans un contexte d'autoritarisme et de crise, la période de transition a vu éclore une centaine publications dont la plupart ont disparu à cause bien sûr de financement. Certains fondateurs des journaux se sont faits financer soit par eux-mêmes, soit par leur famille ou ont fait un emprunt. D'autres, par contre, ayant obtenu un financement modeste, n'étant pas gestionnaires, ont géré artisanalement les fonds générés par la vente des journaux.

Ce mode de gestion a entravé leur survie. Car les recettes de quelques numéros ne suffisent pas à payer les prochains tirages. Aussi quel que soit l'emprunt obtenu, il est difficile de payer les tirages et assurer des salaires, d'où la parution irrégulière de certains titres en dépit de leur périodicité affichée. Ce qui explique que certains quotidiens paraissent trois fois par semaine et deux fois les quatre semaines pour les hebdomadaires. Il est évident que des organes de presse n'ayant pas résisté aux difficultés disparaissent du marché.

Les ressources publicitaires¹ qui devaient couvrir certaines dépenses étant inexistantes, voire l'absence de subvention étatique, la presse indépendante recourt à d'autres moyens, tels que le financement occulte pour subsister. A ce moment c'est le journaliste ou le rédacteur en chef qui touche régulièrement un cachet de la part des dirigeants politiques ou de membres de l'administration qui souhaitent disposer d'une presse favorable².

¹ Il n'y a presque pas d'annonceurs, en dehors de deux brasseries (Primus, Skol).

² A. Falconi, op.cit.,p.19.

Dans son éditorial du 13 avril 1995, Kin Kiey Mulumba, rédacteur responsable du *Soft* écrit : « ... Le nombre des titres (des journaux) sur le marché n'a jamais atteint un tel degré de démesure. La démocratisation développée à outrance et à la vitesse supersonique a amené le combat politique à quitter les strapontins du Parlement pour la rue. Le pays en a gagné en liberté mais a perdu en confusion.

Là où tous ces journaux se ressemblent, c'est qu'ils ne se mettent d'accord sur rien. Les titres exposés à la " une " donnent souvent la mesure de la tragédie. L'échelle des valeurs est la chose la moins partagée par notre presse. C'est à croire que chacun évolue sur sa planète.

Quand il arrive- fait rarissime- de titrer sur une même affaire, les faits matériels ne les mettent jamais d'accord. Car derrière les titres se nichent non pas des journalistes qui ont choisis de faire de la presse leur métier, mais des hommes politiques sinon des officiers souvent aux sombres objectifs...

L'homme véritable est celui qui convoque chaque soir un ou plusieurs " directeurs de publication " pour leur remettre sa copie et qui influe ainsi sur la conduite des affaires en majuscules. La signature imprimée en bas de page n'a souvent aucun visage et sans doute peu importe ! Le phénomène " un ministre, un journal " ... n'avait jamais atteint des proportions aussi ahurissantes. On rapporte qu'au moins 500 autorisations de paraître circuleraient dans la poche de nos ministres ou p-dg en fonction ou pas, et ces éditeurs en herbes attendraient le moment propice pour faire valoir leurs titres et ajouter encore plus au bordel unanimement déploré... »

Dans le secteur de la presse écrite, écrit Kasonga (1994 : 280-288), Mobutu remet une somme de 3 millions de dollars US à M. Panu-Panu Bibanda afin que celui-ci crée un nouveau journal qui donnerait l'impression d'être indépendant, ce journal sera dénommé Nzadi. Il consent, poursuit-il, à l'éditeur du magazine *Finance* un montant presque semblable pour créer *Le Soft*, l'éditeur en question continuera en outre à toucher chaque mois une somme de 50.000 dollars à titre de subvention. Des offres de subvention moyennant allégeance au camp du Maréchal circulent en sous-main chez ses conseillers. On observe des cas de corruption des responsables de

certaines rédactions qui désertent leurs postes pour créer de nouveaux journaux qui ne critiqueront plus Mobutu... »

La précarité de l'environnement économique exacerbé par l'hyper-inflation, le coût excessif et la rareté des matières premières ainsi que l'absence d'une demande solvable due à l'analphabétisme et à la pauvreté de la population sont autant de facteurs qui empêchent les éditeurs des journaux de s'épanouir.

L'hyper-inflation de ces derniers temps a eu raison de plusieurs titres (de même que l'improvisation dans la gestion). Les autres titres sont menacés de disparition : les subventionnés¹ à grands frais à cause d'un manque de lecteurs, et les non-subventionnés à cause de la répression et des conditions économiques.

Il faut signaler aussi que le faible pouvoir d'achat menace la majorité de la population congolaise de son caractère de consommateur potentiel : trois à quatre individus se cotisent pour acheter un journal dont le prix est élevé.

Les coûts de production de la plupart des entreprises sont très élevés : non seulement les imprimeries souffrent d'un manque de matériel mais également l'emploi d'un personnel inexpérimenté et insuffisant en nombre. Cette médiocrité se répercute sur la qualité du travail fourni.

¹ *Elima*, *Salongo* (quotidiens, Kinshasa) ; *Finance* (mensuel, Kinshasa) ; *Mampinga* (hebdomadaire, Kinshasa) ; *Boyoma* (quotidien, Kisangani) ; *Mjumbe* (quotidien, Lubumbashi) ; *Jua* (hebdomadaire, Bukavu) ; *Les Kasai* (hebdomadaire, Mbujimayi) ; *Mambenga* (hebdomadaire, Mbandaka) ; *Azap* (quotidien, Kinshasa) ; *Lokole* (mensuel, Kinshasa) Voir Kasonga, op. cit., p. 281.

§2. *Obstacles géographiques*

« Les journaux restent des “produits de la ville” et plus particulièrement des capitales sur les campagnes »¹.

Cette affirmation de A. J. Tudesq, qui a étudié le média en Afrique noire, décrit l'handicap de la nouvelle presse dans sa diffusion car elle est essentiellement confinée aux zones urbaines. Ce qui explique la concentration élevée de population et par un nombre plus important d'alphabétisés, attirés, par exemple, à Kinshasa, la capitale, Lubumbashi, etc., par la présence d'un important vivier d'emplois dans la fonction publique, dans des mines (cuivre, diamant, etc.). Entre les villes urbaines et les campagnes du Congo-Kinshasa existe une certaine fracture spatiale tenant à l'archaïsme des réseaux de communication.

Dans un immense pays comme le Congo-Kinshasa, sous-gouverné et mal gouverné, car des portions du territoire, habitants et activités échappant au contrôle de dirigeants qui ne se préoccupent pas du bien-être de leurs populations, où les voies de communication, avons-nous signalé dans les pages précédentes, sont vétustes, le réseau routier étant impraticable où les populations entières sont enclavées, la distribution des journaux pose problème. Ce qui fait que toute la presse de la transition soit concentrée aux grands centres urbains du pays.

Chaque organe de presse assure lui-même sa propre distribution. Il n'est pas étonnant de constater que les journaux préfèrent réserver leurs colonnes à la politique, aux manifestations de la rue à Kinshasa, aux journées villes mortes, pas un mot ou rarement sur ce qui se passe hors de grandes villes du pays. Le monde rural est totalement absent. La quasi totalité de la rédaction ne dispose même pas d'un moyen de locomotion, ni téléphone, etc. C'est sur l'AZAP (source limitée pour certains journaux) ou sur la presse étrangère que les différents journaux se reposent pour savoir ce qui se passe à l'intérieur du Congo-Kinshasa.

Dans des régions situées à l'écart des voies commerciales l'information écrite ne pénètre pas. La radio ou la télévision n'y sont pas reçues. Il est surprenant de constater que même dans des centres urbains, la presse circule assez mal : la médiocrité de services postaux rend la vente des journaux par abonnement impossible. Dans ces conditions c'est la vente à la criée, des kiosques qui sont privilégiés.

On se souviendra de la guerre à l'Est² du pays. Certains qui avaient la chance de capter RFI ou une autre chaîne de télévision ou radio étrangère suivaient la situation dans les zones de combat. D'autres ne savaient même pas que l'Est du Congo-Kinshasa était en proie à la rébellion.

§3 - Obstacles politiques

Notons que la presse a une mission sociale très importante : celle de servir de lien entre les membres de la communauté humaine. Elle joue un rôle très important dans la vie politique. Certains hommes d'Etat tels que Napoléon Bonaparte, se sont servis de la plume pour défendre leur politique et leur prestige.

Le rôle idéologique de la presse se dévoile sans ambages dans ces paroles qu'a dites M. Nikita Khrouchtchev dans son discours sur l'art et la littérature, prononcé en été 1957 : « De même que l'armée ne peut pas combattre sans armes, de même le parti ne peut pas accomplir son travail idéologique sans l'arme efficace et puissante qu'est la presse... Nous ne pouvons donc laisser la presse entre des mains peu sûres.

1 André-Jean Tudesq, « Média et développement en Afrique noire ; Enjeux et réalités », in *Mondes en développement*, n°73, tome 19, pp. 11-20.

2 Rébellion d'octobre 1996, au Sud Kivu, choisit la lutte armée. Une composante politique de la rébellion, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), apparaît le 21 août 1998 dans le sillage des mutins de Goma. Composés de personnalités tutsi banyamulenge et leur parrains rwandais et ougandais, la présence de congolais non tutsi tient pour certains d'entre eux au verrouillage, par l'AFDL, des espaces de libertés et d'action arrachés depuis le déclenchement du processus de transition en 1990.

Elle doit être confiée à ceux qui ont les convictions politiques les plus fermes et qui sont entièrement dévoués à notre cause »¹.

La presse a toujours constitué un enjeu, une lutte dont le contrôle a toujours été rude pour les groupes de presse, les puissances de l'argent et des pouvoirs politiques.

Malgré la liberté retrouvée, la presse continue à être contrôlée par les autorités de la transition. En l'absence d'une réglementation fiscale de faveur pour la presse congolaise, celle-ci est soumise au régime fiscal commun à toutes les entreprises commerciales et individuelles. Durant la transition, les gouvernements successifs ne manquaient pas de brandir de menaces de fermeture des maisons d'éditions des journaux qui ne s'acquittaient pas de leurs impôts vis-à-vis de l'Etat. Ainsi, dans le compte rendu de conseil des ministres du 7 mai 1993, il a été déclaré que « ...les ministres des Finances, de l'Economie et du Travail devront vérifier chacun en ce qui le concerne si les entreprises de presse s'acquittent de leurs obligations fiscales et de toutes leurs prestations sociales conformément à la loi ».

Les organes de presse dont l'orientation politique diverge avec les points de vue du pouvoir font souvent objet de ces genres de menaces. Donc la presse est toujours muselée.

D'autres menaces s'exercent au niveau de l'accès aux sources. Car le gouvernement dispose du monopole de l'information. Le libre accès à l'information n'est pas encore acquis. Cette entrave entraîne des rumeurs invérifiées et certains journalistes se lient d'amitié avec les hauts cadres de différentes administrations pour tirer quelques informations qu'ils commentent et publient, d'où difficulté de vérifier et d'évaluer la fiabilité des sources de cette information conduisant aux dérapages et à la manipulation.

N'oublions pas l'arrêt des subventions aux journaux qui encensent l'Opposition ; le refus d'autorisation de paraître pour des journaux initiés par les partis politiques de l'Opposition ; suspension de journaux ou leur interdiction de

1 Institut International de la Presse (Zurich) : La presse dans les Etats autoritaires cité par Bolela

paraître ; les poursuites judiciaires et arrestations par les parquets ou autres juridictions connues ; la révocation de journalistes ; des attaques contre certains journalistes, avec morts suspects, tortures,...¹

§4. Obstacles socioculturels

Il convient de relever que la plupart des études démographiques (notamment Europa World Year Book, 44th édition 2003, vol.1) affirment que le Congo-Kinshasa est actuellement peuplé par 52.522.000 millions d'habitants (en 2001). En 1988 l'Institut National de Statistiques du Congo-Kinshasa, qui a mené des études sur le taux de scolarisation, évalue à 30% les personnes alphabétisées².

Si nous nous basons sur le chiffre de 40% au lieu de 30 comme c'est le cas en 1988, la première déduction nous conduira au constat qu'en dépit de ses 52 millions d'habitants, il existe seulement 13.130.500 lecteurs potentiels. Et, puisque aucune étude scientifique n'a encore réussi à stratifier ces personnes selon leur degré d'alphabétisation, nous supposons que les 40% d'alphabètes cités concernent toutes les catégories de lecteurs, depuis le Professeur d'Université jusqu'à l'écolier, en passant par la vieille femme récemment alphabétisée.

L'Institut National de Statistiques, dans son étude citée ci-haut, exclut près de 3 millions de personnes du chiffre de 10.500.000 qui sont devenues des néo-analphabètes. Ceux-ci sont des personnes qui n'éprouvent ni un intérêt ni un plaisir à lire. Cette nouvelle donnée nous autorise à considérer que près de 9.500.000 personnes (si nous prenons le chiffre de 40%) constituent aujourd'hui la cible de l'activité éditoriale au Congo-Kinshasa et méritent ainsi d'être désignées comme « lecteurs potentiels ».

En ce qui concerne la seule ville de Kinshasa, force est de remarquer qu'aucune enquête approfondie n'a été jusqu'à ce jour menée pour savoir le nombre

Albert Oscar, « La presse et la société humaine », in *Zaire Afrique*, n°58, octobre 1971, pp. 439-446.

1 Pour la répression contre la presse, voir Kasonga, op. cit., pp. 286-287.

2 Institut National des Statistiques, « Statistiques Livres » en Annuaire Statistique, 1988. Cette année le Congo-Kinshasa comptait 35 millions d'habitants.

exact des « lecteurs potentiels ». Néanmoins, le Ministère du plan congolais évalue à plus de 5.000.000 la population de Kinshasa.

En mai 1988, avec le concours du Centre culturel français et d'autres organismes de Kinshasa, le Centre Interdisciplinaire et de l'Education Permanente (CIDEP), le Centre de Perfectionnement en Administration (CPA) et le Laboratoire d'Analyses Sociales (LASK), ont initié une série d'enquêtes dans le but de savoir que lisent les Kinois, qui lit quoi à Kinshasa ?

Les résultats de ces enquêtes ont permis la stratification reprenant les différentes catégories composant la demande de la lecture à Kinshasa :

Tableau 15 - Catégorie de lecture et de lecteurs

Catégorie de lecture	Catégorie de lecteurs
Manuels scolaires	Elève de l'Enseignement Primaire et Secondaire
Revue et périodiques	Fonctionnaires et Grands lecteurs
Ecrits et littératures religieuses	Publics diffus
Romans	Grands lecteurs
Essais et écrits scientifiques	Etudiants / Chercheurs / Grands lecteurs

En définitive, la demande de la Presse périodique est représentée par les travailleurs et les grands lecteurs (Universitaires, étudiants, hommes politiques, entrepreneurs, ...). Mais cette demande est minée par divers maux dont les plus importants d'analphabètes, le néo-alphabétisme, la faiblesse du pouvoir d'achat, la quasi-absence des structures de distribution permettant une grande diffusion du journal à travers la ville.

Toutefois la demande de la presse périodique à Kinshasa se développera assez rapidement sous le double effet de la croissance démographique et de l'alphabétisation.

Il est intéressant de constater qu'hier, la presse n'intéressait presque plus personne du fait de la monotonie mais depuis la libéralisation, le marché devient intéressant.

Donc le lectorat de la presse congolaise est composé des fonctionnaires, des étudiants partageant le même vocabulaire. La société civile, n'ayant pas toujours le moyen de s'offrir un journal s'y reconnaît.

Les journaux congolais de la transition sont attachés soit au directeur de publication, soit au rédacteur en chef, etc. derrière lequel se cache un parti politique, un ministre ou une personnalité quelconque. Ce sont des diplômés, ayant fait leurs études ou une formation, ou une spécialisation en communication à l'étranger (Europe, Etats-Unis d'Amérique...ou sur place au Congo-Kinshasa dans les universités : Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication (IFASIC), Facultés Catholiques de Kinshasa (FCK), Studio-Ecole de la Voix du Zaïre (SEVOZA), Université de Kinshasa, Faculté de Communication), etc. Ceux-ci incarnent le changement. Ils ont accédé à un certain degré d'instruction partageant généralement l'emploi de la langue française, la vie citadine, l'école, bref ce sont des élites bureaucratiques.

On se rappellera bien de cette affirmation de Gonidec en parlant de l'Afrique, je cite : « Le savoir comme l'avoir sont celui des instruits et des nantis »¹. Quoique ces journaux soient dirigés par des diplômés, la plupart de temps l'amateurisme se fait sentir². La conséquence en est que l'on constate de nombreux abus dans le chef des journalistes qui ne respectent pas les principes éthique et déontologique.

1 P. François Gonidec, « Démocratie et développement en Afrique : Perspectives internationales et nationales », in *Afrique 2000*, n°14, août 1993, pp. 49.60.

2 Les journaux sont rédigés la plupart de temps par les étudiants en communication, ensuite, les 50 titres recensés au 1er janvier 1990, le ministère ayant en charge la presse et l'information délivrera plus de 500 autorisations à paraître.

Alors que Bourdieu affirme que : « le marché scolaire est strictement dominé par les produits linguistiques de la classe dominante »¹, la plupart des rédacteurs n'ont pas une formation professionnelle. Tous ceux qui dirigent des organes de presse au Congo-Kinshasa ne sortent pas tous des écoles de communication. Certains viennent de formations universitaires différentes et s'improvisent rédacteurs parce qu'ils savent bien manier la plume.

Est-il que, d'une manière générale, les journaux congolais restent l'apanage de l'élite intellectuelle, d'où la faiblesse du marché potentiel des lecteurs. Autrement dit le journal comme mode d'expression a ses limites, en particulier il est peu accessible au peuple congolais. Non seulement celui-ci est peu porté à la lecture, mais de plus les difficultés de diffusion du journal, alliées à l'obstacle que constitue le recours à la langue française, limitent à priori le niveau d'audience du message écrit.

A propos de cette langue française, il est important de noter que la langue, écrite ou parlée, la volonté de faire renaître la société ne semble pas avoir eu d'incidence. En fait, c'est l'ambiguïté de la politique coloniale qui justifiait la réticence à la poursuivre, écrit Ndaywel (1998 :711).

A l'époque, poursuit-il, en effet, l'instruction en langues locales était une façon d'étouffer la formation des élites, l'accès au français étant une faveur réservée à quelques-uns. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est le législateur congolais et non l'autorité coloniale belge qui décrétait la généralisation de l'instruction en français ; le multilinguisme que le réseau d'enseignement élémentaire et primaire s'efforce d'assumer de nos jours en est le résultat.

1 Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p.53. Pour Bourdieu, des liens s'établissent entre parole et position sociale. Les positions sociales en présence se retraduisent dans des dispositions pratiques ou habitus. A chaque condition sociale correspond une classe d'habitus : attitudes et goûts, produits par les conditionnements sociaux, associés à la condition correspondante. Par l'intermédiaire de ces habitus, et de leurs capacités génératives, s'élabore un ensemble systématique de biens, de propriétés : une des fonctions de la notion d'habitus est de rendre compte de l'unité de style qui unit les pratiques et les biens d'un agent singulier et d'une classe d'agents. Comme les positions, dont ils sont les produits, les habitus sont différenciés, mais ils sont aussi différenciants : ce sont des principes générateurs de pratiques distinctes et distinctives (1982 :22)

En pratique, la promotion des langues locales s'est limitée, sur le plan officiel, à la proclamation des « quatre langues nationales » (lingala, swahili, kikongo, ciluba) à côté de la « langue officielle ».

La politique de l'authenticité se traduisait dans ce domaine par une révision des noms des organes de presse qui devenait pour la plupart d'origine locale. Pourtant le contenu demeura en grande partie en français, et la radio et la télévision nationales continuaient à réserver la part du lion, dans leurs programmes, au français (Ndaywel :1998).

Dans le même sens que Ndaywel, Ngalasso Mwatha Musanji écrit en ces termes : « Les auteurs africains qui écrivent en français, utilisent une langue qui leur est, au départ, étrangère. Bien souvent ils se sont appropriés cette "langue de l'autre" avec une assurance qui les autorise à l'employer non seulement comme moyen de communication mais aussi comme outil de création. Ce qui justifie, pour le français, le statut de "langue seconde" (Ngalasso, 1992).

En cela, poursuit Ngalasso, les auteurs africains, comme d'autres francophones non natifs, sont des « voleurs de langue ». Sauf que cet acte, qui se situe hors de la sphère morale, n'a rien d'ignominieux puisqu'il n'implique ni l'idée de "spoliation" honteuse par le voleur ni celle de "privation" douloureuse pour le volé. Il n'y a, par conséquent, ni culpabilité ni amertume d'aucune sorte. La seule question pertinente qui se pose est de savoir si l'écrivain francophone, en l'occurrence africain, dont le français n'est pas la langue maternelle, peut "écrire sans douleur" dans cette langue d'emprunt, une langue dont un écrivain marocain francophone, Abdellatif Laâbi¹, dit qu'elle est "prêtée à un taux exorbitant".

La réponse est évidemment non puisqu'on ne cesse jamais d'être, au moins partiellement, étranger à une langue d'adoption dont on ne maîtrise jamais totalement ni les subtilités et les nuances de l'expression ni l'étendue et la finesse de la culture véhiculée. Le comble, sinon le drame, c'est quand l'adoption d'une langue seconde vous rend étranger à votre langue originelle.

¹ Abdellatif Laâbi (1981), *Traversée d'écriture*, dans *Visions du Maghreb*, Paris, Edisud ; cité par Alaoui Abdellaoui (1989 :15).

Cette situation extrême de "double extranéité" est, fort heureusement, chez la grande majorité des écrivains africains, qui sont généralement bien enracinés dans leur langue et souvent parfois polyglottes, une pure hypothèse d'école. Aux écrivains issus de la nouvelle génération née dans l'immigration, pour qui le français est parfois l'unique langue de communication et de création, l'interrogation ne se pose évidemment pas : c'est l'idiome de leurs parents qui est, pour eux, langue seconde voire langue étrangère »¹

L'usage du français a servi de base à l'affirmation d'une littérature qui a la particularité de cerner de près les réalités sociales du pays. Elle a pris racine dès la période coloniale, grâce aux « cercles d'Evolués ».

§5. Contradictions de la jeune presse

Les pots-de-vin accordés par des hommes politiques pour s'assurer la bienveillance d'un journaliste engendrent le problème de contradictions par la presse elle-même.

Aujourd'hui, la nouvelle presse privée au lieu d'apporter une vérité nouvelle, opte pour des demi-vérités, des rumeurs invérifiées. Coupés de l'accès aux sources, les journalistes s'appuient sur des réseaux d'information informels (médias étrangers captés au Congo-Kinshasa, clientélisme avec les hommes influents du pouvoir, etc.).

Vu le contexte économique-socioculturel défavorable, certains journaux congolais de la transition se font entretenir par les partis politiques alors qu'ils dénoncent le système des pots-de-vin. Les excès verbaux des journalistes qui essaient de produire une parole libérée à la mesure des tensions politiques que connaît le pays ne se conforment pas aux exigences de la démocratie. Ils se lancent à des titres sensationnels, accrocheurs.

La nouvelle presse au lieu d'informer, brode les informations, c'est-à-dire combine l'événement et le commentaire personnel sans s'étendre sur les données. On

¹ Ngalasso M.M, Langage et Violence dans la littérature africaine écrite en français, in Croire en l'homme : Mélanges offerts au professeur Ngal à l'occasion de ses 70 ans (sous presse chez

constatera qu'il y a une certaine continuité entre la nouvelle presse privée et les médias dits officiels de la période du Parti-Etat. Mais théoriquement existe une certaine rupture entre les objectifs du journal et son rôle véritable.

On se rappellera qu'à l'époque du Parti-Etat, l'objectif des journaux officiels était le développement, l'unité de la nation, alors que la nouvelle presse œuvre au bien être de la population. Son discours serait le « vrai », d'où la rupture avec les journalistes des médias officiels ou des politiques. Cette rupture serait à la base des provocations, de l'agressivité dont les institutions de l'Etat font l'objet.

Il faut enfin soulever le problème des journalistes qui sont, malheureusement, soumis aux idées de leurs rédacteurs en chef qui sont, à la fois, gestionnaires et propriétaires de l'organe dont la décision prime, malgré les règles d'éthique et déontologique.

Section II : Les mérites de la jeune presse congolaise

La liberté d'expression, celle de s'exprimer sans crainte en dépit des dénonciations éventuelles des voisins est la seule chose que les Congolais aient pu arracher au dictateur. La presse, comme le dit Kasonga (1994 :280-288), a descendu l'homme (le président Mobutu) du haut du piédestal où elle l'avait hissé. Il est devenu ce dirigeant vulgaire dont on devine aisément les réflexes face à un événement donné.

Le talent des caricaturistes¹ zaïrois, accompagné par l'écriture alerte des chevaliers de la plume, a vite fait d'enterrer toutes les légendes entretenues autour de sa personne. Il a été ainsi réduit à sa plus simple expression².

Support de l'Opposition, la presse écrite a contribué à publier tout ce qui concerne l'Opposition : programme des manifestations, tracts, informations,

L'Harmattan).

1 Voir J. Pierre Diamani, « L'humour politique au Phare du Zaïre », op.cit., pp.151-157.

2 Kasonga, op. cit., p. 284.

interviews, les opérations dites « villes mortes », la marche pacifique des chrétiens qui a été sévèrement réprimée par le pouvoir le 16 février 1992.

La presse écrite rejettera le tripartisme, la contestation de la loi sur les partis politiques (affaire de la caution), la question d'une Conférence nationale ou d'une Conférence constitutionnelle, les massacres sur le campus de Lubumbashi, etc.

La presse a également contribué à éveiller dans la population le sentiment d'avoir son mot à dire dans la gestion de la chose publique. Les populations ont pu ainsi exprimer ouvertement et sans détours leurs critiques vis-à-vis des politiques du passé et leurs revendications pour le futur. La population fait confiance en la presse dans la mesure où lorsqu'elle est victime d'une injustice, violence, insécurité, etc. C'est à la presse qu'elle s'adresse avant tout. Donc la presse joue ici le rôle de garde-fou de la société.

La presse écrite s'est engagée à relayer toutes idées ou informations susceptibles d'affaiblir le régime. Celles-ci font l'objet d'une forte campagne médiatique, touchent et intéressent les Congolais qui, à travers elles, se défoulent. C'est-à-dire, privés du droit de parole et des supports pour l'exercer, les Congolais vont désormais pouvoir exprimer publiquement, par médias interposés. Leurs jugements sur la gestion des affaires de la Cité.

C'est ainsi que les kiosques à journaux sont devenus les lieux privilégiés des débats et d'échanges d'informations politiques où se forment certains mouvements de résistance au pouvoir en place.

Dans sa fonction de dénonciation, la jeune presse congolaise a joué un grand rôle en dénonçant les irrégularités, des abus, les malversations, de détournements de fonds, les erreurs, etc. commis par le régime Mobutu. Elle est à féliciter d'avoir œuvré dans un environnement dictatorial.

La presse indépendante va devenir pour un temps le principal pôle de l'opposition mais en même temps de la médiation entre la société et l'Etat. Elle permettra la circulation sans trop d'entraves des idées et, par là même, sera le support fondamental de l'expression publique des opinions. C'est d'elle que

dépendra un bon fonctionnement de la sphère publique, de son sens de la responsabilité, de son aptitude à rechercher le bien commun par la confrontation des opinions.

On rejoint ici ce qu'a affirmé Joseph Ki-Zerbo que le pluralisme « est fondamentalement quelque chose qui nous sert non pas à exprimer la vérité mais à offrir un éventail de vérités partielles qui nous permettent de reconstituer cette vérité »¹.

Toujours dans le même sens que Ki-Zerbo, pour Michel Banock, c'est bien à partir de la diversité nouvelle des titres de la presse privée que " le lecteur devra découvrir ou bâtir par lui-même, à partir de la diversité des opinions, des sources et des médias" ce qu'est l'information objective : « ce fait à lui seul implique ».

Banock poursuit ... « l'abandon d'une attitude passive au profit d'un comportement interactif fait d'attitudes critiques et – pourquoi pas – de réaction et dialogue (via la rubrique du courrier des auditeurs et lecteurs, par exemple). Le tout ayant pour objectif de construire la vérité, qui n'est jamais une donnée première mais reste plutôt un idéal et un objectif dont il faut toujours s'efforcer d'approcher le plus près possible. Dans cette perspective, la diversité des titres et des médias s'avère d'une importance primordiale »²

1 Lire Presse Francophone d'Afrique : Vers le pluralisme, Institut Panos-SEP-UJAO, L'Harmattan, Paris, 1991, p. 32.

2 Michel Banock, *Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas camerounais*. L'Harmattan, Paris, 1992, p. 197.

Conclusion partielle

En tant qu'acteurs sociaux émetteurs d'opinions, les journaux congolais participent au débat public. Leurs différentes stratégies de couverture médiatique du processus de démocratisation et leurs prises de position permettent de repérer les éléments de leur participation dans le débat public.

L'utilisation d'arguments (l'analyse discursive de *La Référence Plus* dévoile des stratégies argumentatives visant à convaincre - Breton, 1996 -) de conviction, de métaphores représentatives d'une construction de réel (Lakoff et Johnson, 1985) composent l'essentiel de ces stratégies discursives.

Les journaux participent à la médiatisation du processus en se montrant très critiques vis-à-vis des institutions de la République. Ce qui correspond à leur propre positionnement. Ils vont alors distiller, par le biais d'éditoriaux d'opinion, leurs valeurs propres, hostiles aux manœuvres du régime Mobutu se voulant le statu quo.

Dans l'analyse de *La Référence Plus*, on remarquera que les positionnements de celui-ci se manifestent à l'aide d'arguments de valeurs et d'autorité (paragraphe 3) dont le but est d'interpeller directement le lecteur afin de le faire adhérer aux thèses qu'il propose, d'où l'importance que l'on attache à l'auditoire, au sens des auteurs tels que Perelman et Olbrechts-Typeca (1992 :25), c'est-à-dire en l'espèce, le journaliste est l'orateur qui mobilise au moment opportun tout un arsenal rhétorique afin d'influer sur le lecteur qui est l'auditoire par son argumentation.

A l'usage des métaphores, les stratégies discursives vont varier en fonction du positionnement du journal : métaphores guerrières (Gauthier,1995), de maladie, etc. Elles peuvent jouer sur des réactions socio-affectives du lecteur¹.

Une certaine relation entre métaphorique et l'argumentatif est mise en place par les journaux. C'est-à-dire, s'ils privilégient la métaphore, ils favorisent une démarche plus rhétorique qu'argumentative (Breton, 1996).

Nous avons vu précédemment que l'apparition de la nouvelle presse a connu des dérapages qui ont porté atteinte à sa crédibilité : la dérision politique. Celle-ci s'affiche publiquement, à la faveur du renouveau démocratique et s'épanouit à l'ombre du respect relatif des droits et libertés fondamentaux. Mais dans un contexte d'autoritarisme (...)².

Elle se dévoile maintenant ostensiblement en de multiples contours à travers la presse indépendante³ contrairement à la dérision politique, comme écrit Ngalasso (1996 :1-17), l'insulte ne semble pas avoir été beaucoup fréquentée ni par les lexicologues ni par les socio-linguistes ni même par les politologues⁴. Et pourtant, dans les situations d'antagonisme politique, l'insulte est l'une des armes les plus ordinaires et les plus redoutables.

1 Koren R., *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse, et la mise en mots du terrorisme*, L'Harmattan, Paris, 1996.

2 J.P. Diamani, op.cit.

3 Comme *Umoja, Haifa, La Semaine, Le Potentiel, Forum des As, Elimu, La Référence Plus, Le Phare*. Lire aussi Diamani, op. cit.

4 A. Halimi, *Du bon usage de l'insulte en période électorale*, Paris, Saint-Germain-des-Prés, 1973 ; E. Largueche et J. Laplanche, *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris, PUF,1983, cité par Ngalasso, op. cit.

La lecture de la presse libre, poursuit Ngalasso, créée récemment partout en Afrique, durant cette période de démocratisation, en fournit bien des exemples particulièrement croustillants, faisant appel à tous les noms d'oiseaux, d'insectes et d'autres bestiaux, transgressant tous les tabous de la convenance et de la morale sociale, puisant dans tous les thèmes de la vie privée, à tous les registres de la sexualité ou de la bestialité et à toutes les sources de la confidentialité, s'inspirant enfin de toutes les ressources de la péjoration.

Se versant dans l'injure facile, la jeune presse est devenue une presse de commentaires sans information, véhiculant la haine, la violence, l'intolérance, le mensonge, etc. alors que dans une perspective démocratique, écrit B. Voyenne (1979 :52) : « l'information c'est la somme entre l'accessibilité aux faits, la présentation critique des multiples opinions et des techniques de diffusion ouvertes à tous ».

Cette information a été absente durant la transition, à part, bien sûr, les informations d'opinion, qu'on lisait par-ci par-là. Comme presque à toutes les périodes relativement heureuses, la presse congolaise a connu le foisonnement des titres dont la plupart furent éphémères à cause des obstacles d'ordre économique (moyens de financement modeste ou rien du tout), socioculturel (lectorat limité par le facteur linguistique), géographique (presse caractérisée par une diffusion confinée aux zones urbaines), et politique (mainmise du pouvoir, limitation aux sources, procès de presse, etc.)

Ses différents titres ont souvent abordé le problème de l'idéal démocratique. Comment les journalistes de la jeune presse congolaise ont-ils présenté à leurs lecteurs la notion de démocratie ? Avant d'aborder ce chapitre II de la troisième partie, nous verrons d'abord dans un chapitre premier la conception de la démocratie vue par quelques auteurs ou penseurs, sachant que le mot démocratie peut avoir un grand nombre de significations différentes.

TROISIEME PARTIE - QUELLE DEMOCRATIE ?

Il s'avère intéressant de signaler que le caractère polysémique du mot «démocratie» nous a permis de lire quelques auteurs tels que Diamond, Linz, Sartori, Lipset, Nzouankeu, et tant d'autres qui ont théorisé sur le vocable.

Ce mot peut avoir plusieurs significations différentes. Chacune mettant plus particulièrement l'accent sur tel ou tel aspect plutôt que sur tel autre. Il sert tantôt à désigner l'état ultime visé et souhaité par de nombreux programmes sociaux, économiques et politiques, tantôt à auto-baptiser, et donc sans doute à légitimer, nombre de structures existantes¹. Sartori établit une distinction fondamentale entre démocratie comme valeur et démocratie comme mécanisme².

1 Diamond Larry, Linz Juan, Lipset Seymour Martin, *Politics in Developing Countries : Comparing Experiences with Democracy*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1990.

2 Sartori Giovanni, *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 19974.

CHAPITRE I - APERÇU THEORIQUE SUR LA NOTION DE DEMOCRATIE

Les mutations que viennent de connaître l’Afrique subsaharienne ont renforcé des réflexions sur le régime démocratique. D’aucuns sont sans ignorer que l’idée de la démocratie est liée à l’histoire européenne et plus particulièrement à l’émergence de l’ « espace public bourgeois »¹ aux XVIII et XIXème siècles.

La démocratie est « le nom pompeux de quelque chose qui n’existe pas »². C’est « une philosophie, une manière de vivre, une religion et, presque

1 La pensée d’Habermas a souvent été considérée comme centrée sur la « légitimation par la discussion publique », et c’est bien par la réflexion sur ce thème qu’il a marqué le champ des sciences de la communication, en passant du statut d’auteur marginal ou ignoré à celui de référence majeure, qu’il est possible d’utiliser dans de multiples analyses et suivant des interprétations très variées. Habermas a lié, dans ses travaux, une conception de l’espace public conçue en termes de norme historique et sociologique à une étude philosophique des conditions de communication qui sont censées garantir l’exercice effectif de la raison discursive. Les analyses portant sur les transformations de l’espace public ont d’abord marqué les chercheurs en sciences de la communication. En étudiant les transformations de l’espace public, Habermas propose une histoire de la communication politique qui montre comment la conception de cette communication et ses conditions de réalisation ont été fondamentalement modifiées entre le XVIIIème siècle et nos jours (Habermas, 1962 : *strukturwandel der öffentlichkeit*, Luchterhaud, Newied, 1962)(L’espace public, Payot, Paris, 1976). Ce qui caractérise, pour lui, la construction, au début de la période étudiée, de la « sphère publique », c’est que celle-ci, faisant suite à un mouvement de privatisation à l’intérieur des sociétés occidentales, met en œuvre justement une communication entre les personnes privées qui vont se constituer en tant que public. Cette sphère publique se présente à la fois comme une sphère publique politique et comme une sphère publique bourgeoise. Politique puisqu’elle constitue un espace de discussion qui échappe à l’emprise de l’Etat et qui le met éventuellement en cause par les critiques qui peuvent être formulées à son égard au cours des échanges d’opinions à l’intérieur du public. Bourgeoise dans la mesure où, si elle inclut dans la discussion l’ensemble de ceux qui possèdent des biens et une culture leur permettant d’intervenir véritablement sur les sujets débattus, elle en exclut le peuple, considéré comme privé des compétences qui lui permettraient de faire un usage public du raisonnement. En fait, ceux qui participent à la sphère publique doivent être envisagés, d’une certaine manière, comme des représentants éclairés de ceux qui ne peuvent prendre part au fonctionnement de cet espace où se manifeste pourtant l’opinion publique. (Voir à ce sujet la lecture d’Habermas faite par Roger Bautier, « Les théories de la communication », *Cinémation*, n°63, p.87, également Chartier, 1990)

2 Sartori G., *Théorie de la démocratie*, op.cit., p.3.

accessoirement, une forme de gouvernement »¹. « Elle n'est pas un type global de société mais seulement un type de système politique »².

Dans un autre livre, Alain Touraine oppose deux sens du terme « démocratie », l'un se référant à un régime effectivement capable de répondre aux demandes de la population, et l'autre à un simple respect de procédures acceptées comme démocratiques se caractérisent davantage par un équilibre imparfait entre ces deux exigences que par leur exclusion réciproque. En outre, le vocable « démocratie » comporte sans doute une troisième acception, qui en ferait le régime optimal d'utilisation non répressive du consensus de la population, au bénéfice des détenteurs du pouvoir³.

Elle ne correspond pas à un modèle unique, mais elle peut se fonder sur des valeurs de base très différentes. A ce propos Norberto Bobbio⁴ a montré les divergences fondamentales et fondatrices entre la démocratie directe des anciens et la démocratie moderne....).

Nombreux auteurs se posent la question de savoir si l'aspiration de populations à vivre dans des régimes démocratiques (que d'aucuns présentent comme des régimes « fragiles ») est en soi compatible avec des situations de sous-développement économique et social. L'idée sous-jacente est ici chez certains spécialistes de faire du développement économique la condition nécessaire et indispensable à la démocratisation politique des pays africains, ce qui laisserait à penser qu'un certain nombre de conditions doivent préexister au déclenchement de la démocratisation et à sa réussite. Appliquer ce raisonnement aux pays africains, par exemple, revient à nier à l'avance toute possibilité de démocratisation de sociétés aux standards assurément éloignés de ceux des pays occidentaux voire, de ceux d'Europe

1 Burdeau Georges, *La démocratie*, Neuchâtel, La Braconnière, 1956, p.9.

2 A. Touraine, « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°128, mai, 1991 ; p.276.

3 A. Touraine, « Production de la société », Paris, Le Seuil, 1974, pp232-233.

4 N. Bobbio, *Libéralisme et démocratie*, traduit de l'italien par Nicola Giovanni, 1996.

de l'Est¹. C'est cette attitude qui en d'autres temps a servi à légitimer l'autoritarisme du développement².

Aussi serait-il absurde de déclarer a priori l'inaptitude des Africains à tendre vers l'idée de démocratie ou l'incompatibilité de leurs valeurs avec l'idéal démocratique. Tel qu'il a été formulé par Jacques Chirac (1990) lors de son voyage en Côte d'Ivoire à savoir : « *l'inadaptation du multipartisme aux réalités africaines* » au moment de la revendication pour la démocratisation du régime d'Houphouët-Boigny.

Jacques Mariel Nzouankeu (1991 :401 a) n'avait-il pas fait une excellente remarque : « alors que nul ne reproche à l'Afrique d'importer ses langues officielles, ses religions dominantes, ses produits alimentaires, ses biens d'équipement, voilà qu'on se sent tout d'un coup offusqué lorsqu'il s'agit d'importer les libertés individuelles et le pluralisme démocratique ».

Comme le souligne Elly Rijnierse³, la question n'est plus aujourd'hui de se demander si la démocratie doit être implantée. On peut dire que les mutations qu'a connues l'Afrique subsaharienne à partir des années 1989-1990 ont surpris comme le souligne de La Brosse⁴ la plupart des politologues, sceptiques quant à la possibilité de voir un jour, du moins à court terme, le continent noir faire un pas en direction de la démocratie ».

L'Afrique a toujours été considérée comme un terrain offrant peu de potentialités de démocratisation. Sandbrook⁵ écrivait qu'il ne pensait pas que « la démocratie ait une chance quelconque vu les conditions limitantes de l'Afrique contemporaine.

1 Renaud de La Brosse, op.cit., p. 146.

2 Nzouanken J. Mariel « Pour la démocratie pluraliste dans le Tiers Monde » Ed. Fernand Nathan, in *Annuaire du Tiers Monde* n° IX, Paris, 1984-1985, Pp 29-33.

3 Rijnierse Elly « Democratisation in sub-Saharan Africa »? *Literature Overview* Ed. in *Third World Quarterly*, vol. 14, n° 3, 1993, Pp. 652.

4 Renaud de La Brosse, op. cit.

5 Sandbrook Richard, *The Politics of Africa's Economic stagnation*, Cambridge, Ed. Cambridge University Press, 1985, Pp. 157.

Au milieu des années 1980, Samuel Huntington estimait qu'en « raison de leur pauvreté et de la violence de leur politique » les Etats africains sont peu susceptibles de prendre une orientation démocratique¹. La croyance répandue selon laquelle la démocratie constituerait une sorte de luxe que l'Afrique ne pourrait se permettre conduit d'autres chercheurs, tel P. Chabal, à écrire en 1986 qu'avoir « imaginé que la démocratie s'y développe aurait été faire preuve d'un aveuglement historique »². D'une manière plus générale, on n'imagine pas, avant le début de la décennie 1980, et la contestation politique qui va gagner alors l'Amérique latine, que le développement du régime de la démocratie libérale puisse véritablement un jour franchir les frontières des nations industrialisées³.

Pour revenir à Elly Rijnierse, il s'agit de déterminer pour les pays africains les modalités d'incarnation concrète de la démocratie sur le sol africain. Les théories élaborées en Europe et pour l'Europe peuvent être appliquées aux pays de la périphérie, mais il ne faut pas oublier que les théories sont des élaborations sociales, culturelles et par conséquent relatives, c'est-à-dire datées historiquement⁴. Or les institutions démocratiques telles qu'elles semblent s'instituer au cœur du processus de transition africain sont « datées » historiquement et « situées » géographiquement⁵.

L'émergence et le façonnement du régime démocratique français, écrit Owusu⁶, auquel se réfèrent les transitions démocratiques d'Afrique francophone se situent dans le contexte spécifique de l'expansion du libéralisme politique et économique, du développement de l'individualisme et des réflexions des lumières. Owusu insiste également sur la nécessité de se souvenir que l'émergence de la

1 Huntington S. « Will more countries become democratic? » Ed. in *Political Science Quarterly*, vol. 99, n° 2, summer 1984, pp. 214.

2 Chabal P. « Reflections on the limits of power » in *Political Domination in Africa*, Ed. Cambridge University Press, 1985, p. 5.

3 Chirot Daniel, *Social change in the twentieth century*, New-York, 1977, p. 22 ; and Tilly Charles, *The formation of national states in Western Europe*, Princeton University Press, 1975, p. 81.

4 Copans Jean « Les structures sociales », in Coulon Christian et Martin Denis-Constant (éd.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1990, p. 139.

5 Frere Marie. Soleil, op. cit., pp. 589-591.

6 Owusu Maxwell « Democracy and Africa : a View from the Village », in *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 30, n° 3, 1992, pp. 382.

démocratie occidentale s'est déroulée avec en toile de fond la conquête, la domination, la colonisation de presque tout le continent africain en vue de satisfaire les visées impérialistes.

Les réformes démocratiques en Grande Bretagne par exemple reflétaient des changements fondamentaux dans les structures sociales, les relations de classe et l'expansion capitaliste à l'intérieur du cadre constitué par l'Empire. Par conséquent, la transposition de modèles institutionnels forgés dans des circonstances aussi spécifiques nécessite sans aucun doute certains aménagements aux caractéristiques de la terre d'accueil. Comme le souligne Frère Marie Soleil¹, le problème réside dans la nécessité de faire la part entre les spécificités intégrales aux modèles et celles qui changeraient la configuration en régime non démocratique : les démocraties populaires, par exemple, prétendaient s'inspirer de valeurs propres mais se réduisaient dans les faits à des dictatures.

Tous ces propos nous amènent à conclure qu'il est difficile de définir la démocratie de manière globale et définitive tant l'histoire politique et institutionnelle pour reprendre Frère M. Soleil peut toujours réserver des surprises et que les débats portant sur la manière de définir la démocratie participent généralement de stratégies de pouvoir.

La question des pré-conditions peut paraître intellectuellement stérile dans la mesure où poser des conditions préalables trop strictes peut faire obstacle à une réflexion constructive sur la façon dont les démocraties peuvent se former, s'imposer et se consolider dans et malgré un contexte a priori difficile².

Il faut repenser les prétendus préalables de la démocratie, ne serait-ce tout simplement que parce qu'une liste énonçant des pré-conditions n'équivaut pas à une loi générale de la démocratisation.

1 Frère M. Soleil, op. cit., p. 590.

2 Renaud de La Brosse, op. cit., p. 147.

De plus, l'énonciation de conditions avancées le plus souvent par des chercheurs ou des analystes souvent étrangers à l'Afrique ne nous renseigne en rien sur ce que les acteurs sociaux, qui eux aspirent à cette démocratie et sont au cœur du processus, comptent entreprendre pour y parvenir ou sur la façon dont ils la conçoivent... Si ces derniers devaient attendre que telle ou telle condition soit atteinte ou remplie dans leur société avant d'œuvrer pour la réalisation de leurs revendications politiques, il est facile d'imaginer qu'aucun processus de transition ne se serait jamais développé en Afrique subsaharienne, continent sans doute le moins susceptible de satisfaire à de telles exigences.

Aussi des variables telles qu'une distribution plus équitable des revenus, qu'une croissance mieux répartie, qu'une éducation plus large et plus égalitaire, qu'une coopération réelle des partis politiques, etc. doivent être appréhendées comme les produits de processus démocratiques stables plutôt que comme les conditions préalables à leur survenue¹. C'est l'avis de Terry Lynn Karl et de Philippe C. Schmitter² pour lesquels « la culture politique « civique » (...) pourrait bien être le fruit du fonctionnement prolongé d'institutions démocratiques qui engendrent des valeurs et des croyances appropriées plutôt qu'un ensemble d'exigences culturelles auxquelles il faut d'abord répondre ».

Terry Lynn Karl et de Philippe C. Schmitter proposent ainsi de « considérer désormais comme des variables dépendantes ce dont on faisait jusqu'à présent si grand cas comme variables indépendantes ».

1 Schmitz G.J. et Gillies David, Le défi du développement démocratique, comment entretenir la démocratisation dans les sociétés en développement, L'institut nord-sud/Centre International des Droits de la Personne et du Développement Démocratique, Ottawa, 155 p. Lire la thèse de La Brosse, op. cit., p.147.

2 Terry Lynn Karl et de Philippe C. Schmitter... in « Les modes de transition en Amérique Latine », en *Europe du Sud et de l'Est*, op.cit.,p.286.

Emaka Nwokedi¹ note que tous ces éléments de stabilité sont certes importants, mais ils concernent une autre phase distincte de la démocratisation, quand la transition démocratique à proprement parler a été atteinte. De son côté, Ben O. Nwabueze² qualifie de « processus d'expérimentation » à moyen et long termes. Il souligne avec justesse que la démocratie libérale, à l'instar de toute forme de gouvernement, correspond à un art et à une pratique qui supposent un apprentissage (que les démocraties européennes ont par exemple mis plusieurs siècles à éprouver), et que c'est à travers le processus d'expérimentation que s'acquiert celui-ci. Il serait « dès lors erroné, selon lui, d'imaginer que ce processus expérimental ne devrait pas commencer avant et tant que les facteurs nécessaires à son succès ne soient présents ».

Aujourd'hui, souligne Rocamora et Gills³, le combat pour la définition de la démocratie est devenu une « bataille idéologique majeure ». La manière dont le mot « démocratie » est défini et brandi répond toujours à des tactiques spécifiques, ce qui relativise encore le caractère potentiellement « universel » du régime démocratique puisqu'il est toujours évoqué dans un contexte précis et dans un but déterminé.

Le concept de démocratie, faut-il le préciser, recouvre plusieurs acceptions. On peut l'analyser, dans le langage philosophique, comme un idéal absolu mais aussi comme une pratique sociale des régimes existants, ou comme un régime politique et un système politique de la démocratie libérale s'imposant comme un système de gouvernement à l'échelle mondiale⁴.

1 Emeka Nwokedi, *Politics of democratization. Changing Authoritarian Regimes in sub-Saharan Africa*, Demokratie Und Entwicklung Bd. 18, LIT, Münster, Hamburg, 1995, p.18.

2 Ben O. Nwabueze, *Democratisation*, Spectrum Law Publishing, Ibadan, 1993, p.8.

3 Rocamora J. et Gills B., « Low Intensity Democracy », in *Third World Quarterly*, Vol. 13, n° 3, 1992, Pp.501.

4 Voir à ce propos Pierre Klein, « Le droit aux élections libres en droit international :mythes et réalités » in *A la recherche du nouvel ordre mondial. I. Le droit international à l'épreuve*. Editions Complexe, Intervention, Bruxelles, 1993, p.93.

Ce régime politique de la démocratie libérale¹ comprend des éléments tels que le respect de la volonté du peuple, volonté qui doit s'exprimer par des élections libres et loyales², le respect de la dignité de la personne humaine, et donc la promotion et la protection des droits de l'homme ; l'existence d'un Etat de droit³ consacrant le principe de la séparation des pouvoirs, reconnaissant le pluralisme politique et garantissant les droits civils et politiques, de même que les libertés fondamentales des citoyens. Il faut souligner qu'au nom d'une spécificité culturelle qui serait propre au continent, certains africains (les tenants de l'ordre ancien) rejettent le modèle de la démocratie représentative de type libérale⁴.

L'argument culturaliste avancé n'est pas sans rappeler les thèses développementalistes qui eurent le vent en poupe dans les années 1960-1970, donc moment des indépendances africaines, et qui défendaient l'idée selon laquelle, s'agissant des pays africains, la démocratie ne pouvait pas être appliquée du jour au lendemain mais qu'elle était articulée aux impératifs du développement⁵.

Dans l'esprit de l'école développementaliste américaine, qui associait développement capitaliste et adoption du modèle de démocratie occidentale, on ne pourrait en effet attendre qu'un développement politique progressif- processus par ailleurs inséparable économique, de la réforme agraire, de l'alphabétisation, de l'intégration nationale, etc.

1 Pierre Klein, op. cit.

2 Alain Touraine « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », in *Le Temps de la démocratie. La transition démocratique à l'Est et au Sud - UNESCO-ères*, Paris, mai 1991, p.276 ; également Guy Hermet « Présentation : Le Temps de la démocratie », in *Le temps de la démocratie. La transition démocratique à l'Est et au Sud. UNESCO-ères*, Paris, mai 1991, p.271. Dans ce type de système politique, les gouvernés doivent « s'appuyer sur des partis et associations non violentes et librement constituées de leur choix, sans exclusive aucune, en vue de jouer leur rôle de citoyens ».

3 C'est un système ou régime dans lequel l'Etat est soumis au droit, la personne humaine bénéficiant de garanties ou sûretés qui la protègent contre l'omnipotence de la puissance publique. Il implique le respect de l'individu et de la personne humaine qui est protégée dans son autonomie et sa sécurité.

4 Larry Diamond, Juan J. Linz et Seymour Martin Lipset, *Democracy in Developing Countries, Africa*. Volume 2. Edited by Diamond L, Linz J.J., Lipset S.M., Lynne Rienner Publication, Boulder, Colorado, 1988, XVI.

5 Renaud de La Brosse, op. cit. p. 158.

Alors que Samuel Huntington affirmait que la démocratie dans les pays du Tiers Monde, loin de préparer le développement politique, y favorisait au contraire la décomposition politique¹.

Peu après l'avènement des indépendances comme le souligne de La Brosse², de concept de sciences politiques, le développementalisme deviendra une idéologie du pouvoir dans les pays africain, où l'Etat aura, en règle générale, précédé la notion : le mode démocratique du gouvernement y a été rejeté à partir du constat que les sociétés africaines étaient trop pauvres et que les « gouvernés (devaient) faire confiance aux gouvernants pour transformer la société et l'économie sur un mode volontariste et autoritaire de manière à assurer aux générations suivantes les conditions d'un fonctionnement démocratique de la vie politique »³.

C'est ainsi qu'au lendemain des indépendances la plupart des pays d'Afrique noire francophone ont opté pour le système de parti unique (de fait ou de droit)-reléguant ainsi aux oubliettes un pluralisme politique qui existait pendant les années précédant leur accession à l'indépendance⁴ seul capable, à leur yeux, de mobiliser efficacement les populations vers les objectifs prioritaires qu'étaient alors « la construction nationale », « la lutte contre le sous-développement », ou encore « la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme »⁵.

1 Samuel Huntington, *Political Order in Changing Societies*, Yale University Press, 1968.

2 Renaud de La Brosse, op. cit. p. 158 et suiv.

3 Bertrand Badie, « je dit "Occident" : démocratie et développement », in *Pouvoirs*, PUF, Paris, n° 52, 1990, p. 46. Cité par Renaud de La Brosse.

4 Essentiellement à partir de la loi-cadre du 28 juin 1956 qui devait donner aux territoires une autonomie.

5 Renaud de La Brosse, op.cit., p. 159.

Or en 1990, au moment où la contestation politique des pouvoirs en place gagne l'ensemble du continent, soit trente (30) années après les indépendances, et alors que ni le développement, ni l'unité ou la construction nationales n'ont été réalisées par le système de parti unique, ceux là mêmes qui avaient érigé le développementalisme en idéologies du pouvoir évoqueront désormais l'argument culturaliste pour nier toute possibilité d'ancrage de systèmes démocratiques sur le continent¹.

L'argument avancé repose sur l'idée que la démocratie serait liée à une culture, la culture occidentale, et qu'elle ne saurait être le produit *sui generis* des sociétés africaines, dans lesquelles elle n'aurait donc pas sa place... Si l'on doit admettre une quelconque spécificité africaine relativement à la question démocratique, elle ne tient, comme le souligne par exemple Jean-François Bayard², qu'à son évolution historique particulière.

Toutefois cette spécificité ne doit pas être exagérée dans la mesure où la colonisation du sous-continent et son intégration au moins partielle, à l'économie-monde occidentale en ont profondément modifié les termes : la systématisation du principe monétaire, le passage à l'Etat-Nation (...) ont élargi le spectre de la polarisation sociale³.

Historiquement les groupes sociaux africains ont eu en effet « investi les nouvelles institutions pour les soumettre à leur propre stratégie » et « se sont appropriés les nouvelles représentations de politiques en les mixant (...) avec leurs propres répertoires culturels (et de ce point de vue) ajoute ironiquement J.F. Bayard, « l'idéal démocratique ne peut plus être tenu pour étranger au sous-continent, pas plus en tout cas que la foi chrétienne, l'art romanesque, la pratique des instruments à vent ou le port du costume-cravate »⁴.

1 Renaud de la Brosse op. cit.

2 J.F. Bayard, « La problématique de la démocratie en Afrique Noire, La Baume, et Après ? » in *Politique Africaine* N° 43, Karthala, Paris, 1991, pp. 5-20.

3 J.F. Bayard, op.cit., p. 9.

4 Idem, p. 10.

C'est précisément cette mutation qualitative qui fait que « toute assimilation de la question démocratique contemporaine à la problématique des sociétés africaines anciennes relève de la naïveté ou de la manipulation idéologique¹ ».

Finalement, l'argument culturaliste se retourne contre ceux qui le mettent en avant ; il n'est que de citer ce passage mi-provocateur mi-ironique d'un article d'Eden Kodjo, pour illustrer ce paradoxe : « la démocratie n'est pas une idée importée, et ceux qui la réclament ne font pas de l'imitation servile. Les adversaires de l'idée démocratique, qui persistent à véhiculer les contre-vérités, doivent se rendre à l'évidence : ils n'ont pas inventé *sui générés*, la dictature sanglante, le despotisme obscur ou, le monolithisme dont ils se gambergent. Néron et Caligula pas plus que Staline n'étaient africains !²»

Si l'on doit faire un rapprochement avec la conception de Jean Copans pour qui il ne saurait y avoir « ni démocratie à l'africaine ni démocratie en Afrique (telle Tintin au Congo) », mais seulement « une réalité politique et anthropologique originale, une démocratie africaine tout simplement »³.

Ce qui revient à dire que c'est aux Africains eux-mêmes de générer leurs propres stratégies d'invention de la démocratie, qu'à chaque peuple d'inventer sa propre forme de démocratie mais en tenant compte des expériences d'autrui.

+

1 Ibidem.

2 « Hors la démocratie point de salut », in *Jeune Afrique*, N° 1538, 20-26 juin, 1990, p. 29, Paris.

3 Voir *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Karthala, Paris, 1990 : p. 259.

CHAPITRE II - ELEMENTS ESSENTIELS DE LA DEMOCRATIE MODERNE

L'essence de la démocratie moderne se caractérise par plusieurs éléments. Nous en avons sélectionné quelques uns, notamment le principe de l'élection, le multipartisme, la bonne gouvernance, la présence d'une société civile organisée, des institutions. Nous avons conclu que les nouveaux discours pour qu'ils soient entendus et compris doivent être ancrés dans un lieu appelé espace public.

A - Principe de l'élection

Les pays africains avaient souvent renoncé à l'organisation de scrutins démocratiques depuis l'imposition de régimes militaires. Les élections n'ont toujours pas été synonymes de régime démocratique. S'il arrivait qu'elles sont pratiquées, celles-ci ne constituaient guère que des procédures de confirmation plébiscitaire ou de décompression sans véritable possibilité de choix. Les partis uniques conservent toute faveur aux élections ouvertement non pluralistes et largement unanimistes.

Dans ce contexte, le pouvoir lui-même ne croît guère à sa capacité mobilisatrice ; il se préoccupe seulement d'offrir des issues électorales honorables bien que largement factices à ses propres partisans.

La légitimation démocratique de ces élections fabriquées par le pouvoir revêt une double portée : nationale et internationale.

Reléguée au second plan dans les démocraties occidentales, la valeur internationale de la légitimation électorale compte au moins autant que sa valeur

nationale dans beaucoup de pays extérieurs à cette aire politique¹. Ces élections représentent une sorte de brevet de moralité vis-à-vis de l'étranger.

Pourquoi organiser des élections dans des pays soumis à des régimes forts, aux partis uniques, sachant que ces mêmes élections ne constituent jamais qu'une procédure inégalitaire, c'est-à-dire peu démocratique, permettant aux plus puissants de se faire plus élégamment concéder le pouvoir par le peuple souverain ?

En sus ce sont des élections qui ne répondent pas aux exigences démocratiques, c'est-à-dire où le corps électoral n'est pas taillé "sur mesure"- pour emprunter l'expression de Guy Hermet – par le pouvoir ou des notables locaux, où les électeurs ne se sentent pas menacés quand ils déposent leurs bulletins et où les résultats officiels correspondent vraiment, sauf erreurs minimales ou falsifications très locales, aux suffrages émis.

Selon cette conception, le critère de liberté des élections se trouve largement associé à celui de leur régularité technique, la falsification des scrutins niant en fait la liberté réelle du votant.

A cette question, Toulabor² décelait trois raisons : d'abord, il y voit la volonté de se doter d'une légitimité face aux autres nations, ensuite de montrer que l'on participe à une culture politique universelle, le désir du pouvoir de se mettre en représentation, enfin le besoin de s'offrir des occasions de repérer les ennemis du régime.

Quoique le processus de la transition ait entraîné un chambardement en introduisant les scrutins pluralistes, ils n'offrent aucune garantie quant aux réelles convictions démocratiques des élus. Le principe de l'alternance possible et paisible des dirigeants étant la règle fondamentale de la démocratie élective-représentative demeure refusée ou n'est pas respectée.

1 G. Hermet, A. Rouquié et Juan J. Linz, « Des élections pas comme les autres », Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1978, p.

2 Comi Toulabor, « Transition démocratique en Afrique », in *Afrique 2000*, n°4, janvier-février-mars, 1991-a, principe.55-71

Or le vrai symbole même de la démocratie pluraliste c'est le recours aux élections « libres et concurrentielles ».

C'est bien ce que privilégie certains auteurs, notamment Giovanni Sartori. Pour cet auteur : « la démocratie est née de la défense du principe selon lequel le pouvoir injuste de ceux qui ne sont pas élus (...) doit être remplacé par le pouvoir d'hommes choisis »¹. Pour Huntington : « la démocratie existe là où les principaux dirigeants du système politique sont choisis grâce à des élections concurrentielles auxquelles le gros de la population peut participer »².

Dans le même sens, selon Juan J. Linz : « un gouvernement est démocratique quand il offre des opportunités constitutionnelles régulières pour la compétition pacifique en vue de la conquête du pouvoir politique par différents groupes, sans exclure par la force aucun secteur significatif de la population »³.

Robert Dahl, quant à lui, parle de la polyarchie, c'est-à-dire de démocratie pluraliste. Selon lui, celle-ci constituant l'obstacle principal pour accéder à la carrière politique serait une inaptitude à remporter des élections »⁴.

Alors que le Congo-Kinshasa était en profonde crise, le pouvoir organisateur de la conférence nationale annonce, le 19 janvier 1992, sa suspension, avançant l'idée selon laquelle les élections seraient la meilleure façon de trancher la question de la course au pouvoir.

1 G. Sartori, *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1974 (1973 ?), p.85

2 Huntington S.P., Moore C.H., *Authoritarian politics in Modern Society* ; New York, Basic Books, 1970, p.509.

3 Juan Linz, « Crisis Breakdown and Reequilibration » in Linz Juan et Stephan Alfred (ed.), *The Breakdown of Democratic Regimes*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1978 (1964), p.295.

4 Cette affirmation de Robert Dahl est traduite dans Birnbaum P., Chazel P., *Sociologie politique*, Paris, A. Colin, 1971, p.176 ; Lire aussi Dahl R.A., Lindblom C.E., *Politics, Economics and Welfare*, New York, Harper and Row, 1957.

Comme le pense le CEZ (1996), le processus électoral en cette période de crise supposait un consensus national préalable sans lequel les élections auraient été un non-sens, une manière de leurrer les congolais. Car il existait ou existe encore de sérieux obstacles aux élections.

C'est par des visées politiques, des calculs politiques, des stratégies et des tactiques de conquête et de maintien au pouvoir que le pouvoir organisateur de la conférence nationale souveraine a pris cette décision pour neutraliser les partis politiques de l'Opposition qui, n'ayant aucun moyen financier pour battre campagne, seraient hors course.

Par ses méthodes traditionnelles, le pouvoir organisateur empêcherait les partis d'Opposition de ne pas avoir accès aux médias d'Etat, leur imposer une restriction des meetings sous divers prétextes, intimider des militants de l'Opposition par les forces armées, etc.

L'organisation pratique des élections pose de problème en Afrique comme le remarque Eboussi-Boulaga : « quand nous voulons des élections démocratiques conformes aux normes occidentales, nous sommes incapables d'en assumer l'organisation et les coûts sans aide extérieure, d'en garantir l'honnêteté sans arbitrage étranger. Les paradoxes et les contradictions d'une telle pratique lui ôtent tout le sens d'une démarche d'autonomie, d'expression de la liberté et de la confiance mutuelle »¹.

¹ Eboussi-Boulaga F., « Les Conférences Nationales en Afrique Noire : une affaire à suivre », Paris, Karthala, 1993, p.143.

B - Le multipartisme

L'octroi des libertés d'expression et d'organisation, fondements de la libéralisation politique, selon Elly Rejmerse, conduit véritablement la population à s'organiser sous forme de groupes négociant pour défendre leurs intérêts communs¹.

Sandbrook estime que « les partis constituent la structure intermédiaire central dans une démocratie » : ils doivent être capables de servir de médiation face aux multiples tensions solides. De plus, ils sont susceptibles d'élargir la participation politique en diffusant l'information et les opinions politiques et en mobilisant les électeurs lors des scrutins².

Après s'être opposé à l'instauration du multipartisme au Congo-Kinshasa, le président Mobutu annonça, lors de son discours du 24 avril 1990, l'introduction du multipartisme à trois. Avait-il raison ou tort de limiter le nombre de partis ?

Giri Jacques pense que limiter le nombre de partis politiques pose un problème dans les pays africains en mutation car toute restriction des libertés émanant d'un pouvoir qui n'a pas les moyens d'assurer son rôle d'Etat-providence paraîtra désormais intolérable à la population³. D'où la promulgation, le 18 décembre 1990, par le président Mobutu de la loi sur les partis politiques.

Cette loi consacre le multipartisme intégral. Fin décembre, on recense 113 partis politiques⁴. La même loi exclut le financement des partis politiques par des fonds de l'Etat ou en provenance de l'étranger. Les partis politiques se créent instaurant le désordre.

Ce multipartisme intégral offrait à Mobutu l'avantage de pouvoir mieux jouer sur la multiplicité de partis, afin de mieux gouverner.

1 Elly Rijmerse, « Démocratisation in sub-Saharan Africa ? Literature overview », in *Third World Quarterly*, Vol. 14, N° 3, 1993, p. 647-664.

2 Sandbrook Richard, « Transition Without Consolidation : democratization in six african cases », In *Third World Quarterly*, Vol. 17, N° 1, 1996, p. 69-87.

3 Giri Jacques, « Le Sahel au XXI^e siècle. Un essai de réflexion prospective sur les sociétés sahéliennes », Paris, Karthala, 1989, p.193.

4 Zaïre-Afrique, n°251, janvier 1991, p.126.

C'est alors que l'on vit pousser une poussière de partis, pour reprendre Ndaywel (1998), suscités souvent par le président Mobutu, mais dont beaucoup n'avaient de parti que de nom, sans assise populaire, désignés " parti alimentaire".

On se rend donc compte, avec Giri Jacques, que la prolifération anarchique des formations peut constituer un danger car elle entraîne une escalade de démagogie et de manipulations politiciennes qui peuvent contribuer à décrédibiliser le politique aux yeux de la population¹.

En organisant les élections anticipées, le camp de Mobutu comptait sur ces partis créés de toute pièce pour remporter les élections si jamais celles-ci avaient lieu.

Quid de la représentation des vrais partis politiques d'Opposition n'ayant pas suffisamment des moyens pour battre campagne ?

Alain Touraine le souligne bien : « il n'y a pas de vrai choix là où la participation politique est faible, où les campagnes électorales sont dominées par les plus riches ou deviennent elles-mêmes des entreprises, où les inégalités sociales sont si grandes que la conscience de citoyenneté, qui s'exprime par la participation politique, implique donc que les partis soient reconnus par la population, qu'ils exercent une influence et soient capables de prendre en charge et de faire valoir les revendications populaires.

Dès lors, les démocraties les plus solides seront celles dont les partis politiques représentent des intérêts nettement identifiables, par exemple ceux des différentes catégories ou classes sociales issues du processus d'industrialisation. Les démocraties représentatives et multipartisanes supposent l'existence d'"intérêts sociaux représentables " »².

1 Giri Jacques, op.cit.

2 Alain Touraine, « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », in Revue Internationale des Sciences sociales, n°128, mai, 1991, p275-284

C - La gestion d'Etat

Le troisième élément sélectionné est *la gestion saine* de l'Etat que Sartori appelle la « Good Governance »¹. Il estime qu'une fois des structures constitutionnelles démocratiques en place, l'oppression n'est plus à craindre, restent les maux qui résultent de l'incompétence, de l'irresponsabilité, de la myopie et, en dernière analyse, d'une mauvaise gestion dictée par la démagogie.

Tous ces facteurs négatifs peuvent rendre le gouvernement incapable de mener à bien ses actions.

En 1956, Burdeau² soulignait l'ambiguïté du régime démocratique. Parlant de la légitimité d'un gouvernement résultant de son efficacité et de sa durabilité, il estimait que « le gouvernement doit s'efforcer de durer pour pouvoir gouverner, mais c'est en gouvernant qu'il s'expose à la critique. Dès lors, il ne pourra durer qu'en s'abstenant de gouverner ».

A propos de cette légitimité, souligne Sartori dans la *Revue Internationale des Sciences Sociales* : « Si une légitimité douteuse peut en effet se trouver renforcée par l'efficacité du gouvernement, inversement, une légitimité d'abord incontestée peut être sapée par son inefficacité »³.

Dans « *Power, Legitimacy and Democratisation in Africa* », Schatzberg⁴ estime que la démocratie ne peut véritablement émerger que dans un contexte de légitimité minimale.

1 G. Sartori, « Repenser la Démocratie : mauvais régimes et mauvaises politiques ». In *Revue Internationale de Sciences Sociales* N° 129, août, 1991, p. 465-480 ; Adrian Leftwich, « Governance, democracy and development in the third world ». In *Third World Quarterly* vol 14, N0 3, 1993, p. 606. Il donne deux définitions de la "good governance". Selon lui, la première définition qui est associée au discours de la Banque Mondiale, met l'accent sur les aspects administratifs et de gestion. Alors que la deuxième définition, à laquelle se réfèrent les gouvernements occidentaux, est plus politique et inclut aussi des exigences quant à la compétitions politiques.

2 G. Burdeau, *La Démocratie*, Nenchâtel, la Braconnière, 1956, p. 155

3 G. Sartori, « Refuser la Démocratie : mauvais régimes et mauvaises politiques ». In *Revue Internationale des Sciences Sociales* N° 129, août 1991, p. 465.

4 Michael Schatzberg, « Power, Legitimacy and "Democratisation" in Africa ». *Journal of the International African Institute*, Vol. 63, N° 4, 1993, p. 457.

Se basant sur l'un des travaux de Goran Hyden¹, le terme « good governance » signifierait la gestion efficace des affaires publiques par la génération d'un régime accepté comme légitime, visant à promouvoir et améliorer les valeurs sociales auxquelles aspirent individus et groupes. Autrement dit, la gouvernance est un processus par lequel les sociétés gèrent leurs affaires publiques en stimulant et en structurant un consensus normatif sous-jacent selon des règles basées sur le sens du bénéfice mutuel que Hyden appelle domaine public² ou réciproque.

Herman Cohen³ voit en gouvernance, un processus qui consiste à instaurer et à maintenir un environnement de liberté et de sécurité relatives.

Pragmatiquement parlant, il cherchait ce que le gouvernement doit faire ou ne pas faire, et bâtir par la suite une théorie sur la structure et le contrôle du pouvoir. La définition que donne Herman Cohen nous renvoie à l'approche développementaliste. Le mérite de sa définition réside dans le fait que la bonne gouvernance implique que l'Etat offre des opportunités à l'activité productive privée, qui sont susceptibles de mener à une vie meilleure, même à une échelle modeste.

Quoique cela apparaît intéressant, le débat actuel se résume en termes de bien-être, c'est-à-dire la liberté, la sécurité, la prospérité, etc. dont bénéficient les autres peuples du monde et non de restaurer encore la dictature en Afrique.

Lors du 19^{ème} Sommet franco-africain, tenu à Ouagadougou en 1996, le président Chirac avait longuement insisté sur la « bonne gouvernance ».

1 Goran Hyden, « Reciprocity and Governance in Africa », in James S. Wunsch et Dele Olowu, eds, *The Failure of the Centralized State: Institutions and Self-Governance in Africa*, Boulder, Westview Press, 1990, p.246.

2 Goran Hyden et Michael Bratton, *Governance and Politics in Africa*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1992, 327 p. Goran, Bratton et les membres du groupe de réflexion de la Banque mondiale, ont, dans leurs récents travaux, synthétisé un certain nombre d'idées en exploitant la documentation sur le « Nouvel institutionnalisme » et le « choix rationnel ». Ils ont traité de l'importance des fonctions de gouvernance dans la société civile, incluant non seulement le rôle que de telles associations peuvent jouer pour tenir les Etats comme responsables, mais aussi en assurant certaines des fonctions de gouvernance dont les Etats sont incapables. A ce propos, voir Pierre-Landell Mills, « Governance, Civil Society and Empowerment in Sub-Saharan Africa : Building the Institutional Base for Sustainable Development », article inédit, Banque Mondiale, Département Technique Afrique, Mai 1992, pp.10-13 : également *Démocratie et Développement. Mirage ou espoir raisonnable ?* (sous la direction de Manassé Esoavelomandroso...), Karthala et Omalysy Anio, 1995, pp.19-23.

3 Lire l'article « Démocratie ou gouvernance : quelle voie l'Afrique doit-elle suivre ? » publié dans *Jeune Afrique Economie* en août 1995.

Selon lui, «elle poursuit un idéal de dignité et de progrès. Elle contribue à la satisfaction des besoins vitaux des populations. Elle concourt à la promotion et au mieux-être des hommes et des femmes, en ayant pour vocation d'assurer à tous éducation, travail, soins et protection sociale. Elle permet une juste répartition des richesses nationales. Elle permet à l'initiative de se développer et de s'épanouir. La bonne gouvernance, c'est une exigence de paix et de stabilité intérieures »¹.

C'est sur le contenu socio-économique que le président Chirac avait insisté. Il apparaît donc, d'après ces définitions, que la bonne gouvernance est liée à l'Etat de droit et ce n'est qu'une façon de bien gérer les affaires publiques dans le respect de la démocratie et des droits de l'homme. Elle n'est assurée que s'il existe des mécanismes qui assurent la responsabilité de l'Etat face aux citoyens et qui permettent à ces derniers de demander des comptes au premier.

Dans le cas du Congo-Kinshasa, la situation socio-économique et culturelle désastreuse était le signe évident de l'échec du régime politique de la IIème République. La situation, loin de s'améliorer, n'a fait que se dégrader de plus en plus, et le régime lui-même a fini par déclarer globalement négatif le bilan de ses années de gestion²

1 Discours du Président Chirac, tenu au Sommet franco-africain de Ouagadougou, les 4,5 et 6 décembre 1996. Il a regroupé 45 pays dont 26 Chefs d'Etat. Lors de ce Sommet, aucune définition formelle de la bonne gouvernance n'a été donnée mais elle y fut perçue comme le corollaire économique et financier de la démocratisation politique et est ainsi devenue synonyme d'une administration efficace et de la bonne gestion des affaires publiques. Lire à ce propos Laurent Gaba, L'Etat de droit, La Démocratie et le Développement économique en Afrique Subsaharienne, L'Harmattan, Paris, 2000, pp.311-314.

2 Lire chapitre I les causes de la chute du MPR, le rapport de la Banque mondiale, 1994 ; les mémorandums des Evêques congolais au Chef de l'Etat, etc.

D - Espace public

Terme issu des Lumières et des conquêtes bourgeoises (18^ès), il s'agit de soumettre l'exercice du pouvoir à un type de légitimation inédit, fondé sur l'usage public que les individus font de leur raison. Cet espace public se forme à partir du champ culturel, à travers les rencontres, notamment dans les cafés. Il s'affirme comme une revendication culturelle, contre le pouvoir fondé sur l'arbitraire et tirant sa légitimité de son caractère sacré.

S'inspirant des thèses d'Habermas, nous essayons de résumer à l'aide d'un tableau l'évolution structurelle de l'espace public. De siècle en siècle, l'espace public a connu plusieurs mutations comme le montre le tableau ci-dessus. De l'espace public Grec à celui Bourgeois, on passe des intérêts privés à une recherche de l'intérêt général¹. C'est à la Révolution française qu'on se rend effectivement compte et progressivement de la mutation de l'espace public. Avec des droits civiques fondamentaux, l'espace public se concrétise dans des lieux informels et pluralistes.

On assiste à l'apparition du suffrage universel (l'avènement des démocraties de masse) et plus récemment des médias exerçant un monopole de contrôle des flux communicationnels. L'enjeu de l'espace public, pour le citoyen, est de pouvoir imposer collectivement des questions publiques, ou publiquement des questions collectives.

Cette instance discursive est spécifiquement éthique et politique, en ce qu'elle active une confrontation permanente entre des insatisfactions concrètes particulières, ici et maintenant, propres à des groupes ou à des collectivités et des perspectives de

¹ L. Quéré, « Des miroirs équivoques. Aux sources de la communication moderne », Paris, Editions Aubier-Montaigne, 1982, p.45-73

Tableau 16 - Tableau comparatif résumant l'évolution structurelle de l'espace public

	Contexte d'apparition	Lieu	Définition et rôle	Principe régulateur
<i>Espace public GREC (Athènes Vème siècle ACN)</i>	L'impérialisme athénien a rendu nécessaire un rassemblement des Grecs, au centre de la Cité	La place publique (l'Agora).	Un lieu concret de participation directe des citoyens à la gestion politique de la cité. L'accès est réservé aux citoyens athéniens masculins	La dialogue, l'action commune (la praxis).
<i>Espace public BOURGEOIS (XIXème siècle)</i>	Le développement du libéralisme a permis la publicité	Les cafés, salons, cercles littéraires et artistiques, clubs privés...	- Un lieu concret d'échanges littéraires et artistiques. - Une instance de critique de la politique absolutiste en place. - Pas un organe de décision (complexification de la gestion politique). - L'accès est réservé à une élite intellectuelle.	La critique, le tribunal de la raison, la dilatation du for intérieur, le jugement...
<i>Espace public des DEMOCRATIES DE MASSE (XIXe siècle)</i>	L'émancipation sociale, la publication des Droits de l'Homme et l'apparition du suffrage universel ont permis l'avènement de la démocratie de masse, grâce à une universalisation des droits civiques fondamentaux. Dans le prolongement de la Révolution française, la dimension politique devient centrale.	Des lieux pluralistes et informels	- Une instance symbolique de discussions philosophiques et politiques, sur des réalités sociales, religieuses, et culturelles - L'accès n'est plus réservé.	La délibération démocratique, le débat, le rassemblement partisan, syndical ou associatif.
<i>Espace public des MEDIAS DE MASSE (XXème - XXI siècles)</i>	La mondialisation, les progrès techniques en matière de cybermonde, de télécommunication et les médias ont révolutionné le pouvoir de l'information.		- Une instance de résolutions, de confrontation d'opinions. - Une argumentation non-formaliste, visant un universel de démarche. - Des témoignages du tort subi et des prescriptions radicales. - L'accès n'est plus réservé.	L'éthique de la discussion, l'agir responsable, l'engagement démocratique, la manifestation du tort subi

Sources : Habermas J. (1999), *L'espace public*, Paris, Editions Payot, Coll. « Optique de la Politique »
 Ferry, J.M. (1989), « Les transformations de la publicité politique. » in *Le Nouvel espace public*, pp. 16-20
 Majo Hansotte (2002), *Les intelligences citoyennes*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, p. 59

justice et d'égalité, recherchées pour tous les citoyens, selon des démarches langagières et méthodologiques d'universalisation¹.

Nous rejoignons Kä Mana lorsqu'il dit « toute option pour la démocratie suppose l'instauration d'un lieu public où les hommes se rencontrent et échangent, où ils débattent et argumentent les uns avec les autres sur les décisions à prendre au nom de la liberté. Dès lors, poursuit-il, la démocratie est inséparable de la notion d'opposition, de conflit, de divergence. Elle s'oppose à une conception idyllique d'une société absolument transparente, harmonieuse et cohérente pour reconnaître la réalité d'un espace social habité par la violence, la disharmonie, les conflits d'intérêt »²

L'espace public est caractérisé par l'émergence de nouveaux lieux informels et pluralistes de discussions sur des problèmes de société. Ces lieux, aux sensibilités différentes, permettent de pratiquer un espace public, puisqu'on y échange des opinions à partir d'expériences concrètes. Ces contextes favorables à l'espace public sont constitués par des groupements volontaires, hors de la sphère de l'Etat et du marché³.

Il s'agit des associations politiques, culturelles, sociales, des organisations non gouvernementales, etc. dont l'objectif commun est de contribuer à la formation de l'opinion publique et de représenter un ancrage indispensable à l'espace public.

C'est la société civile. Celle-ci est configurée par des acteurs engagés dans des mouvements d'opinions et de luttes ou encore des associations permanentes volontaires. Les acteurs de cette société civile sont des citoyens ordinaires concernés par les systèmes étatiques et économiques⁴. Elle a pour fonction de mettre en

1 Majo Hansotte, *Les intelligences citoyennes*, Les Editions De Boeck Université, Bruxelles, 2002, p.66.

2 Kä Mana, *L'Afrique va-t-elle mourir ? Essai d'éthique politique*, Paris, Karthala, 1993, pp.150-151.

3 Majo Hansotte, *op.cit.*, p.67.

4 Idem.

confrontation les exigences du monde vécu et les choix politiques, économiques ou technologiques¹.

E - La société civile

L'expression société civile, avec des significations variées, revient constamment dans le débat sur la démocratie, depuis Hobbes et Locke jusqu'à Marx inclus. Elle est aussi utilisée par Gramsci dans le sens d'un ensemble d'institution sociale qui se différencie de la société politique stricto sensu articulée autour du pouvoir d'Etat.

Cette conception gramscienne de la société civile va irriguer la pensée de la dissidence démocratique d'Europe centrale (Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Allemagne de l'est). Les initiatives de citoyens apparaissent comme l'expression d'une « société civile » exprimant la réalité sociale face à une « société politique » incarnant le mensonge, et les dissidents deviennent porteur d'une « antipolitique », forme de résistance civique tirant partie de sa faiblesse même comme l'explique György Kourad ou Vaclav Havel².

Pour Cohen et Arato³, l'idée de société civile est aujourd'hui de plus en plus ambiguë. Certains auteurs en contestent même l'existence en suggérant qu'il y ait une interpénétration telle de la société civile et de l'Etat qu'il serait vain de suggérer une réalité distincte pour les caractériser.

C'est entre autres, le cas de Jacques Chevalier qui tranche en disant : « dans tous les cas, l'évolution des pays occidentaux au cours du 20^e siècle s'est caractérisée par une osmose de plus en plus nette entre l'Etat et une société civile qui tendent à se superposer, voire à se confondre... Dans ces conditions, le concept de société civile

1 A. Cortina, *Ethique de la discussion et fondation ultime de la raison*, in *Les philosophies politiques contemporaines*, Paris, Calmann-Levy, 1999.

2 György Kourad, *L'antipolitique*, La Découverte, 1989 ; Vaclav Havel, « Le pouvoir des sans-pouvoirs », *L'Alternative*, n°1, Maspero, nov. 1979 cité par B. Dreéno, « Triomphe et disparition des sociétés civiles », *Alternatives non violentes*, n°76, septembre 1990 ; et « Au début, la volonté civique », *Alternatives non violentes*, n°87, été 1993.

3 Cohen, Jean L. et Andrew Arato, *Civil Society and Political Theory*, Cambridge Mass, The MIT Press, 1992, 771 p.

(...) apparaît davantage comme un opérateur idéologique (...) incapable de rendre compte d'une réalité devenue singulièrement plus complexe »¹.

La société civile naît de ses rapports à l'Etat, d'un côté parce que l'on s'oppose à lui, de l'autre parce qu'il cherche lui-même à se désengager pour laisser la place aux forces vives de la société. Dès ce moment-là, on pourrait suggérer, avec Charles Taylor² qu'il y a en quelque sorte trois connotations différentes que peut revêtir le concept de société civile :

- Au sens minimal du terme, la société civile existe là où il y a des associations libres qui ne sont pas sous la tutelle du pouvoir d'Etat
- Dans un sens plus fort, la société civile existe là où la société dans sa totalité peut se structurer elle-même et coordonner ses actions par l'entremise de semblables associations libres
- Comme une alternative ou un supplément au deuxième sens, nous pouvons parler de société civile partout où l'ensemble des associations peuvent, de façon significative, déterminer ou infléchir le cours des politiques de l'Etat.

De leur côté, Foley et Edwards mentionnent qu'à leur avis :

« L'argument de la société civile comme il est communément présenté est partial dans la meilleure perspective et sérieusement de nature à tromper dans la pire des perspectives. Sous plusieurs aspects, il présuppose précisément le genre de paix politique que la société civile serait supposée fournir. Là où l'emphase est placée sur la capacité de la société civile de s'opposer à un état tyrannique, sa capacité de s'opposer à un qui serait démocratique est soit ignorée complètement ou contrée en

1 Chevalier Jacques, « Le mirage de la société civile », *Libéralisme, société civile, Etat de droit. Actuel Marx*, n°5, premier semestre, p.46-49.

2 Taylor, Charles, « Invoking Civil Society », dans Grodin, Robert E. et Pilip Petit (dir.), *Contemporary Political Philosophy. An Anthology*, Cambridge, Mass., Blackwell Publishers, p.66-77.

suggérant que ce dernier type d'opposition mine l'argument du pouvoir de la société civile »¹.

La question se pose alors de savoir si les partis et syndicats font partie de la société civile. Comme Majo Hansotte (2002), nous serons tenté de dire que les partis et les syndicats se sont résolument engagés les uns dans la conquête de l'appareil d'Etat et font donc partie de la décision politique, les autres dans la cogestion des entreprises en vue d'être intégrés, en partie en tout cas, aux décisions économiques.

On a vu lors de la crise sociale congolaise, beaucoup d'autres instances ont joué un rôle non négligeable et les populations congolaises ont été amenées à se prendre en charge pour pallier les insuffisances de l'Etat. L'économie s'est vue contrainte de se replier sur des activités informelles comme nous le décrivons dans les pages précédentes (première partie du travail).

¹ Foley, Michael w. et Bob Edwards, « The Paradox of Civil Society », *Journal of Democrat*, vol.7, n°3, juillet, 1996, p.38-52.

CHAPITRE III - COMMENT LA PRESSE CONGOLAISE CONCOIT- ELLE LA DEMOCRATIE

La perception de la démocratie ne forme pas un ensemble directement analysable. Comme nous l'avons signalé précédemment les articles portant sur la perception de la démocratie y sont aussi noyés au milieu de quantités d'autres articles, et c'est à une opération d'extraction qu'il a fallu nous livrer pour constituer les diverses définitions de la démocratie proposées par la presse congolaise.

Cette pauvreté serait due au fait que le rythme de parution de nombreux organes de presse n'est d'ailleurs souvent qu'une donnée indicative qui ne correspond pas toujours, à une régularité effective, une quantité de facteurs économique, politique, humain et matériel entrant en compte dans l'explication de ce décalage ; décalage dont les journalistes congolais – voire africains – rendent compte humoristiquement en qualifiant la nouvelle presse de presse « événementielle », ou, parfois, de presse paraissant à l' « improvisiste ».

Section I : Définitions et pouvoir du peuple

Les différents titres de la presse congolaise proposent diverses définitions de la démocratie.

Selon *Le Potentiel* : « au sens classique, la démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple. Ainsi la notion de *demos* (peuple) devient l'élément essentiel de la démarche. Les philosophes, poursuit *Le Potentiel*, des « *Lumières* » (Montesquieu, J.J. Rousseau... 18^e siècle) s'étaient déjà penchés sur la notion. Le cadre ici n'est pas de revenir au débat sur les moyens par lesquels le *demos* exerce son pouvoir. Tout le monde est d'accord que le « *demos* » n'exerce son pouvoir qu'à travers ses représentants, présumés être dignes. Dès lors, des notions comme vote, suffrage, élection, électeurs, élus, partis politiques, etc, deviennent importantes¹.

La démocratie se présente donc aujourd'hui comme un jeu politique qui possède des mécanismes bien définis où le peuple, sans se compromettre, exerce son pouvoir en vue de réaliser ses aspirations. Ce jeu n'est pas toutefois impersonnel. Il suppose des acteurs. Ces acteurs sont ceux-là qu'on appelle des « hommes politiques » ou « politiciens »².

Le pouvoir du peuple, dans une démocratie, implique sa participation et le respect de sa volonté. Si le peuple veut le changement, avec des hommes de son choix, on doit lui faire cette concession. Car le vrai pouvoir, c'est le peuple. Ceux qui l'exercent ne sont que ses mandatés. C'est cela le principe fondamental de la démocratie³.

C'est au peuple d'opérer les réformes qui s'imposent et de mettre en place les structures provisoires devant préparer l'avènement de la III^e République¹. La voix du peuple, c'est la voix de Dieu, selon *la Référence Plus*. Beaucoup de dictateurs africains ont fini par comprendre que ce ne sont pas quelques présumés opposants

1 *Le Potentiel*, n°49, juillet 1990

2 *Le Potentiel*, n°49, juillet 1990

3 *La Référence Plus*, n°50, avril 1992

qui menacent leurs trônes mais plutôt le vrai détenteur du pouvoir : le peuple. Car il n'est d'arme plus redoutable et plus dévastatrice qu'un peuple qui reprend conscience de ses droits et décidé à reconquérir sa liberté. Le Bénin, poursuit la *Référence Plus*, avec le mystérieux Mathieu Kerekou et le Gabon avec le désormais très contesté Omar Bongo ont répondu aux desiderata de leurs peuples. Ces deux dictateurs ont, après avoir tergiversé, accepté la tenue, dans leurs pays respectifs, d'une conférence nationale.

Une concession énorme, il faut l'avouer, quand on considère la gestion monolithique chère aux dirigeants africains. Cependant, le vent venu de l'Oural a sonné le glas des dictatures en Afrique, cette Afrique des colonels, des généraux et des maréchaux contraints aujourd'hui de se recycler à l'école de la démocratie².

1 -- Le difficile exercice de la démocratie

Pour bien préparer la population à la démocratie naissante, *le Potentiel* propose (en se référant à la sagesse bantoue) des efforts de réflexion, d'information et de préparation intellectuelle.

« La démocratie ne s'acquiert pas instantanément ; que c'est plutôt tout un ensemble d'attitudes à l'égard du monde, de comportements et d'idées vis-à-vis d'autres citoyens, bref d'un mode de vie qui s'apprend, se cultive et s'entretient consciemment, il est encore grand temps que les voies d'orientations précises, clairement définies et expliquées au public soient décrites. C'est pourquoi nous estimons qu'en attendant l'avènement de cette République multipartiste, il est nécessaire que des efforts de réflexion, d'information et de préparation intellectuelle de la population sur les procédés et présuppositions de la démocratie soient fournis par ceux qui en savent quelque chose. Ceci aura certainement l'avantage de nous éviter tous les égarements et tâtonnements d'un mauvais apprentissage »³.

1 *Le Potentiel*, n°49, juillet 1990

2 *La Référence Plus*, n°22, mars 1991.

3 *Le Potentiel*, n°53, septembre 1990.

La démocratie exige de la part de ceux qui voudraient la vivre pleinement, non seulement une vocation politique, mais aussi (et peut-être surtout) un esprit et une éducation appropriée¹.

Nous savons très bien que le fait pour chaque citoyen de pouvoir affirmer ce qu'il pense implique le pouvoir populaire. Mais le journal *Le Soft* nous rapporte un cas d'exercice de la démocratie dans un couple :

« Un haut fonctionnaire de l'Etat, rentré de service demande des explications à son épouse pour n'avoir pas apprêté la table à temps. Démocratie, lui apprend la femme avant de continuer que désormais les femmes étaient libres de décider de priver à manger à leurs maris parce qu'en démocratie il faut décider. Le mari tout ébahi s'en remet à sa fille aînée pour lui servir à manger car il avait très faim. Une semaine plus tard, l'homme rentre de service avec trois dames dans sa voiture. Il les installe confortablement au salon sous le regard jaloux et menaçant de son épouse. Celle-ci dépassée exige à son tour des explications aussi. Et le mari d'un ton sec répond : "multipartisme intégral, n'est-ce pas un attribut de la démocratie ' Tu es MPR, les trois autres sont Udps, l'Uferi et Pdsc, nouvellement créés, ajoute l'homme »².

La dictature est le plus facile de tous les systèmes politiques historiques. Le chef, que l'on nomme diversement selon les pays et les cultures, est le seul responsable. C'est lui le guide qui sait tout, voit tout et fait tout. Certes il y a des hommes à côté de lui, mais ce ne sont que des collaborateurs qui le secondent dans son travail, des exécutants aux ordres de leur maître. Telle n'est pas la démocratie, le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. La démocratie en son essence poursuit le bien de tous les membres de la société, le bien commun à toute la population. Le bien commun, qui signifie aussi bien particulier à chacun, les gouvernants ne le connaissent bien que lorsque les intéressés eux-mêmes le leur font connaître³.

1 *Le potentiel*, n° 53, sept. 1990

2 *Le Soft*, n°37, juillet 1991.

3 *Le Potentiel*, n°94, août 1991.

Il est vrai qu'historiquement parlant les gouvernants s'arrangent souvent pour que le bien commun coïncide avec le leur. Mais le peuple a en principe le droit et le pouvoir de remettre les choses en ordre. Contrairement à la dictature, il ne se laisse pas conduire en aveugle. Il veut savoir où il veut qu'on le conduise.

La démocratie est un système politique qui fait confiance à tout un chacun, qui croit en la maturité humaine et politique de tout le monde. La démocratie prend en compte l'opinion publique.

C'est principalement par la parole que chacun peut participer au gouvernement du pays, parole verbale ou parole écrite. Chacun a le droit d'exprimer son point de vue sur la manière dont nous sommes gouvernés. Nous aurons à nous habituer à des chaudes discussions au foyer, sur la rue, en autobus, au travail, etc.- sur la marche du pays. Et puisque, en principe du moins, toute opinion mérite attention, il faudra un effort de volonté, on évitera ainsi de faux problèmes pour écouter n'importe qui¹. *Le Potentiel* insiste sur l'une des valeurs² de la démocratie : la tolérance.

« La tolérance commence par là, laisser chacun dire ce qu'il pense sur la politique du pays. Mais la parole qui a du poids en démocratie est celle là qui vise à infléchir la volonté politique, qui cherche à agir sur les dirigeants. Une telle parole doit être organisée, structurée pour produire ses effets. Elle ne peut pas être parole d'un seul, quelle que soit son instruction, mais plutôt d'un groupe harmonieux »³.

1 *Le Potentiel*, n°94, août 1991.

2 En parcourant les journaux, ils mettent l'accent sur les valeurs spécifiques de la démocratie, c'est-à-dire libertés, respect des droits de l'homme, égalités des citoyens, conditions d'existence dignes pour tous les citoyens, libre choix des dirigeants, contrôle du peuple sur les institutions dirigeantes.

3 *Le Potentiel*, n°94, août 1991.

2 - Pièges et confiscation de la démocratie

Comme le constate la CEZ (1996), le peuple zaïrois a accueilli avec un grand enthousiasme et beaucoup d'espoir l'ouverture à la démocratie pluraliste annoncée par le chef de l'Etat le 24 avril 1990. Mais le cheminement vers la démocratie se fait avec beaucoup de lenteur. Il est même confronté à de sérieux blocages dus à une mauvaise volonté des responsables politiques. Le peuple en éprouve une profonde déception. De plus en plus impatient, il lui est arrivé de s'énerver au point de céder à la tentation en faisant éclater sa colère dans des actes de violence (...)¹.

La lenteur du processus de démocratisation est aujourd'hui d'autant plus mal supporté que, d'une part, l'échec du régime du parti-Etat est évident aux yeux de l'ensemble du peuple zaïrois et des observateurs étrangers et que, d'autre part, les promoteurs et les gestionnaires de la IIème République continuent à se considérer comme les grands bienfaiteurs de la Nation.

Pour *Le Soft* : « On ne sait plus à quel saint se vouer, ni à quel parti, s'agissant de la conférence nationale. L'enthousiasme qu'a suscité l'annonce de sa tenue a désormais fait place à la morosité et au scepticisme. Et ce n'est pas de la commission préparatoire qu'il fallait attendre des informations claires et précises. Bien au contraire, de la salle de réunion, ne transparaisaient que des bruits étouffés, échos de coups fourrés et crocs-en-jambe autour de procédures alambiquées, autour d'ambitions maladroites et d'avantages indus, autour d'un conflit de génération.

Mais surtout autour des options controversées de la souveraineté de ce forum national. (...) En revanche, sur la rive gauche du fleuve, la controverse s'achève de nouveau sur le sexe des anges et des mots, allant jusqu'à répudier l'exemplarité dont fait preuve l'histoire de la démocratie dans les pays comme le Bénin ou le Congo. Tout cela, au nom du droit. Au fond, de quel droit s'agit-il et d'après quelle légitimité, dès lors que toutes les institutions garantes de ce droit (...) sont sujettes à

1 Le 23 et 24 septembre 1991, la ville de Kinshasa et d'autres centres urbains du pays (Kisangani, Kananga, Kolwezi, Likasi...) furent le théâtre d'émeutes et de pillages d'une violence sans précédent. Lire à ce propos Zaïre-Afrique, n°259 novembre 1991, pp.525-526).

caution, de légitimation du changement dans la continuité, sans tenir compte des pressions de la population pour de vrais changements substantiels ? En réalité, le danger qui guette la démocratie n'est pas tant la confrontation pouvoir-opposition que la culture répandue sur tous les bords du mensonge »¹

Pour *Le Potentiel* : « Près de dix mois après le déclenchement du processus de l'ouverture démocratique, celle-ci ne s'est jusqu'ici traduite, dans la pratique, que par deux faits majeurs : l'existence légale des partis politiques et des syndicats ainsi que la libéralisation de la presse écrite. Rien, ou presque rien, n'a été entrepris en vue notamment de remplacer le respect de lois, d'améliorer la protection des droits de l'homme, de promouvoir certains droits socio-économiques, etc. C'est ainsi que les arrestations arbitraires, les rançonnements (...), les brimades et les barrages sur la route, la désinformation, la hausse illégale des prix, etc. demeurent encore le lot quotidien des zaïrois, comme quoi, avant le 24 avril 1990 égale après le 24 avril ».² C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, poursuit *Le Potentiel*, la démocratie zaïroise se réduit au multipartisme, alors que l'on sait que celui-ci est à celle-là ce que le sel est au repas. Bref, encore une fois, l'on décèle des velléités de freiner le processus et de dévoyer la démocratie.

La Référence Plus voit deux années d'illusions : « Plus que trois semaines et le Zaïre aura vécu deux années d'une démocratie chimérique. Deux années blanches, en fait, puisque jusqu'à ce jour, le peuple n'a pas encore reconquis ses droits »³.

Le 24 avril 1990 a été le point de départ de ce que d'aucuns ont appelé " la bipolarisation " de la scène politique zaïroise. Nous pensons, pour notre part, à un manichéisme mesquin qui, s'il perdure, ôtera à jamais à ce peuple le droit à la vie, à la démocratie. Le pouvoir refuse, mieux, récuse l'alternance. Les radicaux, quant à eux, souhaitent la liquidation pure et simple de l'ordre ancien. C'est-à-dire l'actuel,

1 *Le Soft*, 25 juin 1991.

2 *Le Potentiel*, n°70, février 1991.

3 *La Référence Plus*, n°50, avril 1992.

comme préalable à l'instauration d'un Etat libre, démocratique, où tout le monde trouverait sa part dans la redistribution des richesses du pays¹.

Parlant des pièges de la démocratie, *Le Soft* écrit : « Depuis le 24 avril 1990, une ère nouvelle pourrait avoir sonné pour le Zaïre, il est permis désormais de rêver. Rêver à la grandeur, à la prospérité du pays : rêver au bonheur du peuple. Malheureusement, le rêve et l'espoir sont toujours plus généreux que leurs réalisations et le chemin qui y mène est jonché d'embûches. Les opposants zaïrois se comportent comme en 1959. Ceux qui réclament l'indépendance sans bien savoir ce qu'ils allaient en faire. En 1960, ils furent étonnés quand on leur "vola leur indépendance". Si les forces progressistes ne prennent pas garde, on leur "volera leur démocratie" parce que lors de la lutte ils ne se seront pas suffisamment souciés de ce qui viendra après le régime à parti unique »².

Le Soft insiste sur les obstacles à la démocratie, notamment ceux qui dressent les opposants eux-mêmes n'étant pas des moindres. Le pays se trouve en présence de plusieurs catégories d'opposants dont les routiers (qui sont passés maîtres dans l'art de l'intrigue, des longs débats sans issue, de l'astuce, des fausses accusations), les opportunistes qui sont leurs semblables (...), les ambitieux (n'ont qu'une devise : ôte-toi de là que je m'y mette et feront la même chose que les prédécesseurs), les suiveurs, pour eux, la démocratie est un mode comme le vêtement, elle n'astreint à aucune conviction.

Les ancêtres ont dit : « quand dans une forêt, tu vois les chauves-souris la tête en bas, que fais-tu ? » Réponse : « lors d'une fête quand tous dansent du pied gauche, que fais-tu ? ». Le suiveur quelque fois se transforme en aventurier. Mais le plus souvent, il est client d'un leader plus âgé appelé le "Vieux" dans le langage particulier du Zaïre (...); les idéalistes (sont des personnes convaincues mais qui ignorent la complexité des questions liées aux relations internationales modernes, à la psychologie des peuples et à la gestion de la chose publique. Ils croient que leurs

¹ *La Référence Plus!*, n° 50, avril 1992.

² *Le Soft*, n°22, février 1991.

discours renverseront les obstacles et plieront la réalité à leurs sentiments. Ils deviennent facilement démagogues et dangereux pour le pays (...)¹.

Enfin, rares, les hommes d'Etat mesurent l'importance de l'enjeu, mettent une sourdine à leurs intérêts propres au profit des intérêts supérieurs de la Nation. Si un jour ils se lèvent comme un seul homme, c'est peut-être ce petit reste qui sauvera ce pays de la condition de misère qui lui est faite. Le peuple zaïrois érige lui aussi, consciemment ou inconsciemment des barrières à la démocratie. Il vit dans la peur parce qu'il est traumatisé par de trop longues années de régime non démocratique. Il craint encore, avec raison, la répression du pouvoir. Il ignore ses droits et ne sait pas comment user de ses libertés »².

Les journaux congolais insistent sur la confiscation de la démocratie. Selon *Le Potentiel* : « cette démocratie est avant tout le fait du Prince qui la gère à sa guise et l'oriente dans la direction qui lui plaît, nonobstant certains artifices et initiatives destinées à jeter de la poudre aux yeux de l'opinion. Depuis la date du 24 avril 1990, le champ politique se trouve investi presque exclusivement par les mêmes acteurs politiques que par le passé, constate *le Potentiel*, c'est-à-dire par les anciens "évolués" et les "néo-évolués" aux nouveaux-riches, qui se proclament président fondateur de tel ou tel parti, qui ressuscitent telle ou telle formation politique d'antan. Après avoir légué, poursuit *le Potentiel*, à la postérité un "beaugâchis", tous ces anciens leaders ne sont plus habités que par des ambitions personnelles d'accès à l'accumulation et cela dans le désintérêt le plus total pour la masse que constitue la société civile. D'où l'effervescence et la précipitation observées dernièrement à travers les différents états-majors de partis (...). Pour ces acteurs politiques, la motivation première est de monopoliser le courant démocratique suscitant par le fait même l'appétit du pouvoir auprès des autres forces sociales et particulièrement auprès des jeunes »³.

1 *Le Soft*, n°22, février 1991.

2 *Le Soft*, n°22, février 1991.

3 *Le Potentiel*, n°70, février 1991

La volonté de confiscation de la démocratie entretenue par la vieille génération des politiciens a été au sein de tous les partis politiques sans exception, à l'origine d'un courant de revendication de la part des jeunes cadres et intellectuels. Si faire de la politique signifie se mettre au service de la "cité", et si par définition qui dit démocratie dit œuvre collective des masses, il serait mal venu que les acteurs politiques zaïrois d'aujourd'hui, à l'exemple de ceux d'hier, utilisent la démocratie pour accéder à la richesse, renforcer ou maintenir leurs privilèges ou leurs positions et cela au grand désavantage de la cité civile.

En définitive, ce dont la nation zaïroise a besoin, c'est d'une démocratie qui ne soit ni l'œuvre des seuls dinosaures ou des seuls méritocrates, ni un simple discours idéologique et mystificateur, mais plutôt une affaire du peuple pour le peuple.

Les arrestations arbitraires, les rançonnements, les brimades, les actes de violence, etc. auxquels sont exposés les congolais compromettent l'exercice de la démocratie.

Pour *La Référence Plus* : « au moment où le Zaïre fait péniblement son apprentissage de rigides lois de la démocratie pluraliste, il est plus que temps que les partis politiques exercent réellement leur fonction d'encadrement des masses. C'est d'autant plus important qu'on assiste depuis quelques jours à la montée de l'intolérance, de la violence aveugle. Que de dirigeants de partis politiques expriment ouvertement leur point de vue quoi de plus normal. La démocratie, poursuit *La Référence Plus*, c'est d'abord cela : la liberté d'expression. Cette dernière ne peut évidemment aboutir à l'unanimité, sinon c'est la sclérose de la société. C'est ce modèle recherché ou, mieux, imposé durant les 25 dernières années qui a conduit le pays à la dictature. Mais au nom du principe sacré, en démocratie, de la liberté d'opinion et d'expression, il serait d'autant plus irréfléchi que de soutenir des actes de violence, de vandalisme qui mettent en péril le processus démocratique »¹.

Les événements des 23 et 24 septembre ont ajouté du piquant dans leur détermination. Les combattants ont compris que le pouvoir et ses laquais ne cédaient

¹ *La Référence Plus*, n°10, octobre 1991.

que devant la violence. D'où le comportement des militaires fait actuellement des émules au sein des partis politiques. C'est là une situation préjudiciable pour la démocratie naissante, car elle tend à instaurer la terreur. Une peur qui obligeait les leaders des partis politiques à se réfugier dans un mutisme tout aussi dangereux pour la démocratie. Or c'est du choc des idées que doit jaillir la lumière. La démocratie pluraliste est un combat d'idées, il est important de sauvegarder la liberté d'opinion ou d'expression¹.

La suspension injuste de la Conférence nationale souveraine par le premier ministre Nguz a été vue comme assassinat de la démocratie par certains journaux. Ainsi pour *La Référence Plus* : « l'espoir du peuple zaïrois pour l'avènement d'un ordre nouveau, juste et équitable vient de s'effondrer comme un château de carte. Pour la volonté d'un groupe d'individus dont les agissements sont guidés par la main du démon. Ils viennent de porter un coup de poignard à la liberté, à la démocratie. Est-ce la victoire de Lucifer sur le Bien, se demande *La Référence Plus* ? Pas encore. Mais toujours est-il que la démocratie a été assassinée »².

1 *La Référence Plus*, n°10, octobre 1991.

2 *La Référence Plus*, n°29, janvier 1992.

Section II : La représentation de la démocratie par la presse

Toute société fonctionne sur l'échange de signes, que la mode comme le dessin, comme la musique fait sens et que nous allons en donner quelques échantillons pour finir.

Nous considérons sous cet angle quelques représentations langagières de la situation politique congolaise dans la période retenue.

A - Dérision dans la caricature

La transition démocratique congolaise fournit un terrain de rupture intéressant dans un échange de deux héros – Ambroise et Zebedée – que nous présente le journal *Le Phare* pour la période 1990-1995¹:

« Ambroise ! Est-ce qu'on peut passer de classe après avoir échoué pendant plus d'un quart de siècle ??? »

« Ah non ! Mon cher Zebedée. Il nous faut des hommes intègres, moralement et intellectuellement pour le gouvernement de la III^e République... » et Zebedée suggère en poursuivant :

« ... Et pour y arriver, nous devons savoir qui a fait quoi, afin de fermer la porte de la gestion du pays aux politiciens de pacotille, aux détourneurs et à tous ces prétendus " vierges politiques", qui, jusqu'hier encore, étaient des conseillers très écoutés au sein des services de répression ».

Ces deux héros présentent du début à la fin la démocratisation dans son évolution.

Dans cette caricature, Ambroise, l'un des héros, est un vieux qui incarne celui qui a vu la pluie et le beau temps. Il a non seulement vécu le pouvoir colonial, c'est-à-dire la I^{ère} République, mais a subi la II^{ème} République, celle de la dictature.

¹ Lire Jean-Pierre Diamani, *L'humour politique au Phare du Zaïre*, op.cit.

Zebedée, le deuxième héros, jeune, étrenne des vêtements rafistolés, à l'image du délabrement de l'économie du pays.

Tous les deux dialoguent avec les faits marquant le cheminement de la transition démocratique et interagissent avec la rumeur (radio-trottoir¹ zaïroise) sous les pointes et les courbes du dessin humoristique.

Ce sont là les codes qui donnent accès à un monde scriptural où tous les principaux acteurs sont identifiés par des superlatifs. Dans ce décor, Mobutu est coiffé de Ya Mukolo, c'est-à-dire de « Grande puissance » incarnant la préséance par rapport à l'opposition, particulièrement à Tshisekedi, élevé au rang de prophète Moïse.

Le bilan combien négatif du régime mobutu se résumant en assassinats, massacres des étudiants, enlèvements, vente d'une partie du pays à une compagnie allemande OTRAG, de pétrole de Moanda, de diamant de la MIBA et de l'uranium, crimes culturels dont le génocide intellectuel, fermeture des établissements d'enseignement, etc. interpellant les dirigeants et la population, sert aux héros (Ambroise et Zebedée) de prétexte pour qualifier les dirigeants de la IIe République :

- Ambroise : « Dis Zebedée, tu as lu le tableau de bord de la IIe République ? Je ne vois pas comment on peut survivre à un diagnostic aussi exécrationnel ? »
Zebedée : « Tu sais le plus dramatique, c'est qu'au lieu d'accepter courageusement son état et de se soumettre humblement à la thérapie, le malade en désespoir de cause s'agite beaucoup et essaie de tricher pour ne pas mourir seul »

¹ Elle permet la discussion populaire et non officielle de l'actualité, selon Ellis Stephen (1989, p. 321). Elle peut être assimilée à la rumeur publique qui n'est contrôlée par aucune institution officielle ou groupe d'intérêt. Les informations véhiculées par radio-trottoir concernent souvent les faits divers, les agissements et les erreurs des hommes politiques et de toutes les autorités. La radio-trottoir génère parfois un véritable débat sur de problèmes politiques, sociaux et économiques importants mais passés sous silence par les dirigeants. Elle constitue une conséquence directe de la censure et de développe d'autant plus que les médias locaux ne bénéficient d'aucune crédibilité. Selon Ekambo Duasenge (1985), la radio-trottoir sert de révélateur aux conflits latents et à la dynamique sociale globale. Elle constitue à la fois une vague forme de contre-pouvoir, un moyen d'autodéfense et un régulateur social permettant d'exprimer certaines frustrations. Elle contribue aussi à forger le passé d'un pays en épinglant les éléments clés qui seront retenus pour entrer dans l'histoire (Marie Soleil Frere, 2000 : 57-58).

Revenant sur la métaphore « éventrer le boa », nos héros constatent :

- Zebédée : « Il nous faut des hommes honnêtes, crédibles et nationalistes pour la IIe République ».
- Ce à quoi Ambroise rétorque : « Oui, mais pour atteindre cet objectif, il est capital de passer en revue ce qui a été fait dans ce pays depuis 30 ans. C'est à cette condition que nous pouvons barrer la route du pouvoir aux assassins, aux truands économiques, aux pédés et autres briseurs de foyers »

Dans un dialogue interactif avec la réalité quotidienne et la rumeur, nos héros articulent un discours fort critique où la dérision actualise éloquentement le dicible et le scriptible dans leur rapport à la démocratisation devenue une donne incontournable.

B - Signes comportementaux

L'idéologie de l'authenticité avait l'ambition de contribuer à libérer le Congolais de la vision « européocentrique » qu'il avait si bien assimilée pendant la colonisation, au point de ressentir un certain mépris à l'égard des réalités locales, au profit des réalités extérieures.

Le discours officiel avait réhabilité les réalités du terroir. Il devait parfois même faire violence à la population, l'obligeant à abandonner des comportements qu'elle avait déjà bien assimilés.

Ainsi, au niveau de l'habillement, le costume officiel masculin devenait l'abacos assorti éventuellement du foulard et de la pochette, sans oublier l'insigne du MPR. Les dames étaient tenues d'abandonner le port des robes, des jupes et des pantalons et de porter des pagnes, textiles importés de l'étranger (Hollande) ou provenant d'usines locales implantées à Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani (Utexafrica, CPA, Solbena, Sotexki). Il en est de même des coiffures, nécessairement « authentiques », puisque l'usage de postiches ou d'autres accessoires était proscrit (Ndaywel, 1998 :706).

Dans le souci supposé de faire prévaloir l'esprit patriotique, il fut décidé de désigner tous les Congolais par le terme « citoyens » et non des messieurs, dames ou demoiselles. Ces dernières, indépendamment de toute référence à leur âge ou à leur état civil, étaient appelées « mama », par respect pour leur féminité. Ce terme ou celui de citoyenne étaient utilisés l'un et l'autre, indistinctement. Après la suppression des prénoms chrétiens, la désignation des personnes s'effectua par le biais du nom de famille suivi d'autres noms caractérisant l'individu (Ndaywel, 1998 :707).

Après le discours du 24 avril 1990, à la télévision nationale, on entendait plus la chanson du MPR « lokuta monene » avant et après les informations. Citoyennes et citoyens utilisés pour désigner nos compatriotes ont disparu du langage des

journalistes, animateurs et présentateurs des informations pour laisser la place à Monsieur, madame, mademoiselle.

On décrète la liberté vestimentaire (la femme congolaise est ballottée entre le relâchement des modes, la nostalgie de la belle époque de l'authenticité et les problèmes de survie quotidienne), la liberté d'expression, de presse, d'opinion. Librement, le congolais a pu s'habiller de la tenue de son choix, appeler son compatriote comme il veut, adhérer au parti et à l'association syndicale de son choix.

C - Musique

Le genre le plus prisé s'avère provenir des arts du spectacle, c'est-à-dire la musique et la danse. Elles restent les formes les plus utilisées, encouragées en cela tant par les supports disponibles (radio, télévision, etc.) que par les opportunités de la vie (fêtes familiales et nationales).

Mais la grande particularité de la culture musicale de la nouvelle société congolaise fut à coup sûr la naissance de ce qu'il est convenu d'appeler l'animation, une création inédite. Il s'agissait d'un ballet à grand spectacle regroupant garçons et filles en uniforme, chantant, dansant et scandant des slogans politiques.

Avec l'objectif de créer un sentiment patriotique et favorable au régime, l'animation était présente lors des grands rendez-vous politiques : arrivée ou départ du chef d'Etat ou de ses hôtes, fêtes politiques, ouverture et clôture de grandes manifestations. Chaque échelon administratif et chaque institution publique disposait ainsi de son « groupe d'animation » inspiré par des expériences chinoises et coréennes de mobilisation des foules (Ndaywel, 1998 : 715).

Les chansons « révolutionnaires » avaient des visées politiques bien précises et elles étaient souvent plus explicites que les discours et déclarations officiels, tenus de se cantonner dans des euphémismes pour éviter de sortir du contexte protocolaire. Les Congolais se souviendront de la chanson intitulée « Cent ans à Mobutu » :

- *Nous avons accordé cinq ans à Mobutu*

- *Nous avons ajouté sept ans à Mobutu*
- *Finalement nous disons cent ans à Mobutu*
- *Mobutu eee Mobutu, nous te souhaitons cent ans*
- *Ils peuvent parler, nous te souhaitons cent ans*
- *Ils peuvent tout faire, nous te souhaitons cent ans*
- *A bas les crocos, nous te souhaitons cent ans*
- *A bas les méchants, nous te souhaitons cent ans*
- *A bas les vendus, nous te souhaitons cent ans.*

Les premières années de la Transition congolaise ont connu des manifestations à Kinshasa. Les Kinois marchant vers des points de rassemblement n'hésitent pas à ténoriser cet air elliptique :

*« Lelo, lelo ibeba e e e ,
lelo, lelo ibeba e e e ,
lelo, lelo ibeba e e e :
que ça barde aujourd'hui (3 fois) ».*

Ils ritualisent les batailles politiques par la chanson ou la prière constituant un langage mobilisateur qui donne aux participants l'illusion d'un confort symbolique.

Le rite de la prière ou de la chanson devient une forme de passage à l'acte, un ressourcement moral qui dépasse la simple évocation des souhaits et des vœux qu'on voudrait voir se réaliser. Politiquement c'est un signal d'ouverture, une demande pour vaincre le régime moribond de Mobutu. Et les musiciens congolais se sont initiés à la rhétorique du débat démocratique envahissant l'espace public avec quantité d'œuvres axées sur le quotidien politique (Kalulambi , 2001 :79).

Ils ont thématiqué la surenchère politique, quadrillé la misère, circonscrit les empoignades des acteurs politiques, les événements de la transition. Autrement dit leurs discours portent sur la misère, l'aversion pour le régime, les valeurs éthiques et démocratiques, la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre.

L'engagement des musiciens congolais dans le processus démocratique prouve une certaine nouveauté, la rupture avec les chansons politique révolutionnaires et les slogans laudatifs de l'époque Mobutu comme signalé ci-haut. Ces derniers produisent des airs d'un autre genre où l'acquiescement cède le pas à la critique, la prudence à l'audace, la crainte au cynisme.

Les chanteurs congolais sont, selon la formule d'Yves Simon¹, cité par Kalulambi Mpongo, (2001 : 84) les « bruiteurs de l'information, leurs chansons et leurs musiques sont le bruit d'aujourd'hui ». Ce bruit se révèle le miroir de la micro-histoire de la lutte de démocratisation. Il est truffé de différents langages², utilisé dans d'innombrables moutures où la critique mélange à la fois les jeux de mots, les métaphores, mais aussi « les mots savants et les paroles indisciplinées ».

Nous inspirant des chansons « Non-violence », « Popopo » de l'Abbé Makamba de la Paroisse Saint Kibuka de Kinshasa Masina et « Réquisitoire » de Tabu Ley, nous avons tiré les exemples de métaphore populaire.

1 Yves Simon, « Eloge des bruiteurs », Magazine littéraire, n°248, décembre 1987, p. 46.

2 On constate qu'en période de transition démocratique certains néologismes d'un usage très quotidien, formés à partir de certains termes font surface, notamment le « mouvancier », provenant du terme "mouvance présidentielle" ; « abacos » vient de la contraction de "à bas costume", tenue officielle imposée par la dictature mobutiste. Et cela bien avant la libéralisation de la vie politique ; « katangité » du fait des intentions réelles des katangais de chasser les kasaiens de Katanga, prétextant que ces derniers envahissent leur province et surtout occupent les emplois des katangais dans des mines, à la GECAMINES, etc. Précédemment dans l'humour, nous évoquions des sobriquets attribués soit à Mobutu, soit à ses collaborateurs.

Tableau 17a : Traduction de lingala en français

Texte en lingala	Traduction en français
Nzete emonanaka na mbuma kitoko	On reconnaît un arbre par ses fruits
Payi payi ezali kobota bipayi nionso	Les papayes poussent partout
Zamba ezangi nyama te	La forêt ne manque pas de gibier
Bozali kolya te	Vous ne mangez pas
Fufu tolyaka ewutaka na Bandundu	Le fufu que nous mangeons vient de Bandundu
Kibola-bola esalemaka na Kisangani	Le poisson est séché à Kisangani
Kwanga na Bas-Congo	La chikwangue au Bas-Congo
Madesu na Kivu	Le haricot au Kivu
Mboka na biso moko	Tout est dans notre propre pays
Kasi tozali kolya te. Po-po-po otiyaki tembe na Nzambe ?:	Mais nous ne mangeons pas. Pourquoi as-tu défié Dieu ?

Dans « Po-po-po », on remarque le cri de révolte dénonçant l'échec des paramètres économiques, l'incapacité du régime Mobutu d'assumer pleinement ses responsabilités.

Tableau 17 b

Texte en lingala	Traduction en français
Refrain : Non-violence	
Na weleli Boboto	Je lutte pour l'amour
Na weleli Bolamu	Je lutte pour le bien-être
Po ya pasi ya baninga ba ngai na tamboli na nzela	Pour la misère de mes compatriotes, j'ai marché
Po ya pasi ya baninga ba ngai na tomboli loboko	Pour la misère de mes compatriotes, j'ai levé ma main

Tableau 17 c

Babeti ngai fimbu	On m'a chicoté
Babeti ngai makasi	On m'a fouetté
Babwakeli ngai mayi	On m'a aspergé d'eau chaude
Babeti minduki ebele mpo nakufa	On a tiré sur moi avec une arme à feu
E Nzambe, obikisaka bana ba Israël. Bayokaki pasi mingi kasi libiki sima	Eternel, Tu as délivré les enfants d'Israël. Ils ont souffert mais Tu les as délivrés
Bafingi ngai mingi. Batioli ngai mingi. Tata limbisa bango, bayebi maye basali te. Ngai moto na weleli boboto	On m'a insulté. On s'est moqué de moi. Eternel, pardonne leur car ils ne savent pas ce qu'ils font
Osambela, osambela te. Osambela, omemi ngambo. Na tamboli mpo yo pasi. Ba soda babomi biso	Prier est devenu un crime. J'ai marché pour protester contre la misère. Les militaires m'ont tiré dessus
Botala moto ayibaki mbongo ya bato. Abungisi mbongo ya basali babomi ye te. Ngai na tamboli na Bible, babeti nga masasi	Voici, celui qui a volé l'argent de l'Etat. Celui qui a détourné l'argent destiné aux travailleurs n'a pas été tué. Moi qui n'ai fait que marcher avec la Bible, on m'a tiré dessus
Makila ma yo ndeko, yo wana okeyi. Na kokanisa yo, awa na koluka boboto	Tu as verse ton sang, mon frère. Je me souviendrai de toi maintenant que je lutte pour la justice
Babwakeli ngai milinga esala miso pasi. Na sengi mayi na bato e mayi mabikisi ngai Nzambe	On a lancé contre nous du gaz lacrymogène. J'ai demandé de l'eau, elle m'a sauvé
Botala kuruze ya Yezu atambolaki na nzela. A kweyaki mbala misato, bino baninga bo sala keba	Voyez, la croix de Jésus. Il a marché et est tombé à trois reprises. Frères militaires faites attention
Nasali eloko te, obeti ngai fimbo. Natamboli na ngai kaka pamba na Sali eloko te :	Je n'ai rien fait mais tu m'as chicoté. J'ai pourtant marché pacifiquement
Nayokaki bayibaki mbongo ya kobongisa nzela ya zamba. Nayokaki bayibaki mbongo ya kobongisa nzela ya Bas-Congo. Babomaka moto wana te, basali ye eloko te. Ngai na tamboli na Bible babeti ngai masasi. Makila masopani e	J'ai appris qu'on a volé l'argent destiné à la réparation des routes en campagne. J'ai appris qu'on a détourné l'argent destiné à la réfection de la route du Bas Congo (Kinshasa-Matadi). On n'a pas tué cet homme. Il n'a pas été inquiété. Moi qui n'ai fait que marcher avec la Bible, on m'a tiré dessus. Mon sang a coulé.

Le Curé Makamba s'est inspiré (Livre de l'Exode, Chapitre 3 verset 7) de la marche pacifique des chrétiens du 16 février 1992 pour tirer des leçons de morale politique. Il décrit le drame qui s'est produit le dimanche 16 février à Kinshasa, alors que plusieurs centaines de milliers de chrétiens sortis des messes (catholiques, protestants...) affluaient de toutes parts en véritables marées humaines, croix, chapelets, Bibles à la main, se dirigeant vers la Place de la Victoire au rythme des cantiques religieux pour réclamer la réouverture de la Conférence Nationale Souveraine.

Dans « Réquisitoire », Tabu Ley chante les richesses du pays :

*« Tala mboka monene, tala mboka etonda biloko ya mbongo :
Voici un pays si grand, un pays rempli de ressources ... »*

Les musiciens congolais chantent non seulement la misère sociale, la douleur ou la colère mais font aussi appels à la lutte contre l'oppression des hommes et des femmes oubliés qui aspirent à vivre dignement.

En écoutant toutes ces chansons, on remarque qu'il y a un paradoxe de la misère dont les dirigeants congolais sont incapables d'y remédier. Les musiciens congolais ont pris conscience du rôle social et politique qui leur incombe. Ils ont participé au processus en abreuvant la population des lectures et d'observations diverses.

Née des Eglises pour glorifier et louer Dieu, la chanson religieuse a considérablement pris une dimension sociologique due aux souffrances, à la misère des fidèles qui sont à la recherche permanente des voies susceptibles d'apporter un soulagement à leurs maux. Elle se présente, aujourd'hui, comme l'une des voies indiquées pour la guérison et le soulagement des milliers de cœurs meurtris.

Dans ce temps de crise sociale, économique, politique et spirituelle, l'homme trouve une sorte de refuge en cherchant à louer Dieu, capable de réaliser des miracles. C'est à travers cette triple dimension de la foi, de louange à Dieu et de recherche de la délivrance face à l'incertitude de la vie que le phénomène d'explosion de la musique religieuse trouve son fondement.

Donc quelle soit folklorique, religieuse ou moderne, la chanson congolaise de la transition a transmis les variétés des messages dans le cadre du débat démocratique.

CONCLUSION

Notre propos a été de montrer comment les journaux retenus participent, en tant qu'acteurs sociaux émetteurs d'opinions, au débat public. Leurs différentes stratégies de couverture médiatique du processus de démocratisation et leurs prises de position permettent de repérer les éléments de leur participation dans le débat public.

La presse écrite a appelé à s'appuyer sur des valeurs éthiques comme moyen de parvenir à établir des institutions crédibles, capables de promouvoir la rénovation politique et sociale et d'assurer le bien-être des citoyens congolais. Elle aura été la respiration même de la liberté. Elle a changé le paysage médiatique dès le début du processus autant qu'elle a facilité la circulation d'idées et la confrontation des projets sociopolitiques contradictoires. Sa faiblesse aura été de n'avoir pas réussi à relever le défi du passage de la passion à la raison, de l'expression des opinions à l'analyse des faits (Kalulambi :2001-307).

La presse dit vouloir informer mais ne se consacre pas à l'investigation car elle entreprend peu de démarches d'enquête, effleure les sujets sans les expliciter. Une fois encore, il faut évoquer la faiblesse des moyens financiers et humains dont souffrent les rédactions et qui explique que les déplacements ou les investigations poussées ne soient pas toujours matériellement possibles. Cependant, cette manière qu'ont les journalistes de passer immédiatement au jugement, aux commentaires, sans prendre le temps de s'étendre sur les données d'un problème tient aussi au fait que la presse privée sait qu'elle s'adresse à un petit cercle d'avertis déjà au fait des évolutions politiques.

La prolifération des titres semble excessive, et non justifiée par une demande émanant d'un lectorat qui reste des plus réduits. A l'image des partis politiques, les journaux ont constitué pendant et après la transition des instruments conférant la visibilité politique à une fraction très spécifique de la population qui s'en est servie pour se positionner sur la scène politique non seulement interne mais aussi externe. La multiplication outrancière des journaux renforce les problèmes matériels et financiers dont souffre chaque organe et constitue le signe que l'argument du positionnement politico-social l'emporte sur celui de la rentabilité ou de la simple volonté d'expression d'une opinion en rupture avec l'information officielle. Pendant la transition, et surtout après, les journaux visent moins à servir des idées qu'à servir des individus, tout comme les partis politiques sont moins porteurs d'un projet de société que d'ambitions personnelles (M.Soleil Frère : 2000).

On remarquera que ses positionnements recourent souvent aux arguments de valeur et d'autorité. Ce procédé répétitif vise à interpeller directement le lecteur afin de le faire adhérer aux thèses proposées, et l'on retrouve ici l'importance que l'on attache à l'auditoire, au sens, déjà évoqué, où Perelman et Olbrechts-Typeca (1992 :25) l'entendent dans la rhétorique ancienne : l'orateur (le journaliste) mobilise au "moment opportun" tout un arsenal rhétorique afin d'influer sur l'auditoire (le lecteur) par son argumentation.

Concernant l'usage des métaphores, là encore les stratégies figuratives vont varier en fonction du positionnement du journal : métaphores de personnification, métaphores guerrières (Gauthier, 1995), etc.

L'usage de métaphores plus riches peut notamment jouer sur des réactions socio-affectives du lecteur (Koren, 1996). Les journaux vont mettre en balance la relation entre le métaphorique et l'argumentatif. S'il privilégie la métaphore, il favorise ainsi une démarche plus émotive qu'argumentative (Breton, 1996).

En élaborant une grille d'analyse qui s'intéressait au contenu du journal on a épousé la démarche de Bachmann, Lindenfeld, Simonin (1981) qui ont fait partie des premiers auteurs à mettre en évidence les liens qui existent entre langage et société.

En s'inspirant de cette même approche, on a postulé que le langage du journal pouvait être appréhendé comme faisant partie des discours sociaux.

Nous avons pu montrer, à l'aide de forme des procédés journalistiques utilisés, qu'il existe d'une part un discours de référence, propre au journal, et d'autre part un positionnement de ce journal par rapport au processus de démocratisation qu'il relate.

L'instauration d'une démocratie se trouve toujours confronté à l'insuffisance de la culture démocratique, c'est-à-dire aux principes sur lesquels, reposent la démocratie. Ceux-ci sont méconnus ou restent étrangers pour une grande fraction de la population : absence ou ignorance du respect des institutions constitutionnelles, de l'alternance, du droit de l'opposition, voire du principe de la majorité.

Obnubilés par des intérêts égoïstes et personnels, les dirigeants congolais ont exercé le pouvoir dans un esprit incompatible avec celui de la démocratie. Ils ont confisqué et conservé le pouvoir comme un bien familial (aux mains d'une ethnie, d'une région ou d'un groupe d'hommes). Ils se sont accrochés au pouvoir malgré le désaveu de la population

Ce comportement anti-démocratique qu'affiche l'élite congolaise nous amène à demander si la démocratisation ne constitue pas, selon Copans (1990-263) une stratégie, élaborée par des chefs d'Etat qui veulent réassurer leur pouvoir non par un coup d'Etat mais par l'instauration du multipartisme ? Peut-on parler comme Ambrose¹ de « transition politique » ou de « multipartisanisation », selon Toulabor² ? Ou encore d'une « entreprise anti-démocratique, un processus de mystification de changement » selon Tshiyembe (1993-40) ?

1 Brendalyn Ambrose, *Democratization and the Protection of Human Rights in Africa*, Londres, Prager, 1995, p.23.

2 Comi Toulabor, « Transition démocratique en Afrique », in *Afrique 2000*, n°4, janvier-février-mars, 1991, p. 55-71.

La transition politique, selon Ambrose, nous paraît évidente. Pour cet auteur, la transition actuelle en Afrique est une transition politique et non une transition démocratique. Pour preuve : si nous observons bien, ailleurs, (Bénin et autres), les transitions démocratiques ont entraîné un renouvellement du régime politique et des institutions.

Au Congo-Kinshasa, elles sont loin d'avoir engendré la mutation de la culture politique et la modification des valeurs démocratiques. Quand Tshiyembe voit en la démocratisation un processus de mystification de changement (à l'ordre du jour figurent deux objectifs primordiaux : - premièrement, stopper par tous les moyens la marche inéluctable de l'histoire vers l'éclosion d'une société de liberté sur le sol africain, qui serait synonyme de table rase et sonnerait le glas de l'autocratie et de sa féodalité ; - deuxièmement, récupérer au plus vite la place publique tout en s'appropriant certains éléments du discours politique des démocraties occidentales, tels que la laïcité, les droits de l'homme, l'Etat de droit, la société civile, le multipartisme, etc... et arrivant à conclure que le processus de démocratisation en Afrique est une sorte de résistance à l'avènement d'une société démocratique, d'une société de liberté, de responsabilité) il a peut être raison mais dans le contexte présent, sa thèse ne nous paraît pas soutenable.

Car en observant la manière dont le processus de démocratisation s'est soldé, dans d'autres pays, par l'octroi d'une liberté d'expression, la disparition de menaces, peur et tant d'autres traumatismes qu'entretenaient les régimes autoritaires nous ne pouvons accepter cette condamnation générale. Même au Congo-Kinshasa, malgré une démocratie piégée, malgré l'imposition et la confiscation du pouvoir, malgré un processus de démocratisation lent et douloureux, l'exercice du pouvoir arbitraire est devenu difficile sans le consentement des congolais et encore plus contre leur volonté¹.

Pour espérer s'épanouir dans le régime pluraliste et au vu des expériences d'autres pays, le nouveau régime congolais doit répondre aux attentes de la

population en quête d'une redéfinition de leur identité : prendre en charge le processus de démocratisation, les niveaux de développement économique et les conditions sociales des congolais, éviter le langage de démagogie et de mensonge, la participation de la population congolaise doit être consciente et effective, une préoccupation politique et l'attachement à des structures associatives (journalistes, par exemple) pouvant véhiculer les revendications sont là des éléments fondamentaux pour réussir la transition démocratique.

Paraphrasant Kalulambi (2001 :75), nous disons que même si aujourd'hui il est encore difficile d'accorder à cette nouvelle presse écrite une grande confiance sociale, la réalité de la transition a démontré son utilité, sa place et son rôle dans cette société en pleine transformation.

Malheureusement il est triste de constater que la profonde crise congolaise qui a causé tant de dégâts dans presque tous les secteurs n'a pas épargné les Bibliothèques et les Archives nationales. Celles-ci n'ont pas pu s'abonner à la presse locale, faute de moyens, et les rédactions ne disposent même pas de collections complètes de leur propre titre. Il en va de même pour le dépôt légal qui n'est pas respecté. Pour que cette nouvelle presse se développe elle doit non seulement bénéficier d'un service d'archivage, mais pour conquérir des abonnés, il lui faut disposer des moyens matériels minimaux (ordinateurs, véhicules, téléphones, fax, etc.). Elle doit pouvoir entretenir des relations privilégiées avec les confrères étrangers.

Pour avoir changé le paysage médiatique au début du processus, la presse congolaise aura été la respiration même de la liberté, mais elle laisse planer des interrogations quant à sa capacité à inaugurer un journalisme crédible, qui existe en tant que tel, autonome par rapport au jeu politique, susceptible de devenir elle-même un contre pouvoir. Cette presse a institué une « expression libre » qui s'exerce à l'intérieur de la presse elle-même, sans avoir de base matérielle et institutionnelle nécessaire à une instance de contrôle.

1 Après les consultations populaires, les mémorandums, l'abandon du régime monopartiste du MPR, les congolais, par leurs actions, ont obligé le président Mobutu à laisser s'exercer les libertés

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette bibliographie reprend les références de tous les ouvrages cités dans ce travail et celles qui ne les sont pas. Elle ne propose pas une liste exhaustive des textes traitant des sujets qui y sont abordés. Elle entend seulement indiquer des écrits accessibles permettant d'approfondir les connaissances.

A - HISTOIRE, PHILOSOPHIE, SCIENCES POLITIQUES

ACTES du XVIIIe Congrès des Sociétés de Philosophie de langue française, Paris, Librairie Vrin, juillet 1980.

Adam B., alii (1998), *Kabila prend le pouvoir*, coédition GRIP-Complexe.

Adamon Afize (1995-a), *Le Renouveau démocratique au Bénin : la Conférence Nationale des Forces Vives et la période de Transition*, Paris, L'Harmattan.

Afana Désiré (1998), *La balade démocratique du Zaïre. Sept ans de transition tumultueuse (1990-1997)*, *Collection HIPOC*, Kinshasa.

Akindès Francis (1996), *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala.

Akoun Francis (1994), *La communication démocratique et son destin*, Paris, PUF.

Badie Bertrand (1990), « Je dit Occident : démocratie et développement », in *Pouvoirs*, PUF, Paris, n° 52, p. 46.

BADIE Bertrand (1991), « Démocratie et religion : logiques culturelles et logiques d'action », in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°129, août, p. 545-555.

BADIE Bertrand (1992), *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.

fondamentales relatives à la presse, à instaurer le multipartisme, etc.

- BAECHLER Jean (1992), « Des institutions démocratiques pour l'Afrique », in *Revue Juridique et politique. Indépendance et Coopération*, vol.46, n°2, avril-juin, p. 163-181
- BANOCK Michel (1992), *Le processus de démocratisation en Afrique. Le cas camerounais*. L'Harmattan, Paris.
- BARRAT Jacques (1992), *Géographie économique des médias*, Paris, Librairie de la Cour de Cassation, 2 tomes.
- BAYART J.-F. (1989), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard
- Bayart J.-F. (1990), *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Karthala, Paris.
- Bayart J.-F. MBEMBE Achille, TOULABOR Comi (1992), *Le politique par le bas en Afrique noire : Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala
- BAYART J.-F. (1991), « La problématique de la démocratie en Afrique Noire, La Baule, et Après ? » in *Politique Africaine* N° 43, Paris, Karthala, pp. 5-20.
- BELLOTEAU Jacques et GAUD Michel (1991), « La marche vers le multipartisme », *Le parti*, in *Afrique Contemporaine*, n°158, p. 53-68
- Bermeo Nancy (1992), « Democracy and the Lessons of Dictatorship », in *Comparative Politics*, vol. 24, n°3, avril , p. 273
- Bezy Fernand (1981), *Accumulation et sous-développement au Zaïre. 1960-1980*. Louvain la Neuve : Presses Universitaires de Louvain.
- Birnbaum P., CHAZEL P. (1971), *Sociologie politique*, Paris, A. Colin, p. 176
- Bobbio N. (1996), *Libéralisme et démocratie*, traduit de l'italien par Nicola Giovanni.
- BOURDIEU Pierre (1980), « L'opinion publique n'existe pas », in *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit : 222-235.
- Bourdieu Pierre (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Les Editions de Minuit
- Bourdieu Pierre (1989), *La noblesse d'Etat*, Paris, Minuit.

- Bourdieu Pierre (1997), « Sur le pouvoir symbolique », *In Annales : Economies, Sociétés et Civilisations*, n°3, mai-juin, p. 401-420
- BOURDIEU Pierre (1998), *La misère du monde*, Paris, Editions du Seuil
- BOURDIEU Pierre (2000), *Propos in penser le XXI^e siècle- Manière de voir*, Paris, *Monde Diplomatique*, juillet août.
- Bourdon J. (1993), « Télévision et symbolique politique », *Hermes* n° 11-12, Edition CNRS, Paris: 191-212 (203).
- Bourges Hervé (1979), *Décoloniser l'Information*, Paris, Cana
- Bourgi André et CASTERAN Christian (1991), *Le Printemps de l'Afrique*, Paris, Hachette.
- Braeckman C. (1992), *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Paris, Fayard .
- Braeckman C. (1996), *Terreur Africaine, Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence*. Fayard.
- Brendalyn Ambrose (1995), *Democratization and the Protection of Human Rights in Africa*, Londres, Prager, Westport, Connecticut, p. 23.
- Bruckner Pascal (1990), *La mélancolie démocratique*, Paris, Seuil
- Buijtenhuijs Robert et RINJIERSE Elly (1993), "Democratisation in Sub-Saharan Africa (1989-1992) : An Overview of the Litterature, Leiden", *African Studies Centre*, juin.
- Burdeau G (1956), *La Démocratie, Nenchâtel, la Braconnière*.
- BUREAU de la Conférence Nationale Souveraine (1991), « Rapport final de la Commission de vérification et de validation des mandats des délégués à la CNS », Kinshasa, Palais du Peuple, 15 septembre.
- BUREAU de la Conférence Nationale Souveraine (1992), « Rapport des commissions des biens mal acquis et des assassinats », Kinshasa, Palais du Peuple.
- Chabal Patrick (1985), « Reflections on the limits of power » in *Political Domination in Africa*, Ed. Cambridge University Presse, p. 5.

- CHAMPAGNE P. (1990) , *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Les éd. Du Minuit.
- Chevalier Jacques (...), « Le mirage de la société civile », *Libéralisme, société civile, Etat de droit. Actuel Marx*, n°5, premier semestre, p. 46-49.
- Chirot Daniel (1977), *Social change in the twentieth century*, New-York.
- CHRETIEN J.-P. (dir. 1995), *Les médias du génocide*, Paris, Karthala.
- Clapham Christopher (1993), « Democratisation in Africa : Obstacles and Prospects », in *Third World Quarterly*, vol.14, n°3, pp. 423-438
- Cohen, Jean L. et Andrew ARATO (1992), *Civil Society and Political Theory*, Cambridge Mass, The MIT Press, 771 p.
- Conac Gérard (éd. 1993), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica
- Copans Jean (1992), *La longue marche de la modernité africaine*, Paris, Karthala
- Copans Jean « Les structures sociales », in COULON Christian et MARTIN Denis-Constant (éd. 1990), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, p. 139.
- Cortina A (1999), *Ethique de la discussion et fondation ultime de la raison* , in *Les philosophies politiques contemporaines*, Paris, Calmann-Levy.
- Dahl R. A., LINDBLOM C. E. (1957), *Politics, Economics and Welfare*, New York, Harper and Row.
- Darmau Michel (1991), « La marche vers le multipartisme », 2è partie, in *Afrique Contemporaine*, n°159, p. 37-51.
- DAYAN D. et KATZ E. (1993), « Le spectacle du pouvoir », *Les Annales*, 1/2, p. 3-20.
- DE Benoist Joseph Roger (1992), « Les clercs «de la démocratie », in *Afrique Contemporaine*, n° Spécial, 4è trimestre.
- DE Dorlodot P. (1994), *Marche d'espoir. Kinshasa 16 février. Non-violence pour la démocratie au Zaïre*, Paris, Groupe Amos-L'Harmattan.
- DE FORNEL M. (1993), « Violence, sport et discours médiatique : l'exemple de la stratégie du Heysel », *Réseaux*, 57, p. 29-44.

- DE Negroni François (1993), *Afrique Fantômes*, Paris, Plon.
- DE Villers G. (1997), *Zaire, La transition manquée 1990-1997*, Vol 7 n° 27-28-29, Paris, L'Harmattan.
- DE Villers G. (dir. 1992), « Economie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique », *Cahiers africains*, Bruxelles-Paris, Institut africain-CEDAF, L'Harmattan.
- DE Villers G. et Willame J.C. (1998), *R.D.C, Chronique politique d'un entre-deux-guerres oct. 1996-juillet 1998*, n° 35-36, Paris, L'Harmattan.
- Debray Régis (1993), *L'Etat séducteur : les révolutions médiologiques du pouvoir*, Paris, Gallimard
- Derrida J. (1967), *L'écriture et la différence*, Paris, Editions du Seuil
- DEVEY Muriel (1997), " L'économie zaïroise : état de lieux ". in *Marchés tropicaux et méditerranéens* 52^e année, n°2670, janvier , p. 59.
- DEVISCH R. (1998), « La violence à Kinshasa ou l'institution du négatif », *Cahiers d'études africaines*, 150-152, XXXVIII-2-4, pp. 441-469.
- Diallo Siradiou (1990), « Le multipartisme contre la crise », in *Jeune Afrique*, n°1561, 28 novembre-4 décembre, p. 42-46.
- Diamani J.- P. (1995), « L'humour politique au Phare du Zaïre », *Politique africaine*, n°58, pp. 151-157
- DIAMOND Larry, LINZ Juan et LIPSET Seymour Martin (1988), *Democracy in Developing Countries, Africa*. Volume 2. Edited by Diamond L, Linz J.J., Lipset S.M., Lynne Rienner Publication, Boulder, Colorado, XVI.
- Diamond Larry, Linz Juan, Lipset Seymour Martin (1990), *Politics in Developing Countries : Comparing Experiences with Democracy*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.
- Diangitukwa F. (1997), *Qui gouverne le Zaïre ? La République des copains*, Paris, L'Harmattan.

- Digekisa Piluka Victor (1993), « Le massacre de Lubumbashi. Zaïre 11-12 mai 1990 ». *Dossier d'un Témoin-Accusé*. Paris, L'Harmattan.
- DINDO ZABONDO G. (1997), *Quel avenir politique et social pour le Congo. De la nécessité d'une révolution culturelle démocratique*, Paris, Editions La Bruyère.
- Diop Serigne (1992), « Du parti unique aux multiples partis ou la démocratie introuvable », in *Afrique Contemporaine*, n° Spécial, 4^e trimestre, p. 145-152
- Diouf Mamadou (1993), « Les intellectuels africains face à l'entreprise démocratique : Entre la citoyenneté et l'expertise », in *Politique Africaine*, n°51, octobre, p. 35-47
- DOBRY M. (1992), *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Dossou Robert (1993), « Le Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage », in Conac Gérard (éd.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, p. 179-197
- Dreéno B. (1990), « Triomphe et disparition des sociétés civiles », *Alternatives non violentes*, n°76, septembre.
- Dreéno B. (1993), « Au début, la volonté civique », *Alternatives non violentes*, n°87, été.
- DUCROT Oswald (1981), *Les mots du discours*, Paris, Editions de Minuit.
- Dumont René (1991), *Démocratie pour l'Afrique*, Paris, Le Seuil
- Eboussi-Boulaga F. (1993), *Les Conférences Nationales en Afrique Noire : une affaire à suivre*, Paris, Karthala.
- Emeka Nwokedi (1995), *Politics of democratization. Changing Authoritarian Regimes in sub-Saharan Africa*, Demokratie Und Entwicklung Bd. 18, LIT, Münster, Hamburg.
- Fares Zahir (1992), *L'Afrique et Démocratie : espoir et illusions*, Paris, L'Harmattan.
- Ferrie J.-M. (1987), *Habermas, l'éthique de la communication*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Recherches politiques ».

- Ferrie J.-M. (1996 B), « Sur la fondation ultime de la raison : « penser avec Apel contre Apel ». in Habermas, *La raison, la critique*, Paris, Les Editions du Cerf, coll. « Procope ».
- Ferrie J.-M. (1997), Comment faire du neuf à l'heure de la démocratie de Marché ? in *Le temps mondial*, Bruxelles, Editions complexe.
- Foley, Michael w. et Bob Edwards (1996), « The Paradox of Civil Society », *Journal of Democrat*, vol.7, n°3, juillet.
- Fontanier Pierre (1977), *Les Figures du Discours*, Paris, Flammarion.
- Foucault Michel (1984), « Le pouvoir : comment s'exerce-t-il ? », in Dreyfus Hubert et Rabinow Paul, Michel Foucault, *Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard, p. 308-321.
- Gaba Laurent (2000), *L'Etat de droit, La Démocratie et le Développement économique en Afrique Subsaharienne*, Paris, L'Harmattan.
- Gaise N'ganzi R. (1996), *L'Eglise catholique et le processus de démocratisation au Zaïre. Essais et témoignages (24 avril 1990-24 avril 1995)*, Kinshasa, Imprimerie Saint-Paul.
- Garcin Thierry (1992), « Les Européens et la démocratisation africaine », in *Afrique 2000*, n°10, août.
- Gauchet M. (1990), Pacification démocratique, désertion civique, in *Le débat*, n°60, mai août, Editions Gallimard.
- Gaud Michel et Porges Laurence (1993), « Les Présidents de l'alternance », in *Afrique Contemporaine*, n°167, 3è trimestre.
- Gbabendu E. et N. EFOLO (1991), « De la consultation populaire vers la conférence nationale », *Volonté de changement au Zaïre*, Vol. 1, 2, L'Harmattan.
- Gellner Ernest (1991), « La société civile dans une perspective historique », in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°129, août.
- GESCHIERE Peter (1990), « Le politique en Afrique : le haut, le bas et le vertige », in *Politique Africaine*, n°39, septembre.

- GIBELLO Bernard (1981), *Fantasme, langage, nature : trois ordres de réalités*, in *Psychanalyse et Langage*, coll. Dirigée par René Kaës et Didier Anzieu, éd. Dunod, pp.26-69.
- GIRI Jacques (1989), *Le Sahel au XXI^e siècle. Un essai de réflexion prospective sur les sociétés sahéliennes*, Paris, Karthala.
- GLASER Anton et SMITH Stephen (1994), *L'Afrique sans Africains : le rêve blanc du continent noir*, Paris, Stock.
- GONDOLA C.-D. (1997), « Jeux d'argent, jeux de vilains : rien ne va plus au Zaïre », *Politique africaine*, n°65.
- GONIDEC Pierre-François (1993), « Démocratie et développement en Afrique : Perspectives internationales et nationales », in *Afrique 2000*, n°14, août , pp. 49.60.
- Gonidec Pierre-François (1986), « Les conceptions de la démocratie dans les Etats du tiers-monde », in *Revue Juridique et Politique. Indépendance et Coopération*, n°40.
- HABERMAS J. (1987a), *Théorie de l'agir communicationnel, Tome 1 : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Librairie Fayard, coll. « L'espace du politique ».
- HABERMAS J. (1993a), *La pensée post-métaphysique. Essais philosophiques*, Paris, Editions Armand Colin.
- HABERMAS J. (1993b), « Critique de la politique », *L'espace public*, Paris, Editions Payot, coll..
- HABERMAS J. (1995), *Sociologie & théorie du langage*, Paris, Armand Colin, coll. « Théories »
- HABERMAS Jürgen (1978), *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- HALIMI A. (1973), *Du bon usage de l'insulte en période électorale*, Paris, Saint-Germain-des-Prés.

- HERMET G., A. ROUQUIE et Juan J. LINZ (1978), « Des élections pas comme les autres », *Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*.
- HERMET Guy (1991), « Le temps de la démocratie », in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°128, mai, p.263-274.
- HERMET Guy (1991), « Présentation : Le Temps de la démocratie », in *Le temps de la démocratie. La transition démocratique à l'Est et au Sud. UNESCO-ères*, Paris, mai.
- HERMET Guy (1993a), *Culture et Démocratie*, Paris, Unesco/ Armand Colin.
- HERMET Guy (1993b), *Les désenchantements de la démocratie*, Paris, Fayard.
- HUNTINGTON Samuel (1968), *Political Order in Changing Societies*, Yale University Press.
- HUNTINGTON Samuel P. (1984), « Will more countries become democratic ? » Ed. in *Political Science Quarterly*, vol. 99, n° 2, summer.
- HUNTINGTON Samuel P., MOORE C. H. (1970), *Authoritarian politics in Modern Society*, New York, Basic Books.
- HYDEN Göran (1990), « Reciprocity and Governance in Africa », in James S. Wunsch et Dele Olowu, eds, *The Failure of the Centralized State: Institutions and Self-Governance in Africa*, Boulder, Westview Press.
- HYDEN Göran, et Michael BRATTON (1992), *Governance and Politics in Africa*, Boulder, Lynne RIENNER Publishers.
- JEWSIEWICKS B. (1992), « Jeux d'argent et pouvoir au Zaïre : la bindomanie et le crépuscule de la Deuxième République », *Politique africaine*, n°46, juin, pp. 55-70.
- JOSEPH Richard (1991), « Africa : The Rebirth of Political Freedom », in *Journal of Democracy*, vol.2, n°4, automne, p. 10-24
- KÄ MANA (1991), « Les Eglises africaines face aux mutations actuelles de l'Afrique : Une analyse des prises de position récentes des Eglises protestantes et catholiques du continent africain », *Zaïre-Afrique* n° 257, août-septembre.
- KÄ MANA (1993), *L'Afrique va-t-elle mourir ? Essai d'éthique politique*, Paris, Karthala.

- KABONGO NKOLE D. (1994), *De la crise au renouvellement de la classe politique*, Kinshasa, Editions Le Griz.
- KABONGO NKOLE D. (1997), « Autopsie d'une transition ratée », *Pistes africaines*, Saint Géry, pp. 56-64
- KABONGO-MBAYA Philippe (1991), " Protestantisme zaïrois et déclin du mobutisme ", in *Politique Africaine*, n°41, mars , Karthala, pp. 72-89.
- KABUNGULU NGOY-KANGOY (1997), « La transition démocratique au Zaïre, avril 1990 - juillet 1994 », *Centre interdisciplinaire d'études et de documentation en sciences sociales- CIEDOS- Kinshasa*, Université de Kinshasa.
- KALULAMBI MPONGO M. (1996), « De l'argumentation politique à la mémoire collective : le passé-récent revisité à la conférence nationale souveraine du Zaïre », B. Jewsiewicki et J. Létourneau (dir.), *L'histoire en partage. Usages et mises en discours du passé*, Paris, L'Harmattan, pp. 103-127.
- KALULAMBI PONGO Martin (2001), *Transition et Conflits Politiques au Congo-Kinshasa*, Karthala.
- KAMBILA KANKWENDE J.-P. (1998), *Congo : La solution lumumbiste pour sortir définitivement du mobutisme*, Paris, Editions Nouvelles du Sud.
- KANT E. (2001a), *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Hatier
- KANT E. (2001b), *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Hatier
- KANZA MATONDO M. (1972), *Musique zaïroise moderne*, Kinshasa, Publications du CNMA.
- KAZI-TANI Nora Alexandra (2001), *Pour une lecture critique de l'Errance de GEORGES NGAL*, Paris, L'Harmattan.
- KENNES E. (1998), « Du Zaïre à la République démocratique du Congo : une analyse de la guerre de l'Est », CEAN, *L'Afrique politique 1998*, Paris, Karthala, pp. 175-204
- KOURAD György (1989), *L'antipolitique*, La Découverte.

- LAFARGUE J. (1996), *Contestations démocratiques en Afrique. Sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie*, Paris, Karthala.
- LEFORT C. (1981), *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Librairie Arhème Fayard
- LEFTWICH Adrian (1993), « Governance, democracy and development in the third world », in *Third World Quarterly*, vol. 14, n° 3, p. 605-624.
- LEMARCHAND René (1992a), « Uncivil States and Civil Societies : How Illusion Became Reality », in *The Journal of Modern African Studies*, vol. 30, n°2, p. 177-191
- LINZ Juan (1978), « Crisis Breakdown and Reequilibration » in Linz Juan et Stephan Alfred (ed.), *The Breakdown of Democratic Regimes*, Baltimore, John Hopkins University Press.
- LUCHTERHAUD Newied (1976), *L'espace public*, Paris, Payot.
- LYE MUDABA YOKA (1999), « Kinshasa, signe de vie », *Cahiers Africains* n° 42. Paris, L'Harmattan.
- MAJO Hansotte (2002), *Les intelligences citoyennes*, Les Editions De Boeck Université, Bruxelles.
- MARTIN Denis-Constant, (1991), « Le multipartisme pour quoi faire ? », in *Politique Africaine*, n°43, octobre, p. 21-30
- MAX Weber, *Essai sur la théorie des sciences*, Ed. Plon, Paris, 1965
- M'BA Charles, (1992), « Quels hommes pour conduire la transition démocratique ? », in *Afrique 2000*, n°12, août, p. 57-66
- MBEMBE Achille (1990), « L'Afrique noire va imploser », in *Le Monde Diplomatique*, Paris, avril.
- MBEMBE Achille (1993), « Diagnostic sur les dérapages de la transition démocratique en Afrique », in *Afrique 2000*, n°12, février, p. 57-64.
- MBEMBE Achille (1995), « Le temps qui s'agite », in *Afrique 2000*, n°21, avril-mai-juin, p. 83-96.

- M'BOKOLO Elikia (1985), *L'Afrique au XX^e siècle : Le continent convoité*, Paris, Seuil, 2^e édition.
- M'BOKOLO Elikia (1997), « L'agonie d'une dictature. Aux sources de la crise zaïroise », *Le Monde diplomatique*, n°518, 4 mai.
- MEDHANIE Testfasion (1993), « Les modèles de transition démocratiques », in *Afrique 2000*, n°14, août, p. 61-69
- MILLS Pierre-Landell (1992), « Governance, Civil Society and Empowerment in Sub-Saharan Africa : Building the Institutional Base for Sustainable Development », article inédit, *Banque Mondiale, Département Technique Afrique*, Mai , pp. 10-13
- MONGA Célestin (1991), « L'émergence de nouveaux modes de production démocratique en Afrique noire », in *Afrique 2000*, n°7, novembre, p. 111-127.
- MONGA Célestin (1994), *Anthropologie de la colère : Société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- MONKOTAN J.-B. KUASSI (1995), « Information et démocratie en Afrique : le pluralisme en question », in *Afrique 2000*, n°22, juillet-août-septembre.
- MONSENGWO PASINYA L. (1994), « Genèse et évolution du processus de démocratisation au Zaïre », *L'Africain*, n°161.
- MUDIMBE Valentin Y. (1994), *The Idea of Africa*, Bloomington, Indiana University Press.
- NDAYWEL E NZIEM I. (1998), *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Bruxelles, Duculot/ Afrique Edition.
- NDAYWEL E NZIEM I. (1993), *La société zaïroise dans le miroir de son discours religieux 1990-1993*, Bruxelles, Institut africain-CEDAF.
- NDAYWEL E NZIEM I. (1998), « Congo des rébellions au Zaïre des pillages », *Cahiers d'études africaines*, 150-152, XXXVIII-2-4, pp. 417-439
- NGAL Georges (1979), *L'Errance*, réed., Paris, Présence Africaine, 1999.
- NGAL Georges (1994), *Création et Rupture en littérature africaine*, Paris, L'Harmattan.

- NGAL Georges (2002), *La condition démocratique. Séquestre du Palais du peuple*, Paris, Edition Tanawa, Saint-Denis, France.
- NGALASSO M. M. (1996), « Démocratie : le pouvoir des mots », *Politique africaine*, n°64.
- NWABUEZE O. Ben (1993), *Democratisation*, Spectrum Law Publishing, Ibadan.
- NZOUANKEU Jacques Mariel (1984), « Pour la démocratie pluraliste dans le Tiers Monde » Ed. Fernand Nathan, in *Annuaire du Tiers Monde* n° IX, Paris, 1984-1985, pp. 29-33.
- NZOUANKEU Jacques Mariel (1991-a), « L'Afrique devant l'idée de démocratie », in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°128, mai, p. 397-409.
- NZOUANKEU Jacques Mariel (1991-b), « La démocratie au quotidien : Bénin », in *Actualités de la Démocratie dans le Tiers-Monde*, n°1, juillet-décembre, p.19-38.
- NZOUANKEU Jacques Mariel (1993), « The Role of the National Conference in the Transition to Democracy in Africa : The Cases of Benin and Mali », in *Issue*, vol. 21, n°1-2, p. 44-50
- NZUZI L. (1996), « Zaïre, Quatre années de transition : bilan provisoire », *CEAN, L'Afrique politique 1995. Le meilleur, le pire et l'incertain*, Paris, Karthala.
- O'DONNELL Guillermo et SCHMITTER Philippe (1986), *Transition from Authoritarian Rule. Tentative conclusions about uncertain Democracies*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.
- OWUSU Maxwell (1992), « Democracy and Africa : a View from the Village », in *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 30, n° 3, pp. 382.
- PABANEL Jean-Pierre (1991), *Zaïre, un pays à reconstruire*, *Politique Africaine* n° 41, Paris, Karthala, mars , p. 97.
- PEEMANS J.-P. (1997), *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- PERRET Thierry (1994), *Afrique : voyage en Démocratie. Les Années cha-cha*, Paris, L'Harmattan.

- PIERRE Klein (1993), « Le droit aux élections libres en droit international : mythes et réalités » in *A la recherche du nouvel ordre mondial. I. Le droit international à l'épreuve*. Editions Complexe, Intervention, Bruxelles, p. 93.
- POTEL Jean Yves (1998), *Les 100 portes de l'Europe centrale et orientale*, Paris, les Editions Atelier / Ed. Ouvrières.
- REVEL J.-F. (1988), *La connaissance inutile*, Ed. Grasset, p. 354.
- RIJMERSE Elly (1993), « Démocratisation in sub-Saharan Africa? Literature overview », in *Third World Quarterly*, Vol. 14, n° 3, p. 647-664.
- ROBINSON Pearl (1994), « Democratisation: Understanding the Relationship between Regime Change and the Culture of Politics, » in *African Studies Review*, vol. 37, n°1, avril, p. 40.
- ROCAMORA J. et GILLS B. (1992), « Low Intensity Democracy », in *Third World Quarterly*, Vol. 13, n° 3, p. 501.
- ROY Maurice-Pierre (1992), « Le Bénin : modèle de sortie de dictature et de transition démocratique en Afrique noire », in *Revue de Recherche Juridique, Droit Prospectif*, n°17, 3è trimestre, p. 582-604.
- SANDBROOK Richard (1985), *The Politics of Africa's Economic stagnation*, Cambridge, Ed. Cambridge University Press, p. 157.
- SANDROOK Richard (1996), « Transition Without Consolidation : democratization in six african cases », In *Third World Quarterly*, Vol. 17, n° 1, p. 69-87.
- SARTORI G. (1991), « Repenser la Démocratie : mauvais régimes et mauvaises politiques ». In *Revue Internationale de Sciences Sociales* n° 129, août, p. 465-480.
- SARTORI G.(1974), *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin.
- SCHATZBERG Michael ,« Power, Legitimacy and "Democratisation" in Africa ». *Journal of the International African Institute*, Vol. 63, N° 4, 1993, p. 457.
- TAYLOR Charles (...), « Invoking Civil Society », dans Grodin Robert E. et Pilip Petit (dir.), *Contemporary Political Philosophy. An Anthology*, Cambridge, Mass., Blackwell Publishers, p. 66-77.

- TEGDA Paul John Marc (1991), *Ouverture démocratique en Afrique Noire ?*, Paris, L'Harmattan.
- TILLY Charles (1975), *The formation of national states in Western Europe*, Princeton University Press.
- TOULABOR Comi (1981), « Jeux de mots, jeux vilains. Lexique de la dérision politique au Togo », *Politique africaine*, n°3, 1981, pp. 55-71 ;
- TOULABOR Comi (1991a), « Transition démocratique en Afrique », in *Afrique 2000*, n°4, janvier-février-mars, p. 55-71.
- TOULABOR Comi (1991b), « La dérision politique en liberté à Lomé », in *Politique Africaine*, n°43, octobre, p. 136-141.
- TOURAINÉ Alain (1974), *Production de la société*, Paris, Le Seuil, p. 232-233.
- TOURAINÉ Alain (1991), « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », in *Le Temps de la démocratie. La transition démocratique à l'Est et au Sud- UNESCO-ères*, Paris, mai 1991, p. 276 ;
- TOURAINÉ Alain (1991), « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », in *Revue Internationale des Sciences sociales*, n°128, mai, 1991, p. 275-284
- TOURAINÉ Alain (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard.
- TSHIYEMBE MWAYILA (1990), *L'Etat postcolonial, facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence Africaine.
- TSHIYEMBE MWAYILA (1999), « L'ex-Zaïre convoité par ses voisins. Ambitions rivales dans l'Afrique des Grands Lacs », *Le Monde diplomatique*, n°538, janvier, pp. 10-11.
- UNESCO (1991), *Rapport final du Séminaire pour le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste (Windhoek, 29 avril-3mai 1991)*, Paris, Unesco.
- VACLAV Havel (1979), « Le pouvoir des sans-pouvoirs », *L'Alternative*, n°1, Maspero, nov.

- VACLA Havel (1993), « Au début, la volonté civique », *Alternatives non violentes*, n°87, été 1993
- WAMU AYATAMBWE (1997), *Eglise catholique et pouvoir politique au Congo-Zaïre. La quête démocratique*, Paris, L'Harmattan.
- WILLAME J.-C. (1992), *L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingts*, Paris, Karthala.
- WILLAME J.-C. (1994), *Gouvernance et pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines. Madagascar-Somalie-Zaïre*, Bruxelles-Paris, Institut africain-CEDAF-L'Harmattan.
- WILLAME J. C. (1991), *De la démocratie " octroyée " à la démocratie enrayée, Zaïre, années 90*, CEDAF, Bruxelles, vol. 1.
- YOKA LYE MUDABA (1994), « Mythologie de la violence à Kinshasa », *Zaïre-Afrique*, XXXIV, 282, pp. 883-889.

B - LINGUISTIQUE, SEMIOLOGIE

BAKHTINE Mikhaïl (1977), *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit.

BARTHES Roland (1964), « Rhétorique de l'image », *Communications* 4, p. 40-52.

BARTHES Roland (1966), « La structure du fait divers ». *Essais Critiques*, Paris, Seuil, p. 188-197.

BENVENISTE Emile (1971), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.

BOURDIEU Pierre (1982), *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, p. 53.

Breton Philippe (1977), *La parole manipulée*, Paris, La Découverte et Syros.

Breton Philippe (1996), *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, 72-90.

DUCROT Oswald (1981), *Les mots du discours*, Paris, Editions de Minuit.

Fontanier Pierre (1977), *Les Figures du Discours*, Paris, Flammarion.

GOODY Jack (1986), *La logique de l'écriture : Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin.

GOODY Jack (1993), *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, Presses Universitaires de France.

HANOT M. (2002), *Télévision, réalité ou réalisme? Introduction à l'analyse sémiopragmatique des discours télévisuels*, Bruxelles-Paris, De Boeck.

JAKOBSON Robert (1963), *Essais de Linguistique Général*, Paris Minuit.

LAKOFF Georges et JOHNSON Mark (1985), *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Paris, Editions de Minuit.

LARGUECHE E. et J. LAPLANCHE (1983), *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris, PUF.

MALDIDIER D. (1989), « Eléments pour une histoire de l'analyse du discours en France », in *Cahiers de Linguistique Sociale* n°14, juin, Université de Rouen.

- NGALASSO M. M. (1992), Le concept de français langue seconde, Etudes de linguistique appliquée, 88 (coordonné par Henri Besse, Mwatha Musanji Ngalasso et Gérard Vigner) : 27-38.
- NGANDU NKASHAMA Pius (1997), Ruptures et écritures de violence, Paris, L'Harmattan.
- PERELMAN C. (1977), *L'Empire rhétorique*, Paris, Vrin.
- PERELMAN C. et OLBRECHTS-TYTECA L. (1991), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Editions de L'Université de Bruxelles, 5ème édition, 112
- PLANTIN C. (1990), *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
- PLANTIN C. (1996), *L'Argumentation*, Seuil, Mémo.
- QUERE L. (1982), *Des miroirs équivoques. Aux sources de la communication moderne*, Paris, Editions Aubier-Montaigne, p. 45-73
- QUERE L. (1992), « Evénement et temps de l'histoire », in J. L. Petit, *L'événement en perspective*.
- RICOEUR P. (1991 B), *Les métamorphoses de la raison herméneutique*, Paris, Les Editions du Cerf, coll. « Passages »
- RUELLAN D. (1993), *Le professionnalisme du flou, Identité savoir-faire des journalistes français*, Presses Universitaires de Grenoble.
- SAUSSURE Ferdinand (1968), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- SIMONIN Jenny (1984), « Les repérages énonciatifs dans les textes de presse », *La langue au ras du texte*, Lille, PUL, p. 133-199.
- SPERBER Dan et Wilson Deidre (1978), « Les ironies comme mention », *Poétique* 36, Paris, Seuil, pp. 399-412
- VIGNAUX G. (1988), *Le Discours acteur du monde. Enonciation, argumentation et cognition*, Paris, Ophrys.

C - ANALYSE DU DISCOURS, COMMUNICATION, PRESSE

ALBERT Pierre (1988), « La presse », *QSJ* ?

ALBERT Pierre (1983), « La presse française », Notes et études documentaires, Paris, La Documentation Française, septembre, p. 4279-4730.

BALLE Francis (1992), *Médias et Sociétés*, Paris, Montchrestien, 6^e édition

BANCAUD F. (2001), Le « journal » de Franz Kafka ou l'écriture en procès, Paris, CNRS Editions.

BARAL R. (1991), *Histoire et média – Journalisme et journalistes français 1950-1990*, Paris, Albin Michel.

Bardin Laurence (1986), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 4^e édition

Barthélémy M. (1992), « Evénement et espace public : l'affaire Carpentras », *Quaderni*, n° 18, p. 125-140.

BARTHELEMY M. et QUERE L. (1991), « La mesure des événements publics. Structure des événements et formation de la conscience publique », *Rapport de recherche pour le CNRS*, Paris, Centre d'Etude des Mouvements Sociaux.

BAUTIER Roger (1993), « Les théories de la communication », *Cinémation*, n°63, p. 87.

Bebe Beshelemu Emmanuel (1998), *Presse écrite et expériences démocratiques au Zaïre, sous la Première République (1960-1965) et pendant la transition démocratique (1990-1995)*, Thèse de 3^e cycle, Paris : Université Panthéon-Assas, Paris I.

BELLANGER Claude, GODECHOT Jacques, GUIRAL Pierre et TERROU Fernand (1969-1976), *Histoire générale de la presse française*, volume 5, Paris, PUF (5^eme volume : de 1958 à nos jours, 1976).

Belvaude Catherine (1995), *Libre expression en Mauritanie : La presse francophone indépendante (1991-1992)*, Paris, L'Harmattan.

- Berelson Bernard (1952), *Content analysis in Communication Research*. The Free Press, Glencoe.
- Bolela Albert Oscar (1971), « La presse et la société humaine », in *Zaire Afrique*, n°58, octobre.
- BONNAFOUS Simone (1983), « Processus discursif et structures lexicales : le Congrès de Metz (1979) du Parti Socialiste », *Langages* 71, Paris, Larousse, septembre.
- BONNAFOUS Simone (1991), *L'immigration prise aux mots*, Paris, Editions Kimé.
- BOUGNOUX D. (1992), *La communication par la bande. Introduction aux sciences de l'information et de la communication*, Paris, La Découverte.
- BOUGNOUX D. (1998), *Introduction aux sciences de la communication*, Paris, La Découverte.
- Bourdon J. (1993), « Télévision et symbolique politique », *Hermes* n° 11-12, Edition CNRS, Paris: 191-212 (203).
- BOURDON J. J.-M. (dir.) (2002), *L'œil critique. Le journaliste critique de télévision*, Paris, Editions de Boeck.
- Bourgault Louise (1993), « Press Freedom in Africa : A Cultural Analysis », in *Journal of Communication Inquiry*, vol. 17, n°2, p. 69-92
- Bourgault Louise (1995), *Mass Media in Sub-Saharan Africa*, Bloomington, Indiana University Press
- Bourges Hervé (1972), « Réflexion sur le rôle de la presse en Afrique », in *Revue Française d'Etudes Politiques Africaines*, n°84, décembre, p. 24-37
- Cayrol R. (1991) , *Les médias. Presse écrite, radio, télévision*, Paris, PUF, Themis .
- Cayrol Roland (1973), *La presse écrite et audiovisuelle*, Paris, PUF.
- CHAMPAGNE P. (1989), « Qui a gagné ? Analyse interne et analyse externe des débats politiques à la télévision », *Mots*, 20, p. 5-22.
- CHAMPAGNE P. (1991), « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°90 : 64-75.

- CHARAUDEAU Patrick (1988), « La critique cinématographique : faire voir et faire parler », *La Presse, Produit, Production ; Réception*, Paris, Didier/Erudition, p. 47-70.
- Charaudeau Patrick (1997), « Les discours d'information médiatique. La construction du miroir social, Paris, Nathan, Ina.
- Charaudeau Patrick (1997), « Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information », *Réseaux*, n°81, CNET : 79 : 101.
- DE FORNEL M. (1993), « Violence, sport et discours médiatique : l'exemple de la stratégie du Heysel », *Réseaux*, 57, p. 29-44.
- DE La Brosse R. (1999), « Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique, » *Thèse de doctorat*, Université Bordeaux 3, Michel de Montaigne, UFR SICA, janvier.
- DOSSIER « L'Afrique et les médias » (1990), in *Vivant Univers* n°390, novembre-décembre, p. 2-41
- DOSSIER « La presse en Afrique : acteur ou sabordeur de la démocratie », in *Demain le Monde* n°11, décembre, p. 13-43
- DOSSIER « Presse et multipartisme : Les nouvelles voix d'Afrique » (1990), in *Multiplex*, n°44, octobre, p. 17-44
- DUCROT Oswald et Todorov TZVETAN (1972), *Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage*, Paris, Seuil : 354.
- Ekambo Duasenge N. (1985), *Radio-trottoir : une alternative de la communication en Afrique*, Louvain-la-Neuve, Editions Cabay
- ESTIVALS Robert (1983), *Le livre dans le monde. Introduction à la bibliologie politique internationale*. Paris : Retz.
- ESTIVALS Robert (1993), *Les sciences de l'écrit. Encyclopédie internationale de la bibliologie*. Paris : Retz.
- Falconi Aldo (1995), *Le journal à la loupe*, Kinshasa, Médias Paul.

- Ferrie J.-M. (1987), *Habermas, l'éthique de la communication*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Recherches politiques ».
- FERRO M., PLANCHAIS J. (1997), *Les médias et l'Histoire*, Paris, CFPJ.
- FOUCAULT Michel (1969), *L'Archéologie du savoir*, Gallimard.
- Frere Marie Soleil (1995), « Presse béninoise : la fin des illusions », in *Politique Africaine*, n°57, mars.
- FRERE Marie Soleil (1996) « Presse et Démocratie en Afrique francophone. De la communication traditionnelle précoloniale à l'émergence d'une presse privée dans les transitions démocratiques au Bénin et au Niger », *Thèse de doctorat en Sciences de l'Information*, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles .
- Frere Marie Soleil (2000), *Presse et démocratie en Afrique francophone*, Paris, Karthala.
- Gaillard P. (1989), « Technique du journalisme », *QSJ* ?
- Gakosso J.-C. (1997), *La nouvelle presse congolaise : Du goulag à l'agora*, Paris, L'Harmattan.
- GAUTHIER G. (1991), « La mise en cause de l'objectivité journalistique », *Communication*, Vol. 12, n° 2, Ed. Saint-Martin, Université Laval, Canada.
- GAUTHIER G. (1994), « La métaphore guerrière dans la communication politique », *Recherche en Communication* n° 1.
- GENETTE Gérard (1981), « Frontières du récit », in *Communications* n°8, *L'analyse structurale du récit*, Paris, Seuil.
- GRAWITZ M. (1996), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, (10^e éd.).
- GUILHAUMOU J. (2002), « La "guerre de mots", on-dit, nouvelles et dialogues dans la presse révolutionnaire (1791-1793) », dans *La plume et le sabre. Mélanges Bertrand*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- HYDEN Göran, Michael Leslie, and Folu F. Ogundimu (2002), *Media and Democracy in Africa*. Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala.
- IDELSON Bernard (1999), *La Presse Quotidienne Régionale (P.Q.R.) : Acteur Social Local*, Université de la Réunion.

- IMBERT I. (1989), *L'objectivité de la presse. Le 4^e pouvoir en otage*, Montréal-Lassale.
- INSTITUT PANOS (éd.) (1991), *Presse francophone d'Afrique : vers le pluralisme*, L'Harmattan.
- INSTITUT PANOS (éd.) (1996), *Ne tirez pas sur les médias : éthique et déontologie de l'information en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan.
- JEANNERET Y. (1994), « Les théories de l'argumentation, une redécouverte féconde », *Sciences humaines*, n°38 : 12-16.
- JOST F. (1999), *Introduction à l'analyse de la télévision*, Paris, Ellipses.
- KALENGA Kazadi (1999), « La violence politique dans la presse écrite de Kinshasa pendant la transition au Zaïre », *Mémoire de Licence en Sciences de l'Information et de la Communication. IFASIC*, Kinshasa.
- KALULAMBI MPONGO M. (1998), « La presse zaïroise à l'épreuve de la démocratie. Mythes et délires d'une société en crise », *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, vol. XIX, n°2, pp. 259-280.
- KAPFERER Jean-Noël (1987), *Rumeurs : le plus vieux média de monde*, Paris, Seuil.
- KASONGO MWEMA (1993), « Politique de communication et mutation de la télévision au Zaïre ». *Mémoire de DEA*, Bordeaux, Université de Bordeaux III.
- KAWAYA Ngenda (1994), « Regard sur la liberté de la presse sous la transition : Le gouvernement Birindwa vu par trois journaux de Kinshasa, mars-juin 1993 », *Mémoire de Licence en Science de l'information et de la communication. IFASIC*, Kinshasa.
- KAYSER Jean (1959), « L'Etude du contenu d'un journal. Analyse et mise en valeur », *Etudes de presses*, vol. XI, Paris, Institut Français de Presse, p. 6-15.
- KIENTZ Albert (1971), *Pour analyser les médias : l'analyse de contenu*, Paris, Mame.
- KI-ZERBO Joseph (1991), *Presse francophone d'Afrique : Vers le pluralisme*, Institut Panos-SEP-UJAO, Paris, L'Harmattan, p. 32.

- KONE Hughes (1992), « Circulation de l'information et pluralisme : quels défis pour la presse africaine ? », in *Africa Media Review*, n°2, vol.6, p.1-11
- KOREN R. (1996), *Les enjeux éthiques de l'écriture de presse, et la mise en mots du terrorisme*, Paris, L'Harmattan.
- KOUMBA Emmanuel (1997), « Presse écrite et Engagement démocratique au Gabon », *Thèse de doctorat en Sciences de l'Information*, Université Bordeaux 3 Michel de Montaigne.
- LABBE D. (1995), « Les métaphores du général », *Mots* n° 43, Paris.
- LARGUECHE E. et J. LAPLANCHE (1983), *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris, PUF.
- LOCHARD G. (1996) « Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Vers un déclin des 'modes configurants' », *Réseaux*, n°76, CNET : 83-102.
- LONGESHA Mukamba (1983), *La cible manquée. Une pratique des médias dans une ville africaine*, Louvain-la-Neuve, Cabay.
- LUBOYA Eugène (1971), *Contribution à la recherche sur la liberté de l'information en Afrique centrale francophone, étude comparée de 1880 à 1970*. Paris : IFP, Paris II.
- M'PERENG DJERI Jerry (1996), « Le traitement journalistique du génocide rwandais : le cas de l'Express et de Jeune Afrique ». *Mémoire de Maîtrise, UFR des Sciences de l'Information et de Communication*, Université Paris XIII, Villetaneuse.
- M'PERENG DJERI Jerry (1997), *La Presse Zaïroise de France. Mémoire de DEA, UFR des Sciences de l'Information et de Communication*, Université Paris XIII, Villetaneuse
- M'PERENG DJERI Jerry (1998), « Pouvoir d'Etat et modèles de législation de la communication de masse sous le régime colonial : Cas du Congo-Kinshasa », *Mémoire de DEA, UFR des Sciences Humaines*, Université Paris VII, Jussieu.
- MAINGUENEAU Dominique (1976), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette.

- MAINGUENEAU Dominique (1986), *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette.
- Maingueneau Dominique (1998), *L'analyse du discours*, Paris, Hachette.
- MARTHOZ Jean-Paul, (1994), « Faut-il aider la presse africaine ? », in *Demain le Monde*, n°11, p. 18-19.
- MASSAMBA M. Hortense (1998), « Le journal 'Le Soft' face à la responsabilité de la classe politique dans le choix du premier ministre : Analyse de contenu, » *Mémoire de Licence en Science de l'information et de la communication*. IFASIC, Kinshasa.
- MASSE Pierrette (1992), *Méthodes de collecte et d'analyse de données en communication*, Sillery/Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec/Télé Université.
- MATTELART A. et Michèle (1979), *De l'usage des médias en temps de la Crise*, Paris, Alain Moreau.
- MATTELART Armand (1991), *La communication-monde*, Paris, La Découverte.
- MATTELART Armand (1994), *L'invention de la communication*, Paris : Edition de la Découverte.
- MBUNGU MWEMA (1991), *Etude des mécanismes d'édition des journaux de 1960 à 1991*. Kinshasa, ISTI, Mémoire de licence.
- MCLUHAN Marshall (1977), *Pour comprendre les médias : les prolongements technologiques de l'homme*, Paris, Mame/Seuil.
- MEUNIER J.-P. (1994), « Les théories de la Communication comme métaphores qui se réalisent », *Recherches en Communication* n° 1 : 71
- MIEGE Bernard (1989), *La société conquise par la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- MISSIKA Jean-Louis et WOLTON Dominique (1983), *La folle du logis. La télévision dans les sociétés démocratiques*, Paris, Gallimard.
- MOSCOVICI Serge et Henry PAUL (1968), « Problèmes de l'analyse de contenu », *Langages* 11, Paris, Larousse, p. 36-60.

- MOTTARD Myriam (1993), *La presse zaïroise d'opposition*. Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Mémoire de licence.
- MOUILLAUD M., et TETU J.-F. (1989) *Le Journal quotidien*, Presses Universitaires de Lyon, pp. 19-20
- MOUILLAUD Maurice (1968), « Le système des journaux », in *Langages* 11, p. 69.
- MUCCHIELLI Roger (1977), *L'analyse de contenu des documents et des communications*, Paris, Editions ESF.
- MULOPO K. (1975), « L'évolution institutionnelle de la presse au Zaïre, de 1908 à 1975, » *Thèse de doctorat en sciences de l'information*, Paris II, Paris : IFP.
- MULUMBWA KILUBA (1983), « La presse quotidienne du Congo-belge, de 1919 à 1960 », *Thèse de doctorat en sciences de l'Information*, Paris : IFP, Paris II .
- MURHULA-AMISI NASHI Emmanuel (2002), « Le méga-énonciateur », *Thèse de Sciences humaines*, Academia-Bruylant, Bruxelles.
- MWANGILWA LUSU (1979), *La presse confessionnelle pour les autochtones*, Thèse de doctorat, IFP, Paris II.
- NGA NDONGO V. (1993), *Les médias au Cameroun. Mythes et délires d'une société en crise*, Paris, L'Harmattan.
- PAGES Monique (1991), « L'explosion de la presse en Afrique francophone au sud du Sahara », in *Afrique Contemporaine*, n°159, 3^e trimestre, p. 77-82
- PECHEUX Michel (1967), « Analyse de contenu et théorie du discours », *Bulletin du CERP* 16, Paris, CNRS, Centre d'Etudes et de Recherche psychotechnique.
- PECHEUX Michel (1969), *Analyse automatique du discours*, Dunod.
- PECHEUX Michel (1975), « Mises au point et perspectives à propos de l'AAD », *Langages* 37, Paris, Didier/Larousse.
- QUERE L. (1992), « Evénement et temps de l'histoire », in J. L. Petit, *L'événement en perspective*.
- QUERE Louis (1997), « L'événement », in *Sociologie de la Communication*, Réseaux, Reader, CNET, pp. 431-432

- RENOUVIN P. (...), Préface à *l'Histoire de la presse française* (Tome I), Paris, Editions Universitaires de France, pp. vii-ix (Sous la direction de Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Ferdinand Terrou).
- RICOEUR P. (1991 A), *Evénement et sens*, in *L'événement en perspective*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
- RIUTORT P. (1996), « Grandir l'événement. L'art et la manière de l'éditorialiste », *Réseaux*, n°76, CNET , pp. 65-79
- SIMONIN Jenny (1995), « La métaphore, un procédé journalistique foisonnant », *Etudes de Communication, Bulletin du Certeic*, n°17, Université Charles de Gaulle - Lille 3 : 15-17.
- TAMBWE KITENGE Eddie (2001), *Ecrit et pouvoir au Congo-Zaïre. 1885-1990. Un siècle d'analyse bibliologique*, Paris : Editions L'Harmattan.
- TSHIMANGA MUALA Félicien (1987), « La liberté de la presse pendant la transition : mythes et réalités, » *Mémoire de Licence en Science de l'information et de la communication. IFASIC*, Kinshasa.
- TSHIONZA Georges (1995), *Les médias au Zaïre, s'aligner ou se libérer ?* Paris, L'Harmattan.
- TUDESQ André. Jean. (1992), *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, *Anthropos/INA*.
- TUDESQ André. Jean. (1995), *Feuilles d'Afrique : Etude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Maison des Sciences de L'Homme d'Aquitaine, 362 p.
- TUDESQ André. Jean. (1999), *Les médias en Afrique*, ellipses/édition Marketing s.a.
- TUDESQ André-Jean (1991), « Média et développement en Afrique noire ; Enjeux et réalités », in *Mondes en développement*, n°73, tome 19, pp. 11-20.
- UNESCO (1990), *La presse en éveil ; études de cas. Etudes et Documents n°103*.
- UNESCO (1991), *Rapport final du Séminaire pour le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste* (Windhoek, 29 avril-3mai 1991), Paris, Unesco.

- VERON Eliseo (1981), *Construire l'événement, les médias et l'accident de Three Mile Island*, Paris, Ed. de Minuit.
- VERON Eliseo (1985), « L'analyse du contrat de lecture : une nouvelle méthode pour les études de positionnement des supports presse », *Les Médias. Expériences actuelles, Applications*, Paris, IREP.
- VERON Eliseo (1988), « Presse et théorie des discours sociaux : production, réception, régulation », in *La Presse, Produit, Production, Réception*, Paris, Didier Erudition, p. 11-25.
- VERON Eliseo (1997), « Il est là, je le vois, il me parle », in *Sociologie de la communication, Réseaux, Reader, CNET* : 521-539.
- VOYENNE Bernard (1967), *Glossaire des termes de presse*, CFPJ, Paris.
- VOYENNE Bernard (1979), *L'information aujourd'hui*, Armand Colin.
- YAV SAMUTELA (1980), « La politique coloniale belge », *Thèse de doctorat en sciences de l'information*, Paris : IFP, Paris II.

TABLE DES MATIERES

	Pages
<u>Avertissement</u>	1
<u>1. Contexte général du propos</u>	2
<u>2. Problématique et hypothèse de l'étude</u>	14
<u>3. Sources</u>	17
<u>4 - Bornage chronologique</u>	23
<u>5 - La mise en œuvre des matériaux</u>	23
<u>6 - Méthodes</u>	24
<u>i - Le Potentiel</u>	33
<u>ii - La Référence Plus</u>	33
<u>iii - Le Soft</u>	34
<u>7 - La transition</u>	35
<u>PREMIERE PARTIE</u>	39
<u>LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU CONGO-KINSHASA</u>	39
<u>CHAPITRE 1 - LES CAUSES DE LA CHUTE DU M.P.R.</u>	42
<u>A - La gestion irresponsable</u>	44
<u>B - Le dérèglement de l'économie</u>	52
<u>C - Tensions et contestations populaires</u>	59
<u>SIGLE</u>	65
<u>PRESIDENT</u>	65
<u>A - La Perestroïka</u>	73

<u>B - Pressions internationales</u>	76
<u>2 - Quelques extraits de compte rendu des meetings des voyages présidentiels</u> ..	80
<u>CHAPITRE IV - LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE</u>	111
<u>1 - Les difficultés de sa mise en place</u>	113
<u>2 - Les gouvernements successifs</u>	117
<u>A - Le gouvernement de la transition (avril 1990-mars 1991)</u>	118
<u>B - Gouvernement d'Union Nationale (mars -sept. 1991)</u>	120
<u>C - Le gouvernement de Salut Publique (sept.- octobre 1991)</u>	122
<u>D - Gouvernement de combat et gouvernement de Large Union Nationale</u>	122
<u>E - Gouvernement du Salut Public et de Large Union Nationale (mars 1993 - juillet 1994)</u>	125
<u>Conclusion de la première partie</u>	128
<u>CHAPITRE I - LA PRESSE ECRITE DE 1960 A 1965 : DIFFICILE</u>	
<u>APPRENTISSAGE DE LA DEMOCRATIE</u>	134
<u>Section I.a. - La presse pendant les cinq premières années de l'indépendance</u> ..	136
<u>§1 - Le cadre constitutionnel</u>	136
<u>§2 - La vie de la presse</u>	138
<u>A - La presse gouvernementale</u>	138
<u>1 - A Kinshasa</u>	139
<u>2 - A l'intérieur du pays</u>	139
<u>B - La presse privée d'inspiration autochtone</u>	140
<u>C - La presse missionnaire</u>	141
<u>Section II - La presse écrite de 1965 à nos jours</u>	143
<u>Section III - La réglementation sur la presse pendant les premières années de l'indépendance (1960-1965)</u>	155

<u>A - L'arrêté du 8 août 1960 relatif aux mesures exceptionnelles en matière de presse en cas de troubles graves :</u>	155
<u>B - Le décret-loi du 9 décembre 1960 réglementant le régime de la presse nationale et étrangère</u>	156
a - De la presse nationale.....	156
b - De la presse étrangère.....	157
<u>SECTION IV - La réglementation sur la presse sous le MPR</u>	158
§1 - L'ordonnance-loi n° 70/057 du 28 octobre 1970 relative à la liberté de la presse ou l'instauration de la caution.....	158
§2 - L'ordonnance-loi n°81/011 du 2 avril 1981 portant liberté de la presse en République du Zaïre.....	160
§3 - La loi n°06-002 du 22 juin 1996 sur la liberté de la presse au Zaïre.....	162
<u>Conclusion du chapitre</u>	167
<u>Section I - Histoire de la transition</u>	172
<u>Section 2 - La transition en images</u>	232
<u>Section I - Les obstacles</u>	260
<u>Tableau 15 - Catégorie de lecture et de lecteurs</u>	267
<u>Section II : Les mérites de la jeune presse congolaise</u>	272
<u>Conclusion partielle</u>	275
<u>Section I : Définitions et pouvoir du peuple</u>	307
1 -- <u>Le difficile exercice de la démocratie</u>	308
2 - <u>Pièges et confiscation de la démocratie</u>	311
<u>Section II : La représentation de la démocratie par la presse</u>	317
A - <u>Dérision dans la caricature</u>	317
B - <u>Signes comportementaux</u>	322
C - <u>Musique</u>	323

CONCLUSION331

Nom du document : Thèse..doc
Dossier : C:\Documents and Settings\vincents\Bureau
Modèle : C:\Documents and Settings\vincents\Application Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : A l'issue des consultations populaires initiées en janvier 1990, le président Mobutu est
littéralement submergé par une avalanche des mémorandums
Sujet :
Auteur : Unregistered
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 08/12/2004 10:49
N° de révision : 12
Dernier enregistr. le : 08/12/2004 14:55
Dernier enregistrement par : cri
Temps total d'édition : 251 Minutes
Dernière impression sur : 14/10/2008 17:41
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 367
Nombre de mots : 83 551 (approx.)
Nombre de caractères : 476 243 (approx.)